This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Google

295 Ch 3/1.24
H. Savage
L. C.
324381

Digitized by Google

LA
RÉALITÉ
DU PROJET
DE
BOURG-FONTAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

329381

LA RÉALITÉ DU PROJET DE BOURG-FONTAINE, DÉMONTRÉE PAR L'ÉXÉCUTION.

Dixerunt impii, cognatio eorum simul: Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à terra. *Psf.* 73. *Convenerunt in unum adversùs Dominum, & adversùs Christum ejus.* Psf. 2.

TOME PREMIER.

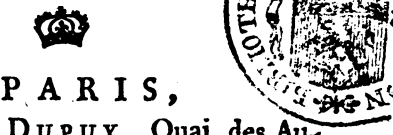

A PARIS,
Chez la Veuve DUPUY, Quai des Augustins, à l'Image S. Jean.

M. DCC. LXIV.

Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

TOUS ceux qui ſont attachés de cœur à l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, voyent avec une extrême douleur que l'impiété & l'irréligion prennent ſans ceſſe de nouveaux accroiſſemens. L'uſage des Sacremens s'abolit d'une maniére ſenſible : on ne connoît preſque plus ce reſpect filial dû au Pere commun des Fidéles & aux Evêques : on mépriſe les déciſions de l'Egliſe : le Déïſme devient tous les jous plus à la mode : notre ſainte Religion dépérit à vûë d'œil en France ; elle eſt à deux doigts de ſa ruine.

La ſource de ce mal, quelle eſt-elle ? On la connoît ; mais peut-

Digitized by Google

être trop tard. Nous voyons au milieu de nous des Novateurs qui éloignent les Fidéles des Sacremens autant qu'ils le peuvent, qui leur inſpirent la déſobéiſſance à l'Egliſe par leurs Ecrits & par leurs exemples, qui débitent dans des Livres multipliés & variés à l'infini, des principes propres à mener droit au libertinage & au Déïſme. Ce ſont donc ces Novateurs qui cauſent tant de maux à l'Egliſe : quelques ſoins qu'ils ayent pris juſqu'à préſent de ſe déguiſer, on a tant travaillé à les démaſquer, qu'aujourd'hui on les connoît ; & ils ne trompent plus que ceux qui veulent bien être trompés.

Mais que prétendent ces Novateurs en attaquant l'Egliſe de JESUS-CHRIST comme ils le font depuis plus de cent ans ? Sont-ils ſimplement ſéduits ? En ce cas il

Digitized by Google

faudroit les plaindre & tâcher de les ramener avec charité, ou bien, auroient-ils formé le projet de séduire les autres, de leur faire perdre la Foi ? Alors il faudroit les fuir & les déteſter pour éviter la ſéduction. On a accuſé les Chefs du Janféniſme d'avoir formé ce projet ; ils s'en ſont défendus de leur mieux : l'accuſation eſt-elle bien fondée ? Tous les Fidéles ſont extrêmement intéreſſés à ſçavoir ce qui en eſt : ce fait n'a pas encore été examiné à fonds : je vais le faire dans cet Ouvrage : les Janféniſtes eux-mêmes me fourniront tout ce qui ſera néceſſaire pour mettre tout le monde en état de prononcer là-deſſus avec certitude.

Cet Ouvrage aura ſix Parties. Dans la premiére, qui eſt la baſe de toutes les autres, je raporterai, 1°. Le récit de ce qui s'eſt paſſé

Digitized by Google

dans la fameuſe Aſſemblée de Bourg-Fontaine, tel qu'il a été donné au Public il y a environ cent ans. 2°. Les preuves de la Réalité de cette Aſſemblée, & du tems auquel elle s'eſt tenuë. 3°. Je répondrai à quelques difficultés qu'ont formées les Janſéniſtes pour infirmer les preuves de la Réalité de cette Aſſemblée. 4°. Je donnerai un précis du Projet fait à Bourg-Fontaine. 5°. Enfin, je donnerai la diviſion du reſte de l'Ouvrage : par la lecture de cette premiére Partie, on verra que c'eſt ſa place naturelle.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIÉRES
Contenuës dans le premier Volume.

PREMIERE PARTIE.

I. CE que c'eſt que Bourg-Fontaine. Page 1
Récit de ce qui s'eſt paſſé dans l'Aſſemblée que les Janſéniſtes y ont tenue contre la Religion. 2
Noms de ceux qui ſe ſont trouvés à cette Aſſemblée. 5
Deſſein de ſubſtituer le Déïſme à la Religion de J. C. propoſé par St. Cyran. ibid.
On déſaprouve la maniére dont il propoſe de s'y prendre. 7
On s'accorde à prendre des moyens plus doux. 8
On propoſe, 1°. d'attaquer les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. 2°. On convient des points de Doctrine qu'on enſeignera pour renverſer la foi des Fidéles. 3°. De décrediter les Directeurs qui pourroient les maintenir dans la foi. 4°. D'attaquer le Chef & le gouvernement de l'Egliſe, & d'appeller en tems & lieu au futur Concile. On ſtatuë qu'on s'appuyera en tout de l'autorité de St. Auguſtin. 8 & ſuiv.
Le Sieur Filleau a fait imprimer le Livre où ſe trouve ce récit par ordre de la Reine. 14
II. Preuves de la Réalité de l'Aſſemblée de B. F. tirées des lettres de Janſénius à St. Cyran. 17
III. Réponſe à quelques difficultés ſur la Réalité de cette Aſſemblée. 25
Artifice du Sieur Arnaud pour perſuader au Public que l'Aſſemblée de B. F. eſt une impoſture. 26

Digitized by Google

IV. *Précis du Projet de B. F.* 37
V. *Diviſion de tout le reſte de cet Ouvrage.* 43

SECONDE PARTIE.

Contenant ce que St. Cyran a fait par lui-même pour ébaucher le Projet de Bourg-Fontaine.

ARTICLE I. *Abrégé de la vie de St. Cyran. Il fait connoiſſance à Louvain avec Janſénius. Il va à Poitiers. L'Evêque lui donne l'Abbaye de St. Cyran. Il s'apperçoit trop tard que c'eſt un broüillon. Il s'en défait. St. Cyran ſéme ſes erreurs dans Poitiers. Il fait connoiſſance avec le P. de Gondren. Il lui fait part de ſon deſſein. Celui-ci tâche inutilement de le détromper. St. Cyran fait connoiſſance avec le Sr. Arnaud d'Andilly. Il va à Paris, eſt fait Supérieur de P. R. Le C. de Richelieu le veut faire arrêter. Le P. de Gondren & M. Vincent ſe déclarent contre lui. Il prend la fuite. Il revient à Paris, il excite du trouble. Il eſt enfermé à Vincennes. On inſtruit ſon procès. Son occupation dans ſa priſon. Il eſt mis en liberté. Il tombe malade. Meurt ſans Sacremens. Le Clergé fait ôter l'éloge de St. Cyran placé dans* Gallia Chriſtiana. 46 & ſuiv.

ART. II. *St. Cyran attaque le Myſtère de l'Incarnation, & rend innacceſſibles les Sacremens de Pénitence & de l'Euchariſtie. Ce qui fut réglé là-deſſus à B. F. Il compoſe le Chapelet ſecret du St. Sacrement. Précis de ce Chapelet. La Sorbonne condamne ce Chapelet. Il eſt cenſuré à Rome. Janſénius l'approuve. De Barcos en fait l'éloge. St. Cyran travaille à abolir tout uſage de la Confeſſion. Extravagances de ce Novateur ſur l'Euchariſtie. Ses artifices pour rendre aux bonnes ames le Sacrement de Penitence inacceſſible. Sa conduite avec les Religieuſes de P. R. Trait ſcan-*

Digitized by Google

daleux de St. Cyran sur la Confession. Ses excès contre la Communion. Il détourne les Fidéles de la Communion, les Prêtres de célébrer la Messe. Il avilit cet auguste Sacrifice. Il accoutume les Fidéles à ne plus adorer J. C. dans l'Eucharistie. Le Sacerdoce, selon lui, n'est pas un caractère ineffaçable. L'Eglise peut en dépoüiller. Tout péché contre la chasteté le fait perdre. Un Evêque qui péche n'est plus Evêque. Ravage que causent les nouveautés de cet Abbé. 55 & suiv.

ART. III. St. Cyran insinuë les dogmes destinés à renverser toute Religion révélée. Ce qui fut réglé là-dessus à B. F. Il enseigne que la grace fait tout toute seule, & qu'on ne peut lui résister. Il nie la grace suffisante. Il enseigne l'inamissibilité de la grace sanctifiante. Il donne l'idée du système des deux délectations. Il enseigne que J. C. n'est mort que pour les Elus. Abus qu'il fait du passage du Concile de Valence. 94 & suiv.

ART. IV. St. Cyran décrédite les Directeurs des consciences. Ce qui fut réglé là-dessus à B. F. Il détourne les Fidéles de se confesser aux Religieux par le mal qu'il en dit. Ses excès contre les vœux de Religion. Sa haine contre les Jésuites. Injures grossiéres contre les Peres répanduës dans Petrus Aurelius. Maniére indigne dont il y traite le célébre Card. de la Rochefoucault, M. Nicolas Sanguin Evêque de Senlis, Charles de Lorraine Evêque de Verdun, puis Jésuite. Selon St. Cyran, il faut ruiner la Société des Jésuites. Jurieu est de son avis. 111 & suiv.

ART. V. St. Cyran travaille directement à renverser l'Eglise. Il va en ceci plus vîte qu'on n'étoit convenu à B. F. d'aller. Sa définition impie de la Religion. Sa définition de l'Eglise: les Déistes peuvent l'admettre. Il rend l'Eglise invisible. Son mépris pour le Concile de Trente. Ses sentimens sur l'Eglise d'à présent. L'ancienne ne subsiste plus. Il tâche envain de faire entrer St. Vincent de Paule dans ses sentimens. Fermeté avec laquelle

Digitized by Google

ce grand homme lui parle. M. Octave de Bellegarde, Archevêque de Sens, trompé par St. Cyran. Il déclare à la mort ce qu'il faut penser de ce Novateur & de ses Sectateurs. 147 & suiv.

TROISIÉME PARTIE.

Contenant ce que les Jansénistes ont fait pour abolir l'usage des Sacremens de Pénitence & de l'Eucharistie, en exécution du Projet de B. F.

§. I. *Ant. Arnaud est choisi pour y travailler. Son caractère. Le Cardinal de Richelieu fait examiner ses cahiers. Il l'empêche de passer au Bonnet de Docteur. Arnaud l'obtient après la mort du Cardinal. Il est chassé de la Sorbonne ; pourquoi. Le Prince de Condé se plaint de son Livre de la fréquente Communion. La Reine lui ordonne jusqu'à trois fois d'aller à Rome. Il n'obéit pas. Se cache dans Paris. L'Archevêque de Besançon condamne le Livre de la fréquente Communion. Ce Livre fait du bruit en Pologne. Il est condamné par l'Archevêque de Malines. Arnaud demande l'approbation de son Livre à Charles Hersant bon Janséniste. Observations judicieuses que lui envoie Hersant, au lieu d'approbation. Sentiment de Bayle sur le but du Livre de la fréquente Communion. Où, par qui, à quelle occasion il a été composé & publié. Analyse de ce Livre. Artifices de l'Auteur pour éloigner généralement tous les Fidéles de la Communion jusqu'à la mort. Abus que fait l'Auteur de l'Autorité de St. Charles.* 173 & suiv.

§. II. *Nicolas Pavillon Evêque d'Aleth met le Livre d'Arnaud en vogue. Il donne sa confiance à un de ses laquais nommé Ragot. On met la doctrine d'Arnaud en vogue à Abbeville. Scandale qui en arrive. Conduite scandaleuse de De Barcos dans*

Digitized by Google

ſon Abbaye de St. Cyran. Henri Duhamel établit dans ſa Cure la pénitence publique à la mode d'Arnaud. Il met en pénitence la fille du Seigneur de la Paroiſſe. Elle en meurt. Brutalité de ce Novateur à l'égard d'un Cabaretier. Extravagance du même à l'égard d'un Curé. Il eſt obligé de quitter ſa Cure. Il va à Paris. Intrigues pour lui faire avoir la Cure de St. Merry. Ses maniéres avec les Dames. Il établit la pénitence publique dans ſa nouvelle Cure. Lettre d'Edme Amyot à ſon ſujet. La direction de Duhamel eſt décriée par un accident. Il eſt exilé à Quimper. 219 & ſuiv.

§. III. *Les Janſéniſtes publient des Livres propres à détourner de la fréquente Communion. Femmes Prêtreſſes chez les Janſéniſtes. Tous les aſſiſtans conſacrent à la Meſſe. Venin du Livre intitulé :* Entretiens avec J. C. *&c.* 235 & ſuiv.

§. IV. *A quelle occaſion a été compoſé le Livre du Médecin Hamon, intitulé :* Traité de piété pour l'inſtruction & la conſolation, *&c. Eloge ridicule de ce Médecin. Fanatiſme de ſon Livre. Fruit de ce Livre. Il eſt cenſuré par M. de Marſeille. Le Diacre de St. Médard paroît ſur la ſcène, & attaque les Sacremens. Pourquoi on peut croire qu'un ouvrage qui porte ſon nom eſt de lui. Il copie Calvin dans cet ouvrage, & y établit l'inamiſſibilité de la juſtice. L'inutilité du Sacrifice de la Meſſe, Zéle du prétendu Saint pour diminuer le nombre des Meſſes qui ſe diſent. Jugement de Jurieu ſur les excès des Janſéniſtes contre l'Euchariſtie.* 254 & ſuiv.

§. V. *Preuves de ces excès, tirées de la pratique. Pourquoi St. Cyran recommandoit-il qu'on ne le laiſsât pas mourir ſans Viatique. Par les mains de qui Arnaud l'a-t'il reçu. Sentimens intimes du P. Queſnel ſur l'Euchariſtie. En a-t'il changé à la mort. Elie Dupin ne veut pas recevoir le Viatique. Scène frauduleuſe à ſa mort au ſujet du ſaint Viatique. Ses ſentimens ſur l'Euchariſtie. Le Tourneux* meurt *ſans Viatique. Antoine le Maître*

Digitized by Google

de même. Singlin Supérieur de P. R. de même. Récit ridicule de sa mort. Madame de St. Ange de même. En quelle occasion, & pourquoi les Jansénistes veulent absolument recevoir le Viatique. Ce qu'ils font pour se faire administer. Les Prêtres Solitaires à P. R. ne disent point la Messe. Humilité du Prêtre Charles Duchemin. Le Tourneux se dégrade volontairement du Sacerdoce. Sa figure pénitente. Aveu d'un Prêtre Janséniste qui disoit souvent la Messe. Conduite du P. Fouquet de l'Oratoire, à l'égard d'un Séminariste servant la Messe. Nouvelle Chartreuse de Schonauv près d'Utrecht, Ecole de perfection. Conduite de ces Solitaires apostats sur la Communion. 300 & suiv.

QUATRIÉME PARTIE.

Contenant la doctrine qu'on est convenu à B. F. d'enseigner pour renverser toute Réligion révélée.

Ce qui fut statué là-dessus à B. F. 321

ARTICLE I. *Opposition de la doctrine de B. F. avec la doctrine catholique. Cinq vérités catholiques opposées à cinq articles qu'on convient à B. F. d'enseigner.* 324

ART. II. *Les cinq articles de B. F. conduisent directement au Déisme & à la ruine de toute Religion révélée. Ce que pensent les Déistes sur la grace. Ce qu'on en a pensé à B. F. Ce que pensent les Déistes sur le Mystère de l'Incarnation. Ce qu'on convint à B. F. d'enseigner sur ce Mystère. Ce que pensent les Déistes sur les commandemens de Dieu. Ce qu'on a réglé à B. F. sur leur possibilité.* 328 & suiv.

ART. III. *Les cinq articles de B. F. sont la pure doctrine de Jansenius & des Jansénistes: Pourquoi les Jansénistes attribuent toutes leurs erreurs à St.*

Digitized by Google

Auguſtin. Janſénius eſt choiſi pour réduire les cinq articles de B. F. en corps de doctrine. Qui étoit ce Novateur. En quel tems il a conçû nettement le projet de ſon Livre. Il eſt fait Evêque d'Ypres. Pourquoi. Il meurt frappé ſeul de la peſte. Son éloge eſt mis ſur ſon tombeau. Il en eſt ôté par l'ordre du Pape. La Gazette de Londres fait ſon éloge. On travaille à l'impreſſion de ſon Livre. Ce travail eſt découvert on ne peut l'arrêter. Son Livre eſt condamné par Urbain VIII. Opiniâtreté de l'Archevêque de Malines & ſes ſuites. Le Syndic de Sorbonne dénonce cinq propoſitions tirées du Livre de Janſénius. Le Parlement en arrête l'examen. L'affaire eſt portée à Rome. La doctrine de Janſénius y eſt condamnée. Pourquoi Janſénius a compoſé ſon Auguſtinus. *Parallele des cinq propoſitions avec les cinq articles de B. F. Pourquoi il a intitulé ſon Livre* Auguſtinus. *Clameurs des Janſéniſtes contre la Bulle d'Innocent X. Un Miniſtre de Groningue prend la défenſe des Janſéniſtes. Pourquoi ce Miniſtre eſt touché de leur condamnation. Il exhorte les Janſéniſtes à renoncer à la Communion du Pape. Aſſemblée des Janſéniſtes à P. R. pour délibérer ſi on appellera au futur Concile. On trouve un faux-fuyant pour réſerver cet appel à une meilleure occaſion.* 334 & ſuiv.

ART. IV. *Les Janſéniſtes depuis 1621. juſqu'à préſent ont compoſé des Livres de toute eſpèce pour repandre le venin des cinq articles de B. F. ou des cinq propoſitions dans l'eſprit de toutes ſortes de perſonnes.* 363

I. *Janſénius a écrit pour ſéduire les ſçavans & leur faire embraſſer la doctrine de B. F.* ibid.

II. *Le Docteur Arnaud a écrit pour faire goûter aux Dames la doctrine de B. F. Zéle de M. Habert contre la nouvelle doctrine.* 365

III. *Mathieu Faydeau a compoſé un Catéchiſme pour inſtruire le peuple de l'excellence de la grace de B. F. Conformité de ce libelle avec la doctrine de Janſénius. Joie univerſelle des Miniſtes Calviniſtes*

Digitized by Google

lorſqu'il fut publié. Conformité de la doctrine de ce libelle avec celle de Calvin, reconnuë par ces Miniſtres. Marques d'amitté du Miniſtre de Groningue pour les Janſéniſtes en cette occaſion. Harangue de Cauſa Janſenitica prononcée en préſence des Cantons Suiſſes Proteſtans. Divers extraits de cette Harangue. 384 & ſuiv.

IV. *Le P. Gerberon a écrit pour former la conduite des perſonnes de piété ſur les maximes de la grace de B. F. & n'a pas réuſſi. Conformité de ſon Livre avec la doctrine de Janſénius. Il eſt flétri de tous côtés. Opiniâtreté de ce Moine Apoſtat. Il eſt arrêté à Bruxelles. On lui fait ſon procès. Il ne fait rien de ce qu'on exige de lui. Il eſt enfermé à Amiens, puis à Vincennes. Il ſe convertit.* 405 & ſuiv.

V. *Le P. Queſnel a écrit avec plus de ſuccès que Dom Gerberon, pour faciliter aux perſonnes devotes la méditation de la doctrine de Janſénius ou de B. F. Qui étoit le P. Queſnel. Ses avantures. Statut d'une Aſſemblée générale de l'Oratoire. Il refuſe d'y ſouſcrire. Il ſe retire à Bruxelles. Lettre de ſon neveu Pinſon. Il devient Chef du Janſéniſme. Il eſt mis en priſon. On facilite ſon évaſion. On lui fait ſon procès par contumace. Il ſe retire en Hollande. Idée de ſa droiture & de ſa modération. Conformité de ſon Livre des Réflexions morales avec les cinq articles de B. F. ou les cinq propoſitions de Janſénius. Queſnel inſpire le pur Déïſme. Les Ecrivains Janſéniſtes font la même choſe. Nouveau Myſtère des Janſéniſtes. Pourquoi ils ne reconnoiſſent d'autre vertu que la charité. Venin de leur langage en ce point. A B. F. on a nié le Myſtère de l'Incarnation. Les Janſéniſtes d'à préſent le rendent inutile. Impiétés de pluſieurs de leurs Auteurs contre J. C. Eſtampe injurieuſe à Jeſus-Chriſt. Ils ne veulent plus du Crucifix ſur les Autels.* 422 & ſuiv.

LA

Digitized by Google

LA RÉALITÉ
DU PROJET
DE BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE PAR L'EXÉCUTION.

PREMIÉRE PARTIE.

I.

BOURG-FONTAINE eſt une Chartreuſe ſituée dans la forêt de Villers-Coſte-Retz, à 16. ou 17. lieuës de Paris. J'ai à montrer que les premiers Chefs du Janſéniſme s'y aſſemblérent vers l'an 1621. & y formérent le plan général de leur révolte contre l'Egliſe. Le Sr. Filleau premier Avocat du Roi au Préſidial de Poitiers, dans ſa (*a*) *Rélation Juridique de ce qui s'eſt paſſé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des Janſéniſtes*, nous a donné le récit de ce qui s'eſt paſſé dans cette aſſemblée. Je le raporte ici tout entier, parce que c'eſt la bâſe de tout cet Ouvrage, & que je ferai ſouvent obligé d'en citer les paroles dans la démonſtration que j'entreprens.

(*a*) *Imprimée en* 1554.

Digitized by Google

(*b*) » C'eſt ici, dit le Sr. Filleau, où » j'appelle la troupe de ces nouveaux » dévoyez, pour leur découvrir un Myſ- » tère que les plus relevés d'entre eux » ont ignoré juſqu'à préſent. C'eſt ici » que ceux que l'on nomme Janſéniſtes, » & qui n'ont aſſiſté aux premiéres déli- » bérations, mais ſeulement ont ſuivi » les inſtructions des premiers auteurs, » pourront, s'ils le veulent, ſe détrom- » per, & reconnoître ouvertement que » la doctrine qu'ils profeſſent n'eſt qu'un » leûrre, duquel on ſe ſert en leur » endroit.

» C'eſt en cet endroit que je mettrai » en évidence le deſſein de ceux qui ont » été les auteurs de cette nouvelle doc- » trine, & que je ferai voir avec étonne- » ment & frayeur aux Janſéniſtes de ce » tems que leur créance eſt une Cabale, » qui n'a rien moins de véritable que » l'apparence de ce qu'ils profeſſent, & » qu'au lieu de porter le nom de *Janſé-* » *niſtes*, il faut les appeller les *Déiſtes*: » c'eſt-à-dire, des perſonnes qui croient » ſimplement qu'il y a un Dieu, qui » comme principe ſouverain gouverne » les créatures, auxquelles il a donné » l'être; & en diſpoſe ſuivant ſa volonté,

(*b*) *Chapitre 2.*

Digitized by Google

» ſauvant les uns & damnant les autres ;
» le tout pour ce qu'ainſi lui plaît, &
» que c'eſt ſon vouloir abſolu, & qu'il a
» droit de le faire après la corruption gé-
» nérale de toute la maſſe du genre hu-
» main par le péché originel.

» Pour le découvrir ce Myſtère caché,
» & que peu de ceux qui ſont profeſſion
» du Janſéniſme, ont ſçû juſqu'à préſent,
» je ſuis obligé de déclarer qu'un Eccléſ-
» ſiaſtique, qui paſſoit par cette Ville,
» ayant ſçû que le Sr. Filleau Avocat
» du Roi en ce Siége, avoit témoigné
» publiquement en diverſes occaſions,
» beaucoup de réſiſtance contre cette
» nouvelle doctrine, prit la réſolution de
» le viſiter ; & après quelques compli-
» mens, l'ayant mis ſur les diſcours des
» maximes que l'on avançoit ſi libre-
» ment, touchant la grace & le franc-
» arbitre, enfin lui dit, que cette Secte
» de gens ne tendoit qu'à ruiner l'Evan-
» gile, & à ſupprimer la créance que l'on
» avoit de la rédemption des hommes
» par le moyen de la Paſſion de JESUS-
» CHRIST, qui étoit parmi eux une hiſ-
» toire apocriphe ; dont il pouvoit rendre
» un témoignage certain, ayant aſſiſté
» aux premiéres délibérations qui ont
» été faites ſur ce ſujet : En effet, dit-il

Digitized by Google

» les auteurs de cette doctrine, que l'on » nomme à préſent *Janſéniſme*, firent une » aſſemblée, il y a pluſieurs années dans » un lieu proche de Paris, apellé Bourg- » Fontaine, où lui, qui faiſoit ce récit » audit Sr. Filleau, avoit aſſiſté; que » cette aſſemblée étoit compoſée de ſix » perſonnes, qui faiſant la ſeptiéme, & » que de ces ſix perſonnages, il n'y en » avoit plus qu'un qui reſtoit vivant au » monde; leſquels il déſigna par leurs » noms & qualités : Sçavoir, (J. D. V. » D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) » (A. A.) (S. V.). »

Le Sr. Filleau, par un ménagement peut-être hors de ſaiſon, ne nous a conſervé que les lettres initiales des noms de ceux qui ſe trouvérent à l'aſſemblée de Bourg-Fontaine. Mais Bayle a tiré de *la Morale Pratique* (*c*) de quoi y ſuppléer; il dit donc que, (*d*) » par de certaines » circonſtances dont ce récit (de Filleau) » eſt accompagné, & par le caractère » de certains Livres qu'on fait entendre » n'avoir été publiés qu'en conſéquence » des engagemens de Bourg-Fontaine; » tout le monde a crû que les lettres du » premier nom déſignoient Jean du Ver-

(*c*) *Tom. 8. p. 430.*
(*d*) *Au mot* Antoine Arnaud.

Digitized by Google

» ger de Hauranne Abbé de St. Cyran, » que celles du second désignoient Cornélius Janſénius Evêque d'Ypres, que » celles du troiſiéme désignoient Philippe Coſpéan Evêque de Nantes & » puis de Liſieux, que celles du quatriéme désignoient Pierre Camus Evêque de Belley, que celles du cinquiéme » désignoient Antoine Arnaud, (nous » verrons dans la ſuite qu'il s'eſt trompé » ſur celui-ci) que celles du ſixiéme désignoient Simon Vigor Conſeiller au » grand Conſeil. » Revenons à la narration du Sr. Filleau.

» Que le premier désigné, après avoir » fait entendre à l'aſſemblée, qu'il étoit » tems que les Sçavans & pleinement » illuminés détrompaſſent les peuples & » les retiraſſent des ténébres dans leſquelles ils étoient comme enſevelis, » & que pour cet effet, eux, qui avoient » les connoiſſances néceſſaires & les talens proportionnés à ce grand Ouvrage, devoient mettre la main à l'œuvre » & faire paroître la puiſſance de Dieu » toute autre qu'elle n'avoit éclaté dans » leurs jours. Que pour y parvenir, puiſqu'ils ſçavoient qu'il n'y avoit qu'un » Dieu pour objet de la véritable croyance, & qui faiſoit des créatures ce qui

Digitized by Google

» lui plaiſoit ; qui ſçavoit ceux qu'il vou-
» loit ſauver, & damnoit les autres, qui
» ne pouvoient s'en plaindre, ayant mé-
» rité la mort éternelle à cauſe de la
» prévarication du premier Homme, ſe
» trouvant engagés dans cette maſſe
» corrompuë, il étoit néceſſaire de leur
» dévoiler les yeux & de commencer
» leurs inſtructions par la deſtruction des
» Myſtères, dont la créance eſt illuſoire
» & inutile, & particuliérement de celui
» de l'Incarnation, qui étoit comme la
» bâſe & le fondement de tous. Car,
» à quoi bon, propoſa-t'il, un JESUS-
» CHRIST né & mort pour les hommes,
» deſquels le ſalut dépend de la ſeule
» grace que Dieu leur donne, qui ſeule
» eſt efficace, & opére leur bonne ou
» mauvaiſe fortune pour l'Eternité ?

» Celui qui opina le ſecond fut du
» même avis, & éxagéra cette propoſi-
» tion par les conſéquences qu'il tiroit
» des fondemens & principes de leur
» doctrine. Le troiſiéme, que l'on avoit
» appellé à deſſein de l'engager dans
» cette faction, & qui étoit grandement
» verſé dans la lecture de St. Auguſtin,
» ne dit autre choſe, ſi non que c'étoient
» des fols, de faire telle propoſition, &
» de les vouloir autoriſer dans un Royau-

Digitized by Google

» me, qui étoit ſi éloigné de telles nou-
» veautés, & que quant à lui, il ne vou-
» loit s'engager dans ce parti.

» Les trois autres témoignérent que
» la voie qu'on vouloit prendre, d'abolir
» d'abord l'Evangile, & de combattre
» la créance des Myſtères, & entre
» autres, de l'Incarnation, étoit auſſi
» périlleuſe qu'elle ſeroit peu fructueuſe,
» qu'un arbre ne pouvoit être jetté par
» terre, ſans auparavant couper les di-
» verſes racines qui l'y attachent, & lui
» donnent force & ſtabilité : & qu'en la
» conduite du deſſein propoſé, il n'étoit
» pas à propos de ſe découvrir ſi-tôt,
» qu'il falloit uſer d'autres moyens plus
» ſpécieux pour s'inſinuer dans les eſ-
» prits & tenter des voies plus plauſi-
» bles, pour enſuite conſommer ce grand
» Ouvrage, annoncer cette grande Vé-
» rité, de laquelle tous les peuples n'é-
» toient pas encore capables : que les
» Doctes & les Indoctes s'oppoſeroient
» aux premiéres démarches, & feroient
» réputer cette Doctrine pour impie, la
» dénonceroient aux Magiſtrats, qui
» pourroient s'écrier, & la mettre à l'é-
» preuve des peines & des priſons.

» Ces raiſons politiques ayant été goû-
» tées par ceux mêmes contre leſquels

Digitized by Google

» elles furent avancées, on demeura » d'accord de tenter des voies plus douces, par lesquelles enfin on pût parvenir à la ruine de l'Evangile sans » qu'on pût s'en appercevoir, & au lieu » de toucher aux Mystères, on délibéra » de sapper artificieusement la créance » qui étoit entretenuë dans l'esprit des » Catholiques.

» On résolut d'attaquer les deux Sacremens les plus fréquentés par les » Adultes, qui sont celui de la Pénitence » & celui de l'Eucharistie Le moyen d'y » parvenir fut ouvert par l'éloignement » que l'on en procureroit, non en témoignant aucun dessein de faire ensorte » qu'ils fussent moins fréquentés, mais » en rendant la pratique si difficile, & » accompagnée de circonstances si peu » compatibles avec la condition des » hommes de ce tems, qu'ils restassent » comme inaccessibles, & que dans le » non usage, fondé sur ces belles apparences, on perdit par après la Foi.

» On y proposa aussi d'élever la grace » à un tel point qu'elle opérât tout toute » seule; de nier celle qui est suffisante » aux hommes; de renverser la liberté » du franc-arbitre; de lui imposer une » nécessité de plier sous la grace victo-

Digitized by Google

» rieuſe ; de publier que N. S. J. C. n'é-
» toit point mort pour tous les hommes ,
» & cela à deſſein de prévenir les eſprits ,
» & leur ayant perſuadé ces fauſſetés ,
» de tirer des conſéquences par après qui
» ruineroient facilement l'Evangile , les
» Myſtères & les Sacremens.

» Car , diſoient-ils , ſi nous pouvons
» une fois imprimer cela dans les eſprits
» de ceux qui nous écouteront ou liront
» les Ouvrages que nous ferons ſur telles
» matiéres , ils ne pourront plus reſter
» fermes dans leur premiére créance , &
» il nous ſera facile de leur perſuader
» que l'Ouvrage de la rédemption des
» hommes eſt ſuppoſé , puiſque le tout
» ne dépend que de la grace ſeule effica-
» ce , & à laquelle on ne peut réſiſter ;
» & que d'ailleurs , quelqu'effort qu'on
» faſſe pour accomplir les Commande-
» mens de Dieu , il y en a qui ſont im-
» poſſibles , & que même la grace man-
» que pour les rendre poſſibles. A quoi
» donc un Rédempteur , à quoi des Sa-
» cremens , à quoi tous ces Conſeils
» Evangéliques ? On ſera ſauvé ou dam-
» né quelque choſe qu'on faſſe , ſelon
» qu'il plaira à Dieu.

» Mais d'autant , dit l'un d'iceux , qu'il
» ne ſera pas ſi facile de ſurprendre les

Digitized by Google

» esprits des Directeurs & Conducteurs
» des consciences, comme il sera d'agir
» sur les esprits foibles & simples de quel-
» ques Catholiques, & que dans les pro-
» positions qui leur en seront faites, ils
» auront peut-être recours aux mêmes
» Directeurs, qui résoudront ces diffi-
» cultés, il est nécessaire de pourvoir à
» cet inconvénient : auquel l'un de la
» Compagnie se chargea d'apporter le
» remède nécessaire qui ne consistoit
» qu'à les décréditer, ou diminuer l'au-
» torité & la créance de leur direction,
» qu'ils feroient paroître totalement in-
» téressée.

» On prévît aussi qu'il ne falloit point
» laisser le Chef de l'Eglise sans l'atta-
» quer : car comme c'est à lui que l'on a
» recours dans les points & controverses
» de la Foi, pour y prononcer en qualité
» de Souverain, & fondé dans l'infailli-
» bilité qui lui est assûrée par l'entremise
» & assistance du Sant-Esprit : il fut ré-
» solu dans cette assemblée que l'on tra-
» vailleroit contre l'Etat Monarchique
» de l'Église, & que pour le détruire
» l'on s'efforceroit d'établir l'Aristocra-
» tique, afin qu'il fût facile d'abattre
» ensuite toute la puissance de l'Eglise.
» Et quant à l'infaillibilité du Pape, il

Digitized by Google

» passa que l'on écriroit contre icelle, &
» que ne la pouvant décrier tout-à-fait,
» on la restraindroit aux seules assem-
» blées des Conciles ; afin d'être toujours
» en état, lorsque Notre Saint Pere le
» Pape auroit prononcé quelqu'anathê-
» me contre lenrs nouveautés, de s'écrier
» & d'en appeller à un Concile, auquel
» toutefois ils ne croiroient pas davan-
» tage qu'au Pape & à l'Evangile.

» Tous ceux de cette assemblée, (à
» la réserve de celui qui n'avoit voulu
» découvrir ses sentimens, & qui les
» avoit accusé de folie ; sans toutefois
» s'engager à aucune action contraire à
» la leur, & sans les déférer, comme il
» le pouvoit, afin d'étouffer ce monstre
» dans son berceau) demeurérent d'ac-
» cord qu'il falloit écrire & donner au
» public des Livres par lesquels ils pussent
» établir ces premiéres maximes qui n'é-
» toient que des démarches pour parve-
» nir à leur dernier dessein de Déïstes,
» qu'ils n'osoient faire éclôre si-tôt.

» Et d'autant que de tous les Docteurs
» de l'Eglise, il n'y en a aucun qui ait
» donné tant d'essor à son esprit que St.
» Augustin, & dont on puisse mieux
» abuser des passages mal expliqués, &
» que même les Calvinistes s'en étoient

Digitized by Google

» ſervis ; il fut réſolu qu'ils ſe diroient » tous défenſeurs de la Doctrine de St. » Auguſtin ; que ſon autorité ſerviroit de » voile à la nouveauté de leur doctrine, » & de piége pour ſurprendre les foibles » eſprits. Et afin de ne tomber en con- » currence de même matiére, ils diſtri- » buérent entre eux les points & les maxi- » mes qu'ils s'obligeoient d'établir par » leurs écrits. C'eſt ce qui a donné lieu » non-ſeulement au Livre de Janſénius ; » mais auſſi aux autres qui ont été mis en » lumiére à cette occaſion, traitant des » points dont eſt fait mention ci-deſſus, » que les Doctes peuvent aiſément re- » marquer, ſans que j'en faſſe ici un plus » particulier dénombrement. Le dernier » qui a paru à Paris en conſéquence de » la réſolution de cette aſſemblée, eſt » celui des deux Chefs, par lequel ils » prétendoient ruiner l'Etat Monarchi- » que de l'Egliſe & en établir un tout » différent, qu'ils euſſent par après dé- » truit par une autre plume, s'ils n'euſſent » rencontré cette même puiſſance vigou- » reuſe qui a foudroyé cet Ouvrage d'i- » niquité qui vouloit abolir la Monarchie » de l'Egliſe par cette multiplicité de » Chefs.

» Voilà comme a été projettée cette

Digitized by Google

» Cabale, pourſuivit cet Eccléſiaſtique, » & qu'en vérité cette aſſemblée qui l'a » formée & à laquelle il avoit eû le mal- » heur d'aſſiſter & de participer, mais » auſſi le bonheur d'y renoncer par après, » étoit un conventicule contre la Per- » ſonne Sacrée de J. C. ſemblable à celui » qui avoit été prédit par le Prophête: » *Convenerunt in unum adversùs Dominum* » *& adversùs Chriſtum ejus*, & que depuis » cette nouvelle doctrine a pris le nom » de *Janſéniſtes*, ce n'eſt qu'un nom » d'écorce & d'extérieur, & que la véri- » table dénomination qui leur appartient » eſt celle de *Déiſtes*, leur ſecrette inten- » tion & la finale étant d'introduire la » ſeule créance d'un Dieu ſans Evangile » & ſans Rédempteur, & d'abolir la Foi » du Sacrement de Baptême qui eſt ren- » du inutile par la réprobation poſitive » qu'ils établiſſent ſur la maſſe corrom- » puë par le péché originel; en conſé- » quence de laquelle corruption Dieu a » droit de damner ceux qu'il prédeſtine » à la mort éternelle. »

I I.

SI les clameurs pouvoient tenir lieu d'une ſolide réfutation, les Janſéniſtes auroient très-ſolidement réfuté ce

Digitized by Google

récit : depuis qu'il a été donné au public jusqu'à préſent, les Ecrivains du parti, comme Paſcal, le P. Gerberon, M. de Montpellier, l'Auteur des Mémoires du Sr. Dufoſſé, le Gazettier & autres, ont ſemblé diſputer à qui diroit les plus groſſiéres injures contre cette Hiſtoire & contre celui qui la raporte. M. Arnaud, qui en ce genre d'écrire l'emporte ſur tout autre, aſſûre dans ſa *Réfutation du Roman diabolique de Bourg-Fontaine*, que » (*e*) le Libelle où cette prétenduë Con» férence eſt raportée n'a pû être com» poſé que par un inſigne impoſteur, » qui n'étoit pas aſſez habile dans l'art » de mentir & d'ajuſter les tems, & qui » mérite plus d'être puni que d'être cru : » Des perſonnes que ce Docteur auroit dû ſouverainement reſpecter, en ont jugé tout autrement.

Ce fut par l'ordre de la Reine Mere de Loüis le Grand que le Sr. Filleau fit imprimer ſa *Rélation Juridique* : L'impreſſion achevée, cette Princeſſe lui fit l'honneur de lui en marquer ſa ſatisfaction par lettre : (*f*) » J'ai voulu, dit la Reine * dans ſa lettre, vous faire la préſente » pour vous témoigner que je vous ſçai

(*e*) *Morale Prat. t. 8. p. 382.*
(*f*) *En date du 19. Mai 1654.*

Digitized by Google

» gré du zéle que vous avez fait paroître » dans cette occaſion. » La Reine ne le regardoit donc pas tout-à-fait comme *un inſigne impoſteur.* Les grandes rélations qu'à eûës le Sr. Filleau avec ce qu'il y avoit alors de plus conſidérable & de plus zélé pour la Religion dans les Cours de Rome & de France, ſont encore un préjugé bien avantageux à ſon mérite, à ſa probité, à ſon zéle pour l'Egliſe & pour l'Etat; elles mettront à jamais, dans l'eſprit des gens ſages, ce Magiſtrat hors de tout ſoupçon d'avoir, le moins du monde, altéré le récit qui lui a été fait de la Conférence de Bourg-Fontaine. Si donc il y a de l'impoſture dans ce récit, elle ne doit pas être imputée à l'Auteur de la *Rélation Juridique :* on doit la tenir pour très-ſincére de ſa part.

Imputera-t'on cette impoſture à l'Eccléſiaſtique qui a fait ce récit au Sr. Filleau ? Pour prendre ſon parti là-deſſus, qu'on liſe attentivement ce récit: quelles impreſſions fait-il ſur l'eſprit du Lecteur Catholique ? Il eſt d'abord ſaiſi de la plus vive horreur : il n'oſe ſe permettre de penſer que des hommes aient le cœur & l'eſprit aſſez corrompus pour ſe perſuader que la Religion Chrétienne eſt une fable, que l'Incarnation du Ver-

Digitized by Google

be eſt *une hiſtoire apocriphe*, que le Déïſme eſt la ſeule vraie Religion, qu'en conſéquence, ces mêmes hommes aient pû avoir la penſée d'établir le Déïſme ſur les ruines de la Religion de J. C. il a d'autant plus de peine à le croire, que juſqu'à préſent les Héréſiarques, comme Luther & Calvin, ont à la vérité établi des princi es qui ménent au Déïſme, & font des Déïſtes ; mais ç'a toujours été en ſuppoſant le fonds de la Religion de J. C. véritable ; & jamais ils ne ſe ſont propoſé l'établiſſement du Déïſme directement ; au lieu qu'ici, c'eſt l'objet le plus direct, c'eſt même tout ce qu'on ſe propoſe : cela ne lui paroît pas croyable. Qu'il liſe juſqu'au bout : A cette diſpoſition d'eſprit ſuccéde un prodigieux étonnement, de voir qu'un Auteur a écrit il y a plus de cent ans tout ce que les Janſéniſtes ont fait contre l'Egliſe depuis ce tems juſqu'à préſent : de voir le récit de cet Auteur ſi bien circonſtancié, qu'on s'imagine plûtôt lire un récit de faits paſſés, qu'un projet à éxécuter ; que faut-il de plus pour être très-convaincu que les Déïſtes de Bourg-Fontaine ont pû avoir le cœur & l'eſprit aſſez gâtés pour enfanter un projet que tant de cœurs & d'eſprits gâtés travaillent ſi ar-

Digitized by Google

demment à éxécuter ſous nos yeux par tant de Livres faits exprès pour établir directement le Déïſme ? Une réfléxion ſe préſente ici bien naturellement : c'eſt que, ou l'Hiſtoire du projet de Bourg-Fontaine eſt très-véritable, ou celui qui l'a inventée a lû prophétiquement dans l'avenir, il n'y a pas de milieu : les Janſéniſtes ne le reconnoîtront pas pour Prophête ; reſte donc qu'il ait raconté au Sr. Filleau avec ſincérité ce dont il a été témoin ; & il n'eſt traité d'*impoſteur* que pour avoir éventé l'intrigue déteſtable d'une Cabale qui a un intérêt infini à la tenir enſevelie dans les plus épaiſſes ténébres.

Le même Sr. Filleau, à la fin de ſa *Rélation Juridique* ; donne quelque choſe de plus que des conjectures ſur l'aſſemblée de B. F. il prouve par les Lettres de Janſénius à St. Cyran, 1°. Qu'il y a une Cabale entr'eux contre la Religion. 2°. Que ces deux Chefs de la Secte naiſſante jugent qu'une entrevûë leur ſeroit très-néceſſaire. 3°. Qu'ils ſe ſont vûs ou aſſemblés. 4°. Que quelqu'un de ceux qui s'étoient trouvés à l'aſſemblée avoit changé de ſentiment, ce qui embarraſſoit très-fort les autres. Voici comment il tire ces preuves deſdites Lettres données au

Digitized by Google

public par le Sr. de Préville, & dont les originaux ſont dépoſés au Collége de Loüis le Grand à Paris.

1°. *Il y a une Cabale contre la Religion entre St. Cyran & Janſénius, & ils jugent qu'il eſt néceſſaire de s'aſſocier quelques autres perſonnes.*

»Les Cabaliſtes, dit Filleau, n'ayant » pas deſſein d'établir de véritables prin- » cipes de Religion, mais de détruire » ceux que la Foi avoit introduits dans le » monde, & d'attaquer l'Egliſe & l'Evan- » gile, ils ont voulu cacher leurs conſeils » juſqu'à ce qu'ils euſſent attiré un nom- » bre conſidérable de perſonnes à leur » parti. Cela ſe voit en la Lettre 16. où » Janſénius écrit en ces termes : *Je n'oſe* » *dire à perſonne du monde ce que je penſe ſelon* » *les principes de St. Auguſtin, d'une grande* » *partie des opinions de ce tems, & particu-* » *liérement de celles de la grace & de la pré-* » *deſtination, de peur qu'on ne me faſſe le tour* » *à Rome qu'on a fait à d'autres, devant que* » *toute choſe ſoit meure & en ſon tems.*

» Voilà le deſſein des Déïſtes aſſez » déclaré, comme il fût remarqué par » cet Eccleſiaſtique qui avoit aſſiſté à » l'aſſemblée dont a été parlé au Chapi-

Digitized by Google

» tre 2. car le ſentiment de Janſénius &
» des autres étoit que Dieu baille la grace
» à qui il lui plaît, qu'il prédeſtine qui il
» lui plaît, qu'il ſauve & damne qui il
» lui plaît, & ainſi que tous les Sacre-
» mens ſont inutiles. Mais le feu expia-
» toire de Rome les empêchoit de pu-
» blier ſi-tôt leurs erreurs & les retenoit
» dans le ſilence.

» Il déclare auſſi ſur la fin de la Let-
» tre 23. qu'il approuve le deſſein de
» Solion, (c'eſt un des noms de guerre
» de St. Cyran) qui étoit d'avis que cette
» affaire ne pouvoit être établie que par
» le moyen de pluſieurs perſonnes qu'on
» pourroit y engager, puiſqu'elle ne pou-
» voit être agréée dans l'Italie ; *Tandem*
» *aliquando deſperatâ viâ tranſalpinâ, con-*
» *feſſus eſt Solion eſſe virum prudentem, eo*
» *quod credere incipat négotium iſtud finiri*
» *non poſſe niſi conſpiratione multorum* ; ces
» derniers mots juſtifient entiérement la
» Cabale, & non un deſſein de Religion,
» *conſpiratione multorum.*

» Par la Lettre 20. il promet à St. Cy-
» ran de ſuivre ſon conſeil & de ne point
» divulguer le deſſein qu'il avoit de *Pil-*
» *mot*, (ſon Livre) *Je ſuivrai votre avis*
» *éxactement en ce qui eſt de l'affaire de Pil-*
» *mot, c'eſt-à-dire, le ſpirituel de l'affaire,*

Digitized by Google

» *en ne disant rien de ce papier à M. l'Illus-*
» *trissime, & suis aise que le preniez à cœur*
» *& que vous n'en fassiez point des approches*
» *qu'en général, car l'affaire est encore fort*
» *crûë de deçà.*

» Ne voilà pas des procédures de Ca-
» balistes en fait de Religion? Cela se
» voit encore plus clairement en la Let-
» tre 21. où il écrit à l'Abbé de St. Cyran
» en ces termes : *Quant aux autres affai-*
» *res, je suis aise que vous commenciez à*
» *ménager si bien les personnes qualifiées pour*
» *l'affaire spirituelle ; car je vois bien qu'il*
» *est nécessaire, comme aussi une très-gran-*
» *de prudence á méner le bateau.*

» Par la Lettre 32. il approuve que
» St. Cyran ne découvre pas si-tôt le
» dessein de son Ouvrage, qu'il appelle
» toujours *Pilmot*, à Sémir (c'est le P.
» Général de l'Oratoire) *il trouve bon que*
» *Calias* (St. Cyran) *ne dit rien de l'affaire*
» *de Pilmot à Sémir, car il n'est pas tems*
» *encore, quoique les affaires sont aucunement*
» *avancées, plus que je n'eusse osé me pro-*
» *mettre, car Sulpice* (Jansenius) *dit qu'il*
» *lui semble d'y voir un peu plus d'éclaircis-*
» *sement.*

» Dans la cinquiéme Lettre, il approu-
» ve ce que St. Cyran lui conseilloit, de
» tenir le tout secret : *En cette matiére*

Digitized by Google

» *même, je sens être véritable ce que vous* » *avez dit souvent, qu'il ne faut profaner les* » *bons discours mais dire ce que dit le Pro-* » *verbe*: Secretum meum mihi, secretum » meum mihi.

2°. *Jansénius & St. Cyran jugent qu'il est nécessaire de s'assembler.*

» Quant à l'assemblée de Bourg-Fon- » taine, en laquelle Jansénius se trouva » avec St. Cyran & autres, on en tire » quelques preuvres de ses Lettres. Il pa- » roît que diverses fois Jansénius & St. » Cyran ont conféré ensemble & se sont » assemblés, que Jansénius est venu à » Paris, & qu'il a traité du dessein com- » mun avec St. Cyran & autres, & que » de long-tems on avoit projetté cette » assemblée. La Lettre 13. le déclare » assez: elle est du 14. Octobre 1620. » *Je suis résolu de nouveau de passer cet Hy-* » *ver à parler à vous par la plume, pour* » *suppléer au défaut de notre entrevûë qui se* » *trame il y a quelques années.*

3°. *Jansénius, St. Cyran & autres se sont assemblées entre le cinq Mars & le quatre Novembre de l'année* 1621.

» La Lettre du cinq Mars 1621. qui » est la 16. fait voir qu'ils ne s'étoient

Digitized by Google

» assemblés, mais celle du quatre No-
» vembre 1621. justifie qu'ils s'étoient
» entrevûs, & parle du déplaisir que
» causa leur séparation, en ces termes :
» *Vos larmes que notre séparation vous a fait*
» *fondre, ont eû tant de pouvoir sur mon hu-*
» *meur froide, qu'elles ont émûës les miennes*;
„ & la même Lettre fait voir qu'ils eurent
„ encore après une autre entrevûë. Et
„ par la Lettre du 19 Novembre 1621.
„ il mande à St. Cyran qu'il se porte bien
„ après une langueur de tête & de toux
„ qu'il avoit eûë du voyage qu'il fit avec
„ St. Cyran. . . .

„ Mais ce qui justifie sans contredit
„ l'assemblée faite à Bourg-Fontaine,
„ dont a été parlé au Ch. 2. de cette Ré-
„ lation, & qui fait voir les résolutions
„ qui y avoient éte prises, & les enga-
„ gemens réciproques, non seulement
„ de Janſénius & de St. Cyran, mais aussi
„ d'autres personnes, ainsi qu'un Eccléſ-
„ siastique de condition l'a découvert au-
„ dit Sr. Filleau; c'est la Lettre du 26.
„ Février 1622. en laquelle Janſénius
„ dissuade St. Cyran de s'engager à la
„ conduite de quelqnes Filles Religieu-
„ ses d'autant que cette conduite seroit
„ incompatible avec la grande affaire,
„ & il ajoute : *Vous y êtes engagé, & ne*

Digitized by Google

„ *ſçauriez reculer ceux à qui votre promeſſe*
„ *vous oblige ; c'eſt pourquoi je vous prie de*
„ *ne nous abandonner point en une affaire dont*
„ *vous avez vû les heureux commencemens,*
„ *& à laquelle la Foi vous a engagé.* C'eſt
„ ſans doute cet engagement qui fût fait
„ dans l'aſſemblée de Bourg-Fontaine.

4°. *Un de ceux qui ſe ſont trouvés à l'aſſemblée a changé de ſentiment, ce qui embarraſſe fort les autres.*

» Par la Lettre du 24. Février. 1623.
» on peut conjecturer que quelqu'un du
» parti s'étoit retiré & l'avoit abandonné,
» & que pour cette raiſon Janſénius vou-
» lût faire une nouvelle aſſemblée ; voici
» comme il écrit : *Cette entrevûë me ſemble*
„ *être néceſſaire pour ce changement de deſ-*
„ *ſein car à cela il faudra raporter toutes cho-*
„ *ſes. Je tiens fort véritable*, omnes quæ
„ ſua ſunt quærunt, *& qu'il y a peu de gens*
„ *qui ſe comporteront en telle affaire avec la*
„ *réſolution qui faudroit.*

» Je ne doute point que ce change-
» ment dont il eſt parlé en cette Lettre
» ne regarde cet Eccléſiaſtique qui ſe re-
» tira de leur Cabale & abandonna leur
» parti, ainſi qu'il eſt déclaré au Cha-
» pitre 2. de cette Relation. Ce n'eſt pas

Digitized by Google

» ſeulement ma conjecture, mais auſſi » celle du Sr. de Préville qui a fait impri- » mer les Lettres de Janſénius : car à la » fin de cette Lettre qui eſt la 47. en » ordre, voulant expliquer ces paroles, » où il trouve d'autant plus de difficulté, » qu'il n'avoit rien ſçû de la Conférence » de Bourg-Fontaine, il écrit les lignes » ſuivantes. *Je ne puis deviner quel fut le* » *changement du deſſein concerté entre Jan-* » *ſénius & l'Abbé de S. Cyran ; mais puis* » *qu'à cela il falloit raporter tout le reſte,* » *il faut que la choſe ait été fort conſidérable,* » *qu'il y ait eû changement dans quelqu'un* » *de leur parti, qui probablement avoit fait* » *ſcrupule de s'engager à une ſi mauvaiſe* » *affaire.*

» Janſénius en ſa Lettre du 4. Mars » 1623. parle encore de ce changement » de deſſein en ces termes : *Le change-* » *ment de deſſein mérite bien que nous confé-* » *rions, afin de ſçavoir à quel but il faut* » *viſer* ; ce qui obligea Janſénius au voya- » ge de Péronne pour conférer de rechef » avec St. Cyran, comme il ſe voit par » la Lettre 49. ſur la fin : *Ce ſera donc le* » 29. *du préſent mois d'Avril que je me* » *trouverai vers le ſoir à Péronne pour entrer* » *vers le mois de Mai en France.* Ce fut » encore vraiſemblablement alors que

» Janſénius

Digitized by Google

» Janſénius & St. Cyran conférérent en-
» ſemble, comme il paroit par la Let-
» tre 51.

III.

LE Janſéniſme naiſſant ſeroit rentré avec infamie dans les ténébres dont à peine il commençoit à ſortir, ſi le public eût regardé l'aſſemblée de Bourg-Fontaine comme auſſi réelle qu'elle l'étoit. Il a donc fallu que les Chefs de cette Secte paraſſent au plus vîte à cet inconvénient : leur plus ſolide moyen de défenſe, le voici. Le Sr. Filleau s'étant contenté de déſigner les perſonnages de cette aſſemblée par les lettres initiales de leurs noms, le cinquiéme ſe trouve déſigné par (A. A.) ces deux A. déſignent-ils Antoine Arnaud, ou bien ſon Frère aîné Arnaud d'Andilly ? Voilà toute la difficulté.

Les Janſéniſtes prétendent que par ces deux A. on a voulu déſigner Antoine Arnaud : quel intérêt ont-ils à le ſoutenir ? Leurs adverſaires prétendent que ces deux A. déſignent Arnaud d'Andilly : ſur quoi fondés le prétendent-ils ? Il ſemble d'abord qu'on devroit ſe diſpenſer d'entrer là-deſſus dans aucune diſcuſſion : car enfin, ſi on ne pouvoit deviner qui

Digitized by Google

eſt celui que Filleau a voulu déſigner par ces deux A. que s'enſuivroit-il de-là? Qu'on ignoroit le nom d'un de ceux qui ſe ſont trouvées à l'aſſemblée de Bourg-Fontaine : pour ce qui eſt de la réalité de cette aſſemblée, elle ſubſiſteroit toujours : on pourroit donc laiſſer là une pareille vétille. Mais les Janſéniſtes ont tant crié ſur ces des deux A. Le Docteur Arnaud ſur-tout a fait valoir avec tant de ſubtilité la difficulté fondée ſur ces A. qu'il eſt abſolument néceſſaire de montrer ici qui ces deux A. ne déſignent pas & qui ils déſignent.

Pour former contre la réalité de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine une objection qui eût quelqu'apparence de ſolidité, par le moyen des deux A. Voici comment le Docteur Arnaud s'y eſt pris. Il a prétendu que de ſoutenir que par les deux A. on avoit voulu le déſigner & non pas ſon Frère, cela ſuffiroit pour faire paſſer la Conférence de Bourg-Fontaine pour (g) *le fruit malheureux d'une malignité diabolique & le plus ſot conte & le plus mal inventé qui fut jamais.* Il faut ici le ſuivre de près dans ſa façon de procéde; car ſi la bonne foi y manque, la ſubtilité n'y manque pas.

(g) *Morale Pratique*, *T.* 8. *pag.* 511

Digitized by Google

Dans sa seconde Lettre à un Duc & Pair, il dit de son chef que ceux qu'on accuse de s'être assemblés à Bourg-Fontaine étoient six Théologiens : il les nomme tous, après quoi il les fait adroitement perdre de vûë, & ne parle plus que de lui même, comme si Filleau l'avoit fait l'ame de l'assemblée : il va plus loin & se charge seul de tout l'odieux du projet, il se plaint comme s'il n'étoit attribué qu'à lui seul. (*h*) *Ils me donnent*, dit-il, *une place honorable entre ces Théologiens, ils me marquent par les deux premiéres Lettres de mon nom & de mon surnom.* Il se plaint encore de ce que le Sr. Filleau le représente (*i*) *comme un Déiste qui depuis plus de trente ans avoit conspiré de ruiner tous les Mystères de la Réligion Chrétienne*, de ce qu'on lui fait prendre dans ce dessein (*k*) *le soin d'attaquer les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie*, de ce qu'on dépeint son (*l*) *Livre de la fréquente Communion comme entrepris sur ce plan.* Enfin, en 1654, lorsque la *Rélation juridique* parut, n'y ayant plus de six Déïstes de Bourg-Fontaine que le désigné par A. A. de vivant, le Docteur Arnaud saisit encore

(*h*) *Pag.* 112. (*i*) Ibid. *pag.* 243.
(*k*) Ibid. *pag.* 112. (*l*) Ibid.

Digitized by Google

cette circonſtance, pour dire que par ces deux A. Filleau a voulu marquer (*m*) *Antoine Arnaud Docteur de Sorbonne, qui eſt celui des ſix qu'ils diſent être encore vivant.*

Qui n'auroit d'autre connoiſſance de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine que celle qu'en donne le Sr. Arnaud dans l'endroit cité, croiroit aiſément que le Sr. Filleau l'en fait le Chef, *ils me donnent une place honorable*; que la *Rélation Juridique* ne parle que de ce Docteur, *on m'y repréſente comme un Déiſte*; que Filleau ne parle que des travaux du Sr. Arnaud pour l'éxécution du projet, *on dépeint mon Livre de la fréquente Communion comme entrepris ſur ce plan*, en un mot on ſeroit tenté de croire que le Sr. Filleau n'occupe ſon Lecteur que du ſeul Arnaud, comme du principal perſonnage de l'aſſemblée: & cependant Filleau dans ſa *Rélation Juridique* ne nomme le Sr. Arnaud qu'une fois, & ne parle du Livre de la fréquente Communion, que comme en paſſant & très-rarement.

Mais, dira-t'on, que prétend donc le Sr. Arnaud en faiſant croire au public que c'eſt lui & non pas ſon Frère qu'on a voulu déſigner par les deux A. Quelle vûë peut-il avoir en ſe chargeant avec une

(*m*) Ibid. *pag.* 113.

Digitized by Google

affectation si marquée de tout l'odieux du projet de Bourg-Fontaine à la décharge des autres ? Le voici : c'est qu'il n'étoit pas & n'a pû être de l'assemblée, étant trop jeune pour cela, comme il le prouve lui-même très-solidement, en disant qu'en 1711. il n'avoit que neuf ans, étant né en 1692. Or s'il n'y étoit pas, tout ce dont il vient de donner subtilement à entendre que Filleau le charge, porte à faux : Le public doit dont regarder l'assemblée de Bourg-Fontaine comme un *sot conte, le plus mal inventé qui fut jamais* : c'est tout ce que prétend le Sr. Arnaud ; & il faut convenir qu'il a un peu réussi par cette subtilité à faire prendre le change au public, & à empêcher que les Catholiques ne tirassent de la honteuse origine du Jansénisme tout l'avantage qu'ils en auroient pû tirer.

Il est donc certain qu'Antoine Arnaud ne s'est point trouvé à Bourg-Fontaine, il est encore certain que ce n'est pas lui que Filleau a prétendu désigner par les deux A. il le lui a fait dire bien autentiquement par l'Auteur du Livre intitulé : *Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le Saint Sacrement.* Voici les paroles de l'Auteur : (*n*) » Il se trompe (Antoine

(*n*) *Pag.* 15.

Digitized by Google

» Arnaud) en ce qu'il croit que par ces » lettres A. A. on entend Antoine Ar- » naud, je lui dis de la part de l'Auteur » de la *Relation Juridique* que ces lettres » désignent un autre, qui est encore en » vie, & qui est trop bon ami de M. Ar- » naud pour lui être inconnu. »

Qui est-il donc cet autre A. A. qu'on assûre s'être trouvé à Bourg-Fontaine ? Pour le nommer sans aucun risque de se méprendre, il faut nécessairement que les sept caractères suivans lui conviennent. 1°. Saint Cyran ayant été le Chef de l'assemblée de Bourg-Fontaine, il n'a pû prudemment y inviter que de ses intimes amis : il faut donc que cet A. A. ait été ami de St. Cyran, & cela avant le tems de l'assemblée. 2°. Il faut que cet ami ait gouté les sentimens de St. Cyran en fait de Religion. 3°. Il faut qu'il ait été jugé par St. Cyran capable d'entrer dans le secret d'une affreuse Cabale. 4°. Il faut qu'il ait été en situation de contribuer par quelqu'endroit à l'éxécution du projet de Bourg-Fontaine, sans quoi ont l'eût admis mal-à-propos dans cette assemblée. 5°. Il faut que son nom puisse être désigné par deux A. 6°. Il faut qu'en 1621. il ait été d'âge à pouvoir figurer à l'assemblée. 7°. Il faut enfin qu'il ait été

Digitized by Google

encore vivant en 1654. lorſque Filleau a publié ſa Rélation Juridique.

Tout cela convient ſi exactement au Sieur Arnaud d'Andilly Frère aîné du Docteur, que l'habitude ſeule où ſont les Janſéniſtes de tout nier peut faire concevoir comment ils ont oſé nier que ce fût lui que Filleau a prétendu déſigner.

2°. Arnaud d'Andilly a été ami intime de l'Abbé de St. Cyran. Si ce fait a beſoin de preuve, le témoignage du Docteur ſon Frère cadet en réunit pluſieurs. (o) » Eſt-ce un ſecret, dit-il, » (que Mr. d'Andilly ait été ami de » l'Abbé de St. Cyran) M. d'Andilly » n'a t'il pas fait gloire toute ſa vie d'avoir » été des plus intimes amis de ce grand » Serviteur de Dieu? Ne l'a-t'il pas té- » moigné publiquement en dédiant ſes » Lettres (de St. Cyran) ſi édifiantes aux » Archevêques & Evêques de France? » Et n'en commence-t'il pas l'Epître Dé- » dicatoire par ces termes: *Meſſeigneurs*, » *l'amitié étroite dont il a plû à Dieu de* » *m'unir avec feu M. l'Abbé de Saint Cy-* » *ran, &c.*, » ils étoient donc intimes amis. Leur amitié a commencé un an avant l'aſſemblée. D'Andilly paſſant par Poitiers à la ſuite de la Cour en 1620. St. Cyran lui fut préſenté par un Reli-

(o) *Morale Pratique*, *T.* 8. *pag.* 494.

Digitized by Google

gieuſe : ils ſe virent alors pour la premiére fois & leur amitié commença & fut parfaite dans le même inſtant, tant ils étoient faits l'un pour l'autre. C'eſt St. Cyran même qui nous l'apprend dans une Lettre qu'il écrivit à M. d'Andilly le 15. Septembre de la même année : il lui parle dans ſon galimathias ordinaire en ces termes. » Pour vous faire com-» prendre qu'elle eſt l'excellence de no-» tre amour, & qu'il eſt né avec toute ſa » force & perfection, comme les Ames, » comme les Anges, comme le Verbe » de Dieu, en un inſtant, &c. » On trouvera ſans doute bien de l'impiété dans ces derniéres paroles : mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici. Ces deux Hommes ont donc été intimes amis dès 1620. un an avant l'aſſemblée.

2°. D'Andilly a parfaitement connu les ſentimens de ſon nouvel ami en fait de Religion, & les a goûtés. Entre autres impiétés dont la Lettre de 1620. eſt farcie, St. Cyran en parlant de la Religion a crû pouvoir s'ouvrir à d'Andilly juſqu'à lui dire : *La Religion n'eſt rien qu'une Confrérie de gens vivans & mourans enſemble.* Ce ſeul trait qui ne peut partir que d'un cœur perverti totalement, auroit dû engager d'Andilly à rompre ſur

Digitized by Google

le champ avec un homme si pervers : bien-loin de cela, leur amitié a duré toute leur vie, & St. Cyran a ordonné par testament au raport de Lancelot & de Fontaine, (*p*) que son cœur seroit donné à M. d'Andilly à condition qu'il prendroit à P. R. une place de Solitaire, ce qu'il a éxécuté.

3°. Saint Cyran a jugé M. d'Andilly très-capable d'entrer dans le secret d'un affreux projet qu'il méditoit : la Lettre de 1620. fait foi qu'il lui avoit déjà ouvert son cœur & fait part de quelque secret de cette nature. » Tous les esprits » de la terre, lui écrit-il, pour aigus & » sçavans qu'ils soient n'entendent rien » à notre Cabale, s'ils ne sont initiez à ses » Mystères, qui rendent, comme en de » saintes Orgies, les esprits plus transportés les uns envers les autres, que » ne sont ceux qui tombent en manie, » en yvresse & en passion d'amour impudique. » La suite de cet Ouvrage fera voir jusqu'où ont été les *saintes Orgies* ou fureurs des descendans de ces premiers Chefs du Jansénisme.

4°. La conquête de d'Andilly au parti naissant ne pouvoit paroître que très-

(*p*) *Mém. de Lancelot*, T. 1. *pag* 256. Item. *Mém. de Font.* T. 1. *pag.* 258.

Digitized by Google

importante à l'Abbé de Saint Cyran. D'Andilly étoit en quelque crédit à la Cour. Il étoit l'aîné d'une très-nombreuse famille que son exemple pouvoit attacher à St. Cyran : deux moyens efficaces d'avancer l'exécution du projet. L'événement ne l'a que trop fait voir. C'est, en effet, d'Andilly qui a introduit St. Cyran à P. R. où le Sr. Arnaud Avocat son Père s'étoit rendu tout puissant, sous prétexte d'en gérer le temporel. C'est d'Andilly qui à la Cour faisoit face autant qu'il le pouvoit à tout ce qui arrivoit de fâcheux à la Secte naissante ; il y faisoit connoître l'Abbé son ami & lui gagnoit des Partisans de condition, & sur-tout des Dames. A la vérité il ne pût empêcher l'empriſonnement de Saint Cyran, mais il n'y a sorte de ressort qu'il n'ait fait joüer pour le délivrer de prison, & rendre le Père aux enfans. Par un service plus important que tout cela, la mémoire de d'Andilly vivra dans les fastes du parti, tant que les restes en subsisteront ; c'est lui qui a tiré son jeune Frère Antoine Arnaud du nombre des disciples de M. de l'Escot, grand ennemi de toutes nouveautés, pour le mettre entre les mains de St. Cyran, afin qu'il le formât selon ses idées, & le mit en état de servir le

Digitized by Google

parti, comme tout le monde ſçait qu'il a fait.

5°. Pour ce qui eſt du nom de ce Héros de la Secte, chacun voit que ſon nom de famille commence par un A. le nom de terre ſous lequel il eſt connu, *Andilly* commence encore par un A. Qu'eſt-ce donc qui auroit pû empêcher de le déſigner par deux A. (q) *Il auroit dû être déſigné par A. D. A.* dit le Docteur Arnaud : d'accord ; cela eût prévenu une difficulté grammaticale : mais ce que nous venons de dire peut, ce me ſemble, très-abondamment ſuppléer à l'omiſſion d'un D. faite par le Sr. Filleau.

6°. Et pour qu'il ne manque rien au ſupplément de ce D. ajoûtons qu'Arnaud d'Andilly au tems de l'aſſemblée de B. F. étoit très en état d'y figurer par ſon âge, qui étoit de trente-trois ans.

7°. Enfin, en 1654. lorſque la Rélation Juridique parût, le Sr. Arnaud d'Andilly étoit plein de vie, n'étant mort que vingt ans après. C'eſt donc Arnaud d'Andilly qui eſt déſigné par A. A. dans la liſte de ceux qui ſe ſont trouvés à l'aſſemblée de Bourg-Fontaine ; ſi cela n'eſt pas évident, cela eſt au moins fort vraiſemblable.

(q) *Morale Pratiq. T. 8. pag. 510.*

Digitized by Google

Bayle défend ici le terrain autant qu'il le peut, en faveur des Jansénistes. Après avoir dit que l'Auteur des Factums pour les parens de Jansénius prouve par de *solides raisons* que les deux A. ne désignent pas Arnaud d'Andilly, il se contente de rapporter une de ces raisons tirée de ces Factums. Je dois à Bayle la justice de croire qu'en homme d'esprit & en bon ami, il aura choisi la plus solide; la voici: C'est que M. Arnaud d'Andilly accompagnoit le Roi Loüis XIII dans tous les voyages qu'il faisoit devant & après l'assemblée de B. F. contre les Hérétiques révoltés, ce qui lui étoit une occasion d'avoir plus de zéle pour la Religion Catholique. Assûrément l'affection de M. d'Andilly pour P. R son goût pour les sentimens de St. Cyran, marquent bien qu'il n'avoit guères profité de ce voyage pour devenir plus zélé Catholique.

On ajoûte au même endroit des Factums cités par Bayle, que ces voyages n'étoient pas un moyen pour rendre M. d'Andilly aussi Théologien qu'il eût fallu l'être pour soutenir le personnage dont il auroit été chargé à B F. on est bien dépourvû de bonnes raisons, quand on en apporte de pareilles. Je conviens aisément que M. d'Andilly n'étoit pas Théologien;

Digitized by Google

auſſi le Sr. Filleau n'a-t'il pas dit que les ſix perſonnages de B. F. fuſſent *ſix Théologiens*; & certainement M. d'Andilly n'avoit pas beſoin de l'être, pour rendre à ſon ami St. Cyran les ſervices qu'il lui a rendus, & pour faire un perſonnage très-important dans l'éxécution du projet de B. F. comme il l'a fait : cela ſaute aux yeux.

IV.

ON doit s'attendre que les Chefs des Janſéniſtes d'aujoud'hui ne ſouffriront pas plus patiemment que leurs Pères, de voir mettre au grand jour le Myſtère d'iniquité dont il s'agit : ils jetteront feu & flamme, ils crieront à la calomnie ! à l'impoſture ! ils diront avec M. de Montpellier qu'on a (r) *retiré des enfers la Fable diabolique de Bourg-Fontaine, qui y étoit rentrée depuis ſi long-tems*; ils eſſayeront encore une fois de donner le change au public, c'eſt-à-dire, que par mille petites chicanes telles que celles des A. ils tâcheront de faire perdre de vûë le point principal, qui n'eſt pas, ſi tels ou tels ſe ſont trouvés à l'aſſemblée de B. F. mais ſi ceux qui s'y ſont trouvés y ont formé contre

(r) *Troiſiéme Lettre de M. de Montp.* (*Colbert*) *à M. de Marſeille, pag.* 26.

Digitized by Google

notre Sainte Religion le projet qu'on les accuſe d'y avoir formé.

Qu'ils ſe tiennent donc une bonne fois pour bien & dûment avertis, que c'eſt actuellement au projet principalement que j'en veux : c'eſt ce projet que je veux dévoiler : c'eſt de ce projet que je veux montrer la réalité par une ſeule & unique preuve, mais palpable, à la portée de tout le monde & ſans replique : cette preuve, c'eſt l'exécution même de ce projet, dont voici le précis.

Saint Cyran n'a pas crû devoir expoſer crûment au grand jour ſon projet de Déïſme, tel qu'il l'expoſa dans l'aſſemblée de B. F. & cela pour deux raiſons que ſes aſſociés n'eûrent pas de peine à lui faire goûter. La premiére eſt, que ce projet ainſi expoſé, eût révolté tous les eſprits, & cauſé l'horreur qu'on ne peut s'empêcher d'en concevoir en le liſant. La ſeconde eſt, qu'auſſi timide que les autres Héréſiarques, il ne ſe ſentoit pas aſſez de courage pour voir ſa doctrine dénoncée aux Magiſtrats & miſe *à l'epreuve des peines & des priſons.* Pour deux raiſons auſſi, je fais ce qu'il n'a pas fait : je mets ſon projet au jour afin que tout le monde en conçoive l'horreur qu'on en doit avoir, & afin d'empêcher par-là que des ames rachetées du

Digitized by Google

Sang de J. C. ne se laissent séduire & n'éprouvent un jour *les peines & les prisons* éternelles, où ce damnable projet ne peut que les précipiter.

Ce fameux projet proposé à B F. par St. Cyran étoit donc d'établir le pur Déïsme sur les ruines de l'Evangile, de nos plus Saints Mystères, & particuliérement de celui de l'Incarnation du Verbe, qui est la base de tous les autres. Cet Abbé prétendoit réduire toute la Religion à un principe; sçavoir, qu'il n'y a qu'un Dieu pour objet de notre Foi, que ce Dieu fait des hommes tout ce qu'il veut, sauve les uns, damne les autres, selon son vouloir, sans que ceux-ci puissent s'en plaindre. Voilà l'idée précise de ce projet dont on a tant parlé, & qui est si digne de son Auteur.

Les moyens proposés dans l'assemblée de B. F. pour réussir à établir cette horrible doctrine, *sans qu'on pût s'en appercevoir*, sont au nombre de quatre principaux, tous choisis au mieux pour conduire au Déïsme.

Le premier est d'ôter aux Fidéles un des plus puissans secours qu'ils aient pour se soutenir constamment dans la pratique de notre sainte Religion, qui est la fréquentation des Sacremens de Penitence

Digitized by Google

& d'Eucharistie. On résolut donc de les en éloigner, en rendant ces deux Sacremens si difficiles à recevoir dignement, *qu'ils restassent comme inaccessibles, que par le non usage on en perdit par après la Foi.*

Le second est d'enseigner aux Fidéles, affoiblis par la privation des Sacremens, des dogmes capables de les porter insensiblement à si bien laisser à Dieu tout le soin de leur salut, qu'ils se crussent dispensés de s'en méler & d'y travailler. On convint donc d'enseigner que toute grace opère tout toute seule, & qu'on tâcheroit d'imprimer dans l'esprit des peuples *que J. C. n'est pas mort pour tous les hommes*, mais pour les seuls élûs.

Le zéle des Directeurs & des Confesseurs parut un grand obstacle à la séduction des Fidéles qui s'adresseroient à eux. Pour troisiéme moyen, il fut donc convenu que les Directeurs qu'on ne pourroit pervertir & gagner au parti, on les rendroit odieux aux peuples en les représentant comme gens *totalement intéressés.*

Les Fidéles sans sacremens, imbus de dogmes pervers, aliénés des Pasteurs de leurs ames, il leur restoit encore une ressource pour éviter la séduction; la docilité à la voix de l'Eglise leur Mere: Pour leur ôter cette ressource & les faire tom-

Digitized by Google

ber dans le précipice, le quatriéme moyen proposé fut qu'à force d'attaquer l'autorité du Chef de l'Eglise, on accoûtumeroit les peuples à la mépriser, qu'on travailleroit contre l'Etat Monarchique de l'Eglise, pour établir l'Aristocratique, qu'on écriroit contre l'infaillibilité du Pape, qu'on la restraindroit aux seules assemblées des Conciles : que quand le Pape auroit anathématisé leur doctrine, on interjetteroit de ses décisions un appel au futur Concile ; & qu'enfin si ce Concile les condamnoit on ne croiroit pas plus aux décisions de ce Concile *qu'au Pape & à l'Evangile* qu'on vouloit ruiner.

Ce projet formé, & les moyens de l'éxécuter arrêtés, on distribua les personnages à ceux de l'assemblée, & on donna à chacun le sien selon ses talens & ses dispositions d'esprit. Quel fut le personnage de chaque particulier ? *A fructibus eorum cognoscetis eos. Les Ouvrages qu'ils ont faits sur telles matiéres* parlent pour eux : c'est ce qui a fait dire à Bayle que par quelques Livres qui parurent peu après l'assemblée, TOUT LE MONDE jugea qu'elles étoient les personnes désignées dans le récit de l'assemblée par les lettres initiales de leurs noms.

L'Abbé de St. Cyran a donc été l'Au-

Digitized by Google

teur du projet. Son fidéle ami Arnaud d'Andilly, qui n'étoit pas Théologien, a protégé la Secte dans son berceau, & lui a ménagé des partisans. Le Docteur Arnaud formé de la main de St. Cyran, sans avoir été de l'assemblée, a travaillé le premier d'une maniére systématique à mettre en œuvre le premier moyen, en écrivant pour rendre les Sacremens *inaccessible*. Cornélius Jansénius a commencé à mettre en œuvre le second, en réduisant en corps de doctrine les dogmes pervers de la Secte. Philippe Colpéan n'a point voulu prendre de part à leur dessein. Pierre Camus s'est chargé de rendre les directeurs odieux en les faisant passer pour *totalement intéressés*. Simon Vigor a consacré ses talens à la ruine de l'autorité du Souverain Pontife & de l'Etat Monarchique de l'Eglise. Depuis le tems de l'assemblée, c'est-à-dire, depuis cent trente-quatre ans les Chefs du Jansénisme ont fidélement suivi & suivent encore ce plan tracé par leurs Pères à B. F. Par quels Livres les premiers Chefs du Jansénisme ont-ils fait connoître chacun le personnage dont il a été chargé ? C'est ce qu'on verra à la tête de chaque Partie de cet Ouvrage, dont il est temps à présent de donner la division.

Digitized by Google

V.

LA premiére Partie de cet Ouvrage, n'eſt, comme on le voit, qu'un préambule néceſſaire à la démonſtration que promet le titre : les autres conſtituent le corps de cette démonſtration.

Dans la ſeconde Partie je développerai ce que l'Abbé de St. Cyran a fait par lui-même, en qualité de Chef & d'ame du projet de B. F. pour avancer de ſon vivant, autant qu'il lui ſeroit poſſible l'éxécution de ce déteſtable projet. Les quatre autres Parties nous apprendront ce que ce même Abbé a fait par ſes aſſociés & leurs ſucceſſeurs juſqu'à préſent.

La troiſiéme fera donc voir comment le Docteur Arnaud, & après lui les Janſéniſtes, s'y ſont pris pour faire tomber l'uſage du Sacrement de Pénitence & éloigner adroitement les Fidéles de J. C. dans l'Euchariſtie.

La quatriéme, ce que Janſénius & ceux qui tirent leur nom du ſien ont fait depuis plus de cent ans, & font encore aujourd'hui pour établir les dogmes envénimés qu'on a jugés à B. F. propros à conduire au Déiſme.

La cinquiéme, avec qu'elle malignité Pierre Camus, & à ſa ſuite, tous les

Digitized by Google

Janséniſtes, Chefs & autres, ſans exception ont travaillé infatigablement à décrier tous ceux qui gouvernant les conſciences auroient pû prémunir les Fidéles contre la ſéduction, & leur inſpirer pour l'Egliſe une inviolable ſoumiſſion, incompatible avec l'éxécution du projet de B. F.

La ſixiéme enfin fera connoître les vains efforts de Simon Vigor & des meilleures plumes du parti depuis le tems de l'aſſemblée juſqu'à préſent pour ébranler, & enſuite rendre mépriſable l'autorité du Vicaire de J. C. celle de toute l'Egliſe, & renverſer entiérement ſa forme de Gouvernement.

Voilà tout mon deſſein : Pour le remplir, les Janséniſtes fourniront eux-mêmes tout ce qui ſera néceſſaire, & même ſi fort au-delà, qu'on trouvera infailliblement que je n'ai pas aſſez profité de la richeſſe de ma matiére ; j'admets par avance une ſi juſte critique : je demande ſeulement qu'on ſe ſouvienne que les faits que je ne raporte pas, ou parce que je les ignore, ou parce qu'ils ne ſont pas aſſez autentiques, ou de peur d'être trop long, ſerviront autant, pour ceux qui les ſçavent, à démontrer l'éxécution du projet de Bourg-Fontaine, que ceux mêmes que je raporte.

Digitized by Google

LA RÉALITÉ
DU PROJET
DE BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE PAR L'ÉXÉCUTION.

SECONDE PARTIE.

QUOIQUE l'héréſie qui depuis plus d'un ſiécle déſole l'Egliſe de France, tire ſon nom de Janſénius Evêque d'Ypres, il n'en eſt cependant pas le Pere, c'eſt l'Abbé de Saint Cyran. Cet Abbé, en qualité d'Auteur & de Chef du projet qui a donné naiſſance à cette héréſie, a dû ſe faire le modéle de ſes aſſociés, les aider à bien prendre ſon eſprit, leur ſervir de guide dans la route ténébreuſe où il les avoit engagés. Ça été là en effet ſa continuelle occupation juſqu'au dernier ſoupir: il ſemble n'avoir vécu que pour mettre en œuvre tous les moyens propoſés à B. F. pour l'établiſſement du Déïſme. C'eſt ce que j'ai à montrer dans cette ſeconde Partie. Je la diviſe en cinq Articles. Le premier ſera un petit

Digitized by Google

abrégé de la Vie de ce Patriarche du Janſéniſme, dans les quatre autres Articles on expoſera la maniére dont il a mis en uſage chacun des quatre moyens choiſis pour ruiner notre Sainte Religion.

ARTICLE PREMIER.

Abrégé de la Vie de M. l'Abbé de St. Cyran.

JEAN du Verger de Hauranne, connu ſous le nom d'Abbé de St. Cyran, naquit à Bayonne en 1581. d'une famille qui s'étoit renduë conſidérable par le commerce. Etant en Théologie à Louvain il fit connoiſſance avec Janſénius. Ils ſe retrouvérent en 1604. à Paris, où, pour le malheur de la Religion, ils renouvellérent leurs anciennes liaiſons. Quelques années après du Verger de retour à Bayonne renonça entiérement aux affaires de ſa famille & ſe retira dans une maiſon de campagne de ſon Pere, nommée Campiprat: l'étude y fit toute ſon occupation pendant deux ans. Au bout de ce tems il engagea ſon ami Janſénius, qu'il avoit laiſſé Précepteur à Paris, à venir partager avec lui les doux momens de ſa retraite. Janſénius ſe rendit auprès de lui: ce fut-là qu'ils jettérent enſemble les premiers fondemens du Janſéniſme.

Digitized by Google

Le premier fruit de l'étude de du Verger fut le Livre intitulé, *Queſtion Royale*: il le compoſa à l'occaſion d'un cas propoſé à la Cour : il n'y traite de rien moins que de ce cas, mais il y enſeigne fort au long qu'on peut ſe tuer ſoi-même, & qu'il y a des occaſions où on eſt obligé en conſcience de le faire. Un de ſes principes dans ce Livre eſt celui des Gnoſtiques, *omnia munda ſunt mundis.*

Au ſortir de la ſolitude il alla à Poitiers, où il trouva moyen de s'inſinuer auprès de l'Evêque de cette Ville, M. Louis de la Rochepoſay. Ce Prélat eut dans la ſuite tout lieu de ſe repentir du bon accueïl qu'il avoit fait à du Verger. Il commença trop tard à le regarder comme un broüillon, un eſprit dangereux, & à ſe défier de ſes conſeils : Je dis trop tard, car ce ne fut qu'après que du Verger eut trouvé le ſecret d'engager ce Prélat à ſe démettre en ſa faveur de l'Abbaye de St. Cyran dans le Diocèſe de Bourges : il n'étoit plus tems de rattraper l'Abbaye, mais on pouvoit ſe défaire de l'Abbé : c'eſt le parti que prit l'Evêque de Poitiers.

L'Abbé de St. Cyran, pendant ſon ſéjour à Poitiers commença à répandre ſes erreurs, & à faire ſourdement des Proſélites à la nouvelle Secte dont il devoit

Digitized by Google

être le Patriarche. Le célébre Pere de Gondren de la Congrégation de l'Oratoire, ayant été obligé de faire plusieurs voyages à Poitiers, l'Abbé fit connoissance avec lui, lui ouvrit son cœur & lui fit part de ses desseins. Ce Pere, qui étoit un des hommes de son tems des plus éclairés dans les voies de Dieu, eut la patience de l'écouter, & reconnût aisément quel esprit animoit ce nouveau Réformateur : il fit avec zéle & charité tout ce qu'il pût pour détromper cet homme qui se perdoit, mais tout fut inutile. Le Pere de Gondren l'a donc connu parfaitement, & a avoué au lit de la mort au Confesseur de Madame la Ducheſſe d'Orléans, de l'Oratoire comme lui, qu'il n'avoit qu'un scrupule ; c'étoit de n'avoir pas fait connoître à M. de Laubardemont cet Abbé lorsqu'il fut arrêté par ordre du Roi.

St. Cyran fut plus heureux auprès du Pere de Bérulle : il sçut le gagner & le tromper pendant long-tems par le zèle qu'il témoignoit à procurer à sa Congrégation de nouveaux établissemens en Flandre & en France. Il gagna aussi la Supérieure de la Visitation de Poitiers & beaucoup d'autres personnes. Mais de toutes les connoissances qu'il fit, la plus avantageuse à son dessein fut celle de Robert

Digitized by Google

Robert Arnaud d'Andilly, qui passa à Poitiers à la suite de la Cour en 1620. Ce fut après cette premiére entrevûë que St. Cyran écrivit à ce nouvel ami la fameuse Lettre dont j'ai déjà parlé.

Peu après il se rendit à Paris, où il cultiva d'Andilly & toute la famille des Arnauds : cette connoissance lui ouvrit l'entrée de Port-Royal, où d'Andilly avoit deux Sœurs, que l'Abbé jugea très-propres à recevoir ses nouveautés, & à les mettre en vogue quand il seroit tems. Il jetta dès-lors les yeux sur cette Maison pour en faire sa place d'armes : M. Sébastien Zamet Evêque de Langres en étoit Supérieur, il falloit l'éloigner ; c'est de quoi il vint à bout par le moyen des Meres Arnaud, qui le firent remercier de ses bons offices.

Port-Royal devint bien-tôt un lieu de fréquentes assemblées : Elles avoient tout l'air de Cabale, & déplûrent au Cardinal de Richelieu, qui entendant d'ailleurs beaucoup parler des nouveautés que débitoit le Supérieur de P. R. résolut de le faire arrêter. Il en parla au P. Joseph Capucin & à l'Abbé de Priéres, & leur demanda ce qu'ils pensoient de ce nouveau Dogmatiste : comme il vit qu'ils n'osoient s'expliquer, il dit lui-même ce

Digitized by Google

qu'il en penſoit. » Il eſt baſque, dit-il, »& a les entrailles chaudes & ardentes »par tempérament : cette ardeur exceſſi»ve lui envoie à la tête des vapeurs dont »ſe forment ſes imaginations mélancoli»ques, qu'il prend pour des réfléxions »ſpéculatives, ou pour des inſpirations »du Saint-Eſprit, ſe faiſant ainſi de ſes »extravagances des Oracles & des Myſ»tères. »

Vers le même tems le P. de Gondren & M. Vincent, que l'Egliſe a depuis placé au Catalogue des Saints, ſe déclarérent hautement contre St. Cyran & divulguérent ſes déteſtables maximes : le Cardinal le fit obſerver : l'Abbé jugea à propos de s'éclipſer & ne reparut à Paris que ſix mois après. A ſon retour il s'attacha un Pere de l'Oratoire nommé Séguenot : il l'engagea à faire imprimer ſous ſon nom la Traduction de la Lettre de Saint Auguſtin, *de la Virginité*, avec des notes remplies de ſes erreurs contre les vœux, & ſur-tout contre celui de chaſteté. Ce Livre ſcandaliſa tous les Gens de bien ; la Sorbonne le cenſura comme hérétique. Le Cardinal informa le Roi du bruit que faiſoit dans le monde l'Abbé de St. Cyran par ſes dangéreuſes nouveautés & par le Livre du P. Séguenot, dont l'Abbé étoit

Digitized by Google

le véritable Auteur. Le Roi ordonna au Cardinal de le faire arrêter : l'ordre fut éxécuté & l'Abbé enfermé au Château de Vincennes le quinze de Mai 1638. On saisit tous ses papiers, & entre autres la minute de la Lettre qu'il avoit écrite de Poitiers à M. d'Andilly, & celles que Janſénius lui écrivoit, qui découvrirent beaucoup de myſtères de leur Cabale. Les Partiſans de l'Abbé animés contre le Cardinal de Richelieu, lui prêtérent beaucoup de mauvais motifs de cette détention : l'Abbé les a tous démentis ſans y penſer, en écrivant avec ſa modeſtie ordinaire, (*a*) qu'il étoit aux priſons de Vincennes *pour avoir voulu ſuivre exactement la Théologie de Sainte Théréſe.*

On penſa à chercher des témoins pour inſtruire ſon procès : M. l'Abbé de Priére, le Sr. Tardif intime ami de St. Cyran, Antoine Vigier Supérieur des Peres de la Doctrine Chrétienne, M. de Pormorant Abbé de Plene-Selve, Nicolas Victon Aumonier du Roi, Marie d'Aquaviva fille du Duc d'Atrie au Royaume de Naples, François de Caulet, depuis Evêque de Pamiers, & pluſieurs autres, furent juridiquement interrogés, & dépoſérent ce qu'ils avoient entendu dire à cet Abbé.

(*a*) *Lettres ſp. Lett.* 23. *p.* 179. *première Edit.*

Digitized by Google

C'eſt de leurs dépoſitions qu'on a tiré les maximes de St. Cyran que j'aurai ſouvent occaſion de citer. M. l'Evêque de Langres, le Pere de Gondren & St. Vincent de Paule ne voulurent pas parler devant un Juge Laïc, mais ils donnerent par écrit leurs dépoſitions au Cardinal.

St. Cyran s'occupa dans ſa priſon à compoſer ſes Lettres ſpirituelles à différentes perſonnes de condition, vraies, ou ſuppoſées ſeulement, pour donner du relief au parti. D'Andilly les a données au public après la mort de ſon ami. Il traça auſſi le plan du Livre contre la fréquente Communion, & donna ſes Mémoires au jeune Bachelier Antoine Arnaud, ſon éléve, Frere de d'Andilly.

Le Cardinal de Richelieu étant mort, le Comte de Chavigny devenu Miniſtre d'Etat trouva moyen de faire élargir le priſonnier ſon ami, qui ne ſurvéquit guéres à cette grace : il tomba malade ſur la fin de Septembre 1643. St. Cyran, au rapport de l'Hiſtorien de ſa vie, (*b*) *avoit toujours dit que dès qu'il ſeroit malade, on ne manquât pas de lui faire recevoir les Sacremens, parce que s'il arrivoit qu'on fût ſurpris*, ſes ennemis *commenceroient auſſi-*

(*b*) *Mémoire de Lancelot, T. 1. pag. 245. & ſuivantes.*

Digitized by Google

tôt à en faire des contes & à dire que ç'auroit été par un jugement de Dieu, ou qu'il seroit mort en Huguenot. Dieu permit que malgré ces précautions, pendant toute sa maladie d'environ douze jours, la pensée des Sacremens ne vint ni au malade ni à ses amis pour lui. Le 11. Octobre Singlin entra dans la chambre de St. Cyran le matin, le trouva tombé en apoplexie, sans qu'il y eût personne autour de lui. On pensa alors aux Sacremens. M. l'Abbé de Pons, Curé de Saint Jacques du Haut-Pas, averti du danger de son Paroissien accourut pour lui administrer l'Extrême-Onction; mais il mourut vers les onze heures du matin entre ses bras aux premiéres onctions. Les amis du défunt, pour empêcher qu'on ne dit *qu'il étoit mort en Huguenot*, publiérent que par une espèce de Miracle, il avoit eû *un bon intervalle*, qu'Honorat Malcy desservant de la Paroisse lui avoit administré le Viatique avant l'arrivée de M. l'Abbé de Pons; & afin de donner à ce fait la plus grande publicité, ils le firent insérer dans la Gazette suivante en ces termes: *L'onziéme de ce mois l'Abbé de St. Cyran malade depuis quelques jours mourut ici d'apoplexie après avoir reçû le Saint Viatique avec une piété digne de son éminente vertu.* M. l'Abbé de

Digitized by Google

Pons, témoin oculaire de tout ce qui s'étoit passé, éclaircit ce fait d'une maniére intéressante dans une Lettre à un de ses amis. En voici les termes.

» Pour ce que vous me demandez si »M. de St. Cyran a reçû ses Sacremens à »la mort, personne ne peut mieux vous »répondre de cela que moi : car ayant »été appellé par les domestiques pour lui »donner l'Extrême-Onction, il mourut »avant que j'eusse achevé. Je remarquai »auprès du malade deux femmes qui l'ai»moient avec bien de l'affection, l'une »assez jeune, l'autre plus avancée en »âge : on disoit dans le domestique »qu'elles avoient grand soin de lui, & »qu'il avoit grande confiance en elles : »c'est tout ce que je sçai sur cela.... »Mon Collégue Malcy dépose que le dé»funt avoit reçû les autres Sacremens, ce »qu'on éxige de lui pour sauver l'honneur »de cet Abbé, & c'est à force d'argent »qu'on tire de lui ce témoignage. »

Messieurs de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, firent de St. Cyran un éloge comme du plus grand ortodoxe & du plus saint personnage qui eût vécu de nos jours. Le Clergé de France ordonna par un Décret que cet éloge seroit effacé. Les Ministres Samuël Desmarets & Jurieu

Digitized by Google

ont révendiqué ce *ſaint perſonnage*, comme étant des leurs & penſant comme eux. Les Articles ſuivans nous apprendront s'il n'eſt pas de la juſtice de le leur abandonner.

ARTICLE SECOND.

Saint Cyran attaque le Myſtère de l'Incarnation & rend inacceſſibles les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie

DU caractère dont étoit l'Abbé de St. Cyran, il auroit voulu qu'on travaillât à établir le Déiſme ſur les ruines de la Religion, ſans garder aucune meſure : il le montra bien lorſque parlant le premier à B. F. il propoſa à ſes aſſociés de commencer *leur grand Ouvrage par la deſtruction des Myſtères, & particuliérement de celui de l'Incarnation.* Sur ce qu'on lui repréſenta qu'en allant ſi vîte on ne réuſſiroit pas & qu'on couroit riſque d'être mis *à l'épreuve des peines & des priſons*; il ſe rendit dans ce moment, & agréa qu'on prit *des moyens plus ſpécieux.* Le premier devoit être, » d'attaquer les deux Sacremens les »plus fréquentés par les Adultes, qui »ſont celui de la Pénitence & celui de »l'Euchariſtie, d'en procurer l'éloigne»ment en en rendant la pratique ſi diffi-

Digitized by Google

»cile, qu'ils reſtaſſent comme inacceſſi-»bles, & que dans le nom uſage fondé »ſur ces belles apparences, on en perdit »par après la Foi.» Quand il fut queſtion de mettre la main à l'œuvre, St. Cyran ne fut pas aſſez maître de cette humeur billeuſe qui le portoit à ce qu'il y a de plus extrême : il revint à ſon premier deſſein d'attaquer le Myſtère de l'Incarnation du Verbe.

Dans cette vûë il compoſa ſpécialement pour ſes Religieuſes de P. R. *le Chapelet ſecret du Très-Saint Sacrement.* A travers un affreux galimathias, on apperçoit aiſément dans cet Ouvrage ſes ſentimens contre le Myſtère de l'Incarnation, & l'artifice dont il uſe pour éloigner les ames de toute communication avec un Dieu fait Homme. Chaque *grain* de ce Chapelet eſt un attribut de Dieu, ſur lequel le fanatique Auteur débite ſes réveries : ſoutenons avec patience la lecture de quelques-uns où ſe manifeſte ſenſiblement ſon abominable deſſein.

» I. SAINTETÉ. Afin que J. C. ſoit »au Saint Sacrement, enſorte qu'il ne »ſorte point de ſoi-même, c'eſt-à-dire, »que la ſociété qu'il veut avoir avec les »hommes ſoit d'une maniére ſéparée »d'eux & réſidente en lui-même, n'étant

Digitized by Google

» pas raisonnable qu'il s'approche de nous, »& même en état de la grace, il n'y a »rien en nous digne de la Sainteté de »Dieu. De façon que nous devrions »dire au Très-Saint Sacrement ce que »Saint Pierre disoit à J. C. Retirez-vous »de nous, Seigneur, car nous sommes »pécheurs.

» 8. ÉMINENCE. Afin que J. C. en»tre en tous ses droits, qu'il s'éléve »glorieusement dans toutes ses préémi»nences, qu'il fasse UNE SÉPARA»TION de Grandeur entre lui & la »créature, que les ames acceptent leurs »basseſſes en hommage à cette Gran»deur, qu'il soit un Dieu Dieu, c'est-à»dire, se tenant dans ses Grandeurs Di»vines, selon lesquelles il ne peut être »dans rien moindre que lui. » que signifient ces paroles, *un Dieu Dieu, c'est-à-dire, se tenant dans ses Grandeurs*? Veut-il que nous nous scandalisions avec lui des abaissemens d'un Dieu Homme? Je ne vois pas qu'elles aient une autre sens.

» 9. POSSESSION.... Il faut que »les ames adorent en J. C. la possession »qu'il a de lui-même, & QU'ELLES »N'AIENT POINT DE VUE, S'IL »LUI PLAIT LES POSSEDER OU »NON, étant assez qu'il se possède lui»même.

Digitized by Google

» 11. INACCESSIBILITÉ. Afin »que J. C. demeure en lui-même »LAISSANT LA CRÉATURE »DANS L'INCAPACITÉ QU'ELLE »A DE L'APPROCHER : QUE »TOUT CE QU'IL EST N'AIT »POINT DE RAPPORT A NOUS ; »que son inacceſſibilité l'empêche de ſor»tir de ſoi-même, QUE LES AMES »RENONCENT A LA RENCON»TRE DE DIEU, & conſentent qu'il »demeure dans le lieu propre à la condi»tion de ſon être, qui eſt un lieu inac»ceſſible à la créature, dans lequel Il »REÇOIT LA GLOIRE DE N'ÊTRE »ACCOMPAGNÉ QUE DE SON »ESSENCE SEULE. » En retranchant de ces ſublimes aſpirations tout le galimathias, reſtera-t'il autre choſe que cette impiété, fondement du plus pur Déïſme : *Que Dieu ſe tienne pour ce qu'il eſt, & nous laiſſe pour ce que nous ſommes* ?

» 13. INDÉPENDANCE. Afin que »J. C. agiſſe comme premiére cauſe ſans »aſſujettiſſement aux fins qu'il s'eſt don»nées à lui-même, enſorte qu'encore »que ce Sacrement ſoit un ſigne d'a»mour, il en tire s'il veut un effet de »juſtice, QU'IL N'AIT POINT D'É»GARD A CE QUE LES AMES

Digitized by Google

»MÉRITENT, mais qu'il faſſe tout »ſelon lui, & que les ames RENON»CENT AU POUVOIR QU'ELLES »ONT DE S'ASSUJETTIR A DIEU, »en ce qu'étant en grace, il leur a pro»mis de ſe donner à elles, QU'ELLES »NE FONDENT POINT LEURS »ESPÉRANCES SUR CELA, mais »demeurent dans une bienheureuſe in»certitude qui honorent l'indépendance »de Dieu.

» 14. INCOMMUNICABILITÉ. Afin »que J. C. NE SE RABAISSE POINT »dans les communications diſpropor»tionnées à ſon infinie capacité, que »les ames demeurent dans l'indignité »qu'elles portent d'une ſi divine com»munication; qu'elles laiſſent leur être à »Dieu, non pas pour recevoir participa»tion du ſien.... s'eſtimant heureuſement »partagées de n'avoir aucune part aux »dons de Dieu, pour la joie qu'ils ſoient »ſi grands que nous n'en ſoyions pas ca»pables.

» 15. ILLIMITATION. Afin que »J. C. agiſſe dans l'étenduë divine, »QU'IL NE LUI IMPORTE DE »TOUT CE QUI EST FINI, &c.

» 16. INAPPLICATION. Afin que »J. C. s'occupe de lui-même, & qu'il ne

Digitized by Google

»donne point dans lui d'être au néant ; »QU'IL N'AIT ÉGARD A RIEN »QUI SE PASSE HORS DE LUI ; »QUE LES AMES NE SE PRÉSEN- »TENT PAS A LUI POUR L'OB- »JET DE SON APPLICATION, »MAIS PLUTOT POUR ESTRE »REBUTÉES, par la préférence qu'il »doit à soi-même, qu'elles s'appliquent »& se donnent à cette inapplication de »J. C. AIMANT MIEUX ESTRE »EXPOSÉES A SON OUBLI, qu'é- »tant en son souvenir, lui donner sujet »de sortir de l'application de soi-même, »pour s'appliquer aux créatures. »

La Foi du nouvel Evangile oblige donc ses Sectateurs à regarder J. C. comme *un Dieu Dieu* & rien de plus. La sublimité de la vertu, sous ce même Evangile, consistera à faire *une séparation de grandeur entre J. C. & la créature*, à ne s'embarrasser pas *s'il possède nos cœurs ou non*. Les principaux devoirs seront de *renoncer au pouvoir qu'a l'homme de s'assujettir à Dieu*, de ne faire aucun fonds sur les promesses de Dieu : l'aventurier Réformateur ne veu pas que les ames *fondent leurs espérances sur cela*. Jamais Hérésiarque tint-il un langage plus blasphématoire ! Ce n'est pas tout. L'union avec J.C.

Digitized by Google

fait le bonheur de l'homme Chrétien dans cette vie ; ce Dieu fait homme fait ſes délices de ſe communiquer aux ames pures avec une familiarité qui ne peut s'exprimer : cela déplaît à St. Cyran : il faut que ſes Diſciples diſent à J. C. de *ſe retirer*, de *ne pas ſe rabaiſſer juſqu'à eux*, que ces abaiſſemens *ſont indignes* de lui ; de *ne point s'embarraſſer de ce qui eſt fini* : c'eſt-à-dire, d'être indifférent au ſalut ou à la réprobation des ames qui lui ont coûté ſi cher : il leur défend de ſe préſenter à J. C. ou sils le font, il veut que ce ſoit pour le prier de ne pas penſer à eux, de *les rebuter*, de *les oublier*, à peu près comme s'ils n'éxiſtoient pas. C'eſt-à-dire, que ſous prétexte d'une perfection chimérique, & pour honorer J C. en *Dieu Dieu*, il veut que les ames ceſſent d'avoir avec lui ce commerce du cœur qui lui eſt ſi agréable, & qui eſt ſi propre à les entretenir & à les faire croître dans ſon amour. Quelles horreurs ! La ſéduction n'eſt-elle pas évidente ? Qu'on juge par-là du Séducteur, & s'il eſt bien vrai, comme il le dit froidement, qu'il n'a été enfermé dans les priſons de Vincennes que pour avoir ſuivi éxactement la Théologie de Sainte Thérèſe.

La Sorbonne en jugea bien différem-

Digitized by Google

ment : dès que cet Ouvrage parut, elle le regarda comme la production monstrueuse d'un esprit plus qu'extravagant : dans la censure qu'elle en fit, elle ne s'en tint pas à dire qu'il contenoit » plusieurs » extravagances, impertinences, erreur, » blasphêmes & impiétés, qui tendent à » séparer & détourner les ames de la pra- » tique des vertus, spécialement de la » Foi, Espérance & Charité : qu'il dé- » truit la façon de prier instituée par » J. C. » Elle ajoûte dans cette même censure ces termes bien remarquables, que cet Ouvrage tend à » introduire des » opinions contraires aux effets d'amour » que Dieu a témoignés pour nous, & » NOMMÉMENT AU SACRE- » MENT DE LA SAINTE EUCHA- » RISTIE ET MYSTÉRE DE L'IN- » CARNATION. » Ce Chapelet a été pareillement censuré à Rome. Voilà donc St. Cyran déjà jugé autentiquement avoir attaqué le Mystère de l'Incarnation, selon le projet de B. F. ce n'est encore là que son coup d'essai.

Ce Chapelet commença à faire bruit dans le monde, sous le nom de *Chapelet de St. Cyran* : mais après les censures de Rome & de Sorbonne les amis de l'Abbé crurent qu'il seroit indécent pour lui, &

Digitized by Google

nuisible à la Secte naissante, si leur Chef étoit si-tôt chargé de l'odieux de semblables censures : ils tâchérent donc de le mettre sur le compte de la Sœur Agnès de St Paul Arnaud, Religieuse de P. R. & publiérent que le Chapelet étoit d'elle. Depuis ce tems jusqu'à présent ils n'ont pas varié sur ce point. Pour St Cyran, il auroit rougi de paroître s'embarrasser de ce qui venoit de Rome : il ne fut donc pas si délicat que ses amis. Après avoir demandé pour son *Chapelet secret* une approbation à Jansénius, où l'Approbateur dit que ce Chapelet exprime *les élans d'une ame enyvrée de l'amour le plus pur, & qui ne contiennent rien que de très-Catholique*. L'Abbé fit l'Apologie de son Ouvrage, quoique censuré d'une maniére si infamante : il la fit encore approuver par son ami Jansénius & par Libert Fromond. Cette Apologie fut attaquée, & St. Cyran la défendit très-vivement; & quoiqu'aient pû dire & faire ses amis pour le ménager, tant qu'il a vécu, il a agi comme étant le vrai Père de cette monstrueuse production. Ses Partisans cependant, par une contradiction ordinaire aux Sectaires, en déchargeant leur Chef de l'odieux de cet Ouvrage, n'ont pû s'empêcher d'en témoigner la plus haute estime : témoin

Digitized by Google

l'éloge qu'on en fait dans *l'Apologie pour M. de St. Cyran.* (*c*) » C'eſt l'Ouvrage, »dit-on, d'une très-excellente Religieu»ſe, d'une très-ſage & très-vertueuſe Su»périeure d'un Monaſtère, c'eſt un écrit »dont les penſées ſont très-Catholiques »& très-conformes au langage divin des »Ecritures, très-hautes & très-relévées, »à cauſe de cela un peu obſcures. » La Religion eſt bien éteinte dans un cœur quand on oſe s'exprimer ainſi en faveur d'un Ouvrage flétri de tout côté, avec des qualifications qui ne peuvent convenir qu'à l'Ouvrage d'un fol & d'un impie.

Le mauvais ſuccès du *Chapelet ſecret* & la tempête qu'il excita contre St. Cyran, lui apprirent à ne plus agir ſi directement contre nos Saints Myſtères : il revint au ſyſtême propoſé à B. F. & ſe borna dans la ſuite à attaquer les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, ſans cependant *témoigner aucun deſſein de vouloir faire enſorte qu'ils fuſſent moins fréquentés, mais en rendant la pratique ſi difficile qu'ils reſtaſſent comme inacceſſibles.* Par quels dégrés & avec quel artifice va-t'il à ſon but en ce qui regarde le Sacrement de Pénitence? C'eſt ce qu'il nous faut éxaminer : ce qui concerne l'Euchariſtie viendra enſuite.

(*c*) *Premiére Partie, pag.* 24. & 25.

Digitized by Google

La Confeſſion des péchés véniels a de tous tems été autotiſée dans l'Egliſe, & a toujours été d'une grande utilité pour les ames qui en uſent, afin de ſe purifier davantage : pour en abolir l'uſage, & faciliter par-là l'abolition totale du Sacrement, voici les rêveries que St. Cyran a ſemées adroitement de côté & d'autre, ſur-tout dans ſes Lettres ſpirituelles. (*d*) »La Confeſſion des péchés véniels n'a »été en l'uſage ordinaire dans l'Egliſe »que fort tard, pour l'effacement des pé»chés véniels, parce que durant mille »ans & plus, les Juſtes qui les faiſoient ſe »contentoient le plus ſouvent de choiſir »deux-mêmes quelques légères péniten»ces avant d'aller aſſiſter au Saint Sacri»fice de la Meſſe & enſuite à la Commu»nion. » Le Novateur s'énonce ici d'une maniére timide : il étoit plus hardi dans les tête à tête, & diſoit nettement que (*e*) *les péchés véniels ne ſont point matiére ſuffiſante d'Abſolution ſacramentale.* M. l'Abbé de Priéres à dépoſé qu'étant à Maubuiſſon, St. Cyran lui avoit dit & ſoutenu, *qu'en l'ancienne Egliſe* l'Abſolution Sacramentale *ne ſe donnoit point ſur les ſeuls péchés*

(*d*) *Lettre* 32. *pag.* 265 *premiére Édition, voyez auſſi la Lettre* 92

(*e*) *Max.* 4. *tirée du Procès.*

Digitized by Google

véniels, & que la Confeſſion des péchés véniels n'eſt point Sacramentale, mais ſeulement un acte d'humilité qui ſe peut faire au premier Laic. De Barcos, qui dans ces Conférences ſervoit de ſecond à St. Cyran ſon Oncle, confirma ſçavamment cette Doctrine par le paſſage de Saint Jacques, *confitemini alterutrum peccata veſtra.* L'Abbé de Priéres voulu réfuter cette Doctrine par le Concile de Trente ; mais pour toute réponſe St. Cyran, *en faiſant un mouvement de tête* lui dit : *Si vous tenez pour le Concile de Trente, vous tenez pour le Pape,* après quoi il lui tourna le dos. Rien de plus précis que cette Doctrine contre l'uſage de la Confeſſion des péchés véniels.

Ces maximes trouvoient-elles entrée dans l'eſprit de ceux à qui ce Novateur les débitoit ; alors les jugeant capables d'en porter de plus fortes, il alloit en avant & leur inſinuoit (*f*) *qu'il n'eſt pas néceſſaire de confeſſer le nombre des péchés mortels, ni les circonſtances qui changent l'eſpèce du péché, moyennant que la Contrition ſoit telle qu'il faut.* Cette Morale, qu'on ne peut taxer de trop de ſévérité, rend déja la Confeſſion preſque inutile : elle va le devenir tout-à-fait.

M. l'Evêque de Langres, dans le Mé-

(*f*) *Max. 5.*

Digitized by Google

moire qu'il dreſſa ſur la Doctrine de St. Cyran, aſſûre qu'il enſeignoit, » que la »Contrition étoit abſolument néceſſaire »au Sacrement de Pénitence pour la ré»miſſion des péchés, que l'Attrition avec »le Sacrement ne ſuffiſoit pas. Que les »paroles du Concile de Trente ſur cette »matiére ſe devoient entendre de la Con»trition, ou bien qu'il falloit dire que le »Concile avoit erré en ce point. » Il a ſoutenu la même Doctrine à l'Abbé de Priéres, comme une maxime conſtante, en ajoûtant que *l'Abſolution n'eſt qu'un jugement déclaratif de la rémiſſion des péchés* quoique le Concile de Trente diſe poſitivement, (*g*) *non eſt ſolum nudum Miniſterium declarandi peccata eſt remiſſa.* Preſque tous les temoins entendus juridiquement dépoſent la même choſe : d'où on peut juger combien ces maximes ſi contraires au Concile de Trente, lui tenoient au cœur : auſſi vont-elles directement à l'abolition totale du Sacrement.

Suppoſons donc pour un moment la vérité de ces deux maximes ; ſçavoir, qu'il n'y a point de péché remis au Tribunal de la Pénitence ſans la Contrition parfaite, & que le Prêtre, en nous abſolvant, ne fait que nous déclarer que nos

(*g*) *SS. 14. C. 6.*

Digitized by Google

péchés nous ſont remis : quel raport auront-elles avec le but de St. Cyran ? Le voici : c'eſt qu'alors l'Abſolution ne nous ſert de rien : eh quoi ! n'eſt-ce pas une conſolation pour moi d'apprendre que mes péchés me ſont remis ? J'en conviens : mais l'Abſolution ne vous l'apprend pas : le Prêtre, en me donnant l'Abſolution, ne me déclare-t'il pas qu'ils ſont effacés ? Oüi, ſi votre Contrition a été parfaite : mais l'a-t'elle été ou non, c'eſt ce que le Prêtre ne ſçait ni ne peut ſçavoir : c'eſt donc ce qu'il ne peut vous déclarer, quelqu'Abſolution qu'il vous donne : l'Abſolution vous eſt donc parfaitement inutile : Vous me direz encore : je ne me confeſſe que pour recevoir une Abſolution ſalutaire : ſi celle que je reçois ne me ſert de rien, autant vaut m'épargner la peine de me confeſſer. La conſéquence eſt juſte, & ſuit naturellement des principes établis par St. Cyran : & c'eſt ainſi qu'il prétend éloigner tout le monde de la Confeſſion, même quand il s'agit de communier : ce n'eſt point un deſſein que je lui prête : le Mémoire de M. de Langres eſt mon garant. Le Prélat y dit qu'un des Myſtêres cachés de l'Abbé de St. Cyran étoit que, »le Sacrement de Pénitence n'effaçoit »pas les péchés : que la Communion

Digitized by Google

»avoit plus de vertu que la Confeſſion »pour l'effacement deſdits péchés, & »pour diſpoſer les hommes à bien mou»rir ; par conſéquent, qu'il étoit plus »important de donner le Saint Sacre»ment aux perſonnes qui étoient en »danger de mort, comme aux peſti»férés, que de leur adminiſtrer le Sa»crement de Pénitence.» Privilége bien commode que Saint Cyran accorde aux malades, de ſa pleine puiſſance & autorité.

De Barcos dans l'Apologie qu'il a faite pour ſon Oncle, nie que St. Cyran ait jamais dit cela : c'eſt ſans conſéquence : il avoit hérité de ce cher Oncle la maxime & la pratique de tout nier dans le beſoin : mais il n'avoit pas hérité de même le diſcernement pour en faire uſage à propos : il le montre bien ici ; puiſque St. Cyran dans ſes Lettres confirme le privilége qu'il a accordé aux malades, de communier ſans ſe confeſſer, par l'extention qu'il en fait à tous pécheurs même en ſanté, qui ſelon lui ne peuvent trouver la rémiſſion de leur péchés & leur juſtification ailleurs que dans l'Euchariſtie Son Texte va nous apprendre là-deſſus des choſes très-curieuſes. Dans ſa Lettre 53. qui eſt toute ſur l'Euchariſtie, il poſe d'abord

Digitized by Google

pour principe que (*h*) » c'eſt le Corps de »J.C. dans l'Euchariſtie qui produit toutes »les rémiſſions de nos péchés, & toutes les »graces de juſtification que nous rece»vons en ce monde. » Un peu plus bas il ajoute : (*i*) » L'Euchariſtie eſt le prin»cipe de tout ce qui ſe fait dans ce ſecond »monde, de tous les arbres, de toutes »les étoiles, de tous les élémens, de tous »les hommes ſpirituels & de grace : com»ment donc peut-on négliger ou tenir »pour indifférent un ſi grand don & une »ſi grande œuvre qu'il a plû à Dieu »d'établir dans la terre pour le bien des »hommes ? Ceux qui ſont pécheurs ne »peuvent trouver ailleurs la rémiſſion de »leurs péchés : ceux qui ſont juſtes ne »peuvent trouver ailleurs leur juſtifica»tion : ni les uns ni les autres l'accroiſ»ſement de leur rémiſſion & juſtification »juſqu'à la fin de leur vie. » C'eſt ainſi que l'artificieux Novateur éxalte d'une maniére extravangante & ſcandaleuſe les effets de ce Sacrement, pour abolir l'uſage de l'autre, ſçachant bien comment il déprimera enſuite celui qu'il a trop éxalté.

Il y a des ames dont le cœur eſt ſi droit, qui ſont ſi ſolidement attachées à

(*h*) *Tom. 2. pag.* 566.
(*i*) Ibid. *pag.* 567.

Digitized by Google

la Doctrine de l'Egliſe, qu'elles ſe défient de l'ombre même de la nouveauté, & elles ne peuvent trop s'en défier. De telles ames tombant ſous la direction de St. Cyran auroient eû horreur de la Doctrine précédente, dont la nouveauté faute aux yeux. Le Réformateur cependant ne prétend pas moins ôter le Sacrement de Pénitence à ces ames ci qu'aux autres; mais il uſe d'un artifice tout different. Les ames les plus vertueuſes ne ſont pas communément aſſez en garde contre une ſévérité outrée: St. Cyran avec ces ſortes de perſonnes change donc de perſonnage: ce n'eſt plus un homme qui réduit au néant le Sacrement de Pénitence: mais un homme qui le reléve ſi fort, qui éxige des diſpoſitions ſi ſublimes dans les Pénitens, qu'à peine peuvent-ils parvenir à avoir enfin l'Abſolution. Les dépoſitions faites contre lui, & ſur-tout ſa conduite dans la direction des Religieuſes de P. R. vont nous le préſenter ſous cette nouvelle forme.

Avant qu'il fût Supérieur du P. R. il y avoit dans cette Communauté beaucoup de bonnes ames, qui ſervoient Dieu dans la ſimplicité & faiſoient leurs délices d'approcher ſouvent des Sacremens. C'eſt quelque choſe de déplorable de voir avec

Digitized by Google

quelle cruauté il tâchoit de les leur arracher, sous prétexte de les porter par-là à une éminente perfection. Il ne leur parloit que de pénitence, & les obligeoit à se tenir prosternées le visage contre terre de côté & d'autre dans la Maison, & surtout au Chœur. Il ne leur permettoit de se confesser que rarement, & de communier, encore moins, comme nous l'apprend M. de Langres. Les plus vertueuses voyoient avec douleur le renversement que ces nouveautés causoient dans leur Maison : Elles s'en plaignoient au Père Vigier Supérieur des P. P. de la Doctrine (*k*) » Il tient, lui disoient-elles, trop »long-tems en pénitence les Filles qui »sont sous sa direction, & les fait abste»nir de la fréquentation des Sacremens. » Un Pénitent entre ses mains avoit beau témoigner de la douleur de ses péchés, & vouloit s'en corriger ; il vouloit que par une suite de bonnes œuvres & d'actes de pénitence, il fit connoître qu'il avoit une Contrition parfaite, avant qu'on lui donnât l'Absolution : en user autrement, c'étoit selon lui (*l*) *un abus épouvantable.* De Barcos interrogé par son Oncle en présence de l'Abbé de Priéres, si cela n'étoit

(*k*) *Dép. du P. Vigier.*
(*l*) *Dép. de l'Abbé de Prieres.*

pas

Digitized by Google

pas vrai, répondit qu'oüi : tant l'Oncle & le Neveu s'accordoient parfaitement. C'eſt ainſi que ſous prétexte de mieux diſpoſer le ames au Sacrement de Pénitence, il ne donnoit l'Abſolution qu'après de longs délais, qui inſenſiblement occaſionnoient ou de grands ſcrupules, ou une terreur ſi grande qu'elles n'oſoient approcher de ce Sacrement, ou une indifférence qui ne les en éloignoit pas moins efficacement.

St. Cyran veut donc, ou qu'on ne s'approche pas du Sacrement de Pénitence, parce qu'il eſt inutile, ou que ſi l'on s'en veut approcher, ce ſoit inutilement, parce qu'il eſt inacceſſible. C'eſt-à-dire, qu'il veut en inſpirer à tout le monde le mépris qu'il en avoit lui-même : en effet, le profaner de la maniére la plus ſacrilége ce n'étoit pour lui qu'un jeu : ce que l'Abbé de Priéres en a dépoſé juridiquement en eſt une belle preuve : voici les termes de ſa dépoſition. » En toutes leſ-»quelles Conférences ledit St. Cyran au-»roit fortement recommandé de garder »le ſecret, & de ne point dire à perſonne » les maximes qu'il avoit entendu tenir, »alléguant pour cela le paſſage, *occultè* »*propter metum judæorum*, & enſuite lui »fit récit d'une Hiſtoire qu'il diſoit s'être

Digitized by Google

»paſſée entre lui & un autre Eccléſiaſti-»que, auquel il s'étoit auſſi ouvert deſ-»dites maximes ; & lui dit que craignant que ledit Eccléſiaſtique en fit rapport à »M. l'Evêque de Poitiers, ou à quel-»qu'autre, il l'auroit arrêté tout court ſur »le chemin où ils étoient en propos ſur »ces matiéres, & l'auroit prié de le con-»feſſer en ce lieu-là à l'heure même : à »quoi ledit Eccléſiaſtique s'étant accor-»dé, après lui avoir néanmoins témoi-»gné étonnement de la ſoudaineté de »cette action, il ſe ſeroit confeſſé à lui & »lui auroit déclaré en ſa Confeſſion qu'il »reconnoiſſoit avoir manqué en lui pro-»poſant leſdites maximes, & l'auroit re-»quis de lui en bailler l'Abſolution : ce »qu'il diſoit avoir ainſi fait, afin d'obli-»ger ledit Eccléſiaſtique de garder ſous »le ſceau de la Confeſſion leſdites maxi-» mes, qu'il n'eût pû autrement tenir ſe-»crettes. » L'Abbé de Priéres ajoûte, que St. Cyran en faiſant ce récit, *rioit avec telle effuſion, que lui dépoſant ne l'a jamais vû rire de la ſorte : Barcos ſon Neveu en rioit auſſi.*

Des ames conduites par de pareils guides, ne ſont elles pas bien à plaindre ? La France en eſt cependant remplie depuis ce malheureux Chef de Cabale que

Digitized by Google

je démasque ici : fasse le Ciel qu'en le reconnoissant, on commence à se défier de ceux qui animés de son esprit, & faisant parade de la même sévérité, conduisent comme lui les ames dans le libertinage des mœurs, dans l'endurcissement ou le désespoir, & enfin dans l'irréligion, & cela, *sans qu'on s'en apperçoive* que trop tard. Finissons ce qui regarde la Doctrine de St. Cyran sur le Sacrement de Pénitence : j'en ai assez dit pour faire connoître la disposition où il a été toute sa vie d'en abolir l'usage.

Les excès de ce Novateur contre la Communion, ou plûtôt contre tout ce qui a rapport à l'Eucharistie, sont si énormes, qu'avant d'en parler, je n'ose les annoncer : nous le suivrons donc ici sans sçavoir jusqu'où il veut nous mener.

Dans sa *Théologie familiére*, qui a été condamnée à Rome, & qui étoit le Catéchisme usuel de P. R. il demande en quel état il faut être pour recevoir dignement l'Eucharistie. (*m*) » Il faut dit-il ; »être en état de grace, avoir fait péni»tence de ses péchés, & n'être attaché »ni par volonté ni par négligence à au»cune chose qui puisse déplaire à Dieu.» On ne peut rien de mieux que la premiére

(*m*) *Leçon* 15.

Digitized by Google

de ces trois propoſitions ; c'eſt la pure Doctrine de l'Egliſe Catholique. On voit bien que la ſeconde eſt fauſſe à cauſe qu'elle eſt trop générale : eſt-elle là ſans deſſein ? Il paroît que non : on eſt long-tems à faire une longue pénitence ; on eſt donc auſſi long-tems ſans communier, ſi l'entier accompliſſement de la pénitence doit précéder la Communion. Doctrine & pratique aujoud'hui univerſelle dans la nouvelle Egliſe.

Pour la troiſiéme condition éxigée par St. Cyran pour communier dignement ; je ne crains pas de le dire, elle manifeſte pleinement le projet formé à B. F. de rendre la Communion *inacceſſible aux hommes de ce tems.* Eh ! où eſt le Séraphin ſur la terre, qui, du moins *par négligence, n'eſt attaché à rien qui puiſſe déplaire à Dieu* ? Donc beaucoup de ſacriléges, ou plûtôt point de Communion, & c'eſt où on en veut venir.

Nos Rigoriſtes d'aujourd'hui, honteux de voir ici la doctrine de leur Chef au grand jour, voudront ſans doute l'adoucir : s'ils l'entreprennent, laiſſons les dire & n'écoutons que notre ſublime Directeur : point de plus fidéle interprète de ſa doctrine que lui-même. (*n*) » Ceux,

(*n*) *Explic. des Cérém. de la M. à l'art. du* Lavabo.

Digitized by Google

»dit-il, qui demeurent volontairement »dans les moindres fautes & imperfec»tions, ſont indignes du Sacrement de »l'Euchariſtie, ſelon Saint Denis.» Encore ici nouvelle chicane à eſſuyer de la part des Janſéniſtes : St. Cyran ne parle, diront-ils, que d'après St. Denis : qu'elle témérité de le relever là-deſſus ! St. Cyran le cite ou par défaut de connoiſſance de la Langue Gréque, ou à cauſe des conſéquences avantageuſes à ſon projet, qu'on en peut tirer : mais Saint Denis n'a jamais dit cela : (*o*) c'eſt ce que le Père Petau a ſçavemment prouvé : & un bon Janſéniſte, (*p*) aſſez connu par le riſque qu'il a couru d'être enfermé au Château Saint Ange, pour avoir débité ſes erreurs à Rome, a relévé là-deſſus ſon ami le Sieur Arnaud, en lui donnant le vrai ſens du paſſage de St. Denis, dont ce Docteur avoit fait le même abus que ſon Maître St. Cyran. J'aurai très-ſouvent occaſion de faire obſerver que St. Cyran & ſes Diſciples ont pris des Hérétiques l'avantageuſe coûtume d'étayer leur doctrine en l'imputant à quelque Saint Père, ou même à tous, quelquefois auſſi à toute

(*o*) *Pen. pub. Ch.* 15. & 16.
(*p*) *Charles Herſant. Obſ. ſur le Livre de la fréquente Communion.*

Digitized by Google

l'Eglise : en voici une preuve qui me ramène à mon objet.

St. Cyran voulant former un Ecclésiastique de ses amis à diriger les ames dans son goût Anti-Eucharistique, entreprend de lui donner une grande idée de l'avantage des longues privations de l'Eucharistie. (q) » Il n'y a point, lui dit-il, de » meilleure voie pour guérir une ame » blessée de la douleur de son péché, que » de la tenir séparée pour quelque tems » de la Sainte Eucharistie. Tous les Chré- » tiens qui depuis les Apôtres ont fait pé- » nitence des moindres péchés mortels » commis depuis le Baptême, ont suivi » cette régle durant douze cens ans, com- » me nous l'apprennons de toute l'Histoire » de l'Eglise, & ont voulu être séparés » par le jugement du Prêtre, de la Sainte » Eucharistie, se réservant toutefois l'es- » pérance d'y revenir & d'y participer, » après qu'ils se seroient purifiés de leurs » péchés & de leurs taches, par une pleine » & entiére satisfaction. Mais parce que » cette sainte & si ancienne pratique est » maintenant moins commune dans l'E- » glise, & qu'il y en a un autre de beau- » coup moins excellente, que le relâche- » ment des mœurs des Chrétiens a renduë

(q) 32 *Lett. sp.*

Digitized by Google

»plus ordinaire, contre le souhait & l'in-»tention principale de l'Eglise, qui a »toujours la premiére dans le cœur, & »l'aura toujours jusqu'à la fin du mon-»de, &c. »

Exprimons la quintessence d'une Doctrine qu'on nous donne comme si précieuse. Se séparer de la Divine Eucharistie pour les moindres péchés mortels, & s'en tenir séparé jusqu'à ce qu'on se soit entiérement purifié de toutes ses taches par une entiére satisfaction; c'est donc aujourd'hui une *sainte & ancienne pratique*: mais l'Eglise ne l'a jamais connuë cette pratique: elle n'est donc ni si sainte ni si ancienne. Cette séparation est un secret admirable *pour guérir un cœur blessé de la douleur de son péché*: que signifie ce galimathias, sous lequel ce Novateur voudroit se cacher? La blessure que la douleur du péché fait à l'ame, n'est-elle pas la chose du monde la plus désirable? C'est la vraie Contrition, c'est un effet de l'amour de Dieu: blessure que l'Eucharistie augmente: il faut donc s'en approcher: blessure que la séparation volontaire de l'Eucharistie *guérit* à coup sûr; c'est-à-dire, qu'elle diminue un si grand bien, & nous dispose à le perdre: un Catholique diroit: il faut donc bien se garder,

Digitized by Google

de s'en séparer : & St. Cyran donne dans sa réforme cette dangereuse séparation comme un moyen excellent de sanctification employé par tout les Saints *durant douze cens ans*, & qu'ils tenoient des Apôtres. L'artificieux Novateur voit bien qu'il faut ici quelque chose de plus que le nom d'un Saint Père pour faire valoir de telles rêveries : eh bien ! il les appuie sur *toute l'Histoire de l'Eglise* ; il ajoûte, sans rougir, que la pratique de ne pas se séparer de l'Euchariſtie avant l'entier accomplissement de la pénitence, est une pratique introduite par le relâchement contre l'intention de l'Eglise, & dès-lors même *de beaucoup moins excellente* que la sienne. Parler ainsi, ou bien dire à tout le monde qu'on a très-réellement dans l'ame le noir dessein d'éxécuter le projet conçû à B. F. n'est-ce pas une même chose ?

Le goût de St Cyran pour l'éloignement de l'Euchristie domine par-tout, & par-tout il tâche de l'insinuer aux personnes qui voudront l'écouter. Son petit Traité intitulé, *le cœur nouveau*, est une méthode pour élever à la perfection une ame nouvellement convertie à Dieu: dans un Ouvrage de cette nature, l'Auteur n'auroit pû avec bienséance ne rien dire

Digitized by Google

de la Communion : voici tout ce qu'il en dit, & tout ce qu'il permet à l'ame convertie pour la fortifier par l'Euchariſtie ; c'eſt de (*r*) *s'étonner que Dieu nous l'ait donnée pour la nourriture de nos ames*; mais ordre à elle, (*s*) *de s'abſtenir pour un tems de la Sainte Communion, comme d'une viande trop ſolide & diſproportionnée à ſa foibleſſe* ; enſuite, apparemment pour la dédommager du peu qu'il lui a accordé, il l'avertit, (*t*) *qu'elle doit prendre garde que cette ſéparation ſoit accompagnée d'un gémiſſement ſecret de ſe voir privée d'un ſi grand bien.* C'eſt aſſez la mode aujourd'hui chez les Janſéniſtes, de permettre aux ames, à l'exemple de leur Maître, de gémir auſſi long-tems qu'elles le voudront, pourvû qu'elles ne communient pas: leurs Livres de piété ſont remplis d'exhortations aux ſoupirs, aux larmes, aux gémiſſemens, aux ſanglots, & rien de plus.

L'Abbé de St. Cyran, dans la direction des perſonnes qui ſe mettoient de bonne foi ſous ſa conduite, étoit plus hardi : ne croyant pas avoir ſujet de s'en défier, il leur diſoit, (*v*) *que la fréquenta-*

[*r*] *Dans la Th. fam. cinquiéme Édit. p.* 202.
(*s*) Ibid.
(*t*) Ibid.
(*v*) *Dép. du Sr. Tardif.*

Digitized by Google

tion des Sacremens eſt plus ſouvent nuiſible que profitable, (x) que l'invocation du Saint Nom de JESUS eſt auſſi efficace que la réception du Saint Sacrement de l'Euchariſtie. C'eſt ce qui a été juridiquement dépoſé contre lui.

Tels ſont les artifices par où ce Chef de Cabale a appris à ſes Sectateurs à abolir peu à peu le fréquent uſage de la Sainte Communion. Cet uſage aboli ; il reſtoit encore un lien par où les Fidéles auroient pût tenir à J. C. caché dans l'Euchariſtie : c'eſt le Saint Sacrifice de la Meſſe. Pour ne rien négliger dans cette partie de l'éxécution du projet de B. F. il falloit détourner adroitement les Prêtres de célébrer la Sainte Meſſe, les Fidéles d'y aſſiſter, & inſenſiblement les accoûtumer à ne plus adorer J. C. dans l'Euchariſtie. L'entrepriſe, toute folle qu'elle eſt, pour ne rien dire de plus, St. Cyran l'a jugée digne de lui, & en a commancé l'éxécution.

Pour détourner efficacement les Prêtres d'offrir le St. Sacrifice de la Meſſe, il juge que ce n'eſt pas aſſez d'enſeigner ; il joint l'exemple aux paroles, & enſuite avec modeſtie, il ſe propoſe pour modèle. On ſera bien aiſe d'apprendre de lui-même juſqu'où il porte la perfection de ſa

(x) *Dép. de la Fille du Duc d'Arth.*

Digitized by Google

Morale Anti-Euchariſtique. (*y*) » Pour »moi, écrit-il à un Docteur de Sorbon»ne, ſi j'étois allé voir un homme ſans »une affaire néceſſaire, & que j'euſſe paſſé »ainſi quelques heures avec lui, j'aurois »peine à me réſoudre à dire la Meſſe le »lendemain; comme auſſi ſi je l'avois »reçu chez moi, & m'étois entretenu »avec lui beaucoup de tems, parlant de »Livres & de choſes de notre métier, »qui ne fuſſent pas dans quelqu'utilité » pour le bien de l'Egliſe. » A un autre, il écrit déciſivement que ces mêmes entretiens (*z*) *ſont un aſſez grand ſujet pour empêcher le Prêtre de ſacrifier le lendemain*; il ajoute *& j'en uſe ainſi moi-même.* Ne ſoyons plus ſurpris ſi les Meſſes ſont ſi rares parmi les Prêtres Janſéniſtes; car enfin, ce n'eſt pas toujours pour parler de choſes qui ſoient *dans quelqu'utilité pour le bien de l'Egliſe*, ni même pour parler *de Livres & de choſes de leur métier* qu'ils ſe trouvent dans les compagnies *d'hommes* ou qu'ils *en reçoivent avec eux*. St. Cyran a prévû que malgré cette Morale, bien des Prêtres continueroient à célébrer la St. Meſſe, & qu'ainſi les Fidèles pourroient toujours y aſſiſter: en le laiſſant

[*y*] *Let. ſp. Tom. 2. Lett. 60. pag. 600.*
[*z*] Ibid. *Lett. 26. pag. 309.*

Digitized by Google

faire, il viendra à bout de les en détourner.

N'avons-nous pas vû que pour communier dignement, il dit qu'il faut être en état de grace, avoir fait pénitence de ſes péchés, & n'être attaché ni par volonté ni par négligence à rien qui puiſſe déplaire à Dieu ? Ne dit-il pas dans ſes Lettres, en parlant de la Communion & de la Meſſe, (*a*) *qu'il ne faut guères moins de diſpoſition pour l'un que pour l'autre.* Plus donc de Meſſe, au moins pour les trois quart des Fidéles ; & les autres, s'ils ſe croient aſſez parfaits pour y aſſiſter, ne ſera-ce pas une orgueïlleuſe préſomption ?

Par un autre artifice, il avilit ſi fort le mérite de cette Auguſte Sacrifice, qu'à l'entendre, il ne vaut guères la peine qu'on y aſſiſte ou qu'on l'offre : c'eſt en conſolant un Prêtre ſur la mort de ſa Mère. (*b*) » Il n'y a point, lui dit-il, de »plus puiſſant moyen d'aſſiſter les ames »des morts, que d'offrir à Dieu pour »elles le ſacrifice de la patience, que »Dieu aime autant en cette occaſion, »que celui de la miſéricorde : tout autre »ſoulagement qu'on pourroit leur déſi-

[*a*] *Lett.* 32. *pag.* 266. *Édit.* 1.
(*b*) *Lett.* 14. *Édit.* 1.

Digitized by Google

»rer n'eſt rien pour elles ni pour nous en »comparaiſon de celui qui procéde de »nous. » Le Sacrifice de la Meſſe, qui ne procéde pas de nous, *n'eſt donc rien pour les morts ni pour nous* en comparaiſon de celui de la patience.

Enfin, pour accoûtumer inſenſiblement les Fidéles à ne plus adorer J. C. à la Meſſe entre les mains du Prêtre, ce Novateur ne s'eſt-il pas aviſé de faire un *Exercice durant la Meſſe*, où il preſcrit à l'Elévation l'Acte ſuivant : (*c*) *Je vous adore élevé en la Croix, au Jugement général & à la droite du Pere Eternel.* Acte auſſi déplacé, que ſi on diſoit au Roi : Je ſaluë Votre Majeſté dans l'armée où elle étoit l'an paſſé, & au Palais en ſon lit de Juſtice où elle ſera l'année prochaine.

Après ces ſcandaleux excès, s'imaginer que St. Cyran eſt au bout de ce qu'il prétend faire contre l'Euchariſtie, ce ſeroit ne le pas encore aſſez connoître. Nous ſommes étonnés de certains Ouvrages que les Novateurs de nos jours font paroître, où le Sacerdoce & l'Epiſcopat ſont ſi avilis : ces Ouvrages ſont l'édifice dont St. Cyran a poſé les fondemens. Les maximes par où ce Patriarche de la Secte a préparé les voies à la ruine du Sacerdoce

(*c*) *Dans la Th. fam.*

Digitized by Google

& de l'Epiſcopat, ſont ſi capables de révolter, qu'il les a ſeulement hazardées de côté & d'autre, quoi qu'elles ſoient très-liées entre elles. La moins mauvaiſe ſe trouve dans ſa *Th. familiére*, où après avoir demandé (*d*) *qui a le pouvoir d'adminiſtrer le Sacrement de Pénitence*; il répond (*e*) *les Prêtres qui l'ont reçû de l'Egliſe*. Si donc les Prêtres ne tiennent leur pouvoir que de l'Egliſe, & non pas de Dieu, elle peut en certains cas le leur ôter, & alors ils ceſſeront d'être Prêtres. L'Abbé le prétend bien, & dans ſes *Lettres ſpirituelles*, voici comment il le décide: en parlant des mauvais Prêtres qui déshonorent leur caractère, il dit que (*f*) » c'eſt à l'Egliſe »de les corriger & de les retrancher, s'il »lui plaît, & ALORS ILS NE SONT »PLUS PRESTRES.» Cela eſt déciſif.

[*d*] *Leçon* 16.

[*e*] Ibid. *Dans la premiére Édition on obligea St. Cyran à corriger cette propoſition, & à dire*, qui l'ont reçû de Dieu & de l'Egliſe; *il fallut en paſſer par là. Dans toutes les Éditions ſuivantes, qui ſont en grand nombre, on a remis fidélement la penſée de l'Auteur telle qu'on la vient de donner Voyez là-deſſus l'examen du Livre de la fréquente Communion par M. l'Evêque de Lavaur.* 2. part. pag. 323.

[*f*] *Cette horrible expreſſion ne ſe trouve que dans la premiére Edition in-4. Lettre* 93. *p.* 784. *On a corrigé dans les ſuivantes*, ils ne ſont plus réputés Prêtres & paſſent pour Laics.

Digitized by Google

Dans son *Petrus Aurelius* il va plus loin, & prouve qu'il n'est pas même nécessaire que l'Eglise *retranche* un Prêtre pour qu'il ne soit plus Prêtre : un seul péché contre la chasteté, *quælibet infractio castitatis*, anéantit le Sacerdoce, *perimit Sacerdotium*, & en dépouille celui qui en étoit revêtu, *& illud homini aufert*. Il faut l'entendre lui-même : voici son Texte en entier. (g) *Imo tanto facilius extinguitur Sacerdotalis dignitas quàm regularis status simul atque castitas deficit; ut non solum deletio vinculi castitatis, sed quælibet ejus infractio perimat Sacerdotium, & illud homini ex antiquo Ecclesiasticæ disciplinæ jure auferat.* De-là, qu'elle affreuse incertitude sur la réalité du Sacerdoce de ceux qui paroissent aux Sts. Autels! Qui peut sçavoir s'ils n'ont pas eû le malheur de succomber dans quelqu'occasion depuis qu'ils sont honorés de la dignité de Prêtres ? Bien plus : l'ordre Episcopal est essentiellement fondé sur le Sacerdoce : Si un Evêque s'étoit oublié jusqu'à tomber dans le même péché, le voilà dépouillé du Sacerdoce comme les autres Prêtres : le voilà donc aussi dégradé de l'Episcopat, sans pouvoir se relever : St. Cyran, (h) *ce très-invincible défenseur de*

(g) *Vind. Cens. Sorb. pag.* 319.

(h) Titre de l'éloge de Petrus Aurelius, *par M. Godeau Evêque de Grasse.*

Digitized by Google

l'Epiſcopat, le dit en termes ſi précis, que Vuiclef & Jean Hus, de qui il a emprunté cette héréſie, n'ont rien dit de plus clair. (*i*) *C'eſt une ſottiſe & une ignorance, dit l'Abbé, de demander ſi l'Epiſcopat a des moyens qui lui ſoient propres à raiſon de ſon état, pour retourner du péché à la grace.* Pour quoi cette demande eſt-elle une *ſottiſe* & une *ignorance* ? C'eſt qu'*il eſt évident que l'Evêque qui eſt en péché, ne ſe peut relever de ſon péché par des moyens qui ſoient propres de ſon état.* Qu'eſt-ce qui rend cela évident ! C'eſt qu' » *auſſi-tôt qu'il eſt pé-*»*cheur*, IL EST DÉCHU DE SON »ÉTAT, *ſelon le droit ancien*, ET IL N'Y »EST PLUS. » Aſſûrément s'il n'eſt plus dans l'état d'Evêque, ſon état ne lui fournit plus rien: or, *il n'y eſt plus* : ce raiſonnement ne peut être plus juſte, & n'a pas même l'obſcurité ordinaire à ſon Auteur. Et voilà le fond du précipice où ce Novateur veut que ſes Sectateurs conduiſent les dupes qui les écouteront ſur les Sacremens.

[*i*] Ineptum & inſcitum eſt quærere an Epiſcopatus media propria habeat ex ſtatu, quibus à peccato ad gtatiam revertatur. Clariſſimum eſt enim Epiſcopum peccatorem reſurgere non poſſe per media ſtatui propria, cum hoc ipſo quod peccator eſt ſtatum amittat ex primævo jure nec amplius in eo ſit. *Vind. Cenſ. p.* 296.

Digitized by Google

L'Abbé de St. Cyran, avant de mourir à joui du criminel plaisir de voir ses nouveautés en vogue, & goûtées par des personnes de tout état. Son artificieuse direction faisoit des ravages incroyables à P. R. & ailleurs. Nous en avons des preuves détaillées dans les Lettres à lui adressées, & qui furent saisies avec ses autres papiers quand on le mit en prison. Quelques extraits de ces Lettres vont montrer jusqu'à quel point il réussissoit à faire estimer l'éloignement des Sacremens.

(*k*) *Je crois*, lui écrit Anne-Marie de Lage, Supérieure de la Visitation de Poitiers, *que l'éloignement de la Communion servira beaucoup à celles que vous m'avez conseillé d'en séparer.* Dans une Lettre en date du 12. Juin 1634. la Mere Agnès de Saint Paul Arnaud lui dit : » Je pense, »mon Pere, qu'il ne faut point que cette »personne communie au Jubilé, ce sera »quand Dieu voudra qu'il lui manifestera »par votre moyen.... Il me semble que »Dieu donne à cette ame assujettissement »à votre conduite : Je l'estime extrême»ment heureuse de vous avoir rencon»tré ; & moi encore plus, car je vois »tout le monde, même ceux qui sont à

[*k*] *Lettre du premier Janvier* 1635.

Digitized by Google

»Dieu, ſi éloignés, comme vous me »mandez, de la vraie voie. » L'éloignement des Sacremens, c'eſt ce qu'on appelle ici *la vraie voie* : ceux qui y marchent ne ſoupirent qu'après des Confeſſeurs qui ſçachent l'art d'en éloigner.

La Supérieure de la Viſitation de Poitier témoigne ſon goût pour ces ſortes de Directeurs en ces termes : » Je ſouhaite»rois mon Père, que le Prêtre qui nous » aſſiſte en cette Maiſon, pût prendre & »concevoir vos maximes, mais comme »elles ſont ſi particuliéres & éloignées »du train commun, je ne ſçai pas ſi cela »ſe pourroit aiſément. »

Le goût de l'Abbeſſe de P. R. étoit préciſément le même : » Nous ſommes, »écrit-elle à ſon Directeur, au tems de »la Confeſſion de nos petites Filles. Il »me ſouvient d'un bon Prêtre de Saint »Paul, que vous avez dit qui confeſſe »comme en l'ancienne Egliſe : Je ne ſçai »ſi nous pourrions l'avoir pour elles & »pour quelques Sœurs : car pour le P. »Supérieur de la Doctrine Chrétienne, »je crois que ſa méthode eſt celle du »tems, & que ces Enfans ne profiteroient »pas plus avec lui qu'avec un autre. Il y »en a qui ne ſe ſont pas confeſſées depuis »quinze mois : c'eſt de quoi étonner un

Digitized by Google

»Confeſſeur qui ne demande que des paroles & non pas des diſpoſitions. »

St. Cyran réuſſiſſoit donc parfaitement à inſpirer le goût pour les Confeſſeurs formés de ſa main, l'éloignement des autres, & en conſéquence l'éloignement des Sacremens. Qu'en arrivoit-il ? La même Abbeſſe va nous l'apprendre par ſon expérience & par celle de autres. » Je »penſe, dit-elle, dans la même Lettre, »que j'ai le cœur endurci, n'ayant aucun »ſentiment de contrition ni d'humiliation »de me voir privée des Sacremens, & je »paſſerois bien ma vie comme cela ſans »m'en mettre en peine. (*l*) Mon eſprit »ſe perd, dit-elle ailleurs, dans la pro»poſition que vous me faites de com»munier : ce Myſtère, par la privation »que j'en ai portée, m'eſt devenu terri»ble, & je ne puis comprendre que je »ſois rappellée à cette divine communi»cation. Je vous ſupplie, mon Père, de »me laiſſer dans la pénitence juſqu'au »jour de l'Aſſomption de la Sainte Vier»ge. S'il vous plaît, mon Père, m'ac»corder ce délai : j'eſpère que Dieu me »fera la grace d'en mieux uſer, & d'en»trer dans la pénitence moins imparfai»tement. Je ne ſors point de joie &

(*l*) *Lettre du 7 Mai 1638.*

Digitized by Google

» d'admiration de la grace que nous »poſſédons par-deſſus le commun du »monde, d'en reconnoître la néceſſité »par la lumiére que vous nous en don»nez. »

C'eſt ainſi que St. Cyran cachoit ſon jeu & trompoit ces pauvres Filles : il leur fait *la propoſition de communier* lorſqu'il leur a tourné la tête au point qu'elles n'oſent plus le faire. Le reſte de la Lettre nous dépeint une cervelle totalement renverſée ſéduite, qui extravague ſur le compte de ſon ſéducteur. » Je finis, mon Père, »par une ceſſation de toute demande & »de tous déſirs, les perdant tous dans »tout ce qu'il vous plaira d'ordonner ſur »moi, & je l'oſe dire, ſur Dieu même, »puiſque ſon reproche & ſon retirement »de moi dépend de votre jugement & de »votre conduite, auquel je vouë une par»faite obéïſſance, telle que vous doit une »ame qu'il a renduë par miracle vo»tre, &c. »

Par une autre Lettre la même Abbeſſe nous fait connoître qu'elle n'étoit pas la ſeule que St. Cyran eût renduë extravagante ſur l'Article des Sacremens. » Ma »Sœur Marie-Magdeléne, écrit-elle, à »qui vous avez fait trouver bon qu'elle »ne communiât qu'à la Purification,

Digitized by Google

»(cette Lettre eſt du trois Mars 1734.) »dit que depuis qu'il vous a plû l'inſtruire »pour fréquenter la Confeſſion dans l'eſ- »prit de l'Egliſe, elle a tâché de ſe con- »feſſer plus à Dieu qu'aux hommes, »mais qu'à préſent elle n'approche point » de la Confeſſion qu'avec tremblement »& effroi, pour la crainte qu'elle a de »manquer à la néceſſaire diſpoſition. » C'eſt-à-dire, que St. Cyran lui avoit rendu, comme aux autres, la Confeſſion *inacceſſible.*

Quelle ſatisfaction pour ce Novateur de voir ſon Ouvrage ſi bien commencé; de voir l'uſage des Sacremens aboli de ſon vivant dans les lieux mêmes où ils ſont communément plus fréquentés, chez des Vierges conſacrées à Dieu; & aboli juſqu'au point que ces Vierges devenuës autant de Vierges folles, *ſe confeſſent plus à Dieu qu'aux hommes*: de ſe voir demander comme une grace de ne pas communier, & de s'entendre dire qu'on paſſeroit bien ſa vie *comme cela ſans s'en mettre en peine*? Quels ſuccès de ſi heureux commencemens ne lui promettent-ils pas pour l'établiſſement du Déïſme, ou l'entier renverſement de la Religion projetté à Bourg-Fontaine.

Digitized by Google

ARTICLE TROISIÉME.

Saint Cyran insinuë les dogmes destinés à renverser toute Religion révélée.

LEs Dëistes assemblés à B. F. étoient convenus qu'après avoir coupé les vivres aux Fidéles, en les éloignant des Sacremens, ils empoisonneroient les eaux en corrompant les dogmes les plus essentiels de notre Sainte Religion. » On y »proposa donc d'élever la grace à un tel »point qu'elle opérât tout toute seule, »de nier celle qui est suffisante aux hom»mes, de renverser la liberté du franc-arbitre, de lui imposer une nécessité de »plier sous la grace victorieuse : de pu»blier que N. S. J. C. n'étoit point mort »pour tous les hommes. »

St. Cyran n'a pas fait de ce second moyen un usage si étendu que des trois autres : la raison en est bien naturelle. Il ne s'agissoit pas ici de tromper seulement les simples Fidéles, mais d'en imposer, s'il étoit possible, à toute l'Eglise enseignante, en renouvellant des erreurs qui venoient d'être anathématisées dans Calvin : pour les ressuciter avec art, étoit-ce trop qu'un des cinq Déïstes de B. F. s'y consacrât tout entier : la nature de l'en-

Digitized by Google

treprise le demandoit: les occupations inséparables de la qualité de Chef ne permettoient pas à St. Cyran de s'y consacrer : il avoit assez à faire, d'ébaucher le plan que devoient suivre tous ses associés, de se défendre contre ceux qui l'entreprenoient sur ses nouveautés, de veiller aux intérêts de la Secte naissante, de lui faire des Prosélytes dans tous les états & de tous côtés, de ménager ses protecteurs, de lui en faire de nouveaux, &c. La prudence demandoit donc qu'il abandonnât à un de ses associés tout le soin d'arranger systématiquement les dogmes hérétiques qu'il prétendoit substituer aux vérités Catholiques, & que pour lui il se bornât à glisser ces mêmes dogmes dans ses écrits, à les débiter de vive voix dans les entretiens, & à préparer par-là les voies au système hérétique qu'on a appellé depuis le JANSÉNISME. C'est le parti qu'a pris l'Abbé: ses écrits parlent avec beaucoup d'artifice, il est vrai, mais enfin ils parlent, & nous allons les entendre.

Dans sa *Théologie familiére* il donne de la grace une définition qui peut se prendre dans un sens que l'Eglise ne rejette pas, & dans un sens hérétique. (*m*) » La »grace, dit-il, est un don de Dieu qui

(*m*) *Leçon* 12.

Digitized by Google

»nous eſt communiqué par le mérite de »J. C. pour éclaircir & fortifier notre »ame, & lui faire faire tout ce que Dieu »déſire d'elle. » Cette définition eſt de nature à ſervir de faux fuyant dans le beſoin : l'adreſſe des Novateurs eſt de ſçavoir s'en ménager.

En parlant du Saint Prêtre connu ſous le nom de *Père Bernard*, St. Cyran ne peut s'empêcher de montrer le dépit qu'il a de voir que cet Homme de Dieu ſe ſoit ſanctifié en ſuivant des principes tout oppoſés aux ſiens : il en imagine quantité de raiſons ; en expoſant la ſixiéme, il commence à fixer le ſens de ſa difinition de la grace, il attribuë tout à la grace, ſans dire un mot de la coopération du libre arbitre. (*n*) » Dieu, dit-il, pour re»lever ſa vertu & ſa grace, & faire voir »aux hommes qui ſont amateurs des diſ»putes, que c'eſt elle qui opère tout ce »qu'il y a de bon en eux, & qui engage, »applique & détermine la volonté, a »voulu faire un chef-d'œuvre de grace »en la perſonne de ce Prêtre. » Voilà déjà *la grace élévée à un tel point qu'elle fait tout toute ſeule*, & notre volonté déterminée par la grace ſeule à agir : elle va être déterminée à agir ſi néceſſairement,

[n] *Diſpoſ. à la Prêtriſe, Ch.* 14.

qu'elle

Digitized by Google

qu'elle ne pourra réſiſter à la grace qui la détermine.

Dans *ſes Lettres ſpirituelles* St. Cyran donne une différence entre la force de la grace & la force de la tentation : quelque forte que ſoit la tentation, on n'y ſuccombe que ſi l'on veut ; au contraire, la grace nous néceſſite à vouloir ce qu'elle nous commande : voici en quels termes il s'exprime. (*o*) » Il y a cette différence entre la »grace de Dieu & la tentation du démon, »que la grace fléchit le cœur & lui fait »faire & vouloir ce qu'elle lui comman»de ; mais la tentation, quelque violen»te qu'elle ſoit, ne ſçauroit emporter le »cœur du Juſte qu'autant qu'il le veut. » Cette différence entre la force de la grace & celle de la tention ſubſiſtant, *il eſt néceſſaire que la volonté plie ſous la force de la grace victorieuſe.*

Avec ce principe St. Cyran a pû ſe diſpenſer de *nier la grace qui eſt ſuffiſante aux hommes* : auſſi n'en dit-il rien dans ſes Ouvrages ; mais il paroît qu'il la combattoit volontiers dans ſes conſervations. M. l'Abbé de Caulet le donne à penſer en dépoſant qu'en » diverſes Conférences il lui auroit entendu tenir que la » grace ſuffiſante n'étoit pas donnée à

(*o*) *Lett.* 46. *Tom.* 2. *pag.* 484.

Digitized by Google

»tous les hommes, & que si le Déposant »le disoit, il le nieroit. » On ne hait pas la lumiere jusqu'à être déterminé à mentir si vilainement quand ce qu'on dit est bon, ou qu'on le dit dans un bon sens. L'Apologiste de St. Cyran a donc bien mauvaise grace de vouloir justifier le sens que son Oncle prétendoit donner à cette proposition, & de traiter M. de Caulet de (*p*) *témoin qui a aussi peu de bonne foi que de science.* A la vérité quand l'Abbé de Caulet déposa contre St. Cyran, il étoit encore Catholique; devenu Evêque de Pamiers & un arcboutant du Janséniſme, le Parti luia fait une ample réparation d'honneur; il en a fait un Saint, un (*q*) *des plus Saints Evêques de notre siécle.* Cependant ce *Saint* sans *bonne foi* n'a jamais rétracté sa déposition: elle est donc conforme à la vérité, ou bien pêcher contre la *bonne foi* en matiére très-grave, n'est pas, dans la nouvelle Eglise, un obstacle à la Sainteté.

St. Cyran enseigne encore son dogme favori de l'irrésistibilité à la grace dans son *cœur nouveau*: Là, sous prétexte de donner de rares préceptes sur la vie spirituelle, il oppose la grace d'Adam, sous

[*p*] *Apol. 2. P. Art.* 11.
[*q*] *Recueil de Piéces pour servir à l'Hist. de P. R. pag.* 388

Digitized by Google

laquelle Adam étoit libre, à celle de J. C. ſous laquelle il prétend que nous ne le ſommes pas. (*r*) » Le grand ſecret, »dit-il, & l'abrégé de la Religion Chré»tienne, conſiſte à ſçavoir la différence »qu'il y a entre la grace d'Adam & celle »de J. C. la grace d'Adam le mettoit en »ſa propre conduite, *in manu conſilii ſui*, »comme parle l'Ecriture : mais la grace »de J. C. nous met en la conduite de »Dieu, ce qui fait que le Prophéte lui »dit pour tous, *in manibus tuis ſortes meæ*, »mes avantures & les événemens de ma »vie ſont en votre puiſſance. » L'enveloppe ſous laquelle ſe cache ici le dogmatiſte, eſt aiſée à lever. L'oppoſition qu'il met entre la grace de l'état d'innocence & celle de la nature réparée, conſiſte à dire avec tous les Catholiques qu'Adam pouvoit réſiſter à la grace, & à dire avec Calvin que nous ne pouvons pas lui réſiſter : c'eſt ainſi qu'il *renverſe la liberté du franc-arbitre, & lui impoſe une néceſſité de plier ſous la grace victorieuſe.*

Ce Novateur va encore plus loin : toujours à la ſuite de Calvin, il enſeigne avec lui l'inamiſſibilité de la grace ſanctifiante, héréſie aujourd'hui ſi fort à la mode chez les Janſéniſtes. Péſons toutes ſes paroles :

[*r*] *Dans ſa Th. fam. Édit. 5. pag.* 215.

LYON *1895*

(s) » La vie de la grace est la même que »celle de la gloire, n'y ayant que le »poids & le voile du corps que nous por»tons, & la demeure de la terre où nous »habitons qui les rendent différentes. » Un bon Calviniste en dira tout autant, & n'admettra d'autre différence que celle-là entre un Bienheureux dans le Ciel & un Juste sur la terre. Mais l'Eglise Catholique en reconnoît encore une autre essentielle, qui est, que le Bienheureux ne peut jamais perdre la vie de la gloire: le Juste, au contraire, sur la terre peut encore très-aisément perdre la vie de la grace: dire le contraire avec Calvin, St. Cyran & les Sectateurs de l'un & de l'autre, c'est ouvrir avec eux la porte au plus affreux libertinage.

Le système des deux délectations, ou des deux amours, de cupidité & de charité, si fameux, si répandu dans les Livres du Parti, reconnoît encore St. Cyran, sinon pour Père, car c'est Baïus, du moins pour son premier Restaurateur: on en trouve chez lui l'idée énoncée en ces termes: (t) » La force principale (du démon »sur nous) consiste dans la cupidité des »ames, qui est la seule cause de leurs

(s) *Disposs. à la Prêtrise, Ch. 5.*
(t) *Lett. sp. Tr. 2. Lett. 48. pag. 469.*

Digitized by Google

»foibleſſes : de ſorte que le ſeul moyen »de ſe rendre plus fort que lui, c'eſt »d'avoir en ſoi ce qui détruit la cupidité, »qui ne peut être détruite que par la Foi »opérante par l'amour de Dieu & par la »charité. (*y*) Il faut, dit-il ailleurs, que »tout ce que nous faiſons dans la vie de »grace procéde de cet autre cœur ſurna»turel, qui eſt la charité & l'amour de »Dieu. » On ſent partout un homme qui s'envelope autant qu'il peut, mais il en dit aſſez pour manifeſter les ſentimens de ſon cœur. Dans ſon *Petrus Aurélius* il entreprend de prouver la même erreur. (*x*) » Toute la Loi nouvelle, dit-il, ſes »préceptes, ſes ordonnances & les obli»gations qu'elle impoſe, conſiſtent dans »la charité, comme l'enſeigne ſi ſouvent »l'Ecriture, & il ne ſe commande rien »dans cette Loi que ce ne ſoit principa»lement pour l'amour de la charité, &

(*y*) *Cœur nouveau, pag.* 196.

[*x*] Tota [nova Lex] cum præceptis, inſtitutis & obligationibus ſuis in charitate conſiſtit, ut docent ſcripturæ tot Locis, nec in ea quidquam præcipitur, niſi præcipuè amore charitatis nec niſi eodem amore, ſicut Lex primariò poſtulat, impleri poteſt : imo Sanctus Auguſtinus aperté docet ſcripturam nihil præcipere niſi charitatem quia omnia ex charitate fieri .... præcipit. *Vind. pag.* 135.

Digitized by Google

» on ne peut y satisfaire que par le même »amour, conformément à la premiére »obligation que nous impose cette Loi.» Les Déïstes de B. F. étoient convenus que *l'autorité de Saint Augustin serviroit de voile à la nouveauté de leur doctrine, & de piége pour surprendre les foibles esprits.* St. Cyran fait ici usage de cet artifice. » Bien »plus, continuë-t'il, St. Augustin ensei»gne clairement que l'Ecriture ne com»mande rien autre chose que la charité, »parce qu'elle nous ordonne de faire »toutes nos actions par le principe de la »charité, *omnia ex charitate fieri præcipit.*» St. Paul nous dit bien de faire toutes nos actions dans la charité, *in charitate*, *sans* quoi elles ne sont d'aucun mérite devant Dieu; mais dans aucun endroit de l'Ecriture il n'est ordonné de les faire toutes par le principe de la charité, *ex charitate*, c'est une doctrine que l'Eglise a anathématisée.

Il n'y a donc, selon ce Réformateur, que deux principes de nos actions, la cupidité unique principe des mauvaises, & la charité unique principe des bonnes: toutes les actions des Infidéles & des Chrétiens dans le péché, quelque loüables qu'elles puissent être d'ailleur, ne sont bonnes en aucun sens: Calvin l'a pré-

Digitized by Google

tendu. (*y*) » Ils peuvent bien, dit cet »Héréſiarque, produire de beaux fruits, »des fruits d'une belle apparence, agréa»bles même au goût, mais ils n'en peu»vent produire aucun bon .... & tout ce »quel'homme fait avant d'être réconcilié »à Dieu par la Foi le mene à la damna»tion. » St. Cyran prétend quelque choſe de plus : une de ſes maximes eſt que, (*z*) *toutes les œuvres & actions faites hors la grace ne ſont d'aucune valeur.* Juſques-là c'eſt Calvin pur. La même maxime porte encore, *ains ſont un accroiſſement de ténébres*, en quoi St. Cyran va plus loin que ſon guide : c eſt ce qui a fait dire au Miniſtre Jurieu, en parlant de cette maxime : (*a*) *ces derniéres paroles ſont un peu outrées, à cela près nous reconnoiſſons cette propoſition pour véritable.* Au contraire, l'Apologiſte de St. Cyran admire qu'on puiſſe trouver à rédire à cette propoſition, & que l'Egliſe l'ait condamnée dans Baïus comme elle l'a fait. (*b*) *Eſt-il poſſible*, s'écrie-t'il, *que des Catholiques aient pû condamner d'erreur une propoſition ſi ſainte* ! Quoi donc, une propoſition que l'Egliſe condamne ;

[*y*] *Inſt. L.* 3. *C.* 14 *n°.* 4.
(*z*) *Dépoſ. du Sr. Tardif.*
[*a*] *Eſprit de M. Arn. T.* 1. *p.* 230.
[*b*] *Apol.* 2. *P. Art.* 10.

Digitized by Google

une proposition si mauvaise qu'un Calviniste même la trouve outrée, chez les Jansénisteson l'appelle *une proposition sainte* ! N'est-ce pas-là de quoi donner à penser à ceux qui adhérent à leurs sentimens sans être en état d'en appercevoir le poison ?

Enfin l'Abbé de St. Cyran manifeste, à n'en pouvoir laisser douter, la noirceur de son dessein, en *publiant que N. S. J. C. n'est point mort pour tous les hommes* Le Chef de ces Réformateurs, qui, depuis un siécle & plus, ont si souvent l'amour de Dieu dans la bouche, va apprendre à ses disciples à combattre ce même amour, en attaquant celui de tous nos Mystéres, où cet amour se manifeste le plus sensiblement.

Dieu aime, & veut si sincérement sauver tous les hommes, qu'il leur a donné son propre Fils, qui a versé son Sang pour tous, pour les réprouvés aussi bien que pour ceux qui sont leur salut, pour Judas même, (*c*) comme dit St. Augustin : c'est la Doctrine constante de l'Eglise Catholique : les Pères ne se lassent pas d'inculper cette consolante vérité. (*d*) »L'Apôtre prouve que tous sont morts,

(*c*) *In Ps.* 68. *v.* 27.
(*d*) *L.* 6. *Contra Jul. C.* 4.

Digitized by Google

»dit encore St. Auguſtin, parce qu'un »ſeul eſt mort pour tous : c'eſt une vérité »que je rebats, que j'inculque, que je »tâche de faire entrer dans l'eſprit de »ceux qui la nient : *impingo, inculco, in-»farcio recuſanti.* » Et le Chef de ceux qui oſent ſe dire pas excellence *Diſciples de St. Auguſtin*, marchant toujours ſur les traces de Calvin, veut nous arracher ce puiſſant motif d'aimer Dieu : il avance, avec une effronterie dont un Héréſiarque ſeul eſt capable, que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, mais ſeulement ceux qu'il ſauve; d'où il réſulte que J. C. n'eſt pas mort pour tous, mais pour les ſeuls élûs, puiſqu'il n'a pû mourir que pour ceux que Dieu vouloit ſauver. La matiére eſt ſi intéreſſante, que ceux qui aiment notre Sainte Religion, ne me ſçauront pas mauvais gré, ſi j'expoſe ici un peu au long la maniére pleine d'artifice dont ce Novateur s'y prend pour *perſuader aux Peuples* une doctrine ſi fauſſe & ſi déſeſpérante, ainſi qu'on en étoit convenu à Bourg-Fontaine.

Une déciſion du Concile Provincial de Valence eſt l'autorité la plus apparente qu'aient les Janſéniſtes pour ſoutenir que J. C. n'eſt mort que pour les élûs, & non pour les réprouvés. C'eſt St. Cyran qui

Digitized by Google

leurs a appris à abuſer de cette autorité par l'abus qu'il en fait lui-même ; voici comment. (e) Environ le tems du Concile de Valence, des Novateurs renouvellérent dans quelquels écrits une héréſie qui avoit eû quelque cours avant même St. Auguſtin : elle conſiſtoit à dire que J. C. étoit deſcendu aux enfers non ſeulement pour en tirer les Ames des Juſtes morts avant ſa paſſion, mais encore pour appliquer le mérite de ſon Sang à ceux qui étoient morts dans leurs crimes avant ce même tems, & pour les délivrer tous des ſupplices éternels. Le Concile de Valence s'éléve contre cette héréſie, & termine la cenſure qu'il en fait, en diſant que nous devons croire que J. C. a offert le prix de ſon Sang pour ceux de qui il a parlé quand il a dit : *De même que Moyſe a élevé le ſerpent dans le déſert, de même auſſi il faut que le Fils de l'Homme ſoit élevé afin que tous ceux qui croiront en lui ne périſſent pas, mais qu'ils aient la vie éternelle*. Et comme ſi les Pères du Concile euſſent voulu prévenir les mauvaiſes chicanes qu'on fait aujourd'hui ſur leurs paroles, ils ajoûtent dans le Canon ſuivant, qu'entre ceux qui ſont rachetés, il y en a qui parviennent au

(e) *Voyez ſur ce fait le Livre du P. Deſchamps, de hæreſi Janſeniana, L. 2. Diſp. 7. C. 4.*

Digitized by Google

salut éternel, parce qu'ils font un bon usage de la grace de la Rédemption, & il y en a d'autres qui ne font pas leur salut, parce qu'ils rendent inutile par leur mauvaise vie le bien-fait de la Redemption.

Sur cela St. Cyran, ne s'embarrassant par de ces derniéres paroles, qui démentent formellement l'erreur qu'il veut établir, bâtit son système sur les précédentes. Après avoir dit dans son *Petrus Aurelius* que dans certaines questions majeures, sur lesquelles les sentimens des Evêques sont partagés, les Conciles Provinciaux ne doivent point prononcer indépendamment du Souverain Pontife, il ajoûte que dans les questions au contraire, sur lesquelles l'Ecriture & les Pères se sont expliqués suffisamment, ensorte qu'il ne reste aucun doute aux Evêques sur ce qu'il en faut penser, alors ils peuvent prononcer quelque différent qu'il y ait là-dessus entre les Théologiens d'un Ordre inférieur. Après un préambule si raisonnable, on ne s'imagineroit jamais quel éxemple il apporte d'une de ces questions suffisamment décidée par l'Ecriture & par les Pères, & sur laquelle, en conséquence de l'accord presque universel des Evêques, le Concile Provincial de Valence a prononcé : c'est celle-ci qu'il prétend être si

Digitized by Google

décidée. Dieu ne veut pas le salut de ceux qu'il ne sauve pas, *Deum eos salvos facere nolle quos ad salutem non adducit*. Son Texte demande d'être ici rapporté en entier.

(*f*) » Ainsi le Concile de Valence »célébré en France, quoique plusieurs »Théologiens, & même plusieurs Evê»ques fussent d'un sentiment contraire »au sien (sur la volonté de Dieu de sau»ver tous les hommes) cependant parce »que ces Evêques paroissoient en cela »s'être écartés de la Doctrine manifeste »de St. Augustin, des Souverains Pon»tifes & des Conciles, ce Concile de Va»lence ne fit point de difficulté de définir »QUE DIEU NE VEUT PAS SAU-

(*f*) Sic olim Concilium Valentinum Galliæ quamvis non solum Theologos, sed etiam Episcopos plusculos adversantes haberet, tamen quia illi ab exploratâ Divi Augustini, summorum Pontificum, Conciliorumque Doctrinâ aberrasse videbantur, judicare non dubitavit Deum eos salvos facere nolle quos ad salutem non adducit, hancque sententiam confirmavit Metropolitanorum trium Provinciarum, Arelatensis, Viennensis, Lugdunensis, Episcoporum que Provincialium authoritate, quasi Doctrinam à patribus traditam, à sede Apostolicâ commendatam & omnibus Christianis colendam. *Petrus Aurel. in octo causas spong. pag.* 213. *Edit.* 1642.

»VER LES HOMMES QU'IL NE »SAUVE PAS, & il confirma cette »déciſion par l'autorité des Métropoli»tains de trois Provinces, d'Arles, de »Vienne, de Lyon & des Evêques leurs »ſuffragans, comme étant une Doctrine »enſeignée par les Pères recommandée »par le Saint Siége, & que tous les Chré»tiens doivent tenir.»

A la maniére dont St. Cyran en impoſe au Concile de Valence, ne diroit-on pas que de croire que Dieu veut le ſalut de tous les hommes, que de croire en conſéquence que J. C. eſt mort pour d'autres que pour ceux que Dieu ſauve, c'eſt une erreur groſſiére? Ne diroit-on pas que c'eſt s'écarter de la pure Doctrine de l'Egliſe, que c'eſt abandonner la Foi *que tous les Chrétiens doivent tenir*? Et cependant nous venons de voir que ce Concile dit poſitivement le contraire. Faire ainſi dire à l'Ecriture, aux Conciles, aux Saints Pères ce qu'ils n'ont jamis dit, ça été de tout tems la reſſource des Novateurs.

Dans un autre endroit St. Cyran attribuë encore ſa peſtilente doctrine de la Mort de J. C. pour les ſeuls élûs, d'abord à St. Auguſtin, enſuite à toute l'Egliſe; & il le fait avec cet air aſſûré & triomphant,

Digitized by Google

si avantageux à tout Héréſiarque qui veut tromper (g) » St Auguſtin, dit-il, a »enſeigné & ſes Diſciples après lui, que »cette propoſition, *Dieu veut ſauver tous »les hommes*, ne devoit pas s'entendre de »chaque homme en particulier, mais »uniquement de ceux qui font leur ſalut: Doctrine à la quelle l'Égliſe a applaudi, »qui a fait frémir les Pélagiens & gémir »les Moliniſtes. »

Voilà comment le Patriarche du Janſéniſme *a publié que J. C. n'étoit pas mort pour tous les hommes*, ou plûtôt, n'étoit mort que pour les ſeuls élûs : pour enſeigner librement cette même Doctrine, Calvin s'eſt ſéparé de l'Egliſe : ſi St. Cyran & ſes ſectateurs en euſſent fait autant, ç'eût été agir conſéquemment : mais cet Abbé ne goûta jamais la conduite de Calvin en ce point : en faiſant à l'Égliſe une guerre pour ainſi dire ſoûterraine, & la déchirant dans ſon propre ſein, il a prétendu rénſſir plus efficacement à la renverſer, que Calvin n'avoit fait en lui

(g) Deus omnes homines vult ſalvos fieri : quod quem ad modum non de ſingulis hominibus intelligi debeat, ſed de iis ſolis qui ſalvantur, jam pridem Eccleſiâ plaudente, frementibus Pelagianis, gementibus Moliniſtis expoſuit D. Auguſtinus, & poſt eum Diſcipuli ejus. *Petr. Aurel. Aſſert. pro Epiſt. &c. pag.* 55.

Digitized by Google

déclarant une guerre ouverte. C'eſt à ceux qui adhérent aujourd'hui aux erreurs de ce Novateur de faire attention au danger que court leur ſalut ſous la direction d'un pareil guide ou de ſes Sectateurs.

ARTICLE QUATRIÉME

Saint Cyran décrédite les Directeurs de conſciences.

L'OBSTACLE à l'éxécution du projet de B. F. qui parut un des plus dignes d'attention à toute l'aſſemblée, ce fut l'oppoſition que tâcheroient d'y mettre *les Directeurs & Conducteurs des conſciences.* Tant de dignes Prêtres Séculiers, tant de Corps Religieux ſolidement attachés à l'Egliſe, ne parurent pas aiſés à ébranler. Sans cela cependant toute eſpérance d'un établiſſement général du Déïſme étoit ruinée. On trouva le moyen de léver cet obſtacle, & voici comment il fut propoſé dans l'aſſemblée.

»Mais d'autant, dit l'un d' ceux, qu'il »ne ſera pas ſi facile de ſurprendre les »eſprits des Directeurs & Conducteurs des conſciences, comme il ſera d'agir »ſur les eſprits foibles & ſimples de quel»ques Catholiques, & que dans les pro»poſitions qui leur en ſeront faites, ils

Digitized by Google

»auront peut-être recours aux mêmes »Directeurs, qui réſoudront ces difficul»tés, il eſt néceſſaire de pourvoir à cet »inconvénient : auquel l'un de la com»pagnie ſe chargea d'apporter le remède »néceſſaire, qui ne conſiſtoit qu'à les »décréditer, ou diminuer l'autorité & la créance de leur direction, qu'il feroit »paroître totalement intéreſſée. »

Le troiſiéme moyen propoſé à B. F. pour renverſer toute Religion révélée, fut donc de déchirer la réputation de ceux qui par leurs conſeils auroient pû empêcher les Peuples de donner dans le piége qu'on leur préparoit : rien de mieux imaginé pour ôter toute reſſource aux Fidéles: rien auſſi de mieux éxécuté. Raportons ici ce que St. Cyran a fait pour former ſes Diſciples à ce nouveau genre de guerre contre l'Egliſe.

St. Cyran n'avoit garde de déchirer dans les Ouvrages qui portent ſon nom tous ceux qui travaillent à la conduite des ames : ç'eût été trop riſquer, & on eût pénétré ſon deſſein trop aiſément. Il a évité d'y attaquer ouvertement les Evêques & les Curés : mais ſi dans ces mêmes Livres ils paroiſſent ménagés, l'Abbé s'eſt dédomagé dans d'autres, & ſurtout dans ſes Conférences avec ceux qu'il

Digitized by Google

vouloit gagner à son parti : pour les Religieux, il ne garde avec eux aucun ménagement.

L'Abbé de Pennorant alla un jour le consulter sur sa conscience : il ne le connoissoit pour lors que sur la grande réputation de Saint & d'habile Directeur que lui faisoit la Cabale. Il lui dit qu'il avoit consulté sur ses doutes quelques Religieux en réputation de Sainteté & de Doctrine. *Les religieux*, répondit St. Cyran, *& les autres personnes spirituelles de ce tems, n'entendent aucunement l'Evangile, ni les voies de J. C.* il ajoûta, *que lui St. Cyran avoit les véritables lumiéres de l'Evangile & la parfaite intelligence des écrits de Saint Paul.* Nous trouverons de tems en tems de pareils traits de modestie de la part de ce Novateur.

Pour éloigner les Fidéles de la direction des Religieux, il a encore pris un autre biais : ç'a été de décrier l'Etat Religieux en lui-même. Selon lui, ainsi que le Sr. Tardif l'a dépose, *les vœux ne sont pas seulement imparfaits, mais souvent dignes de blâme & de punition comme péchés.* Le scandaleux Livre que cet Abbé a donné au public sous le nom du Père Séguenot, (*h*) & sous le titre spécieux *de la Sainte*

(*h*) *Le P. de Condren a déclaré au Cardinal*

Digitized by Google

Virginité, &c. est plein de maximes semblales, qui attaquent les trois vœux de Religion. Il y dit que, (*i*) *le vœu n'ajoute rien à la perfection Chrétienne, ni à ce qui a été voüé au Baptême, sinon quant à l'extérieur, en quoi la perfection ne consiste pas*, que, *l'obéissance n'est pas un conseil*, qu' » en St. »Luc il n'y a pas comme en St. Matthieu: »bienheureux sont les pauvres d'esprit, »mais seulement, bienheureux sont les »pauvres; & pour moi je ne doute point »que l'intention du Fils de Dieu n'ait été »de recommander purement & simple»ment la pauvreté, non point celle que »l'on voüe dans les Religions, & qui »pour ce sujet est appellée volontaire; »mais celle que l'on trouve encore qu'on »ne la cherche pas, & que l'on peut ap»peller de néceſſité; les hommes font »celle-là, Dieu fait celle-ci. » On me dispensera de rien raporter de ce qu'il dit au désavantage de la chasteté.

L'envie que St. Cyran avoit de décréditer les Religieux alloit si loin, que ses amis ont crû que pour le bien de la Secte,

de Richelieu que St. Cyran étoit les véritable Auteur de ce Livre, & Séguenot a été mis à la Bastille pour avoir prêté son nom.

(*i*) *Voyez la Censure que la Sorbonne a faite de ce Livre.*

Digitized by Google

il falloit défendre l'honneur de leur Chef en ce point. (*k*) « On peut, dit ſon Apologiſte, s'informer des Minimes du Bois »de Vincennes, qui l'ont vû particuliérement durant tout le tems de ſa priſon »quelle étoit ſon affection pour les Religieux & pour les bons Religieux, en »attendant que quelque jour on en puiſſe »donner au public des témoignages ſi »illuſtres; qu'ils ſeront capables de faire »rougir ſes ennemis. » Dans le tems que de Barcos parloit de la ſorte en faveur de ſon Oncle, le Parti préparoit effectivement *l'illuſtre témoignage* de l'affection prétenduë de St. Cyran pour les Religieux: c'étoit les *Lettres Chrétiennes & ſpirituelles* de cet Abbé que le Sr. d'Andilly faiſoit imprimer pour lors. Dans ces Lettres l'Etat Religieux eſt éxalté avec une affectation ſi marquée, que l'Editeur a adroitement prévenu là-deſſus le Lecteur en ces termes: (*l*) » Que ſi quelques »perſonnes trouvent M. de St. Cyran »un peu trop amateur des Religions, je »les ſupplie de pardonner ces grands »mouvemens d'affection pour la Vie Religieuſe à un homme qui a déſiré dans »ſa jeuneſſe d'être aſſez fort de corps »pour être Chartreux. »

(*k*) *Apol. pag.* 169. (*l*) *Avant prop. pag.* 7.

Digitized by Google

Les Disciples travaillent ici fidélement, selon l'esprit du Maître: St. Cyran porte les plus rudes coups à l'Etat Religieux, & ses Disciples veulent le masquer : mais ils ont beau faire ; St. Cyran se trahit lors même qu'il donne à l'Etat Religieux les loüanges les plus affectées ; & dans ces mêmes Lettres, il tombe dans l'écueïl ordinaire à quiconque veut déguiser ses sentimens, il donne dans l'extrêmité opposée à ses erreurs : par exemple: pour donner à son Neveu Capucin une grande idée de ses vœux, il lui marque cette extravagance; sçavoir, que (m) *la grace* qu'il a reçûë en faisant profession, *est la première de l'Evangile.*

Dans une autre Lettre, l'envie de déprimer l'Etat Religieux en paroissant le loüer, le fait totalement déraisonner. Après avoir dit que selon (n) » la régle »commune des Chrétiens.... il faut sou»vent briser le corps, & lui arracher tan»tôt un œil, tantôt un bras ; il ajoûte, »ces régles qui sont pour tous les Chré»tiens, les personnes Religieuses en ont »ajoûté d'autres, qui en apparence sem»blent plus austères, & qui en effet ne »font rien que des adoucissemens des

(m) *Lett. 52. première Édition.*
(n) *T. 2. Lett. 2. pag. 179 seconde Édition.*

Digitized by Google

»rigueurs qui se trouvent dans la régle »commune de la Religion générale des »Chrétiens » Sa raison pour prouver que la Vie Religieuse est un *adoucissement*, de la Vie commune, c'est que dans la Religion, *quand on y est bien entré, on ne se trouve pas en peine d'arracher ses yeux, ni de couper ses bras.* A ce compte, il falloit à St. Cyran moins *de force de corps pour être Chartreux* que pour ne l'être pas: que veut donc dire ce désir qu'on lui suppose ?

Quand ce Novateur parle sous un nom emprunté, il met ses pensées au jour plus librement & sans obscurité. Dans son *Petrus Aurelius*, il dit de l'Etat Religieux, que cet Etat ne convient à personne mieux qu'aux scélérats & à ceux qui ont fait de grands crimes, (*o*) *nullis magis convenit quam lapsis & facinorosis.* Dans le même Ouvrage, allant toujours à son but, qui est de décréditer la direction des Religieux. (*p*) » Les SS. PP. dit-il, ont en»seigné & ont mis dans leurs Ouvrages »que les Religieux étoient peu propres »aux emplois Ecclésiastiques, & qu'ils en

(*o*) *Vind. pag.* 319.

(*p*) Ipsi Patres docuerunt scriptisque mandarunt Monachos parum idoneos ad Ecclesiæ munera videri, & paucos admodum suâ memoriâ extitisse qui ea feliciter administrassent. *Vid. pag.* 336.

Digitized by Google

»avoient connu très-peu qui les eussent »remplis dignement. » Un tel paradoxe avoit bon besoin d'être appuyé de l'autorité de tous les SS. PP. mais la plûpart de ces mêmes SS. PP. qui ont fait tant d'honneur à l'Eglise, étoient eux-mêmes Religieux : il y a donc dans ce trait bien de l'ignorance, ou beaucoup de malignité.

Quoique St. Cyran ait eû en vûë tous les Religieux à cause des secours qu'ils donnent aux Fidéles par la direction, & que tous pouvoient être un obstacle à son dessein ; cependant ceux contre qui il a déchargé toute l'amertume de son fiel, ce sont les Jésuites. Il a eû quelque raison d'en user ainsi. Les Religieux de cet Ordre sont obligés par état de travailler toute leur vie au salut des ames, par tous les moyens propres à les procurer, par l'instruction de la jeunesse, par la Confession, la direction des consciences, la Prédication, par les Missions qu'ils font dans les Villes & les Campagnes dans tout le monde Chrétien & Infidéle. Leur Société à fait tête au Calvinisme en France, au Luthéranisme en Allemagne : St Cyran n'avoit-il pas lieu de présumer qu'elle ne s'opposeroit pas avec moins de vigueur à l'établissement du Déïsme qu'il projettoit ? Il falloit donc pour réussir, la

Digitized by Google

ruiner, l'exterminer s'il étoit poſſible, ou du moins la décrier entiérement, ſi on ne pouvoit rien faire de plus.

Ce fut un des premiers points dont St. Cyran & ſon ami Janſénius convinrent enſemble, après leur entrevûë à B. F. Les Lettres de ce dernier ſaiſies avec les autres papiers de St. Cyran, font voir que ni l'un ni l'autre n'eſpéroient de réuſſir dans leur commun deſſein, s'ils n'écraſoient la Société des Jéſuites. La haine de Janſénius pour ces Pères étoit telle, qu'il l'exprimoit ordinairement par ces paroles de l'Ecriture, (*q*) *perfecto odio oderamillos* rien de plus énergique. St. Cyran auroit pû exprimer la ſienne avec autant de force; temoin ce qu'en a dépoſé l'Abbé de Priéres: » Qu'ès deux premiéres journées »de leurs Conférences ledit Sieur de St. »Cyran parla toujours contre les PP. »Jéſuites, diſant qu'il falloit les ruiner »pour le bien de l'Égliſe; & que ſi ledit »Dépoſant étoit un vrai Fils de Saint »Bernard, il devoit inſinuer ès eſprits »des Religieux une averſion horrible »contre leſdits Jéſuites. » L'Abbé de

(*q*) *Dans l'Oraiſon Funébre de Janſénius, prononcée à Louvain trois ans après ſa mort, par le Père de la Pierre principal du Collége des Prémontrés.*

Digitized by Google

»avoient connu très-peu qui les euſſent »remplis dignement. » Un tel paradoxe avoit bon beſoin d'être appuyé de l'autorité de tous les SS. PP. mais la plûpart de ces mêmes SS. PP. qui ont fait tant d'honneur à l'Egliſe, étoient eux-mêmes Religieux : il y a donc dans ce trait bien l'ignorance, ou beaucoup de ma

Quoique St. Cyran ait eû en les Religieux à cauſe des ſecc donnent aux Fidéles par la d quetous pouvoi deſſein ; déch

Digitized by Google

ruiner, l'exterminer s'il étoit possible ... du moins la décrier entiérement. ... pouvoit rien faire de plus.

Ce fut un des premiers point ... Cyran & son ami Jansénius ... enſemble, après leur ... Les Lettres de ce der... autres papiers de St ... ni l'un ni l'autre ... dans leur ... ſoient ... ſan.

...ût
...ne
...ille
...t été
...Pères
...veront
...ondre,
...e Petrus
...qu'à l'éter-
...clair, ſorti
...eur, ne per-
...n deſſein : en
...& plus convain-
...me : il n'y a pas
...n de déchirer les
...des injures & des
...tendit jamais ſortir
...onnête homme. Dès
il entre en phrénéſie
...ont des chiens, qu'il
abboyer contre tout l'E-
...*amplissimum Episcoporum*
...*antes audimus.* Ce ſont des
veulent fermer la bouche à
...nde Chrétien, pour publier
...nent leurs déteſtables héréſies,
...nt abattre toutes les puiſſances

...*pos. de l'Abbé des Priéres.*
...*etr. Aur. pag.* 1.

Digitized by Google

Priéres ayant voulu dire quelque chose pour la défense de ces Pères, St. Cyran se mit en colère & dit, *qu'il ne lui parleroit plus desdits Jésuites.*

Un des fruits que produisit l'étroite liaison de St. Cyran avec Janſénius, ce fut le fameux Livre intitulé *Petrus Aurelius* : on peut dire que c'est le répertoire d'où on a tiré depuis plus d'un siécle toutes les sotises qu'on a débitées pour *décréditer* la Société des Jésuites. Janſénius, comme on le voit par ses Lettres à St. Cyran, remuoit Ciel & Terre pour fournir à son ami les materiaux de ce Livre. St. Cyran dans cet Ouvrage s'est proposé deux objets l'un spécieux, c'est de défendre la Hiérarchie Eccléſiastique : nous verrons en son lieu comment il la défend ; l'autre objet est son vrai objet : c'est de broüiller tous les Religieux, & en particulier les Jésuites avec les Evêques, de les décréditer par tous les endroits imaginables, & les mettre par-là hors d'état de retarder l'éxécution du projet de B. F.

Cette intention si digne d'un malhonnête homme, je ne la prête point à St. Cyran : lui-même a développé le but qu'il s'étoit proposé en composant cet Ouvrage : dans une Conférence avec l'Abbé de Priéres à M. Aubuisson, il lui dit avec sa modestie

modeſtie ordinaire, que (r) » *Petrus* » *Aurelius* étoit le meilleur Livre qui eût » été compoſé depuis ſix cens ans : je ne » voudrois pas, ajoutâ-t'il) pour mille » écus à ma part, que ce Livre n'eût été » mis en lumiére, il bat en ruine les Pères » Jéſuites, leſquels ne s'en releveront » jamais : ils n'ont garde d'y répondre, d'autant qu'ils ſçavent bien que Petrus » Aurelius y répliqueroit juſqu'à l'éter- » nité. » Un témoignage ſi clair, ſorti de la bouche même de l'Auteur, ne permet plus de douter de ſon deſſein : en voici un plus clair encore & plus convainquant : c'eſt le Livre même : il n'y a pas une page où la paſſion de déchirer les Jéſuites n'éclate par des injures & des invectives qu'on n'entendit jamais ſortir de la bouche d'un honnête homme. Dès la premiere page il entre en phrénéſie contre eux : ce ſont des chiens, qu'il entend, dit-il, abboyer contre tout l'Epiſcopat, (s) *in ampliſſimum Epiſcoporum conſeſſum latrantes audimus.* Ce ſont des furieux qui veulent fermer la bouche à tout le monde Chrétien, pour publier plus librement leurs déteſtables héréſies, qui veulent abattre toutes les puiſſances

(r) *Dépoſ. de l'Abbé des Priéres.*
(s) *Petr. Aur. pag.* 1.

Digitized by Google

par toute l'Eglise, excepté celle du Pape, qu'ils épargnent par respect ; *in errorum hæresumque maximarum suarum ortu mutas esse cupiant omnes omnium linguas, contiscere judicia, jacere totâ Ecclesiâ potestates, relictoque solo & unico Ecclesiæ summo apice, cui honoris causâ parcunt.* Les Jésuites sont des gens en tout semblables aux Hérétiques, qui empruntent d'eux tous leurs artifices & toutes leurs fourberies, (v) *atque his (hæreticis) Jesuitæ quo similiores essent subdolorumque operariorum numero clarius insererentur, non eorum solum fines, sed artes etiam & versutias æmulari volnerunt.*

(x) Un peu plus bas dans l'espace de cinq ou six lignes, il emploie une brillante figure pour dire que les Jésuites sont des blasphêmateurs, des insensés, des impies, des athées, des gens plus impudens que les Hérétiques, qui à la maniére des Géans, son prêts de déclarer la guerre au Ciel & à Dieu même. J'ai crû devoir donner cet échantillon du style dont tout ce Livre est composé. Montrons à présent que St. Cyran a eû pour objet principal en l'écrivant, *de décréditer la direction* des

(t) Ibid.
(v) Ibid. *pag.* 2.
(x) Ibid. *pag.* 7. & 8.

Digitized by Google

Jésuites, *en la faisant paroitre totalement intéressée*.

Ces Pères, comme tout le monde en est témoin, embrassent tous les moyens imaginables de procurer le salut des ames: c'est leur état, ils n'ont autre chose à faire, & n'ont été institués & établis dans les Villes où ils sont, que pour cela. St. Cyran se proposant une fin toute opposée, a dû faire la guerre à toute outrance à des gens si déterminés à s'opposer à son projet: il a dû apprendre à ses disciples la maniére de les décréditer dans toutes les fonctions propres de leur état, & sur-tout comment ils pourroient les faire passer pour gens *totalement intéressés*. Rien au monde n'étant plus propre à décrier le Saint Ministère, que de le taxer d'avoir en vûë l'intérêt: s'il est éxercé par une vûë si basse, on se défie de ceux qui l'exercent, ou bien on les mépriſe, & sûrement on s'éloigne de leur direction: par-là Calvin a voulu décrier le Sacerdoce: par-là aussi St. Cyran, son fidéle copiste, veut décrier les Jesuites & les mettre hors d'état de rendre aucun service à l'Eglise. Entrons là-dessus dans quelque détail.

Un des plus importans services qu'on puisse rendre à l'Eglise & à l'Etat, c'est de former la jeunesse à la piété & aux

Digitized by Google

sciences : le public entier voit de quelle façon les Pères Jésuites y travaillent dans tout le monde Chrétien : nous allons entendre St. Cyran là-dessus : s'il parle juste, l'Univers n'aura qu'une voix pour lui applaudir. Cet homme atrabilaire voyoit avec chagrin le nombre d'Etudians qui fréquentoit le Collége des Jésuites de Paris : ce nombre lui paroissoit si éxorbitant, qu'il ne sçavoit à quoi le mieux comparer qu'à des fourmilliéres, (y) *puerilibus tantum inferiorum Classium Gregibus exundant, quorum turbas.... volvi videas quasi formicarum.* Il soulage son chagrin en donnant à sa critique toute la malignité qu'il lui suggère ; & de ce grand nombre, si propre à mettre l'émulation parmi les jeunes gens, voici ce qu'il en conclut : (z) De là, dit-il, cette grande Troupe de jeunes gens ignorans & vicieux qui sortent de leurs Colléges de façon qu'il est très-rare d'en trouver qui aient recueïlli chez eux les semences des vertus solides, *hinc nimia ex eorum scholis imperitorum & vitiosorum cohors, raroque admodum videas qui selectiora illic solidæ virtutis semina concipiant.*

Ne diroit-on pas que sa malice l'aveu-

(y) *In octo causas, &c. pag.* 231.
(z) Ibid.

Digitized by Google

gle, quand elle le fait parler de la sorte ? Elle l'empêche de voir, que pour décrier les Jésuites, d'un trait de plume il fait le plus cruel procès à tous ceux qui ont étudié chez ces Pères, c'est-à-dire, à presque tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise & dans tous les autres Etats, en France & ailleurs : il les représente comme sortis de leurs Colléges ignorans & vicieux. Il n'y a pas d'apparence que les applaudissemens de la multitude soient ici pour St. Cyran.

Quelques lignes plus bas ; il ajoute, toujours en parlant des Jésuites ; c'est qu'ils ne se proposent pas l'éducation de la jeunesse, ils n'ont en vûë que l'intérêt, l'aggrandissement de leur puissance, & ne cherchent qu'à jetter le trouble dans les Familles, *lucrum, potentiam, familiarum implicationem, nonjuventutis bona intuentes.* Je ne prétens point faire l'Apologie des Jésuites, mais seulement rendre sensible l'éxécution du projet de B. F. Cependant la justice & la reconnoissance me paroissent demander que j'invite en passant tous ceux qui ont étudié chez ces Pères à se rappeller combien les Jésuites ont éxigé d'eux pour les enseigner : pour moi, je leur dois & leur rends avec plaisir cette justice, que tout le tems que j'ai étudié

Digitized by Google

dans leurs Colléges, j'ai trouvé qu'il n'étoit pas poſſible de faire ſes études plus *gratis*, à moins qu'on ne les fît ſur le pied du Neveu de St. Cyran, étudiant au Collége de Louvain, lorſque Janſénius en étoit principal. (*a*)

Les Jéſuites prêchent & confeſſent par tout : dans la Chaire comme dans le Tribunal, ils exhortent tous ceux qui viennent les entendre, tous ceux qui s'adreſſent à eux pour la direction, à approcher ſouvent des Sacremens : tout le monde le ſçait : c'eſt-là un de leurs grands crimes : leur ennemis, depuis St. Cyran, ne ceſſent de leur en faire des reproches : ces Pères, nonobſtant cela vont toujours

(*a*) *Janſenius dans une Lettre datée du 29. Mars, & adreſſée à St. Cyran, dit : » Quand à »Barcos.... Vous vous mettez trop en peine du »fourniſſement de ce qu'il aura beſoin, & me »ſemble que vous n'apportez pas en cela votre »rondeur accoûtumée. Car je vous ai tant de fois »répété, que cela ne m'incommode aucunement, »& le dirois franchement, s'il étoit autrement : »non pas que j'aie tant de moyen de moi-même, »qui n'a rien, ſinon ma vie ; mais c'eſt l'argent »du Collége qui eſt en mes mains, qui permet bien »cela, & d'avantage ; ſans qu'aux comptes que »j'en rends toutes les années, perſonne du monde »en ſçache rien. Je ferai tout de même à l'endroit »d'Arguibel (autre Neveu de St. Cyran) quand »il ſera beſoin. »*

Digitized by Google

leur train : les personnes dociles à leurs avis en ce point, sçavent seules le profit spirituel qui en revient à leurs ames. St. Cyran, à qui cette pratique déplaît fort, prononce là-dessus en homme qui pénétre ce qu'il y a de plus secret, & dit : les Jésuites, ces Disciples de Molina, se servent des Sacremens & autres pratiques extérieures, pour s'attacher les personnes qu'ils dirigent, ne s'embaraſſant pas des préparations intérieures qu'il faut y apporter. Voilà sa pensée, mais ses paroles ont quelque chose d'un peu plus énergique, malgré la rudesse du langage : les voici; (*b*) *ipsi Jesuitæ Molinistici, dum mentium quas regendas suscipiunt pietatem Sacramentis & præsidiis exterioribus agglutinant, de affectionibus interim & præparationibus interioribus.... non perinde laborantes.*

Ce n'est-là que le prélude de ce que St. Cyran prétend dire de ces Pères. Ils ne me sçauront pas mauvais gré, si je continuë à montrer comment ce Patriarche des Jansénistes continuë lui même à les faire passer pour *totalement intereſſés*, en leur prêtant les vûës les plus sordides dans l'exercice de toutes leurs fonctions. Ils ont eû de tous tems de pareils assauts à soutenir de la part des Hérétiques,

(*b*) *Vindiciæ, &c. pag.* 49.

Digitized by Google

auxquels ils se sont opposés : c'est leur gloire d'être ainsi traités par ceux qui déchirent la robe de J. C. & malheur à eux, si jamais le rallentissement de leur zéle appaisoit leurs ennemis. Continuons donc en toute liberté.

Après que St. Cyran a dépeint les Jésuites comme les plus grands hypocrites qui furent jamais, il les fait de tous les Religieux les plus riches, les plus avides de s'enrichir encoredavantage, & lesplus habiles à amasser de grandes richesses ; & sans balancer, il donne pour garant de ce fait le témoignage de tout l'Univers, (c) *totius orbis fides... Jesuitas, sicut Religiosorum omnium ditissimos, ita ditescendi & cupidissimos scientissimos existimat*; ensuite il tranche le mot, & dit que ce sont des scélérats, qui veulent paroître plus pauvres que les autres Religieux, & qui ne pensent qu'à avoir des richesses, (d) *homines iniquissimi, qui non solum divitiarum, sed etiam paupertatis præ cæteris omnibus possessionem & præcellentiam ad se trahant*, il étoit difficile de représenter plus graphiquement des Directeurs comme *totalement intéressés*. Une telle accusation étoit de nature à demander sa preuve : quatre

(c) Ibid. *pag.* 144.
(d) Ibid.

Digitized by Google

pages (*e*) sont employées à la prouver avec tous les ornemens que fournit la Rhétorique.

La premiére de ces preuves est que les Jésuites en France, & presque par tout ailleurs, ne travaillent que dans les Villes, & non pas dans les Campagnes, parce que dans les Campagnes il n'y a point d'argent à amasser; & les travaux au bout desquels ne se trouve point l'argent, ne sont pas de leur goût, *Labores pauciſſimos ambiunt qui ſine mercedis odoratu venatuque ſuſcipiantur.* Après cela vient la supputation des milliers de Livres qu'ils ramassent dans la seule Ville de Paris, par les Carêmes qu'ils y prêchent. De Paris il passe dans les Provinces, & dit qu'il y a quelquefois jusqu'à huit & dix Jésuites qui rempliſſent les Stations de Carême dans une même Ville : & quels Prédicateurs fournissent ils? Des hommes qui au jugement de tout le monde, & sans contredit *omnium judicio & ſine controverſio*, sont bien inférieurs à tous les autres Prédicateurs, soit Séculiers, soit Réguliers : pour l'ordinaire, ce sont de jeunes gens qui sortent de Rhétorique, qui gesticulent en Comédiens, qui ne sçavent que débiter des Fables aux Peuples, que clabauder

(*e*) *Voyez les pages* 144. 145. 146. 147.

Digitized by Google

contre la grace de Dieu ; & qui après cela refusant avec un dedain fastueux les rétributions qu'on a coûtume de donner aux autres, ont l'adresse de s'en faire donner de plus grandes & d'éxorbitantes. *qui cum superciliosa fastidio minora & usitata cæterorum stipendia repudiant, majora & illis inusitata elicivnt.* Donc, selon le Chef des Déïstes de B. F. les Jésuites sont gens *totalement intéressés*, sont même des *scélérats*, qui ne cherchent que l'argent. St. Cyran s'oublie encore ici & ne fait pas attention que le contre-coup des grossiéretés qu'il dit aux Jesuites, retombent sur les Villes où prêchent ces Pères : il suppose ces Villes d'assez mauvais goût pour vouloir de si misérables Prédicateurs, en si grand nombre, & qu'elles payent si cherement : peut-être prétend-il par-là faire ensorte que ces Villes se piquant enfin d'un meilleur goût, cessent de s'adresser aux Jésuites ; ce qui iroit directement à son but.

A entendre St Cyran, les Jésuites sçavent tous les moyens imaginables d'amasser del'argent, *hinc fit quod omnes quæstuum norint vias*. Preuve de cela, c'est que leur Maison Professe de Paris ramasse, dit-il, elle seule plus d'aumônes que toutes les autres Maisons Religieuses de la même

Digitized by Google

Ville, qui cependant, ajoûte-t'il, y sont en grand nombre; & les richesses de ces Pères sont montées à un tel point, que sans outrer la vérité, il n'y a aucune Communauté, soit Ecclésiastique, soit Régulière, dont les biens puissent être comparés avec leurs richesses immenses. *Denique jam eo usque processerunt.... ut verè & sine ulla veritatis superlatione asseverare liceat nullum nec Regulare nec Ecclesiasticum esse commune quod cum istorum omnis generis Facultatibus æqui parandum videatur.* Et pour qu'on soit bien convaincu qu'il n'exagére pas, comme il l'assûre, il apporte de ce qu'il avance une démonstration dont l'évidence se présente aux yeux de tout le monde: ce sont les édifices superbes qu'ont les Jésuites de tous côtés, édifices si somptueux, si magnifiques, qu'il ne s'en trouve aucun dans les autres Ordres qui en approche, *declarant id, ut cætera omittam, splendidissima passim ædificia variis surgentia regionibus, quibus nihil simile in cæteris Ordinibus sumptu magnificentia que cernitur.* Si après une démonstration si palpable tout le monde ne conclut pas avec St. Cyran, que les Jésuites sont des *scélérats* qui ne cherchent qu'à amasser des richesses, ce n'est pas sa faute, & on lui doit du moins la justice de convenir qu'il

Digitized by Google

ne néglige rien pour les *décréditer ou diminuer l'autorité & la créance de leur direction, en la faisant paroître totalement intéressée.*

Il semble cependant qu'il lui reste encore quelque scrupule, comme si il n'en avoit pas assez dit, & voici comme il encherit sur tout ce qu'il vient de dire. Enfin les Jésuites, de peur de s'attirer l'indignation du public, cachent avec le plus grand soin des richesses incomparablement plus grandes que ce les qu'ils montrent avec tant d'ostentation, *cohibent denique & comprimunt, publicæ offensionis metu, multo majorem opum copiam quam quantam cum omnium admiratione patefaciunt.* Eh! d'où St. Cyran le sçait-il, si ces Pères ont tant de soin de les cacher? C'est qu'ils ont fait bâtir à Anvers une magnifique Eglise, qui fait l'admiration de toute la Flandre & des Pays voisins: & pour la bâtir, après avoir épuisé des abîmes remplis d'argent, *nummorum gurgites*: ils ont contracté des dettes immenses & presque incroyables pour l'achever, *ingenti & pene incredibili ære alieno se implicaverint.* Des gens, qui après s'être épuisés, s'endettent encore pour bâtir une magnifique Eglise, ne sont-ils pas des *scélérats* qui cachent leurs trésors & qui ne cherchent que l'argent? Si le bon sens

Digitized by Google

se réfuse à ce raisonnement, les sots l'adopteront : c'est ainsi que St. Cyran sçait le faire tout à tous.

Ces déclamations finissent par un trait que je n'ai garde d'omettre : c'est un reproche qu'on fait souvent aux Jésuites, & toujours avec complaisance : son Auteur mérite qu'on lui en fasse honneur. Après que cet Abbé a poursuivi les Jésuites jusque dans les Provinces de l'Europe les plus reculées, pour ensuite les traduire aux yeux du public comme gens *totalement intéressés* ; il fait plus : son imagination passe les Mers, examine soigneusemens ces Pères dans leurs Missions au milieu des Idolâtres : pleine de ce qu'elle a vû elle revient à Paris, & raconte dans *Petrus Aurelius* ce que font les Jésuites dans les Pays barbares les plus éloignés de nous. Quelles obligations n'a donc pas toute l'Europe à la fecondité de l'imagination de St Cyran ! Jusqu'au tems de cet Abbé on avoit ignoré ce que prétendent tant de Jésuites qu'on voit tous les ans dans presque tous les Ports de France & d'ailleurs, partir par l'Asie, l'Afrique & l'Amérique. on sçavoit à la vérité qu'il n'y a aucune Contrée connuë, quelque barbare qu'elle soit, où le Nom de J. C. ne soit entré avec eux, & où ces Pères

Digitized by Google

n'aient arboré l'Etendart de la Croix : c'eſt ce qui avoit fait croire qu'ils n'y alloient que pour annoncer n tre Sainte Religion ; que ce beau motif les ſoutenoit dans leurs travaux, les animoit même à donner leur ſang pour J. C. & le ſa ut des ames. Le ſçavant Pape actuellement aſſis ſur la Chaire de Saint Pierre l'a crû avec le reſte de l'Univers. il s'en eſt même expliqué de la maniére la plus honorable pour ces Pères, & la plus préciſe : c'eſt dans le Décret qui a pour titre : (*f*) *Décret concernant la Béatification & Canoniſati n, ou déclaration du Martyre des Vénérables Serviteurs de Dieu Ignace Azévédo, & trente-neuf autres de la Compagnie de* JESUS. Le St Père apportant les différens motifs de ce Décret, dit, (*g*) *il ſervira enfin à illuſtrer cette Compagnie qui a rendu tant de ſervices au Saint Siege & à la Foi Catholique, & qui ſoutient la Religion avec courage, non-ſeulement aux prix de ſes ſueurs, mais encore au prix de ſon ſang, quand elle en trouve l'occaſion.*

(*f*) *Du 21 Septembre 1742.*

(*g*) Decus etiam inſigne.... Religionis quam prædicti ſervi Dei ſortiti ac profeſſi ſunt, de fede Apoſtolica & fide Catholica optime meritæ, ut pote quam ſuſo largiter non ſudore modo, verum etiam, ubi opus eſt, ſanguine fo.ter tuetur.

Digitized by Google

Voilà donc évidemment ce qu'on a toujours penſé, & ce que bien des gens penſent encore des Miſſionnaires Jéſuites dans les Pays étrangers: mais St. Cyran inſtruit de la façon que je viens de dire; ſe croit en état & dans l'obligation de détromper tout le monde; il avertit le public que les Jéſuites en parcourant le monde avec tant de fatigues, n'ont nullement en vûë de gagner des ames à J. C. mais bien, d'enrichir par le commerce les Maiſons de leur Société en Europe: pour cela, ils ont des Bureaux ou des Banques établies dans la plûpart des bonnes Villes, d'où ils font partir des Vaiſſeaux chargés de Marchandiſes, pour les Indes & pour tous les pays Maritimes, *quid ultrà enumerem? non jam ſpiritualia, ſed prorſus temporalia eorum mercimonia pluribus locis inſtituta, unde naves in oras indicas & variorum marium regiones deſtinantur.* Ce fait inoüi juſqu'alors a parû ſi clair à St. Cyran, qu'au lieu de perdre le temps à en apporter des preuves, il l'emploie à dire les plus belles choſes contre l'indignité d'un tel commerce.

Tout le monde n'a pas l'eſprit auſſi petit, auſſi mal-fait qu'il faudroit pour donner dans de pareilles imaginations: St. Cyran lui-même avoit trop de péné-

Digitized by Google

tration pour ne pas prévoir que les peintures odieuses qu'il fait des Jésuites, ne les décréditeroient tout au plus que dans l'esprit de ceux qui ne seroient pas à portée de les connoître : c'étoit déja quelque chose, mais ce n'étoit pas assez. Il voyoit que des Evêques pleins de sagesse & de lumiéres mépriſoient ces ridicules impostures, & continuoient à employer ces Pères & à leur donner les plus grandes marques d'estime & de confiance. Pour lever cet obstacle à son dessein, voici l'expédient qui se présente d'abord à son esprit : c'est de dire tant de mal des Evêques qui donnent quelques marques d'estime aux Jésuites, sur-tout de publier si hautement qu'ils se laissent mener par ces Pères, injure toujours piquante pour quiconque n'a pas la fermeté de la mépriser) qu'enfin, de peur de s'attirer ce reproche, chaque Evêque prit le parti de ne plus se servir de leur Ministère. Le moyen est violent ; il est du goût du Novateur ; & afin que ses Disciples apprissent par son exemple à ne rien respecter en pareil cas, il choisit pour objet de ses invectives, le Prélat de son tems le plus respectable qui fût en France, le Saint & célébre Cardinal François de la Rochefoucault.

Digitized by Google

Ce digne Prélat a montré toute ſa vie une affection ſinguliére pour tous les Ordres Religieux : il s'eſt appliqué à les faire fleurir en France autant qu'il a pû ; titre ſuffiſant à St. Cyran pour ne le pas épargner. Ce même Prélat n'a jamais ceſſé de donner aux Jéſuites en particulier les marques de la plus tendre affection : crime impardonnable chez St. Cyran, comme il l'eſt encore aujourd hui chez ſes Sectareurs : comment donc l'a-t'il traité ? Comme il vouloit que ſes Diſciples traitaſſent ceux qui lui reſſembleroient : il l'a traité comme il falloit pour aliéner totalement des Jéſuites ce grand Cardinal, ſi par une fermeté d'ame non commune, il ne ſe fût mis au-deſſus de ce qu'un ennemi déclaré de l'Egliſe vomiſſoit contre lui.

En conſéquence de la démiſſion qu'avoit faite le Cardinal de la Rochefoucault de ſon Evêché de Senlis, St. Cyran ſe met au large pour l'outrager de la maniére la plus inſolente, & paroître nonobſtant cela reſpecter les Evêques de France. Ce n'eſt plus, dit-il, un Evêque de France, il ne tient plus le rang d'Evêque, on ne doit plus le regarder comme tel : c'eſt un Prêtre Cardinal de l'Egliſe Romaine.

(*b*) *Monere te debuerant.... non eſſe Gallia*

[*b*] *Petr. Aur. pag.* 58.

Digitized by Google

Episcopum, nec Episcopi locum jam in Ecclesia habere, nec Episcopum censeri : sed Cardinalem Ecclesiæ Romanæ præsbiterum.

C'est un bon Veillard, si lié, si vendu aux Jésuites au préjudice de ce qu'il doit à l'Eglise, que quand il seroit encore Evêque, il ne faudroit avoir aucun égard à son sentiment dans ce qui regarde les Jésuites : chacun avec toute la justice possible peut le compter pour rien. (*i*). *Nec vero si Episcopus esset, judicium ejus magnopere spectandum erat in causa duntaxat Jesuitarum, quibus jam pridem grandævum senem ita palam alligatum, ita præter officium communis Ecclesiæ parentis immense ac singulariter manuipatum esse constet, & pluribus ejus factis publice declaratum est, ut à quocumque homine in quacumque Jesuitica controversia, judicium ejus rectissimè defugi possit*

C'est un Homme si aveuglé sur le compte des Jesuites, qu'il n'a pas l'esprit de voir le mal qu'ils font dans l'Eglise, ni de connoître le prix de la bonne œuvre que font ceux qui s'appliquent à les décréditer (*k*) *Nec satis ab eis disjunctos habere oculos, ut vere videat, vere dijudicet quid in illis mali insit adversus alios, quid in aliis adversus eos boni.*

C'est un Prévaricateur, qui par une

(*i*) Ibid. (*k*) Ibid.

Digitized by Google

affection injuſte pour les Jéſuites, abandonne les intérêts de l'Egliſe dans ſes plus preſſantes néceſſités. Un Héréſiarque oſe tout: St. Cyran met ces cruelles invectives contre le Cardinal de la Rochefoucault dans la bouche des Evêques mêmes; eux qui reſpectoient ce Grand Homme comme leur Pere: les Evêques dit-il, regardérent comme une choſe très-indigne que ce Cardinal abandonnât le ſoin de l'Egliſe dans ces néceſſités, & laiſſât la Foi Catholique en péril par une injuſte affection pour une ſeule Famille (la Société des Jéſuites) coupable & criminelle; lui que ſa dignité de Cardinal obligeoit plus que perſonne à la défendre. (*l*) *Præſules illuſtriſſimi.... indignum admodum rati Eccleſiæ incolumitatem communis fidei Doctrinaque Catholicæ periculum privatis ſtudiis & iniquo in unicam Familiam ream & nocentem amore negligi atque abjici, ab eo potiſſimum quem propter Eccleſiæ Romanæ dignitatem, ejus acerrimum vindicem eſſe decuerat.*

St. Cyran en impoſe ici à tous les Evêques de France, dont aucun n'a jamais connu ni ſoupçonné dans le Cardinal de la Rochefoucault la honteuſe prévarication que ce Novateur lui impute. Après avoir fait de ce reſpectable Prélat le plus

(*l*) Ibid.

Digitized by Google

lâche Prévaricateur, il passe à ses mœurs, qu'on sçait avoir toujours été les plus irréprochables : l'Héréſiarque trouve à y mordre. D'abord il en fait un avare. Un Auteur ayant dit du Cardinal de la Rochefoucault qu'il étoit très-éxact obſervateur de la juſtice, *tenaciſſimum æquitatis.* St. Cyran en plaiſantant ſur ces deux mots donne l'eſſor à la malignité de ſon eſprit, & dit qu'il étoit *tres-tenace*, (*m*) *tenaciſſimum*, mais non pas toujours de l'équité, *ſed non ſemper æquitatis.* Enſuite il le taxe à mots couverts, mais aſſez clairs, pour que perſonne ne puiſſe s'y méprendre, il le taxe du crime de Simonie, dont à la vérité il le décharge un peu en l'attribuant aux conſeils des Jéſuites. Il avance hardiment que ce Prélat s'eſt démis de ſon Evêché de Senlis après que les Jéſuites lui ont eû déſigné ſon Succeſſeur, & qu'il a fait cette démiſſion à des conditions qui n'auroient eû aucun approbateur, ſi les Jéſuites qui les avoient ſtipulées ne les euſſent encore approuvées, (*n*) *iis poriſſimum conditionibus quas, ne quis improbet, Jeſuitæ probarunt & concinnarunt.*

Quelqu'honorablesque puiſſent être de tels outrages, à raiſon de la bouche d'où

(*m*) Ibid. *pag.* 59. [*n*] Ibid.

Digitized by Google

ils partent, il faut bien du courage, bien de la grandeur d'ame pour aimer & protéger hautement ceux qui les occasionnent: mais les plus grandes ames sont toujours grandes, & quand elles ont placé leur estime avac sagesse, elles ne se laissent pas facilement effrayer par des injures auxquelles leur vertu les rend toujours infiniment supérieures. Le Cardinal de la Rochefoucault fut de ce caractère: il vit d'un œil ferme & tranquille tous ces piquans outrages répandus contre lui dans *Petrus Aurelius*: il apperçut le piége qu'on lui tendoit, & continua d'aimer, d'estimer, de protéger un Corps Religieux dont on ne vouloit l'aliéner que parce qu'il étoit tout dévoüé au service de l'Eglise. Et si St. Cyran eût vécu un peu plus, il eût eû le chagrin de voir que ce grand Cardinal laissa aux Jésuites à sa mort la plus précieuse marque de sa tendresse, en leur donnant son cœur: c'est-là sans-doute faire des injures des Hérétiques le cas qu'elles méritent.

M. Nicolas Sanguin fut le digne Successeur du Cardinal de la Rochefoucault dans l'Evêché de Senlis: il eût pour les Jésuites la même affection que son Prédécesseur: il a donc dû être, & a effectivement été traité par St. Cyran avec une

Digitized by Google

égale malignité, une égale insolence : après que cet audacieux personnage a dépeint le Cardinal à sa façon, il applique le portrait qu'il en vient de faire à l'Evêque son Successeur, & dit : on peut dire presque les mêmes choses de l'Evêque de Senlis, *(o) idem ferè dici potest de Reverendissimo Episcopo Silvanectensi*, même courage, même grandeur d'ame dans l'Evêque de Senlis que dans le Cardinal à souffrir un trait si mordant. Nous verrons en son lieu que malgré de si mauvais succès, les Disciples de St. Cyran ne se sont pas rebutés; ils ont constamment suivi ce plan tracé par leur Maître, pour rendre les Jésuites inutiles par tout : avec quel succès ? Tout le monde le sçait & le voit.

Dans le tems que St. Cyran composoit son *Petrus Aurelius*, & travailloit si vivement à décréditer les Jésuites, arriva la mort du Père Charles de Lorraine. Ce Prélat encore plus illustre par sa rare piété que par sa haute naissance, après avoir gouverné le Diocèse de Verdun pendant cinq ans avec beaucoup de sagesse, obtint du Souverain Pontife la permission d'abdiquer son Evêché pour entrer au Noviciat des Jésuites à Rome. L'Europe, & en particulier la France, admira dans ce

[o] Ibid.

Digitized by Google

Prince un rare exemple du mépris des richeſſes & des grandeurs du monde : il mourut en odeur de Sainteté à Toulouſe le 28. Avril 1631. après avoir été onze ans Jéſuite. Le bruit de ſa mort réveilla dans les eſprits le ſouvenir de l'eſtime qu'il avoit témoignée pour la Société des Jéſuites, en la choiſiſſant pour achever de ſe ſanctifier.

Un Prince de la Maiſon de Lorraine quitte un riche Evêché pour ſe faire Jéſuite, qui vit ſaintement parmi eux, qui y meurt de même : quelle fâcheuſe circonſtance pour un homme qui juge la ruine des Jéſuites néceſſaire à l'éxécution de ſes deſſeins ! St. Cyran enviſage alors la publication de ſon *Petrus Aurelius* comme plus néceſſaire que jamais : ſa bile s'enflamme, & pour déchirer cet illuſtre mort, il parle en homme qui ne ſçait plus rien reſpecter, qui ne ſe poſſéde plus.

L'Evêque de Verdum eſt mort avec l'habit de Jéſuite : cet habit a fait diſparoître toutes ſes grandes qualités : il eſt devenu tout-à-coup l'homme le plus indigne de l'Epiſcopat, & qui en y entrant n'a eû en vûë que de ſatisfaire ſon avarice & ſon ambition ; qui en s'en dépoüillant s'eſt fait juſtice, & n'a fait que ce que

Digitized by Google

l'Egliſe auroit dû faire. Le Pape, dit St. Cyran, en accordant à l'Evêque de Verdun la permiſſion d'abdiquer, a eû égard à la condition de ce Prélat : il a fait réflexion que c'étoit un Prince d'une Maiſon Illuſtre, tel qu'on en voit rarement entrer dans l'Epiſcopat, à moins qu'ils n'y ſoient attirés par l'avarice & l'ambition. (p) *Perſonæ rationem habuit Pontifex : perpendit nimirum fuiſſe virum principem alto genere ortum, cujuſmodi ad munera Eccleſiaſtica & præcipue ad Epiſcopatus vulgo accingi non ſolent niſi fructuum & Epiſcopalis amplitudinis amore.*

St. Cyran, que les Janſéniſtes appellent ſi volontiers *le defenſeur des Evêques*, continuë & dit : Ces ſortes de perſonnes entrent ordinairement dans les dignités Eccléſiaſtiques par des voies ſi mauvaiſes, que ſelon les anciens Canons & le droit ancien de l'Egliſe, on devroit les dégrader : mais on eſt contraint de relâcher quelque choſe de l'ancien droit : c'eſt pourquoi, lorſque de plein gré ils renoncent à leurs Evêchés ils ſont loüables, puiſqu'ils font de leur propre mouvement ce que depuis long-tems ils auroient dû faire : ils font ce à quoi les Loix de l'Egliſe les obligeoient, & à quoi elle les auroit contraints, ſi elle n'eût été dans

(p) *Vind. pag.* 258.

Digitized by Google

dans l'impoſſibilité de ſe faire obéir. (*q*) *Denique iis plerumque rationibus culmen illud aſcendunt quibus, priſcorum Canonum, & antiquâ Eccleſiæ normâ deſcendere cogerentur, niſi neceſſariæ interdùm cauſæ iis pluſculùm indulgere compellerent. Quare cum ſuâ ſponte cedunt, merentur laudem, quòd ultro faciunt quod jam olim debuerant facere. & optabat Eccleſia, & jubebant Eccleſiæ Leges, ſed neceſſitate conſtrictæ ſilebant, nec ſuam vim exercere ſinebantur.*

Noſſeigneurs les Evêques ſont pour la plûpart de la premiére diſtinction, St. Cyran les inſulte donc preſque tous : il finit cet ouvrage général en l'appliquant à l'Evêque de Verdun. Il y a apparence, dit-il, que le Pape n'auroit pas accordé ſi aiſément cette permiſſion à tout autre qu'à cet Evêque, (*r*) *non ſe adeo facilem fortaſſis præbuiſſet Pontifex in quemvis alium Epiſcopum.* Ce trait de la paſſion la plus envénimée finira ce que cet Abbé a fait par lui même pour décrier les Directeurs des conſciences, & éxécuter le troiſiéme moyen propoſé à B. F. pour renverſer toute Religion révélée.

Quelle concluſion St. Cyran a-t'il prétendu que les Peuples tireroient de tout ce qu'il vient d'avancer? Elle s'appercoit

(*q*) Ibid. (*r*) Ibid. *pag.* 259.

Digitized by Google

aiſément. Les Religieux en général n'étant point propres aux fonctions Eccléſiaſtiques, & n'entendant aucunement l'Evangile ni les voies de J. C. il faut bien ſe garder de s'adreſſer à eux pour la direction : pour les Jéſuites en particulier, il ne faut plus que le public leur confie l'éducation de la Jeuneſſe, elle ne ſort de leurs mains qu'*ignorante & vicieuſe* : il ne faut plus les choiſir pour Directeurs, ils ſont *totalement intéreſſés* : il ne faut plus les appeller pour prêcher ; leurs Prédicateurs ſont les plus mauvais de tous, & *ne cherchent qu'à amaſſer de l'argent* : on ne doit plus ſeconder leur zéle pour la converſion des Infidéles ; bien moins doit-on s'en édifier, ils ne vont dans les Pays étrangers qu'en qualité de marchands, *pour s'enrichir par le trafic*. Enfin, il faut ruiner leur Société pour le bien de l'Egliſe : St. Cyran l'a décidé : l'Apoſtat Fra-Paolo eſt de même avis : mais il s'en exprime d'une maniére moins hypocrite, & avoüe que pour venir à bout de détruire la Religion Catholique, il faut commencer par décréditer les Jéſuites (*s*). Le Miniſtre Jurieu penſe auſſi la même choſe ; & en rapportant la Sentence que

(*s*) *Voyez la 65. Lettre de Fra-Paolo, elle eſt curieuſe là-deſſus.*

Digitized by Google

St. Cyran a prononcée contre la Société des Jésuites ; (t) *c'eſt une Sentence*, dit-il, *de laquelle on ſçait bien que nous n'appellerons pas.* Malheureuſement pour la réuſſite du projet de B. F. les Papes, les Evêques, & tout ce qu'il y a de bons Catholiques en appelleront.

ARTICLE CINQUIÉME.

Saint Cyran travaille directement à renverſer l'Egliſe.

JUSQU'A préſent le Chef du Janſéniſme a pris les plus juſtes moyens pour rendre les Sacremens innacceſſibles aux Fidéles, pour leur perſuader le dogme déſeſpérant de la Mort de J. C. pour les ſeuls élûs : il a ouvert à tout le monde la porte du libertinage, en inſinuant que la grace de J. C. *opére ſeule notre bonne ou mauvaiſe fortune pour l'éternité*, ſans qu'il ſoit poſſible d'y réſiſter : il a employé les artifices dont on étoit convenu à B. F. pour éloigner les Fidéles de la direction de ceux qui auroient pû les prémunir contre ſes déteſtables dogmes. Il ne lui reſte donc plus q'uà travailler directement à l'établiſſement du Déïſme, ou au renver-

(t) *Eſprit de M. Arnaud, T. 1. pag.* 234.

Digitized by Google

ſement de l'Egliſe & de toute Religion révélée. Il va le faire en attaquant notre Sainte Religion dans ſes fondemens. Ici ſon génie impétueux, ou bien l'impatience de voir l'éxécution de ſon projet bien avancée, l'a fait aller beaucop plus vîte que l'on n'étoit convenu à B. F. Dans la derniére Partie de cet Ouvrage nous verrons que les Diſciples ont été plus éxacts à ſuivre le plan tracé à B. F. contre l'Egliſe, & plus circonſpects que le Maître à l'éxécuter.

On peut dire que St. Cyran ſe ſurpaſſe lui-même dans l'uſage qu'il fait de ce dernier moyen, pour éxécuter ſon projet: la noirceur de ce même projet s'y montre beaucoup plus clairement que dans tout ce que nous avons vû juſqu'ici. A quels excès, en effet, ne faut-ils pas s'attendre de la part de ce Novateur parlant *ex profeſſo* contre l'Egliſe, après la maniére inſolente dont il a traité, comme en paſſant, e Cardinal de la Rochefoucault, l'Evêlue de Senlis, le Père Charles de Lorraiq, & à ſon occaſion le Corps Epiſcopal? neant que de rapporter ces excès, je vais Av oſer ici quelques principes de notre expte Religion; les impiétés du Nova- Sainqui combat ces principes en paroîteur mieux dans toute leur laideur.

tront

Digitized by Google

1°. Tout Catholique convient que l'Eglise de J. C. étant la seule Eglise dans laquelle on peut faire son salut, il étoit de la sagesse de son divin Instituteur, qui veut sincérement le salut de tous les hommes, de rendre cette Eglise si visible, que quiconque voudroit y entrer, pût aisement la reconnoître: c'est à quoi J. C. a pourvû en donnant à son Eglise un Chef visible, des Pasteurs & des Ministres visibles en la Personne du Pape, des Evêques & des Prêtres, dont le caractère est ineffaçable: il y a pourvû en voulant que son Eglise comprit non pas les Justes seuls, elle seroit invisible, mais qu'elle fût l'assemblée des Justes & de tous les pécheurs soumis aux Loix de l'Eglise.

2°. L'Eglise étant l'Oracle que J. C. nous ordonne d'écouter, pour apprendre le chemin du Ciel, elle doit, tant qu'elle subsistera, enseigner le vrai, & n'enseigner que le vrai, en un mot, être infaillible dans ses décisions; & elle l'est, parce que J. C. lui a promis son assistance, ensorte qu'écouter l'Eglise, c'est écouter J. C. lui-même.

3°. L'Eglise, de J. C. doit nécessairement subsister jusqu'à la fin des siécles dans son infaillibilité, dans sa pureté, parce que la volonté sincère que Dieu a

Digitized by Google

de sauver tous les hommes, & qu'ils parviennent à la connoissance de la vérité, éxige qu'il leur laisse, sans aucune interruption, l'Oracle qui seul peut les instruire du vrai chemin du Ciel : aussi cette Eglise est-elle bâtie de telle sorte sur la Pierre ferme, que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle : c'est-à-dire, qu'elle subsistera jusqu'à la consommation des siécles, comme elle a subsisté jusqu'à présent quelques efforts qu'ait faits contre elle, que fasse actuellement, & que puisse faire dans la suite le démon par lui-même ou par ses suppôts. JESUS-CHRIST sera toujours avec son Eglise, il l'a promis : elle est l'Epouse fidéle de J. C. elle ne peut cesser de l'être.

Ces vérités caractérisent si essentiellement la Religion de J. C. que refuser de les croire, c'est renoncer à la Foi, c'est, le dirai-je ? C'est regarder J. C. comme un imposteur, qui a manifestement voulu tromper les hommes : enseigner le contraire, c'est sapper l'Eglise de J. C. par les fondemens ; & c'est précisement ce que St. Cyran a fait : l'accusation est forte : les preuves que je vais produire ne se trouveront pas au-dessous de ce que j'avance : puissent-elles servir à donner de la doctrine de ce Déiste & de ses Sectateurs

Digitized by Google

l'horeur qu'on en doit avoir. Entrons en matiére.

St. Cyran écrivant à ſon intime ami le Sr. d'Andilly, lui manifeſte avec une entiére ouverture de cœur ſes plus ſecrets ſentimens ſur notre Sainte Religion : j'ai déjà rapporté la définition qu'il lui en donne: elle peut encore très-bien trouver ici ſa place. *La Religion,* lui écrit-il, *n'eſt rien qu'une Confrerie de gens vivans & mourans enſemble.* Façon de s'exprimer qui ne ſent nullement ſon hypocrite ; & la conſéquence qui en réſulte eſt claire : dans toutes les Religions, auſſi bien que dans la nôtre, on vit, on meurt enſemble : elles ſont donc toutes de niveau avec la nôtre, toutes auſſi bonnes que la nôtre : c'eſt un des premiers principes du Déïſme, ou de l'irréligion conſommée.

De la définition de la Religion, paſſons à ſa définition de l'Egliſe, ce n'eſt plus à un intime ami qu'il écrit, c'eſt au public à qui il parle : il n'oſe s'exprimer ſi librement : c'eſt dans un Catéchiſme, où tout doit être énoncé avec toute la juſteſſe poſſible : examinons ſi ce qu'il y dit a cette qualité. (*v*) *Qu'eſt-ce donc que l'Egliſe,* demande-t'il? Réponſe: *c'eſt la Compagnie de ceux qui ſervent Dieu dans la lumiére*

(*v*) *Théol. fam. Leçon 6.*

Digitized by Google

& dans la profession de la vraie Foi, & dans l'union de la charité.

Un Catholique instruit cherche dans cette définition le Pape Chef visible de l'Eglise, & ne l'y trouve pas ; il y cherche les Evêques qui gouvernent chacun une portion de l'Eglise ; il n'y en est pas question : il y cherche les pécheurs, qui sont Membres de l'Eglise aussi-bien que les Justes ; il en sont exclus : St Cyran n'y admet que ceux qui ont la charité, c'est-à-dire, les Justes ; & comme ils ne sont connus que de Dieu, l'Eglise de J. C. ne sera visible qu'à Dieu. Les Luthériens, les Calvinistes, qui ne veulent ni Pape, ni Evêques, ni Prêtres, ni visibilité de l'Eglise adopteront sans peine cette définition : qu'on leur demande ce que c'est que l'Eglise ; sans s'écarter de leurs principes, ils répondront avec St. Cyran : *c'est la Compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumiére & dans la profession de la vraie Foi, & dans l'union de la charité.* Que penser après cela de celui qui ose définir ainsi l'Eglise de J. C. & cela dans un Livre fait pour être mis entre les mains de tout le monde, & où on ne doit rien hazarder ? C'est à ceux qui canonisent ce Novateur & ses nouveautés à répondre.

Il ne faut pas croire que St. Cyran ait

Digitized by Google

prétendu se borner à confondre ici l'Eglise de J. C. avec les différentes Sectes d'Hérétiques, par sa fausse définition de l'Eglise. Il ne s'en tient pas-là : il va directement à son but, qui est l'établissement du Deïsme. Levons ce que cette prétenduë définition a de spécieux, pour en faire sortir tout le venin, nous trouverons qu'elle convient parfaitement au pur Déïsme. La définition que St. Cyran donne de l'Eglise dit trois choses, 1°. Qu'il faut servir Dieu. 2°. Le servir dans l'union de la charité, c'est-à-dire, l'aimer. 3°. Qu'il faut le servir dans la lumiére & la profession de la vraie Foi ; c'est-à-dire, croire ce qui est l'objet de notre créance. Tout Déïste convient qu'il faut servir Dieu, qu'il faut l'aimer: si donc dans cette définition quelque chose ne quadroit pas avec le Déïsme, ce seroit ce que St. Cyran ajoûte : qu'il faut servir Dieu dans la lumiére & la profession de la vraie Foi. Mais St. Cyran a levé cet embarras : il a expliqué dans l'assemblée de B. F. ce qu'il entendoit par *vraie Foi*, quand il a dit, *qu'il n'y avoit qu'un Dieu pour objet de la véritable créance.* A présent, qu'on demande: qu'est-ce que le Déïsme ? St. Cyran, sous prétexte de définir l'Eglise, répond : *c'est la Compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumiére &*

Digitized by Google

dans la profession de la vraie Foi, qui consiste à n'admettre *qu'un Dieu pour objet de la véritable créance*, & dans *l'union de la charité* Selon lui, la vraie Eglise & le Déïsme sont donc une même chose. (x) *O Novateur plein d'artifices & de fourbes, enfant du démon, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu jamais de contredire la vérité* !

Pour couvrir de quelque belle apparence l'irréligion de St. Cyran, on pourra dire que dans son *Petrus Aurelius* il parle si avantageusement des Evêques & de la Hiérarchie, qu'il a mérité que le Clergé fit mettre à la tête de ce Livre le plus pompeux éloge, où St. Cyran est qualifié de *très-juste vengeur de la Hiérarchie*, de *très-invincible défenseur de la dignité Sacrée des Evêques* : d'où on conclura qu'il n'est donc pas si Déïste qu'on se l'imagine. C'est ce qu'on peut faire de plus plausible en faveur de ce Novateur, que de tirer cet éloge de la poussiére. Mais après tout, ce n'est qu'un très-vain moyen de le défendre. Dévelopons ce fait qui déshonoreroit le Clergé de France, s'il étoit tel que les Disciples de St. Cyran l'ont publié & le publient encore : son Apologiste, par éxemple, dit hardiment que cet Ouvrage a été (y) *approuvé avec éloge*

(x) *Act. Ap. C.* 13. *v.* 10.
(y) *Apol.* 2. *Part. pag.* 198.

Digitized by Google

par tout le Clergé de France qui l'a rendu son propre Livre en le faisant imprimer à ses dépens, & l'envoyant à tous les Diocéses pour être gardé dans chaque Eglise comme un dépôt de la vérité. On n'en diroit pas davantage d'un Livre Canonique. C'est de Barcos qui parle pour son Oncle.

Un grand Prélat, bien au fait de toute cette intrigue du Jansénisme naissant, la dévelope de la manière suivante. (z) » *Aurelius*, dit M. l'Evêque de Vabres, »a été imprimé au dépens de neuf mille »livres du Clergé, non par l'avis du Cler»gé, mais par la surprise qui lui a été »faite par quelques personnes auxquelles »le Clergé n'en est pas beaucoup rede»vable.... *Aurelius* ne peut être avoüé du »Clergé, après avoir traité si injurieuse»ment des premiers du Clergé éminens »en sainteté & en suffisance, Monsei»gneur l'éminentissime Cardinal de la »Rochefoucault & M. l'Evêque de Sen»lis : en conséquence de quoi le Roi a »fait supprimer *Aurelius* & confisquer les »Exemplaires : jointe à ceci la diffama»tion de plusieurs autres particuliers & »Ordres les plus illustres du Clergé, »attaqués par la médisance insupporta»ble d'Aurelius & de ses semblables.

[z] *Défense de la vraie Foi de l'Eglise*, 1. *Part. pag.* 44.

Digitized by Google

»qui vivent grassement du revenu d'un »Clergé appauvri. » Les éloges donnés à St. Cyran par le Clergé doivent donc être comptés pour rien, puisqu'ils ne sont, aussi-bien que l'impression du Livre, que l'effet d'une surprise faite au Clergé par quelques intriguans. D'ailleurs, ce n'est point par ce qu'on a dit de la personne de St. Cyran qu'il faut juger de sa doctrine, c'est par ce qu'il a dit lui-même : cette méthode est la plus équitable : elle coupe court à toute difficulté : en la suivant, nous le trouverons le même dans son *Petrus Aurelius* que par tout ailleurs.

Dans cet Ouvrage il n'a pûse dispenser de paroître admettre une Eglise, un Pape, des Evêques, des Prêtres, puisque l'objet spécieux de ce Livre est, comme je l'ai dit, de défendre la Hiérarchie Ecclésiastique : mais comment la défend-il ? Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Hérétiques font semblant de défendre ce qu'ils veulent renverser, l'artifice est ancien : St. Cyran s'en est servi avantageusement dans son *Aurelius*, ou parmi quelques traits d'érudition & beaucoup d'injures, il séme ses erreurs de tous côtés : on a pû le remarquer suffisamment jusqu'à présent. La Hiérarchie Ecclésiastique, qu'il fait parade de défendre, n'y est pas plus

Digitized by Google

épargnée que les autres vérités qu'il avoit entrepris de combattre: tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'elle eſt attaquée d'une maniére un peu plus envelopée : la nature de ſon Ouvrage le demandoit. Un ſeul de ſes principes gliſſé en différens endroits l'anéantit totalement. N'avons nous pas vû qu'il oſe dire qu'un Evêque pécheur n'eſt plus Evêque ; Ne dit-il pas avec une impiété ſemblable, que tout péché contre la chaſteté anéantit le Sacerdoce? Quelles affreuſes conſéquences contre la Hiérarchie ne ſuivent pas tout naturellement de ces horreurs! Il n'y a que Dieu qui ſçache ſi un Evêque eſt pécheur ou non ; ſi un Prêtre a eû le malheur de pécher contre la chaſteté, ou s'il a réſiſté : il n'y a donc auſſi que Dieu qui connoiſſe ſi ceux que nous croyons Evêques, le ſont encore ; ſi ceux à qui nous nous adreſſons comme Prêtres : ſont encore revêtus du caractère Sacerdotal : l'Egliſe eſt donc inviſible, puiſque perſonne ne connoît ſûrement aucun de ſes Miniſtres, le caractère Sacerdotal n'eſt donc pas ineffaçable, quoi qu'en diſe le Concile de Trente ; & ainſi la Hiérarchie Eccléſiaſtique n'eſt qu'une chimère, ſelon les principes de ſon *très-juſte très-invincible défenſeur*, qui la ſappe par les fondemens en faiſant ſemblant de

Digitized by Google

la défendre. Passons aux sentimens de ce Novateur sur l'Eglise & sur son indéfectibilité.

St. Cyran avoit pour le Saint Concile de Trente autant de mépris, qu'un Catholique en pourroit avoir pour le Synode de Dordreck: les efforts qu'il a faits pour inspirer ce mépris à ceux qu'il a voulu séduire, rendent ce fait incontestable. On ne peut raisonnablement en désirer des témoignages plus respectables q ue ceux que la Providence nous a conservés. Le premier est celui de M. l'Evêque de Langres. Ce Prélat avoit été intimement lié avec St. Cyran; & il ne rompit avec lui que parce qu'il le connut pour un homme d'une pernicieuse doctrine. Voici comment ce Prélat en parle dans la déclaration par écrit qu'il rémit à M. le Chancelier, avec serment qu'elle contenoit la vérité. (a) « Cette aversion (de St. »Cyran pour M. de Langres) s'est aug»mentée lorsqu'il a sçu que je révélois ses »mystères cachés, c'est-à-dire, ses pensées »les plus secrettes sur certains points de »Doctrine, comme, que le Concile de »Trente n'étoit pas un vrai Concile. »

Dom Jean Joüaud Secrétaire de l'Ordre de Cisteaux & Abbé de Priéres, a

[a] *Cette déclaration est insérée au Procès de Saint Cyran.*

Digitized by Google

déposé que dans les entretiens qu'il avoit eûs avec St. Cyran à Maubisson, un jour ayant voulu réfuter sa doctrine par l'Autorité du Concile de Trente, *ledit St. Cyran lui auroit demandé s'il tenoit pour le Concile de Trente, & en faisant un mouvement de sa tête, lui auroit dit : si vous tenez pour le Concile de Trente, vous tenez pour le Pape*, à quoi l'Abbé de Priéres *ayant répondu qu'il tenoit pour l'un & pour l'autre, ledit St. Cyran l'auroit quitté.* Quelques jours après, le discours étant encore tombé sur la même matiére, l'Abbé de Priéres pressa St. Cyran de s'expliquer nettement, & lui demanda *s'il ne tenoit pas* le Concile de Trente *pour œcumènique : à quoi ledit St. Cyran ne lui auroit pas répondu catégoriquement, ains lui auroit dit qu'il avoit été fait par le Pape & les Scholastiques, qui avoient beaucoup changé de la Doctrine de l'Eglise.*

Dans un autre Conférence il s'expliqua encore plus grossiérement avec l'Abbé de Priéres, contre le Pape, l'Eglise & l'infaillibilité que J. C. lui a promise jusqu'à la consommation des siécles La déposition de l'Abbé de Priéres démasque trop bien notre Novateur, pour n'être pas raportée en son entier.

»Et auroient, tant ledit Sieur de St.

Digitized by Google

»Cyran que ledit Barcos, tenu divers »autres propos qui sembloient détruire »nos véritables maximes, mais ne don- »noient aucune édification. Et comme »lui dépoſant, pour réponſe, diſoit ſe »vouloir tenir à la pratique de l'Egliſe, »ledit Sieur de St. Cyran lui auroit de- »mandé qu'eſt-ce qu'il appelloit l'Egliſe? »A quoi ayant répondu ſuivant l'inſtruc- »tion Chrétienne que c'étoit l'aſſemblée »des Fidéles compoſée du Saint Père, »des Prélats, Docteurs, Prêtres, Reli- »gieux & du Peuple, ledit Sieur de St. »Cyran ſe ſeroit lors écrié, diſant: ô »que vous êtes éloigné de la vérité!

»Sur quoi, lui dépoſant, ayant de- »mandé audit Sieur de St. Cyran, qu'eſt- »ce donc qu'il appelloit l'Egliſe? Il au- »roit dit que l'Egliſe n'eſt autre que ce »qui étoit avant les ſix cens ans derniers. »Et lors, lui dépoſant, ayant allégué »quelques paſſages de l'Ecriture pour »maintenir que l'Egliſe conſiſte en la »Congrégation préſente des Fidéles, »compoſée comme il eſt dit ci-deſſus, »& qu'elle doit être ſtable & permanen- »te ſuivant la parole de N. S. J. C. qui »a promis de demeurer avec elle juſqu'à »la conſommation des ſiécles, que les »portes d'enfer ne prévaudront point

Digitized by Google

»contre elle, & que l'Egliſe à laquelle »nous ſommes obligés de nous adreſſer »doit être toujours viſible. Ledit Sieur »de St. Cyran auroit ſimplement répli»qué qu'il ne l'entendoit pas; & ſe voyant »preſſé par la demande que lui faiſoit »le dépoſant ſi le Pape à préſent ſéant »n'étoit pas le véritable Chef de l'Egliſe, »& ſi les Prélats, Curés, Docteurs, Re»ligieux & le Peuple que nous voyons »vivre ſous mêmes Loix, n'en ſont pas »véritablement les Membres; il auroit »dit que tel Corps ne peut être cenſé »l'Egliſe en autre ſens, ni pour autre rai»ſon que pour avoir ſuccédé à la place »de la véritable Egliſe, & de même que »ſi quelqu'eau bourbeuſe & corrompuë, »occupant le lit d'une riviére, dont l'eau »auroit été autrefois vive, claire & ſa»lutaire, on donnoit à cette mauvaiſe »eau le nom de la même riviére, quoi»que changée par la corruption qui s'y »ſeroit miſe. «

L'Abbé de Priéres ſurpris d'un diſcours ſi ſcandaleux, inſiſta & demanda à St. Cyran « de qu'elle corruption il en»tendoit parler, ſi c'étoit des mœurs ou »de la Doctrine, reconnoiſſant qu'il pou»voit y avoir de la corruption en quel»ques Membres, quant aux mœurs:

Digitized by Google

»ledit Sieur de St. Cyran auroit répondu »que la corruption étoit non-seulement »dans les mœurs, mais aussi en plusieurs »points de la Doctrine, & qu'il y avoit »fort peu de personnes qui pussent dire »être vrais Enfans de l'Eglise, lui don- »nant à entendre qu'il n'y en avoit point »d'autres que ceux qui comme lui sui- »voient la Doctrine & la pratique de la »primitive Eglise en la façon & maniére »qu'il la déclaroit.

»Offrant à lui déposant, s'il vouloit »recevoir ses avis & instructions, de lui »faire voir clairement & par la Doctrine »des Pères & des Conciles jusqu'à quel »siécle est venuë la véritable Eglise, & »en quel tems a commencé sa destruc- »tion; & lui alléguoit souvent le passa- »ge, *tempus édificandi, tempus destruendi*, »disant que c'est Dieu même qui détruit »l'Eglise, que le temps d'édification est »passé, que les Evêques, Eccléfiasti- »ques & Religieux d'aprésent, parlant »communément, sont dépourvûs de »l'esprit du Christianisme, de l'esprit de »Grace & de l'Eglise.

»Que si les Religieux de son Ordre »étoient vrais enfans de Saint Bernard, »ils s'employeroient tous à la ruine de la »Théologie Scholastique, ainsi qu'il fit

Digitized by Google

»de ſon tems en combattant Abaillard, »Porrétan & quelques autres Héréti»ques que ledit St. Cyran diſoit être les »premiers Scholaſtiques, & que Saint »Thomas même avoit ravagé la vraie »Théologie par le raiſonnement humain »& les principes d'Ariſtote ; & donnoit »un grand blâme aux Religieux & au»tres Docteurs, qu'il diſoit avoir intro»duit la Scholaſtique, comme étant »tout-à-fait pernicieuſe. « Cette doctrine de St. Cyran eſt ſi claire qu'elle n'a nul beſoin de Commentaire.

On voit que le monſtre que ce prétendu Réformateur tenoit caché dans ſon cœur, ſe produit comme malgré lui : ennemi de J. C. & de ſon Egliſe, en un mot, Déïſte dans ſes écrits, il l'eſt encore plus dans ſes converſations : elles alloient toujours à faire des Proſélytes à la nouvelle Egliſe qu'il ſe propoſoit de bâtir ſur les ruines de celle de J. C.

Quoique St. Cyran ne négligeât pas la conquête des particuliers, ſa grande attention alloit à attacher à ſon Parti les Communautés Religieuſes. Dans le tems que ce Novateur commencoit à dogmatiſer, Saint Vincent de Paule travailloit à l'établiſſement de la Congrégation de Meſſieurs de Saint Lazare : le gagner, ce

Digitized by Google

fut long-tems l'objet des désirs de St. Cyran : mais ce Grand Homme fut toujours inflexible ; & par la plus inviolable soumission à l'Eglise, il évita tous les piéges que l'artificieux Novateur lui rendit très-souvent.

M. Abelly Evêque de Rhodez, dans la Vie de Saint Vincent de Paule qu'il a écrite, nous a conservés quelques-uns de ces traits pleins d'artifices qu'employoit St. Cyran pour se l'attacher & lui inspirer ses sentimens contre l'Eglise, & en particulier contre le Saint Concile de Trente : ce qu'il en rapporte peint au naturel la maniére dont les Novateurs s'y prennent pour séduire, & donne en même tems la façon de résister efficacement à leur séduction. Ecoutons-le.

»Comme l'Abbé de St. Cyran voyoit »M. Vincent dans la disposition de l'é»couter, il commença à lui découvrir »petit à petit quelques-uns de ses senti»mens particuliers, qu'il couvroit de si »beaux prétextes, & entre-mêloit par»mi tant d'autres choses si bonnes & si »saintes, qu'un esprit moins éclairé que »celui de M. Vincent eût eû peine à s'en »appercevoir.

»Ce fidéle Serviteur de Dieu fut d'a»bord surpris d'entendre une doctrine &

Digitized by Google

»des maximes si extraordinaires : & plus »il alloit en avant dans cette décou»verte, plus aussi les sentimens de cet »Abbé lui paroissoient suspects & même »dangéreux. Un jour étant tombé, en »discourant ensemble sur quelque point »de la doctrine de Calvin, il fut fort »étonné de voir cet Abbé prendre le »parti & soutenir l'erreur de cet Héré»siarque : sur quoi lui ayant représenté »que cette doctrine de Calvin étoit con»damnée de l'Eglise, l'Abbé lui répon»dit que Calvin n'avoit pas eû tant mavaise cause, mais qu'il l'avoit mal »défenduë, & ajoûta ces paroles Lati»nes : *benè sensit, malè locutus est.*

Une autre fois comme cet Abbé s'é»chauffoit à soutenir une doctrine qui »avoit été condamnée par le Concile de »Trente M. Vincent croyant que la »charité l'obligeoit de lui en faire quel»qu'avertissement, lui dit : Monsieur, »vous allez trop avant : quoi, voulez»vous que je croie plûtôt à un Docteur »particulier comme vous, sujet à faillir, »qu'à toute l'Eglise, qui est la colomne »de la vérité ? Elle m'enseigne une cho»se, & vous m'en soutenez une autre »qui lui est contraire. Oh ! Monsieur, »comment osez-vous préférer votre ju-

Digitized by Google

»gement aux meilleures têtes du monde, »& à tant de Saints Prélats assemblés au »Concile de Trente, qui ont décidé ce »point ? Ne me parlez point de ce Con»cile, répondit cet Abbé, c'étoit un »Concile du Pape & des Scholastiques, »où il n'y avoit que brigues & que Ca»bales....

»Un autre jour M. Vincent, après »avoir célébré la Messe en l'Eglise de »N. D. étant allé visiter le même Abbé, »il le trouva enfermé dans son Cabinet : »d'où étant sorti quelque tems après, »M. Vincent lui dit en souriant avec sa »douceur & sa civilité ordinaire; avoüez, »Monsieur, que vous venez d'écrire quel»que chose de ce que Dieu vous a donné »en votre Oraison du matin; à quoi l'Ab»bé répondit : je vous confesse que Dieu »m'a donné & me donne de grandes lu»mières. Il m'a fait connoître qu'il n'y a »plus d'Eglise : & sur ce qu'il vit M. Vin»cent tout surpris de ce discours, il re»prit : non, il n'y a plus d'Eglise : Dieu »m'a fait connoître qu'il y a plus de cinq »ou six cens ans qu'il n'y a plus d'Eglise. »Avant cela l'Eglise étoit comme un »grand fleuve qui avoit ses eaux claires : »mais maintenant ce qui nous semble »Eglise, n'est plus que de la bourbe. Le

Digitized by Google

»lit de cette belle riviére eſt encore le »même, mais ce ne ſont plus les mêmes »eaux.

»Quoi, Monſieur, lui dit M. Vincent, »vous voulez plûtôt croire vos ſentimens »particuliers que la parole de J. C. le- »quel a dit qu'il édifieroit ſon Egliſe ſur »la Pierre & que les portes de l'enfer ne »prévaudroient point contre elle ? L'E- »gliſe eſt ſon Epouſe ; il ne l'abandonne- »ra jamais, & le Saint-Eſprit l'aſſiſte »toujours. Cet Abbé lui répondit : il eſt »vrai que J. C. a édifié ſon Egliſe ſur la »Pierre: mais il y a tems d'édifier & tems »de détruire. Elle étoit ſon Epouſe, mais »c'eſt maintenant une adultère & une »proſtituée : c'eſt pourquoi il l'a répu- »diée, & il veut qu'on lui en ſubſtituë une »autre qui lui ſera fidéle. M. Vincent lui »ayant répliqué qu'il s'éloignoit fort du »reſpect qu'il devoit à la vérité ajoûta, »qu'il ſe devoit entiérement défier de »ſon propre eſprit qui étoit ſi préoccupé »de mauvais ſentimens, & après quel- »ques conteſtations ils ſe ſéparerent. »

Voilà donc l'Egliſe de J. C. devenuë »inviſible, les Evêques & les Prêtres mé- connoiſſables : voilà l'Egliſe corrompuë dans ſa Doctrine, les portes de l'enfer ont prévalû contre elle : elle eſt devenuë ſi indigne de l'aſſiſtance du Saint-Eſprit,

Digitized by Google

que Dieu même l'a détruite. Elle n'eſt plus depuis cinq ou ſix cens ans cette Egliſe que J. C. avoit promis de conſerver juſqu'à la fin des ſiécles : c'eſt une riviére qui ne roule plus que *de la bourbe*, elle retient toujours le Nom d'Egliſe de J. C. mais ce beau Nom ne lui convient plus : elle n'eſt plus l'Epouſe de J. C. c'eſt une *adultère*, une *proſtituée*; ſon Epoux *l'a répudiée*, il veut qu'on en établiſſe une autre qui lui ſera fidéle. L'horrible concluſion qui ſuit de ces principes ! pourra-t'on l'entendre ſans frémir? J. C. nous avoit promis une Egliſe pure dans ſa Doctrine, infaillible dans ſes déciſions, & qui ne devoit point finir : il n'a point tenu ſa parole, il nous a trompés : c'eſt donc un impoſteur: cela eſt évident dans les principes de ce malheureux Novateur. Me ſuis-je donc trop avancé quand j'ai dit que telle étoit ſa doctrine ? Les preuves n'en ſont-elles pas parlantes ?

Ces horreurs & bien d'autres encore engagérent M. Octave de Bellegarde, Archevêque de Sens, a déclarer autentiquement avant que de mourir, ce qu'il penſoit de St. Cyran & de ſon Parti. Ce Prélat trompé comme bien d'autres par de fauſſes apparences, avoit été extrêmement lié avec les Chefs de ce Parti : heureuſement pour lui, il en reconnut le danger

Digitized by Google

danger assez tôt. Au lit de la mort il pria M. le Baron de Renty d'écrire ses derniers sentimens sur M de St. Cyran & sur ses Disciples, pour être ensuite remis à M. le Nonce.

Dans cet écrit le Prélat dit, qu' (*b*) »il est obligé de croire tout ce Parti sus»pect à l'Eglise .... pour avoir sçû par »personnes dignes de foi que le Sieur de »St. Cyran parloit de l'assemblée du »Concile de Trente, comme d'une as»semblée politique, & qu'il n'étoit nulle»ment vrai Concile.

»Pour avoir aussi oüi parler plusieurs »personnes très-croyables, que ledit »Sieur Abbé tendoit à ôter la fréquente »Communion, même aux meilleures »ames, sous prétexte d'une Communion »spirituelle, qu'il faisoit passer pour plus »sainte & pleine de graces que la Com»munion Sacramentelle.

»Qu'en son Catéchisme, Leçon 6. en »la définition de l'Eglise, il ne fait au»cune mention de la Hiérarchie Eccléé»siatique : il ne parle ni du Pape, ni »des Evêques : ensorte que selon cette »définition l'Eglise peut être invisible.

»La coûtume dudit Sieur communi»quant ses secrets à ceux qu'il espéroit

(*b*) *Voyez à la fin du troisiéme Tome du véritable esprit des nouveaux Disciples de St. Augustin.*

Digitized by Google

»gagner, étoit de leur dire que s'ils en »parloient, il leur soutiendroit qu'ils »avoient menti : tellement qu'il com»muniquoit sa mauvaise doctrine en par»lant à l'oreille : & tout au contraire »publiquement, tant de vive voix que »par écrits.

»Je me suis donc trouvé obligé par »toutes ces choses de me défier grande»ment de ce Parti; & j'ai conseillé à mes »amis de faire le même, lorsqu'ils m'ont »demandé mon avis.

»On peut ajoûter ce que m'a dit un »des leurs, que lorsqu'ils seroient ap»prouvés & établis, ils vouloient ôter la »Confession des péchés véniels, comme »n'ayant été pratiquée en l'antiquité. »Tellement qu'on peut dire d'eux qu'ils »pratiquent présentement au Port-Royal »ce qu'ils veulent ôter, & prêchent & »publient la Doctrine qu'ils condam»nent. Ils veulent paroître grands sou»tiens & défenseurs de la Hiérarchie de »l'Eglise par *Petrus Aurelius* & leurs dis»cours publics; & ils y sont les plus con»traires. Mais ils amusent d'apparences »pour s'établir, pour par après répandre »ce qu'ils tiennent caché, & ne com»muniquent même qu'à peu de leurs »Frères, »

C'est un Archevêque, prêt à paroître

Digitized by Google

devant Dieu, qui se croit obligé en conscience de rendre ce témoignage autentique de la mauvaise doctrine de St. Cyran & de celle de ses Partisans : heureux d'avoir été détrompé assez tôt, & d'avoir pû prendre des mesures pour détromper les autres. Ceux qui s'égarent aujourd'hui à la suite de cet Hérésiarque, qui adhérent par simplicité à sa doctrine, & le révèrent comme un Saint, en un mot les Jansénistes, je ne parle pas des séducteurs, mais des séduits, n'auront-ils pas à la mort tout sujet de penser comme ce grand Archevêque ? Mais auront-ils le tems de reculer ? En auront-ils le courage ? C'est à eux d'y penser. Concluons.

Il est donc évident à quiconque ne voudra pas s'aveugler, il est évident, & par les Ouvrages imprimés de St. Cyran, & par ses Lettres secrettes, & par ses discours familliers, & par le témoignage respectable de trois, tant Archevêque qu'Evêques, que St. Cyran a voulu renverser toute Religion révélée, & établir le Déïsme sur les ruines de l'Evangile ; qu'il a tenté l'éxécution de ce projet, qu'il l'a même éxécuté, pour ainsi dire, en raccourci par les quatre moyens énoncés dans la rélation de l'assemblée de Bourg-Fontaine : c'est-à-dire, en rendant inaccessibles aux Fidéles les Sacremens de

Digitized by Google

Pénitence & d'Euchariſtie, en détruiſant la Grace de J. C. & le Myſtère de la Rédemption; en décréditant ceux qui par la direction auroient pû s'oppoſer au progrès de ſes erreurs; en inſinuant que l'Egliſe de J. C. ne ſubſiſtoit plus, qu'il en falloit établir une autre, dont l'unique dogme ſeroit, *qu'il n'y a qu'un Dieu pour objet de la véritable créance*; c'eſt-à-dire, le pur Déïſme conformément au projet de B. F. Donc quand nous n'aurions que cela pour prouver la réalité de l'aſſemblée de B. F. on pourroit très-prudemment la croire très-réelle; & le projet qui y a été formé contre l'Egliſe ne ſeroit pas douteux.

Mais ce qu'il y a de plus intéreſſant dans la démonſtration que j'ai entrepriſe, c'eſt ce qui s'eſt paſſé depuis St. Cyran juſqu'à préſent, pour l'éxécution du projet dont nous parlons: ce Novateur l'a ſeulement ébauché: ſes Diſciples, connus ſous le nom de Janſéniſtes, depuis cent trente ans ont travaillé à lui donner toute la perfection dont il eſt ſuſceptible, ils ont ſuivi de point en point tout ce qui avoit été preſcrit à Bourg-Fontaine. Avec quel concert, quelle éxactitude, quel ſuccès l'ont-ils fait? C'eſt ce qu'il faut démontrer dans les quatre Parties principales de cet Ouvrage qui nous reſtent à traiter.

Digitized by Google

LA RÉALITÉ DU PROJET DE BOURG-FONTAINE, DÉMONTRÉE PAR L'EXÉCUTION.

TROISIE'ME PARTIE.

§. I.

LA connoiſſance que Saint Cyran avoit faite à Poitiers avec le Sieur Arnaud d'Andilly, fut auſſi funeſte à Antoine Arnaud le plus jeune de ſes Frères, qu'elle l'avoit été aux Mères Arnaud Religieuſes de P. R. ſes Sœurs. Ce fut ſur ce jeune homme que St. Cyran jetta les yeux pour continuer après ſa mort à travailler à l'abolition des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, ſuivant l'idée du premier moyen propoſé à B. F. pour l'établiſſement du Déïſme. Malheureuſement pour la Religion en France, le choix de St. Cyran fut trop judicieux. Le jeune Arnaud avoit toutes les qualités requiſes pour être le digne Diſciple d'un

Digitized by Google

tel Maître ; beaucoup d'orgueil, presqu'autant de mauvaise foi, une opiniâtreté insurmontable, l'esprit artificieux & propre à trouver des ressources, un mépris souverain pour ceux qui ne pensoient pas comme lui ; & sur-tout un talent rare pour répandre des torrens d'injures : ce style étoit si fort de son goût : que par un travers d'esprit qu'on auroit peine à croire si on n'en avoit pas la preuve en main, il a composé une *Dissertation selon la méthode des Géomètres pour la justification de ceux qui emploient en écrivant dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.* Dissertation qui a formé bien des Géomètres dans le Parti. L'auteur (*a*) des *entretiens de la Comtesse & de la Prieure* a montré si solidement que ce fut-là le caractère du Sieur Arnaud, que je n'en dirai pas davantage.

Antoine Arnaud fit ses études de Théologie en Sorbonne : pour le Traité de la Grace, il fut Disciple de M. de l'Escot, depuis Evêque de Chartres. Un Professeur si ennemi de toutes nouveautés ne convenoit nullement aux vûës qu'on avoit sur le jeune éléve : on lui fit donc abandonner les cahiers de son Professeur ; & St. Cyran lui fit si bien goûter ses propres

(*a*) *Entretien de l'Abbé, cinquiéme Entretien.*

Digitized by Google

ſentimens, qu'un jour cet Abbé ayant eû la hardieſſe de dire que ſa doctrine feroit quelque jour du bruit dans le monde, il ajoûta ; qu'il y avoit ſur les bans un petit Bachelier d'un mérite extraordinaire, grand Partiſan de ſes opinions, qui les releveroit contre l'Ecole Moderne & contre les Scholaſtiques qui avoient tout gaté & tout corrompu dans la Religion par leur vaines ſubtilités. On rapporta ce diſcours au Cardinal de Richelieu, qui devina aiſément que le *petit Bachelier* étoit Ant. Arnaud Frère de d'Andilly. Il fit éxaminer ſa doctrine, on lui trouva des ſentimens nouveaux dans le cours de Philoſophie qu'il dictoit : il fut en effet des premiers qui enſeignérent que l'eſſence de la liberté ne conſiſte pas dans l'indifference, ce qui eſt le pur Janſéniſme. En conſéquence, tant que le Cardinal vécut il empêcha que le Bachelier ne paſſât au Bonnet de Docteur : le Cardinal mort, le Sr. Arnaud vint à bout de l'obtenir.

Quelques années après le jeune Docteur ayant débité pluſieurs de ſes mauvais principes dans ſa *ſeconde Lettre à un Duc & Pair*, la Faculté de Théologie ſe crut obligé de cenſurer un bon nombre de propoſitions tirées de cette Lettre, & une entre autres, comme téméraire, impie,

Digitized by Google

blaſphématoire, frappée d'anathêmes & hérétique : le Sr. Arnaud refuſant de ſe ſoumettre à cette cenſure, la même Faculté jugea *qu'il devoit être rejetté de ſa Compagnie, effacé du nombre de ſes Docteurs & tout-à fait retranché de ſon Corps, & le déclare en effet rejetté, effacé, retranché.* La cenſure ajoûte : « Pour empêcher que »cette pernicieuſe doctrine dudit Ar»naud, qui comme une peſte a déjà ſaiſi »beaucoup d'eſprits, ne faſſe un plus »grand progrès, la Faculté a ordonné »qu'on n'admettroit point à l'avenir au»cun des Docteurs aux aſſemblées ou »autres droits & fonctions quelconques, »concernant ladite Faculté, ni aucun »des Bacheliers aux Actes de Théologie, »ſoit pour diſputer ou pour répondre, ni »aucun de ceux qui ſe préſentent pour »entrer dans la Faculté, à ſupplier, »comme l'on dit communément, pour »le premiers cours, ou pour répondre de »tentatives, qu'ils n'euſſent auparavant »ſouſcrit à cette préſente cenſure.

»En outre, que ſi quelqu'un oſe ap»prouver, ſoutenir, enſeigner, prêcher »ou écrire les ſuſdites propoſitions dudit »Arnaud, il ſera adſolument chaſſé de »ladite Faculté.

»Et de plus, la Faculté a ordonné que

Digitized by Google

»cette censure seroit imprimée & pu-»bliée, afin que tout le monde sçache »combien elle abhorre cette pernicieuse »& pestilente doctrine. Fait à Paris dans »l'assemblée générale, tenuë en Sor-»bonne le dernier jour de Janvier l'an de »J. C. 1656. & confirmé le premier jour »de Février de la même année. »

Telle est la célébre censure toujours subsistante, portée contre la doctrine & la personne du Sr. Arnaud : elle fit connoître, mais trop tard, combien les oppositions que le Cardinal de Richelieu avoit faites à sa promotion au Doctorat, avoient été sages & judicieuses.

Antoine Arnaud dégradé honteusement du Doctorat, ne diminua rien de son entêtement pour les erreurs de son Maître: jusqu'à la mort il ne cessa d'écrire pour seconder St Cyran dans le projet de B. F. ensorte qu'on peut dire qu'il fut à l'égard de cet Abbé ce que Mélanchon & Bèse avoient été, l'un à l'égard de Luther, l'autre à l'égard de Calvin, pour désoler la Religion en France & en Allemagne. Au reste, si la comparaison de St. Cyran avec ces deux Héresiarques offense quelqu'un, je le prie de se souvenir qu'elle n'est pas de moi, mais du Cardinal de Richelieu, qui, aux sollicitations

Digitized by Google

qu'on lui faiſoit un jour de mettre St. Cyran en liberté, répondit : ſi on avoit enfermé Luther & Calvin, l'Allemagne & la France ſeroient encore Catholiques.

Parmi les Livres preſqu'innombrables qui courent le monde ſous le nom d'Antoine Arnaud, les Critiques prétendent qu'il y en a grand nombre qu'on lui a attribué : afin d'attirer la protection de ſa Famille à la Secte naiſſante, & d'en illuſtrer le Chef; & pluſieurs où il n'y a de lui guères autre choſe que *les termes que le monde eſtime durs*. C'eſt ce que je n'examine pas ici, pour ne point m'éloigner de mon objet, qui eſt de montrer comment ce fidéle Diſciple de St. Cyran eſt entré dans les vûës de ſon Maître en joüant le perſonnage dont il a été chargé dans l'éxécution du projet de B. F.

Son Livre de *la fréquente Communion* annonce aſſez hautement qu'il fut chargé de concourir à l'établiſſement du Déïſme, en procurant l'éloignement des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie : c'eſt l'unique but de l'Ouvrage : quiconque l'a lû n'en peut juger autrement. Dès que ce Livre parut, le Prince de Condé s'en plaignit hautement à la Reine, & travailla même à le réfuter. Le zéle de ce Religieux Prince eut bien des imitateurs,

Digitized by Google

entre lesquels M. de Raconis Evêque de Lavaur, & le Père Petau se signalérent davantage.

La Reine informée du trouble qu'excitoit dans Paris le Livre de la fréquente Communion, fit donner deux ordres consécutifs au Sr. Arnaud, d'aller incessamment à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Obéïr, ç'eût été trop risquer: le Sr. Arnaud ne put s'y résoudre: il fit par écrit une espèce d'explication de sa doctrine, à laquelle ses Médiateurs auprès de la Reine donnérent le nom de rétractation: mais il ne gagna rien sur l'esprit de cette Princesse: l'ordre lui fut intimé pour la troisiéme fois de partir au plûtôt. Le Docteur, plus déterminé que jamais à ne pas obéïr, prit le parti de se tenir caché pendant plusieurs années, sans pour cela sortir de Paris: lui-même nous apprend cette curieuse anecdote de sa vie dans une Lettre qu'il écrivit long-tems après, de Leïde où il s'étoit rétiré, à Bruxelles au Sieur Ernest Ruth-Dans son confident. (*b*) » Dans la délibération, lui écrit-il, »que l'on fera sur notre retour, (à Bru»xelles) il seroit bon de considérer ce »qu'il y a raisonnablement à craindre, »au cas que par malheur nous fussions.

(*b*) Causa Quesnelliana, *page* 14.

Digitized by Google

»découverts : ſeroit-ce la priſon, ou ſeu-»lement un commandement réïtératif de »nous retirer ? Si ce n'étoit que ce der-»nier, je ne mettrois pas en doute qu'il »ne fallût retourner : or, il n'y a guères »d'apparence que ce fût la priſon ; car à »quoi cela aboutiroit-il ? Si néanmoins »cela étoit à appréhender, il y auroit »plus de choſes à péſer : mais il ne laiſſe-»roit pas d'être douteux ſi en ſe tenant »bien caché, on ne pourroit pas s'expo-»ſer à une choſe qui apparemment n'arri-»veroit pas, *comme j'ai fait pendant la »perſécution où je ne ſuis pas ſorti de Paris, »quoique je me duſſe attendre qu'on m'auroit »mis à la Baſtille ſi on m'eût découvert.* » On voit que ſon mépris pour les ordres des Souverains étoit le même par tout. Revenons à ſon Livre de la fréquente Communion.

Ce livre étant venu à la connoiſſance de l'Archevêque de Beſançon, il le proſcrivit, & la puiſſance temporelle s'uniſſant à la ſpirituelle pour préſerver le Pays de cette nouvelle contagion, le Parlement du Comté de Bourgogne défendit par Arrêt *d'apporter dans le Pays, de lire, d'entendre lire ou de garder les Ouvrages de M. Arnaud & de l'Abbé de St. Cyran.*

Par tout ou paroiſſoit ce méchant Li-

Digitized by Google

vre, on en portoit le même jugement. Un Eccléſiaſtique François Confeſſeur de la Reine de Pologne, ayant reçû un Exemplaire de *la fréquente Communion*, l'Archevêque d'Andrinople Nonce en Pologne, écrivit au Pape, que cet Eccléſiaſtique en répandoit le poiſon dans Varſovie, qu'il avoit déjà gagné l'Archevêque de Poſnanie, l'Evêque de Zamolski & d'autres Eccléſiaſtiques; qu'on y diſputoit avec chaleur pour ſoutenir les maximes de ce Livre pernicieux. Le Roi de Pologne qui ne les pouvoit ſouffrir écrivit en même tems à Sa Sainteté ſur le même ſujet, en lui marquant que le mal étoit d'une terrible conſéquence. La Lettre étoit datée du 11 Septembre 1651.

Ce même Livre fit la même ſenſation dans les Pays-Bas, & y fut traité de même, mais plus tard. M. Humbert de Précipiano Archevêque de Malines, le condamna par un Décret du 15. Janvier 1695. comme étant fait pour éloigner artificieuſement du Sacrement de Pénitence, & pour préparer les voies à l'abolition totale de l'uſage de ce Sacrement, (c) *Ut frequentationem Sacramenti Pœnitentiæ ſubdolè arrodant, atque ad omnem ejus uſum*

(c) *Voyez la Rem. du P. Queſn. à M. de Malines, page* 55.

penitus abolendam viam ſternam. On ne peut exprimer avec plus de juſteſſe le but du Livre & le projet en éxécution duquel il a été compoſé.

La force & l'évidence de la vérité a arraché le même aveu à un Janſéniſte qui s'eſt rendu célébre dans le Parti en ſe faiſant excommunier, nommément à Rome, pour avoir oſé prêcher le pur Janſéniſme dans cette Capitale du Monde Chrétien le jour de Saint Loüis, & y avoir fait imprimer ſon Sermon, plûtôt que d'en reconnoître les erreurs : ce Héros c'eſt Charles Herſent.

Le Sr. Arnaud ſollicitant de tous côtés des approbations pour ſon Livre, ne crut pas devoir négliger celle d'un homme de ce mérite dans le Parti: il la lui demanda: Herſent ne fit pas comme on a ſçû que bien d'autres approbateurs avoient fait : il lût l'Ouvrage avec attention ; & au lieu d'une approbation qu'on lui demandoit, il fit bonnement un aſſez gros Volume d'obſervations qu'on ne lui demandoit pas, & dont le Sr. Arnaud ne dut pas lui ſçavoir trop bon gré.

L'Obſervateur donne d'abord au Sr. Arnaud le tribut de loüanges que les Janſéniſtes ont coûtume de ſe payer réciproquement : c'eſt (*d*) *un ſçavant Eccléſiaſti-*

(*d*) *Page* 20.

Digitized by Google

que .... une Abeille induſtrieuſe qui a heureuſement *ramaſſé les plus belles fleurs & les plus belles lumiéres de l'antiquité*; c'eſt un homme (*e*) *par-deſſus tous les hommes de notre tems capable de mettre la main à la plume pour rendre à la Pénitence ſon ancien luſtre, & pour faire rendre au plus auguſte & plus caché de nos Myſtéres la révérence qui lui eſt dûe.* Après ces éloges, il expoſe avec une frachiſe reçûë entre amis, & d'une maniére raiſonnée, ce qu'il trouve de répréhenſible dans le Livre de la fréquente Communion.

(*f*) » Il y a, dit Herſent, ſtrois choſes »dans ſon Ouvrage, qui demandoient, pour l'édification publique & pour ſon »propre honneur, d'être ou corrigées, »ou expliquées, ou fortifiées de nou»velles preuves. » L'Auteur des obſervations en parlant de la ſorte, montre bien qu'il n'avoit pas le ſecret du projet de B. F. & qu'il ne ſçavoit pas que le Sr. Arnaud n'avoit nullement prétendu travailler pour *l'édification publibue.*

Herſent continuë : » La premiére eſt »qu'il paroît d'abord que l'occaſion, le »but, & le premier deſſein de ſon Li»vre, ſoit de montrer quelque néceſſité, »ou au moins quelque bienſéance de

(*e*) *Page* 28. (*f*) *Page* 70.

Digitized by Google

»s'abſtenir un tems notable, comme ſe»roit de cinq à ſix mois, de la Sainte »Euchariſtie, pour ſe diſpoſer par l'éxer»cice d'une pénitence domeſtique & d'u»ne plus grande pureté à la recevoir »avec fruit.... ce qui eſt aiſé de recon»noître par pluſieurs lieux de ſa Préface »& de ſon Livre. »Herſent apporte de ce qu'il avance, des preuves tirées du Livre même, & conclut judicieuſement. (*g*) » Il faudroit s'arracher les yeux pour »ne point voir qu'il parle en ces lieux du »retranchement volontaire que l'ame fait »de la Communion, ſans aucun ordre de »l'Egliſe.... (*h*) Ce qu'il nous débite en »ſa ſeconde Partie, Chapitre 18. nous »fait bien connoître que ſa viſée princi»pale, étoit d'appuier cette opinion, »qu'un homme peut ſe retrancher lui»même du Myſtère de l'Autel dans un »notable intervalle pour vaquer aux œu»vres de la pénitence. » Après les preuves convenables tirées du Livre, Herſent conclut encore. (*i*) » Il eſt donc tout »conſtant qu'il entreprend dans ſon Livre »de prouver cette opinion, que c'eſt une »excellente voie pour ſe préparer à la »Communion, de s'en retrancher cinq »ou ſix mois.... il ne prétend pas d'en-

(*g*) *Page* 72. (*h*) *Page* 75. (*i*) *Page* 76.

Digitized by Google

»ſeigner & de prouver cette opinion com-»me nouvelle, mais comme du tout con-»forme aux ſentimens & aux maximes »des SS. PP. de quoi il fait une proteſta-»tion dans ſa Préface, à ce qu'il dit, »*véritablement ſincère*.... toutefois cette »opinion qu'il nous veut débiter ſous le »nom de la Doctrine des Pères, n'eſt »point d'eux en façon que ce ſoit, au »contraire elle eſt condamnée par leurs »maximes. » Le même Auteur redreſſe le Sr. Arnaud ſur ce qu'il *enſeigne* (*k*) *par tout que la ſéparation de l'Euchariſtie eſt la plus importante partie de la pénitence*, ſur ce qu'il donne de *hautes loüanges* à la pratique (*l*) *d'être toute ſa vie en pénitence & dans la confuſion conçue pour ſes ingratitudes, ſans s'approcher du Sacrement de l'Autel.*

Herſent reléve encore quelques maximes particuliéres répandues dans le Livre de la fréquente Communion, qui, tendent, comme le reſte de l'Ouvrage à la ruine des Sacremens. (*m*) » La premiére »maxime, dit-il, eſt celle par laquelle »il déſaprouve aſſez clairement la pra-»tique aujourd'hui très-commune dans »l'Egliſe, de permettre la Sacrée Com-munion » aux pécheurs peu de tems après »qu'ils ont reçû la grace qui les fait amis »de Dieu.

(*k*) *Page* 78. (*l*) *Page*. 82. (*m*) *Page* 119.

Digitized by Google

(*n*) » La ſeconde maxime de M. Ar-»naud, qui a grande affinité avec la pre-»miére ; & qui trouvera à mon avis »preſqu'autant de Cenſeurs que de Lec-»teurs, eſt celle par laquelle il exclut en »termes formels de la fréquente Com-»munion les pécheurs nouvellement re-»lévés du péché mortel. » Après quel-ques paſſages où le Sr. Arnaud en impoſe aux Pères de l'Egliſe, Herſent ajoûte : (*o*) » Cette doctrine qui veut paroître & »ſe donner de l'éclat ſous le viſage, pour »ne dire ſous le maſque de l'antiquité, »me ſemble non-ſeulement nouvelle »dans l'Egliſe, mais dangéreuſe, puiſ-»qu'elle retranche aux malades l'aliment »néceſſaire & le reméde le plus efficace » pour guérir leurs infirmités.

(*p*) » La troiſiéme maxime de M. Ar-»naud ſemble induire une manifeſte nul-»lité dans toutes les pénitences pratiquées »dans l'Egliſe depuis la venuë des Ordres »appellés Mendiants, quand il veut que »la ſatisfaction dans la pénitence précéde »l'Abſolution, & qu'il fait dire aux Saints »Papes Innocent premier & Léon le »Grand, qu'il eſt néceſſaire par l'ordre »de J. C. par l'intention du Saint-Eſprit » & par la tradition de tous les Saints,

(*n*) *Page* 137. (*o*) *Page* 139. (*p*) *Page* 165.

Digitized by Google

»que le pénitent ait accompli tout ce qui »eſt de la ſatisfaction avant que le Prêtre »ait droit de lui accorder la grace de »l'Abſolution. » De cette nouvelle Théologie du Sr. Arnaud, Herſent tire une concluſion bien naturelle. (*q*) » D'où »s'en ſuit, dit-il, par une conſéquence »infaillible, que cette forme ou méthode »(néceſſaire par l ordre de J. C. &c.) »ayant manqué au Sacrement de Péni»tence depuis trois ou quatre cens ans »dans l'Egliſe, il n'a point été un Sacre»ment, mais un ſacrilége.... que l'E»gliſe a manqué en cela au beſoin à ſes »Enfans, abandonnant l'intention de J. C. »l'ordre du Saint-Eſprit, la tradition des »Saints.... qu'elle a erré manifeſtement »dans la ſubſtance du Sacrement, que »dans l'Abſolution, elle a donné des pa»roles & non pas des graces, &c. » On voit que le Sr. Arnaud, au jugement même de ce bon Janſéniſte, s'accorde parfaitement avec St. Cyran ſur la défectibilité de l'Egliſe.

Herſent finit ſes obſervations en homme qui ſent parfaitement le venin du Livre qu'il critique, mais qui n'en pénétre nullement le Myſtère, quand il dit : (*r*) »M. Arnaud.... s'eſt mis, je crois ſans

(*q*) *Page* 168. (*r*) *Page* 233.

Digitized by Google

»y avoir pensé sur le bord d'un effroyable »précipice. Car voulant détruire la preu»ve que son adversaire met en avant pour »la fréquente Communion, qui est, *que* » *J. C. reçoit un grand honneur & contente*»*ment que l'on fréquente le Très-Saint Sa*»*crement*... il se transporte en des paroles, »lesquelles, si elles ne reçoivent inter»prétation ou quelque adoucissement, ne »pourroient pas éviter la censure qu'on «a coûtume de décerner contre des pro»positions manifestement erronnées.... Il »semble que M. Arnaud ne peut souffrir »qu'on dise que la Communion fréquen»te rend honneur à J. C. quoique ce soit »un article de Foi que la Communion... »honore beaucoup Dieu & est le plus »grand Acte de la Religion des Chré»tiens.» Tel est le précis des observations que Charles Hersent envoya; au lieu d'approbations, au Sr. Araaud (*s*) *en ami & Frère*.

Oser dire à ce Docteur lui-même que *l'occasion, le but, le premier dessein, la visée principale* du Livre de la fréquente Communion, est d'éloigner du Sacrement d'Eucharistie: oser lui dire qu'il *faudroit s'arracher les yeux pour ne pas voir* ce dessein; n'étoit-ce pas-là une de ces *certaines rencon-*

(*s*) *Page* 246.

Digitized by Google

où la *dissertation Géométrique* du Sr. Arnaud devoit servir à quelque chose ? Un Catholique n'eût pas été épargné en pareil cas: mais c'étoit un Janséniste qui parloit, *un Frère*, un *ami de la vérité*: il fallut recevoir sa critique, toute facheuse qu'elle étoit, & la laisser sans réplique.

Enfin, Bayle qui par tout fait paroître à peu près la même estime du Jansénisme que de son Calvinisme, après avoir raporté fort au long cette partie du récit de l'assemblée de B. F. où l'on projette l'abolition des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, ajoûte ces paroles bien remarquables : (*t*) *Le public a crû que cela s'adressoit à M. Arnaud à cause de son Livre de la fréquente Commnion.* Le public a donc jugé que ce Livre ne tendoit qu'à éloigner les Fidéles de ces deux Sacremens ; sans quoi il n'eut pû le régarder comme composé en éxécution du projet de B. F. ainsi que Bayle nous assûre qu'il l'a regardé. *Le Public* s'est-il trompé dans son jugement ? L'idée du Livre va mettre tout le monde en état de prononcer là-dessus.

LE LIVRE de la fréquente Communion est composé de trois Parties & d'une Préface fort longue : on prétend que St.

(*t*) *Au mot* Antoine Arnaud.

Digitized by Google

Cyran en a tracé le plan & amaſſé les matériaux pendant ſa priſon de Vincennes que le Docteur Arnaud ne lui a donné que la forme. Voici l'occaſion que les Janſéniſtes prirent pour publier ce premier Ouvrage ſorti de P. R.

Le Sr. Arnaud d'Andilly qui avoit autrefois été fort avant dans les bonnes graces de la Princeſſe de Guiménée, avoit trouvé le moyen de tirer cette Princeſſe des intrigues de galanterie & de l'engager dans celles du Parti. Il la toucha dans un entretien qu'il ent avec elle ſur le Salut. On dit que dès-lors elle commença à renoncer à la vanité & à s'affectionner à P. R. où elle ſe fit bâtir un appartement. Elle étoit amie de la Marquiſe de Sablé Magdeléne de Souvray, Fille du Gouverneur de Loüis XIII. Le Père Pierre Coton avoit inſtruit cette Marquiſe à ſa premiére Communion, & lui avoit inſpiré de l'affection pour la fréquentation des Sacremens : la Princeſſe ſon amie ne pouvoit ſouffrir qu'elle communiât ſi ſouvent. M. de Sablé ayant méné la Marquiſe ſon Epouſe à ſa Terre de Sablé, proche la Fléche, elle ſe mit ſous la direction d'un Jéſuite Profeſſeur des cas de conſcience dans le Collége que ces Pères ont à la Fléche. Il la faiſoit communier

Digitized by Google

tous les mois, à quoi la Princeſſe de Guiménée, formée à l'éloignement des Sacremens à P. R. trouvoit fort à redire. La Marquiſe voulut juſtifier ſa conduite par un écrit de ſon Directeur. Cet écrit n'étoit qu'un abrégé du ſeptiéme traité du Livre de Molina Chartreux, *de l'inſtruction des Prêtres* : le Directeur de la Marquiſe n'y avoit rien ajoûté du ſien, il s'étoit contenté en l'abrégeant de le mettre à l'uſage de ſa pénitente.

Quoi que ce ne fût qu'un Manuſcrit adreſſé à une perſonne particuliére, P. R. jugea qu'il falloit y répondre, & que l'occaſion étoit belle pour publier en même tems le Livre de *la frequente Communion* : le Docteur Arnaud la ſaiſit. Il emploie la premiére & la troiſiéme Partie de ſon Ouvrage à réfuter le petit écrit du Jéſuite de la Fléche. Le peu de droiture qu'il fait paroître dans ces deux Parties a déplû à pluſieurs de ſes amis. Ce manquement de droiture eſt une des choſes que Herſent trouve répréhenſible dans le Livre de *la fréquente Communion* : voici comment il en parle. (*v*) » M. Arnaud.... »qui eſt ſi ſincère en ſes mœurs & en ſes »paroles, ne traite pas avec ſincérité &

(v) *De la fréquente Communion, ou Obſervations, &c. pag.* 106.

Digitized by Google

»avec justice son adversaire, quand il »propose ses paroles détachées de leur »suite, pour y faire remarquer un mons»tre d'ignorance, d'erreur & d'impiété, »contre lequel il dresse une puissante »batterie, dans laquelle il fait entrer »toutes les machines de l'antiquité. » Huit pages sont employées à prouver ce fait, après quoi Hersent ajoûte : (x) » Il »est aisé de trouver à redire aux Parties »du discours du Pere Jésuite, quand elles »seront désunies & détachées : mais je ne »vois pas qu'en les prenant dans la dispo»sition de l'original, elles reçoivent une »véritable atteinte de toutes les choses »que le Docteur Arnaud produit à l'en»contre dans cette vaste forêt de cita»tions qu'il met en avant. »

La Préface, à quelques héréſies près, telles que celle des deux Chefs, de la Grace à la quelle on ne peut réſiſter, &c. La Préface, dis-je à cela près, n'eſt que le plan de la ſeconde Partie, qui conſtituë proprement le corps de l'Ouvrage, qui eſt très-méthodique. C'eſt dans cette Préface qu'il prépare, qu'il adoucit, qu'il envelope le poiſon qu'il veut donner dans cette ſeconde Partie. Il diſpoſe ſon Lecteur à ſe laiſſer méner où il jugera à propos de

(x) Ibid. *page* 114.

Digitized by Google

de le conduire : & où le conduit-il ? A s'éloigner totalement & pour toujours des Sacremens : une courte analyse de cette Partie suffira pour le démontrer.

Pour éloigner généralement tous les Fidéles de la Sainte Communion, le Sr. Arnaud emploie les premiers Chapitres de sa seconde Partie à établir de son mieux deux principes sur la pénitence publique. Le premier est, que (*y*) » dans les pre»miers siécles de l'Eglise la pénitence »publique regardoit les péchés mortels »secrets & cachés, aussi-bien que les pu»blics.... (*z*) & par conséquent, après »avoir commis des péchés mortels, soit »publics, soit secrets, on ne pouvoit plus »retourner à Dieu que par cette porte. »

Le second principe qui se trouve par tout, comme Herfent l'a observé, est que le retranchement de l'Eucharistie a toujours été joint à la pénitence publique, comme en faisant la partie la plus importante.

A l'aide de ces deux principes, il parvient à établir par dégrés une maxime à laquelle tous les libertins en corps souscriront volontiers ; sçavoir, que plus on est long-tems sans communier, plus la péni-

(*y*) *Seconde Partie, Ch. 3. pag. 243. Edition cinquiéme.* (*z*) Ibid. *pag.* 247.

Digitized by Google

tençe eſt parfaite. Pour éviter de longues & ennuyeuſes citations, réduiſons au plus ſimple raiſonnement ce qu'il enſeigne dans chaque Chapitre. Il a eu le ſecret de l'envelopper d'une maniére très-artificieuſe : ne faiſons que le développer. Il s'appuie ſouvent de l'autorité *des Conciles*, de *tous les Peres*, de *tous les Docteurs*, de *tous les Saints* : mais il ne les cite qu'en général ; ou bien s'il raporte leurs paroles, il le fait pour l'ordinaire très-infidélement, comme Herſent ſon ami le lui a prouvé : nous laiſſerons donc là des citations ſi ſuſpectes.

Le premier principe d'où part le Sr. Arnaud, commence à ſe développer au Chapitre quatriéme. Voici à quoi ſe réduit ce qu'il y enſeigne : tous les crimes énormes étoient autrefois ſujets à la pénitence publique : or, tous les péchés mortels ſont des crimes énormes : dont tous les péchés mortels étoient ſujets à la pénitence publique.

Le ſecond principe qui regarde la privation de l'Euchariſtie eſt développé dans le Chapitre ſuivant. Ce qu'il y dit ſe peut réduire à ce raiſonnement : la principale peine de la pénitence publique étoit le retranchement de l'Euchariſtie : or, tous les péchés mortels étoient ſujets à la peni-

Digitized by Google

tence publique : il eſt donc évident qu'on retranchoit de l'Euchariſtie pour tous les péchés mortels.

Ces deux principes étant la Baſe de tout ſon ſyſtême, ils avoient beſoin d'être bien étayés : c'eſt l'objet du Chapitre 6. où il raiſonne ainſi : ſelon les Pères il y a trois ſortes de pénitence, l'une avant le Baptême, la ſeconde pour les péchés véniels, la troiſiéme pour les péchés mortels : de-là il conclut que le retranchement de l'Euchariſtie étoit toujours la peine de toutes ſortes de péchés mortels : écoutons-le. (*a*) »De cette diſtinction de la pénitence en »ces trois eſpèces, nous concluons dé»monſtrativement, pour ainſi dire, que »pour toutes ſortes de péchés mortels, »ſelon la Doctrine des Pères, il falloit »être pluſieurs jours à faire pénitence »avant que de communier. « Le Sr. Arnaud nous dira dans la ſuite ce que ſignifie dans ſon ſtyle *pluſieurs jours* : les eſprits ne ſont pas aſſez préparés pour qu'il nous le diſe ici.

Sa prétenduë démonſtration ne lui paroît pas tout-à-fait convaincante : pour la fortifier, il emploie le Chapitre 9. à étendre ce raiſonnement-ci. *Le fondement que tous les Pères ont eu pour obliger les pécheurs*

(*a*) *Page* 275.

à demeurer long-tems dans les soupirs & dans les larmes, &c. *avant que d'oser approcher du Saints des Saints . . . . a été le violement du Baptême* : or, ce violement *se fait par toutes sortes de péches mortels* : donc, *toutes sortes de péchés mortels obligeoient les pécheurs à une longue & laborieuse pénitence* avant que de communier.

Ce qu'il a dit jusqu'ici de la nécessité d'une *longue & laborieuse pénitence* pour tout péché mortel avant que de communier, n'est dit que des premiers siécles de l'Eglise : il va l'appliquer insensiblement au tems présent. Au Chapitre 10. il apporte une preuve, *qui servira*, dit-il, *d'appui à toutes les autres* : voici donc cette colomne du nouvel Evangile : c'est que *le retranchement de la Communion . . . cette abstinence religieuse . . . . ce respectueux éloignement des Autels* n'avoit pas seulement pour *objet*, pour *but l'édification des Fidèles, mais principalement le propre salut de celui que l'on retranchoit* : or, ce qui étoit alors nécessaire *pour le salut des pécheurs, & pour lui procurer une véritable guérison*, l'est encore aujourd'hui : c'est-là qu'il en veut venir & il y viendra bien-tôt : en attendant il emploie quelques Chapitres à montrer avec une onction très-médiocre, qu'il est bien difficile de rentrer en grace avec Dieu.

Digitized by Google

(*b*) « Tous les saints Docteurs de l'Eglise, »dit-il, conviennent dans ces sentimens, »& ils nous enseignent d'une commune »voix, & par leurs écrits, & par leurs pra»tiques, qu'il n'est pas si aisé que l'on »s'imagine, d'entrer dans les dispositions »nécessaires pour recevoir le pardon de »nos offenses mortelles, qui nous réduisent en pire état que ne sont les Juifs & »les Payens, suivant la Doctrine de l'Evangile. » Le reste du Chapitre est une déclamation contre la maniére dont on administre aujourd'hui le Sacrement de Pénitence dans l'Eglise : il exhorte les Confesseurs à différer long-tems l'absolution, & jusqu'à ce qu'ils soient assûrés de la conversion de leurs pénitens par une longue suite de bonnes œuvres, *par une longue persévérance dans les gémissemens & les soupirs*, quelques dispositions que Dieu ait mises dans leurs ames. Il avance que selon *ces saints Docteurs éclairés de Dieu... c'est faire une plus grande injure au Fils de Dieu de se remettre au nombre de ses Disciples, pour l'abandonner & le trahir encore une fois, que de demeurer toujours hors de sa compagnie.*

Après cette consolante digression, il revient à la nécessité de sa pénitence publique pour tous les tems, si on veut

(*b*) *Voyez le Chapitre.* 11.

Digitized by Google

assûrer son salut ; il prend de-là occasion d'enseigner tout ce qu'on peût de plus désespérant au sujet des pécheurs qui se convertissent à la mort : il dit que l'Eglise, (c) *plus de trois cens ans durant a refusé d'employer* à leur égard *l'autorité de son Ministère & la puissance qu'elle a reçûe de J. C. de réconcilier les pécheurs.* Pour ce qui est des criminels qui meurent par les mains de la Justice, il les damne pour la plûpart sans miséricorde : son unique raison est qu'ils n'ont pas (d) *le loisir de se corriger de leurs vices, & de satisfaire à la Justice Divine par la pénitence.* Les roües & les gibets soufferts chrétiennement, ne sont pas une bonne pénitence au goût du Sr. Arnaud ; il faut de plus une longue séparation de la Communion pour assûrer le salut de ces malheureux, & on la leur rend impossible en abrégeant leur vie : de-là point de salut pour eux. Mais cette longue séparation est donc aussi nécessaire pour assûrer le salut de tous les autres pécheurs ? Sans doute : il le dit au Chapitre 16. en termes assez clairs : selon ce Réformateur, à quoi est bonne la maniére dont on administre aujourd'hui le Sacrement de Pénitence ? (e) » Tout ce qu'on

(c) *Ch.* 15. *pag.* 408. [d] *Page* 412.
(e) *Ch.* 16. *pag* 431.

Digitized by Google

»gagne par ce moyen, c'eſt d'être cinq »ou ſix jours plus au moins en état de »bien mourir, & des mois entiers enſuite »en état de périr éternellement, au lieu »que ce retardement ſalutaire (de la »Communion, ou la pénitence publique »imaginée par le Sr. Arnaud) ne tend à »autre choſe qu'à vous tirer une bonne »fois pour toutes des engagemens funeſtes »des péchés, & à vous faire rentrer dans »la liberté des Enfans de Dieu. » A la ſuite de cette Doctrine viennent les plus vives exhortations aux Prêtres, pour les engager à ne donner l'abſolution aux pécheurs qu'après qu'ils auront paſſé par les exercices de la pénitence publique.

Mais c'eſt ſur-tout dans le Chapitre 18. qu'il travaille à la ruine du Sacrement de Pénitence plus fortement & plus ouvertement que jamais. Il y établit, preſque ſans aucun artifice, l'indiſpenſable néceſſité d'adminiſtrer ce Sacrement d'une autre maniére que celle que l'Egliſe autoriſe, qui, comme il le dit ailleurs, (*f*) » peut »être aujourd'hui la plus commune, »parce qu'elle favoriſe l'impénitence gé»nérale de tout le monde.... mais ce »n'eſt pas ni la plus excellente, ni la plus »ſûre, ni la plus liée à l'une des prin-

(*f*) *Ch. 46. pag. 628.*

Digitized by Google

»pales marques de l'Eglise, qui est l'anti-» tiquité & la succession de la Doctrine.... » l'autre est la pratique originale, la pratique des Apôtres, la pratique de tous »les Pères, la pratique universelle de »l'Eglise durant près de douze siécles. » L'Eglise est traitée bien indignement dans ce peu de paroles. Revenons au Chapitre 18. voici par quel raisonnement il vient à son but, qui est de montrer la nécessité d'établir dans l'Eglise la pénitence publique qu'il a imaginée.

(g) *il est aussi peu possible que l'Eglise change de sentimens, qu'il est impossible qu'elle cesse d'être la colomne de la vérité.* Or, ses sentimens ont été, que la pénitence publique étoit nécessaire au salut, qu'il falloit tenir long-tems séparés de la communion ceux qui ont péché mortellement : & (h) *ces sentimens sont la Doctrine de toute l'Eglise, confirmée par cent Conciles, observée par toutes les parties du monde, établie par les Apôtres & fondée sur les enseignemens de J.C.* Donc, (i) *il est impossible que l'Eglise n'ait encore aujourd'hui ces mêmes sentimens, & qu'elle ne les conserve jusqu'à la fin des siécles.*

On pourroit demander à ce nouveau Dogmatiste : si c'est le sentiment de l'E-

(g) *Ch. 18. page 452.* (h) *Page 453.*
[i] *Page 454.*

Digitized by Google

gliſe, que la pénitence publique eſt aujourd'hui néceſſaire au ſalut ; que penſez-vous donc de cette même Egliſe, qui toute invariable que vous la dites, a varié juſqu'à abroger la pénitence publique, juſqu'à abandonner une Doctrine *établie par les Apôtres, fondée ſur les enſeignemens de J. C.* Le Sr. Arnaud, ne ſeroit nullement embarraſſé de cette difficulté : il pourroit dire que (*k*) *ce tems préſent de l'Egliſe eſt le tems de ſon altération & de ſa vieilleſſe, de ſa défaillance & de ſon couchant.* Au beſoin, il appuyeroit ce blaſphême de l'autorité de (*l*) *Grégoire VII. & de Saint Bonaventure*, qui n'ont jamais parlé de la ſorte : il concluroit de-là que l'Egliſe a beſoin de réforme ; & ſe plaindroit enſuite de ce que (*m*) *les hommes tant ſoit peu raiſonnables trouvant bon que l'on réforme les Religions particulières. . . . il n'y a preſque perſonne qui veüille ſouffrir aujourd'hui qu'on raméne les Religieux de la Religion générale de J. C. à une ſérieuſe obſervation de la Régle*, c'eſt-à-dire qu'on réforme l'Egliſe, quoique (*n*) *le relâchement des Religions particulières étant l'image de celui de la générale, leur réforme nous marque auſſi celle de l'E-*

(*k*) *Préface, page* 107. (*l*) Ibid.
(*m*) *Troiſiéme Partie, Ch.* 9. *page* 705.
(*n*) *Préface, page* 126.

gliſe : c'eſt ce qu'il a eû la témérité de dire ailleurs ; il pourroit donc de même le dire ici : mais cela ſeroit trop cru pour le préſent : il lui faut, pour aller à ſon but par dégrés, une réponſe qui prouve que l'Egliſe veut très-ſérieuſement rétablir la pénitence publique : c'eſt de quoi il trouve une riche preuve dans le Canon, *Omnis utriuſque ſexûs.*

Par ce Canon, (o) » l'Egliſe, dit-il, »a fait deux Commandemens, l'un de »ſe confeſſer, & l'autre de communier »une fois l'année.... marquant le jour de »Pâques pour l'un, & ne marquant point »de jour pour l'autre, mais laiſſant à la »liberté de tous les Fidéles de choiſir tel »jour & tel tems qu'il leur plaira.... cette »diverſité ne force-t'elle pas tous les »eſprits équitables de reconnoître que »l'Egliſe n'a fait cette ſéparation de l'o»bligation de ces deux Commande»mens.... que pour donner moyen aux »Fidéles de faire pénitence autant qu'ils »voudront le long de l'année, après s'ê»tre confeſſés, ſans être obligés de rece»voir la Communion, la réſervant au jour »de Pâques, pour obéïr à l'autre Com»mandement ? »

Un commentaire ſi nouveau & ſi bien

(o) *Seconde Partie, Ch. 18. page 462.*

Digitized by Google

imaginé du Canon, *Omnis utriusque sexûs*, va donner beau jeu à l'artificieux Commentateur, pour décrier toutes les Confessions qui ne sont pas suivies d'un long délai de l'Absolution : son raisonnement dépoüillé de tout l'étalage d'érudition qui l'envelope, montre comment il profite de l'avantage qu'il vient de se donner : le voici. Les Confessions des péchés mortels qui ne sont pas faites selon l'ordre de l'Eglise, sont mauvaises : or, (*p*) » du tems »du Concile de Latran, l'ordre de l'E- » glise étoit, que tous ceux qui se sen- »toient coupables de péchés mortels, se »devoient confesser au commencement »du Carême, afin d'avoir pour le moins »ces quarante jours de pleurs, &c. pour »se préparer à la Communion de Pâ- »ques ce que l'on peut dire avoir été »le dernier relâchement que l'Eglise a »fait. » Donc, toute Confession de péchés mortels qui n'est pas suivie d'un délai *au moins* aussi long que le Carême, est contre l'ordre de l'Eglise, est mauvaise.

Avec des idées si étranges, est-il surprenant qu'il découvre dans le Concile de Trente ce que des yeux Catholiques n'y apperçurent jamais : (*q*) *une passion* de ré-

(*p*) *Ch.* 18. *page* 465.
(*q*) *Ch.* 21. *pages* 470. *& suiv.*

Digitized by Google

tablir la pénitence publique ; sept *ouvertures* admirables pour y réussir, dont la première est, que *le Concile rétablit toutes les traditions Apostoliques.* Or, la pénitence publique n'est pas seulement *l'une des principales traditions des Apôtres . . . . l'une des plus importantes parties de la discipline Ecclésiastique, comme tous les Pères nous l'enseignent, mais la discipline du Seigneur même.* Donc, le Concile doit avoir, & a effectivement *une passion* de la rétablir.

Eh ! n'a-t'il pas grande raison d'avoir cette passion, puisque, selon notre Réformateur, cette pénitence est aujourd'hui plus nécessaire que jamais : la preuve qu'il en apporte est digne de lui : c'est que (*r*) la vieillesse de l'Eglise l'affoiblit tous les jours. Et comment se doit pratiquer cette pénitence publique si nécessaire ? (*s*) *La manière*, dit-il, *dont les Saints nous ont enseigné que cette pénitence se pouvoit le mieux pratiquer par les pénitens, c'est .... en s'éloignant humblement du saint Autel.*

Nous touchons presqu'au terme où j'ai dit qu'il vouloit nous conduire, qui est que plus on est long-tems sans communier, plus la pénitence est parfaite. Il nous y fait enfin arriver, en dévelopant

(*r*) *Voyez le Chapitre 22. & la page 473.*
(*s*) Ibid. *page 476.*

Digitized by Google

dans le Chapitre 23. ce qu'il appelle (*t*) *la quatriéme ouverture que le Concile de Trente donne au rétablissement de la pénitence* publique. C'eſt là qu'il attaque, toujours ſous le maſque de la ſévérité, non pas la fréquentation, mais tout uſage de l'Euchariſtie : levons ce maſque d'hypocriſie, & tenons-nous-en à ſon ſimple raiſonnement à l'ordinaire. Le Concile de Trente (*u*) *enjoint*, dit-il, *à tous les Prêtres d'impoſer à leurs pénitens des peines proportionnées à la grandeur de leurs péchés* : or, (*x*) *la ſéparation de l'Euchariſtie eſt la peine la plus proportionnée à la grandeur de leurs péchés*, puiſque *c'eſt la plus grande peine qu'on puiſſe impoſer à un pécheur .... La grandeur de cette peine paroît en ce que les privations ſont eſtimées plus ou moins grandes, ſelon la grandeur & la qualité des biens qui leur ſont oppoſés : or, l'Euchariſtie eſt le ſouverain bien du Chrétien en ce monde.* D'ailleurs, la ſéparation de l'Euchariſtie (*y*) *eſt l'image de l'excommunication funeſte que J. C. prononcera contre les réprouvés au dernier jour .... c'eſt une eſpèce de damnation* : donc le retranchement de la Communion eſt la plus grande peine que puiſſe reſſentir le pécheur en

(*t*) *Ch. 23. page 477.* (*u*) Ibid.
(*x*) *Page 478.*
(*y*) *Seconde Partie, Ch. 5. page 263.*

Digitized by Google

cette vie : donc (z) *c'eſt en cela que conſiſte l'une des plus juſtes proportions que l'on puiſſe mettre entre la ſatisfaction & l'offenſe* : donc enfin, plus cette ſéparation de l'Euchariſtie durera long-tems, fût-ce même toute la vie, plus il y aura de *proportion entre la ſatisfaction & l'offenſe* ; plus auſſi cette ſatisfaction ſera agréable à Dieu & utile au ſalut : & c'eſt où j'avois promis de montrer qu'Arnaud vouloit nous conduire.

Voilà l'abrégé d'une partie de ce qu'a fait le cher Eléve de St. Cyran pour établir le Déiſme, *comme le Public l'a crû*, par le premier moyen propoſé à B. F. qui eſt *de procurer l'éloignement de la Penitence & de l'Euchariſtie, non en témoignant aucun deſſein de faire enſorte qu'ils fuſſent moins fréquentés, mais en rendant la pratique de ces deux Sacremens ſi difficile, qu'ils reſtaſſent comme inacceſſibles.* Chacun peut dès maintenant juger ſi *le Public* s'eſt trompé. Achevons de développer ſes artifices.

Juſqu'à préſent, dans un Livre dont le titre eſt *de la fréquente Communion*, il ne nous a preſque parlé d'autre choſe que de la pénitence publique : voudroit-il donc la voir rétablie telle qu'elle s'eſt pratiquée pendant quelque tems dans l'Egliſe ?

(z) Ibid. *Ch.* 23. *page.* 478.

Digitized by Google

Non : il n'a nul goût pour cela : il rassûre même son lecteur là-dessus, en disant dans sa Préface : (a) *Ce n'est pas que je prétende rétablir dans la pratique toutes ces austérités de la pénitence.* Voici donc son artifice : il propose, ainsi que je l'ai fait voir, la pénitence publique, comme indispensablement nécessaire au salut ; mais après avoir effrayé les esprits par la sévérité, il leur présente de quoi se rassûrer, & réduit sa pénitence publique toute entiére, à la privation de l'Euchaistie, ce qui est tout son but. (b) » Si donc on ne retient, dit-» il dans sa Préface, de toutes ces par-» ties extérieures de la pénitence ancien-» ne, quasi autre chose que la sépara-» tion du Corps du Fils de Dieu, qui est » la partie la plus importante, selon les » Pères, parce qu'elle représente la pri-» vation de la béatitude ; la plus aisée, » selon les hommes, parce que tout le » monde en est susceptible.... pourra-» t'on n'approuver pas un tempérament » si juste & si raisonnable ? »

O que voilà le regide Arnaud bien adouci tout d'un coup ! il sera content si on ne communie plus ; & en ne communiant plus, on fera, selon lui, une pénitence qui par son excellence surpasse tou-

(a) *Préface*, 40. (b) Ibid. *page* 19.

Digitized by Google

tes les autres : il a porté la complaisance jusqu'à nous instruire des prérogatives singuliéres de cette nouvelle espèce de pénitence : (c) » Parce que cette satisfaction, »dit-il, est plus spirituelle que corporelle, il est aisé de juger qu'elle a cet »avantage par-dessus toutes les autres, »qu'elle peut être pratiquée par toutes sortes de personnes, au lieu qu'il s'en »trouve assez souvent qui ne sont guéres »capables ni de *jeûner*, ni de *veiller*, ni »de se *mortifier*, ni de *faire beaucoup d'aumônes*. . . . Cette séparation de l'Eucharistie ne trouve point toutes ces difficultés. . . . Elle se pratique sans aucune »surcharge des ames, & n'étant point »accompagnée de la honte publique, »comme autrefois, lorsquelle se faisoit »à la vûë de tout le peuple, elle se trouve ordinairement toute renfermée dans »l'humiliation du cœur, & dans cette »condamnation volontaire que le pécheur prononce contre soi-même, en »se jugeant indigne de participer à la »Chair de J. C.

La commode pénitence ! avec quel plaisir tous les libertins n'embrasseront-ils pas la doctrine du Sr. Arnaud ? Elle leur apprend qu'ils font la meilleure de toutes

(c) *Ch.* 23. *page* 479.

les pénitences sans y penser : ce Docteur a donc trouvé le vrai secret de leur faire goûter la sévérité de sa morale : c'est, dit-on, ce que témoignoient publiquement les gens de cette espèce, quand le Livre de *la fréquente Communion* commença à paroître. (*d*)

Mais où le Sr. Arnaud doit paroître à tout le monde hardi à l'excès, c'est dans l'abus qu'il fait de l'autorité de St. Charles, pour donner du crédit à sa détestable doctrine. Tout le monde sçait avec quel zèle St. Charles a travaillé à rétablir le fréquent usage des Sacremens : toute sa vie parle sur cela aussi haut que sa doctrine : selon Possevin Auteur de sa vie, le moyen que Saint Charles envisageoit comme le plus efficace pour rendre à son Eglise tout son lustre, c'étoit de ramener son peuple à l'ancienne coûtume d'approcher très-souvent des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. Son zéle lui suggéroit mille saintes industries pour y réüssir : chaque jour il alloit lui-même distribuer la sainte Communion, tantôt dans une Paroisse tantôt dans une autre : il avoit obtenu du souverain Pontife une Indulgence pléniére pour tous ceux qui

(*d*) *Voyez les Lettres d'Eusébe à Polémarque, Part. 2. Lettre 4. page 76.*

Digitized by Google

communieroient de ſa main ; & on l'a vû ſouvent occupé juſqu'à d'eux & trois heures après midi, à diſtribuer la divine Euchariſtie à des milliers de perſonnes. Un Prédicateur qui dans le Diocèſe de Milan auroit oſé dire un mot, même indirectement, contre l'uſage très-fréquent de l'Euchariſtie, étoit ſûr d'être interdit comme un homme qui auroit prêché une doctrine ſcandaleuſe.

C'eſt ce grand Saint, ce Reſtaurateur de la fréquente Communion, que le Sr. Arnaud dépeint dans 13. Chapitres entiers de ſa ſeconde Partie, comme un homme qui ne ſçait autre choſe que différer l'abſolution, ou, comme il dit, (e) *faire garder les anciens Canons*, c'eſt-à-dire, ſelon qu'il oſe l'expliquer, *mettre les gens en pénitence, les faire demeurer long-tems dans les gémiſſemens & dans les larmes, avant que de leur permettre de communier* ô plene omni dolo & fallacià !

En voilà, ce me ſemble, bien aſſez pour montrer que la doctrine du Sr. Arnaud va directement à éloigner pour toujours les pécheurs de la vraie pénitence & de l'Euchariſtie: mais on pourroit m'objecter que ſi ce Novateur avoit prétendu détruire ces deux Sacremens, pour en-

(e) *Ch.* 33. *pag.* 518.

Digitized by Google

ſuite établir le Déïſme, conformément au projet de B. F. ce n'eût pas été aſſez d'éloigner de ces deux Sacremens les pécheurs ; il eût encore fallu, pour réüſſir plus ſûrement, en éloigner toutes les bonnes ames : autrement ce n'eût été faire l'ouvrage que très-imparfaitement. Cela eſt vrai ; & ſi le Sr. Arnaud n'eût pourvû à cela, il n'eût pas répondu à la confiance que ſa Cabale lui a témoignée, en le chargeant de commencer à mettre en uſage le prémier moyen d'établir le Déïſme : mais raportez-vous-en à lui ; il eſt ennemi de toute juſtice, auſſi bien que ſon Maître ; il ne ceſſera, non plus que lui, de troubler les voies du Seigneur, qu'il n'ait fait tout ce qui dépend de lui pour réuſſir.

Vous n'avez pas encore vû tous les avantages de ſa nouvelle pénitence publique : juſqu'à préſent, il ne vous l'a préſentée que (*f*) *comme le remède ſouverain aux bleſſures des pécheurs* ; mais ſuppoſons ici qu'un de ces pécheurs guéri de ſes bleſſures par une longue ſéparation de l'Euchariſtie déſire de marcher le reſte de ſa vie dans le chemin de la perfection : ſuppoſons encore que ce pécheur réconcilié, & ſi bien diſpoſé, continuë à

(*f*) *Ch.* 34. *voyez la page* 530. *entiére.*

Digitized by Google

prendre le Sr. Arnaud pour son Directeur ; lui permettra-t'il enfin de se nourrir de la divine Eucharistie ? Il est juste, il est ami de Dieu : n'importe ; il ne communiera pas : le Sr. Arnaud suppléera au besoin de cette ame affamée, par une nourriture toute opposée à celle qu'elle désire : il lui dira qu'il faut continuer sa pénitence publique, c'est-à-dire, la séparation de l'Eucharistie, *qui en est la partie la plus importante* ; que cette séparation (g) *est l'exercice de sa piété, l'affermissement de sa vertu, une source féconde de bénédictions & de graces, un sujet de joie pour les Anges dans le Ciel* : que de motifs pour engager cette ame à souffrir patiemment une pénitence qui ne consiste *quasi* que *dans la séparation du Corps du Fils de Dieu* !

Selon le nouvel Evangile, c'est (h) *s'efforcer d'honorer J. C. par un respect & une révérence chrétienne*, que de se séparer *volontairement* du Corps du Fils de Dieu : c'est le second pas dans le chemin de la perfection. Pour peu donc que l'amour pour J. C. régne dans le cœur de cette ame juste, dirigée par le Sr. Arnaud, elle doit faire volontiers ce second pas, son guide l'assûrant que c'est un moyen d'honorer celui qu'elle aime.

(g) Ibid. (h) *Préface, voyez la page 24.*

Digitized by Google

Avec de tels principes, il ne peut guères reſter à cette perſonne d'attrait pour la Communion : en tout cas, s'il lui en reſte, le Sr. Arnaud va y mettre ordre. Juſqu'à ce nouveau Réformateur, tous les Fidéles avoient toujours crû que J. C. vouloit bien ſe tenir honoré, lorſqu'ils s'approchoient de lui pour ſe nourrir de ſa chair adorable, à raiſon d'une infinité d'actes de vertu que la Communion nous fait pratiquer : c'étoit pour des ames épouſes de J. C. un motif de communier ſouvent : le Sr. Arnaud n'a donc pas pû dans ſon projet leur laiſſer ce motif : rien de plus propre que les paroles ſuivantes pour le leur ôter : (*i*) » Si, au jugement de „ tous les hommes, ce ſeroit traiter in„ jurieuſement les Rois de la terre, que „ de leur dire qu'ils reçoivent un grand „ honneur de ce que leur ſujets mangent „ ſouvent à leur table ; eſt-ce parler di„ gnement du Roi du Ciel que de di„ re .... qu'il reçoit un grand honneur » de ce que des miſérables créatures pren„ nent ſouvent place à ſa table, pour ſe „ nourrir de ſon propre Corps ? » Qui oſera après cela communier pour honorer Jeſus-Chriſt ?

Il ne reſte plus au Sr. Arnaud qu'à af-

(*i*) *Troiſiéme Partie, Ch. 11. p. 724.*

Digitized by Google

fermir ſon ſaint pénitent dans l'éloignement de la divine Euchariſtie, qu'il a ſçû lui inſpirer, puis à lever ſes difficultés, & enfin à diſſiper ſes ſcrupules. Il l'affermi en lui perſuadant que ce ſeroit une témérité à lui de communier, quelqu'innocent qu'il fût, à moins que la pureté de ſon cœur n'égalât celle des Bienheureux dans le Ciel. Les paroles qui contiennent une ſi belle doctrine, méritent bien d'être raportées; les voici: (*k*) » L'Euchariſtie » eſt la même viande que celle qui ſe » mange dans le Ciel: il faut NÉCESSAI- » REMENT que la pureté du cœur des » Fidéles qui la mangent ici-bas, ait de » la convenance & de la proportion avec » celle des Bienheureux, & qu'il n'y ait » autre différence, qu'autant qu'il y en a » entre la foi & la claire viſion de Dieu, » de laquelle ſeule dépend la différente » maniére dont on la mange dans la » terre & dans le Ciel. » Ne diſons rien de l'odeur de Calviniſme qu'exhale l'obſcurité de ce texte: peut-on aller plus droit au but? Ce ſeroit une grande préſomption de ſe croire pur comme les Bienheureux: c'en ſeroit donc une ſemblable d'oſer manger, même une ſeule fois ſur la terre, *la viande qui ſe mange dans le Ciel*

(*K*) Ibid. *Ch.* 7. *pag.* 680.

Digitized by Google

Quelque persuadée que puisse être cette ame, qu'elle ne peut rien faire de plus parfait que de ne plus communier, il doit lui rester une difficulté considérable. A Pâques l'Eglise ordonne, sous les plus grièves peines, de la faire : qu'elle continuë à écouter son oracle, il lui fera bien éluder cette ordonnance : il ne lui faut pour cela que la décision suivante : (*l*) » L'on ne peut reprendre une personne » qui ne communie pas à Pâques, qui » est le tems auquel l'Eglise y oblige, » pouvû qu'elle le fasse avec avis, & » pour quelque cause légitime, dont la » principale & quasi l'unique a toujours » été le désir de faire pénitence. » Raprochons cette décision des principes du Sr. Arnaud. La bâse de toute sa doctrine, c'est que *faire pénitence* ou *se retrancher de la communion*, c'est la même chose : quand donc il dit que *le désir de faire pénitence* a toujours été *quasi l'unique* cause légitime de ne pas communier à Pâques, c'est dire que le désir de ne pas communier est une cause légitime, & *quasi l'unique* pour ne pas communier à Pâques, nonobstant toute ordonnance de l'Eglise,

Une décision si singuliére ne peut manquer de laisser bien des scrupules dans une

(*l*) *Seconde Partie, Ch. 18. pag. 460.*

Digitized by Google

ame qui cherche Dieu avec droiture de cœur : mais voici qui paroîtra incroyable à quiconque n'a pas lû le Livre de la fréquente Communion ; c'eſt qu'on y trouve le moyen d'etouffer ces ſcrupules, & de ſe perſuader qu'ils viennent du diable. (*m*) » Le diable, dit Arnaud, excite les bonnes penſées dans les gens du monde, » ſans qu'elles leur ſervent, & c'eſt par-» là même qu'il porte ſouvent les mé-» chans à la ſainte Communion, pour » leur y faire faire des ſacrileges. » Pour peu qu'on ait d'expérience dans la direction des ames, on ſçait combien les plus innocentes ſont portées à ſe croire *méchantes* & criminelles : on ſçait combien elles ſont, pour l'ordinaire, pénétrées d'une crainte exceſſive de faire des ſacrileges : dans ces diſpoſitions, avec quelle avidité n'écouteront-elles pas une doctrine qui ſeconde ſi bien leur illuſion, & les porte à croire que la *bonne penſée* de communier, que Dieu leur donne vient du démon ? Ces bonnes ames effrayées d'ailleurs par les autres maximes répanduës dans le Livre d'Arnaud, rejetteront donc, même à Pâques, la penſée de communier ; & le Docteur Arnaud leur dira

(*m*) *Troiſiéme Partie, Chapitre* 11. *liſez la page* 728.

Digitized by Google

dira que cette disposition est (*n*) *une disposition sainte .... un sentiment louable .... une grace très particuliere .... une disposition extraordinaire, qui est très-rare parmi ceux même qui sont vraiment pénitens* : & pour leur inspirer l'envie de tendre à cette sublime perfection avec quelqu'espérance d'y parvenir, toute *rare* qu'elle est, il les assûrera qu'il connoît, non des libertins, mais des ames vraiment converties, qui y sont parvenües. Ecoutons-le encore : il va parler (*o*) *de ceux qui voudroient demeurer en pénitence jusqu'à la mort.* Voici ce qu'il dit en sçavoir par lui-même : (*p*) »J'ose dire qu'il y a des ames qui étant »revenuës de l'Etat du péché, dans le»quel elles avoient passé plusieurs an»nées, sont tellement touchées par un »mouvement de grace, & par l'esprit de »pénitence, qu'elles seroient ravies de »pouvoir témoigner à Dieu la douleur »& le regret qui leur restent de l'avoir »offensé, EN DIFFÉRANT LEUR COM»MUNION JUSQU'A LA FIN DE LEUR »VIE, comme étant indignes de s'appro»cher du Corps de J. C. »

Voilà donc enfin la Communion également renduë *inaccessible* aux pécheurs &

(*n*) *Préface, page* 37.
(*o*) Ibid. *page* 35. *à la marge.*
(*p*) Ibid. *page* 35. *&* 36.

aux juſtes : aux premiers, parce que la plus longue ſéparation du Corps du Fils de Dieu eſt la peine la plus proportionnée à leurs péchés, & par-là même les Confeſſeurs ſont obligés de la leur impoſer : aux ſeconds, parce quelque longue que ſoit leur ſéparation du Corps du Fils de Dieu, ils ſeront toujours bien éloignés d'avoir une pureté de cœur proportionnée à celle des Bienheureux dans le Ciel ; & cependant il faut *néceſſairement* cette proportion pour oſer communier. Telle eſt la quinteſſence du Livre de la fréquente Communion.

Pouvoit-on prendre des meſures plus juſtes pour *rendre la pratique des deux Sacremens les plus fréquentés par les adultes, ſi difficile, & accompagnée de circonſtances ſi peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems*, & même de tous les tems, *qu'ils reſtaſſent comme inacceſſibles* ? Pouvoit-on s'y mieux prendre qu'à fait le Sr. Arnaud, pour, *par le non-uſage* de ces deux Sacremens, *fondé ſur de belles apparences, en faire perdre par après la foi* ? Le Sr. Arnaud a donc parfaitement bien fait ſa partie dans l'éxécution du projet de B. F. Donc de tous ceux qui depuis plus de cent ans, ont jugé que le Livre *de la frèquente Communion* avoit été fait en éxécution de ce projet, perſonne ne s'eſt trompé.

Digitized by Google

§. II.

TAndis que le Sr. Arnaud dreſſoit ſa batterie contre les Sacremens, ceux qui avoient le ſecret de la Cabale de B. F. préparoient les eſprits à la pratique de la pénitence publique : les autres ne firent éclater leur zéle pour cette même pénitence, que quand le Livre parut. Du nombre de ces derniers fut Nicolas Pavillon. Il étoit fils d'un Auditeur des Comptes de Paris : le Cardinal de Richelieu le nomma à l'Evêché d'Aleth par le mérite de ſa probité : le bruit courut cependant que le Cardinal s'étoit repenti de ſon choix peu après, ayant reconnu dans cet eſprit je ne ſçai quoi de travers, cauſé par un tempérament ſombre & mélancolique, qui lui donnoit un attachement invincible à ſon ſens, & un entêtement dont on a vû peu d'exemples.

A peine Nicolas Pavillon eut-il pris poſſeſſion de ſon Siége, qu'il ne penſa qu'à remplir ſes devoirs en homme zélé pour ſon troupeau. Les Jéſuites furent les premiers auxquels il s'adreſſa pour ſa conſcience & pour ſes affaires : il ne logeoit que chez eux à Toulouſe : il faiſoit des exhortations domeſtiques au Noviciat & au Collége. Cet attachement dura autant

Digitized by Google

qu'il ne chercha rien de mieux que de suivre la conduite de l'Eglise : mais il crut trouver une route plus parfaite dans le Livre de la fréquente Communion, où il vit une pratique toute différente de celle des Jésuites. Ce Livre qui choquoit tant de gens sages, lui parut admirable, par la conformité qu'il avoit avec son tempérament dur & intraitable. Il le fit lire dans la Communauté de ses Ecclésiastiques, & bientôt après entreprit de faire pratiquer dans son Diocèse tout ce qu'il y trouva de plus outré sur l'usage des Sacremens. Par l'impression que fit sur lui la lecture de cet Ouvrage, persuadé que la vertu de pénitence entenduë à la façon d'Arnaud, étoit plus nécessaire pour purifier l'ame, que le Sang même de J. C. appliqué par le Sacrement ; il commença à faire suspendre les absolutions en toutes circonstances, à tenir les pécheurs dans de longues pénitences, à obliger les femmes qui avoient péché avec des Prêtres, de lui révéler leurs péchés & leurs complices.

Un Jésuite à qui il s'ouvrit sur ces beaux projets, les désapprouva : dèlors il commença à se rétirer d'eux ; & le Recteur du Collége de Toulouse étant allé pour lui rendre visite, le Prélat lui fit dire qu'il le prioit qu'on ne le visitât plus. Un jour

Digitized by Google

qu'il prêchoit à la visitation de Montpellier la Fête de ces Religieuses, il fit un portrait affreux des Jésuites, & exhorta les Religieuses à les éviter. Tel fut dans cet homme atrabilaire le fruit de la lecture d'un Livre composé par un Auteur de même caractère

Les Jansénistes ayant si bien réussi à gagner ce Prélat par le secours du Livre de la fréquente Communion, employérent un autre ressort pour le fortifier dans ses nouveaux sentimens, & dans son zéle pour la pratique de la nouvelle pénitence publique. L'Evêque d'Aleth avoit mis toute sa confiance en un de ses laquais, nommé Ragot, dont il fit depuis son Grand-Vicaire. Les Jansénistes gagnérent aisément par argent ce laquais : & ce fut au jugement de ce Ragot que l'Evêque s'en raporta depuis pour le parti qu'il prit sur la Religion. On a sçû cette anecdote d'un Gentil-homme du Prince de Conti, qui connoissoit bien l'Evêque & son laquais Grand Vicaire.

Environ le même tems, (*q*) une autre colonie de Prédicans travailloit à Abbeville en Picardie avec autant de zéle qu'on le faisoit à Aleht, à donner cours

(*q*) *Lettres d'Eusébe à Polémarque, seconde Partie, page 72.*

Digitized by Google

à la nouvelle doctrine du Sieur Arnaud. Quelques familles ressentirent bien amèrement le fruit de leur zéle. Entr'autres, un de ces nouveaux Directeurs avoit mis en pénitence publique une femme qui n'avoit pas toujours été fidelle à son mari: il l'obligea par pénitence à s'accuser à son mari de son crime, & à lui en demander pardon: le plus inviolable de tous les secrets ne gêne pas beaucoup, comme on le voit, des gens qui par tous moyens veulent rendre le Sacrement odieux & impraticable. Dans la prémiére émotion le mari manqua de se porter aux derniéres extrémités: un peu appaisé, il se contenta de quitter sa maison, sa femme, ses enfans, & d'abandonner la Province pour toujours.

De Barcos neveu de St. Cyran, étoit trop lié à la Secte naissante, pour ne pas en épouser les interêts selon sa capacité. Nommé à l'Abbaye de St. Cyran par les intrigues de d'Andilly après la mort de son oncle, il se borna à éxercer son zéle pour la destruction des Sacremens dans le territoire de son Abbaye: il laissoit impitoyablement mourir ses Religieux sans Sacremens, & faisoit pratiquer en public aux personnes du sexe qu'il dirigoit des pénitences qui font voir que chez les Jan-

Digitized by Google

ſéniſtes on ne copie pas moins les anciens Gnoſtiques que les Hérétiques modernes.

Parmi ceux qui conſacrérent leurs travaux à préparer les voies à l'établiſſement de la nouvelle pénitence publique, aucun ne ſe diſtingua comme le Sr. Duhamel, Curé dans le Diocèſe de Sens. En 1643. lorſqu'il donna ſon approbation au Livre de la fréquente communion, il y avoit déja deux ans qu'il avoit aboli tout uſage des Sacremens dans ſa paroiſſe, par l'établiſſement de la pénitence publique. Les Paroiſſiens de cet *excellent Paſteur*, comme parle le Sr. Arnaud, (r) *non-ſeulement ſouffrent qu'on leur retranche la Communion du Fils de Dieu, mais ils veulent eux-mêmes en être ſéparés; ils n'entrent pas même dans l'Egliſe, ſe trouvant indignes de mêler leurs voix avec celle du peuple de Dieu, & de jouïr de la vûë bienheureuſe des Myſtères également terribles & vénérables.* C'eſt là une partie de l'éloge qu'a fait le Sr. Arnaud de ces pauvres Villageois ſéduits par Duhamel. On peut voir dans l'approbation dont je viens de parler, avec quelle complaiſance Duhamel s'applaudit de ſes ſuccès. Ce perſonnage a donc mérité de tenir dans le Parti un des premiers rangs après les Chefs de l'aſſemblée de Bourg-Fontaine. Voici comment.

[r] *Preface de la fréq. comm. pag.* 131.

Digitized by Google

Henry Duhamel étoit un esprit déguisé, souple & flatteur, qui par ses embrassemens, ses caresses & ses louanges, qui alloient jusqu'à l'excès étoit devenu un des plus grands Comédiens du Royaume; grand Partisan de St. Cyran dont il avoit soutenu l'*Aurelius* avec chaleur; après avoir reçû le bonnet de Docteur, il obtint une Cure du Diocèse de Sens, dans un Village appellé *St. Maurice sur la Véron*. Là, se regardant comme Patriarche, Souverain & Pontife, il change, il ordonne, il détruit, il établit à sa mode; entr'autres choses, il se met en tête d'établir l'usage de la pénitence publique. Après avoir assez disposé les esprits à cette nouveauté, un certain Dimanche de l'année 1641. ayant fait la Procession à l'ordinaire autour de l'Eglise, il se fait apporter un fauteüil, & à l'instant, s'étant assis, paroît un Payſan de sa Paroisse, tête & pieds nuds, qui vient se prosterner devant lui, pour être mis en pénitence: il la reçoit, & après plusieurs cérémonies, le Curé le réconcilie à l'Eglise. Ensuite il monte en Chaire, & tâche, par un discours véhément, d'inspirer à ses peuples l'amour de la pénitence publique, dont il venoit de lui montrer un échantillon.

Digitized by Google

Il propoſe ſon plan, diſtingue ceux qu'il prétendoit mettre en pénitence, en quatre ordres différens : le premier, de ceux qui n'étoient coupables que de péchés ſecrets & intérieurs : ils devoient aſſiſter à l'Office dans l'Egliſe même, mais tout bas vers la porte, & ſéparés des autres Paroiſſiens de quatre pas de diſtance : le ſecond dégré étoit de ceux qui avoient eu quelque démêlé avec leur prochain, mais ſans ſcandale ; c'étoit hors de l'Egliſe & ſous le veſtibule qu'ils devoient entendre l'Office. Le troiſiéme étoit de ceux qui avoient commis quelque péché ſcandaleux ; on devoit les réléguer dans le cimétiére, ſans leur permettre d'entrer dans l'Egliſe, que pour aſſiſter à la Prédication. Lorſque le Curé étoit prêt de monter en Chaire, on envoyoit à la porte de l'Egliſe quelqu'un qui crioit à haute voix : on permet aux pénitens de s'approcher pour entendre la parole de Dieu : ce qui régardoit auſſi le quatriéme dégré des pénitens, qui étoient les pécheurs endurcis, & d'une conduite ſcandaleuſe : on les devoit éloigner juſques ſur une petite colline vis-à-vis la grande porte de l'Egliſe, ſéparée par le vallon où couroit la riviére, & d'où ils découvroient l'entrée de l'Egliſe.

Digitized by Google

Au reſte, les exercices de la pénitence devoient durer autant de tems que le Curé le trouvoit à propos : on ajoûtoit beaucoup d'œuvres de mortification, comme le jeûne, les diſciplines publiques, la haire, &c. Tel étoit le plan de cette pénitence publique, non-ſeulement pour les péchés publics, comme elle l'étoit autrefois mais auſſi pour les péchés ſécrets, ce qui jamais ne s'étoit pratiqué. Cette réforme que Duhamel avoit introduite de ſon chef, ſans l'autorité de l'Ordinaire, ſans la participation de ſes Officiers, ſans le conſeil de qui que ce fût, hors des gens du Parti, dura cinq ans, ſans que perſonne s'y oppoſât.

Le Curé, pour donner du crédit au nouvel établiſſement, engagea le Seigneur de la Paroiſſe, nommé Navinault de St. Maurice, à permettre que ſa fille fût miſe en pénitence : elle avoit environ 17. à 18. ans ; elle étoit ſage, bien élevée, & de mœurs forts innocentes. On fut fort étonné un Dimanche que cette Demoiſelle parût en habit de pénitente, & fût reléguée au cimétiére, d'où elle aſſiſtoit à l'Office pieds & tête nuds, ce qui étoit commun aux quatre ordres, & aux femme auſſi-bien qu'aux hommes, contre le commandement de St. Paul. Le Curé fit

Digitized by Google

accroire à cette pauvre innocente, qu'elle se feroit beaucoup d'honneur devant Dieu & devant les hommes par cette équipée ; mais quelque tems après, la jeune Demoiselle ne pouvant plus soutenir les rigueurs de cette pénitence, à cause de la foiblesse de son tempérament, tombe malade d'une fièvre continuë, & est emportée en peu de jours. Malgré les certificats que les Jansénistes publiérent à la décharge du Curé, chacun dans la Paroisse imputa à l'étourderie de ce Curé le malheur de la Demoiselle, laquelle, comme une victime, avoit été sacrifiée aux idées extravagantes de ce Réformateur. Cet avanturier, pour consoler le père & la mère, monte en chaire, fait l'oraison funébre de la défunte, &, de son autorité & pleine puissance, la place au rang de Saints.

Quelque tems après, cet Apôtre du nouvel Evangile fit une quérelle d'Allemand au Cabaretier de la Paroisse, qui railloit la pénitence publique. Cet homme, dans la chaleur du discours, laissa échapper le nom de Dieu mal à propos : sur quoi le Curé transporté de zéle, lui décharge au grand soufflet, & le renverse à ses pieds : non content de cela, il le traîne en prison, d'où il ne le faisoit sortir

Digitized by Google

qu'après lui avoir fait promettre, qu'en réparation d'honneur à la pénitence publique & à son auteur, il se mettra en pénitence pour quelques mois.

Mais rien en ce genre ne parut plus bizarre & plus extraordinaire que la conduite que tint le Réformateur à l'égard d'un Curé, qui véritablement avoit vécu dans le déréglement, & qu'il engagea à se mettre en pénitence : il le faisoit monter en chaire sans soutane, la tête & les pieds nuds, la corde au col, & l'y tenoit pendant tout le service, excepté qu'il en descendoit pour faire place à celui qui venoit faire le Prône. Ce fut par ces éxemples que le Curé autorisa la pénitence publique, selon que le Parti l'avoit imaginée ; & il la fit durer depuis l'année 1641. qu'elle commença jusqu'à l'année 1645. qu'il quitta sa Cure, comme nous l'allons dire. A ce prix Duhamel fut un des plus grands sujets du Parti, & il y acquit une si grande autorité par le moyen de son extravagante entreprise, qu'on plaça son éloge dans le premier Ouvrage qui sortit de P. R. On y donne cette action si inconsidérée, & même si punissable, (s) pour l'entreprise la plus loüable du siécle.

Tout le monde ne pensoit cependant

(s) *Préface de la fréq. Com. pag.* 130. *& suiv.*

Digitized by Google

pas de Duhamel, à beaucoup près, ſi avantageuſement dans le pays, qu'on en penſoit à P. R. Ceux qui n'étoient point dupes de ſes forfanteries parloient de lui, tant dans ſa Paroiſſe qu'aux environs, avec le dernier mépris. * *Baiſeur d'ames* étoit un des ſurnoms qu'on lui donnoit ordinairement, pour des raiſons qui dans les principes de St. Cyran, pourroient faire douter s'il a été Prêtre juſqu'à la mort, & qui l'obligérent enfin d'abandonner honteuſement & ſecrettement ſa Paroiſſe. Cette infortune auroit dû le rendre plus circonſpect : mais la puiſſante protection qu'il trouva dans le Parti, le rendit plus hardi & plus entreprenant que jamais : il ſe retira à Paris dans les circonſtances les plus heureuſes pour lui.

C'étoit déja beaucoup que la nouvelle pénitence publique eût pris racine dans un Diocèſe ſi près de la Capitale ; & il ne tint pas à M. de Gondrin, qui fut fait Archevêque de Sens dans ce même tems, qu'elle ne fût établie par tout le Diocèſe : Il ne parloit que de réforme, de morale ſevère, & de pénitence publique. Mais où il étoit ſur-tout eſſentiel au Parti de l'établir, c'étoit dans Paris même : la Cabale y penſoit ſérieuſement : il falloit pour

* *Reliques de St. Cyran, pag.* 496.

Digitized by Google

cela s'y rendre maître de quelque Paroisse pour y placer un homme sûr : on jetta les yeux sur la paroisse de St. Merry, dont loüis Hillerin étoit Curé. C'etoit un homme de bien, d'un petit génie, scrupuleux sur les devoirs de Curé, & sur le peu de talens qu'il avoit pour un si grand ministère : il fut aisé de lui persuader que Dieu ne le vouloit pas dans cette place. Arnaud & de Barcos qui conduisoient l'intrigue, lui proposérent de se retirer à P. R. avec une pension de 800. livres : il y consentit, & se démit de sa Cure. Duhamel éroit l'homme qu'il falloit pour remplir ce poste : il avoit fait ses preuves: on ne balança pas à le choisir ; & ceux qui géroient le temporel de P. R. n'eûrent pas moins de sujet d'applaudir à ce choix que les autres,

Duhamel, par son air doux & insinuant, par ses maniéres souples, & par de spécieux dehors d'honnêteté, se rendit bien tôt le maître dans sa nouvelle Paroisse. Les Dames furent charmées de ses conversations ; elles lui donnérent toute leur confiance & la morale sévère, prèchée de la maniére la plus doucereuse, n'eut rien d'effrayant pour elles dans sa bouche. Les Bourgeoises, & particuliérement les veuves, ne lui parurent pas à négliger. Par

Digitized by Google

une direction conforme à ſes Sermons, il prit ſur elles un empire abſolu, qui le mit en état de faire, dans Paris même, des entrepriſes en faveur de la pénitence publique, différentes à la vérité de ce qu'il avoit fait dans ſa Cure de St. Maurice, à raiſon de la différence du théatre, mais auſſi extravagantes. On peut en juger par ce qu'en écrivit Edme Amyot ſon collégue en la Cure de St. Merry, au Père Annat, Confeſſeur du Roi. La lettre eſt du 9. Septembre 1655.

»Il n'y a en lui (Duhamel) que flat»terie; il a autant d'artifices pour ſe cou»vrir, qu'il en a pour dépoüiller les fem»mes & leur ôter juſqu'à leur chemiſe; »c'eſt ce qui le rend puiſſant & ce qui »fait qu'en lui conſiſte toute la force du »Janſéniſme: les autres ne ſont que des »broüilleurs de papier, incapables tous »enſemble de faire un proſélyte: mais »lui, il les flatte, il les gagne par mi»gnardiſes & par une piété apparente; »ce qu'il fait avec tant de dextérité, qu'on »ne lui échappe point: quand il trouve »quelqu'un qui lui réſiſte, il l'aborde en »lui diſant: mon très-cher, n'y a-t'il pas »moyen d'emplir la grace qui eſt entre »vous & moi? Il n'a que des mignardi»ſes mêlées de quelque traits de piété.

Digitized by Google

»Pour gagner les femmes, il commence »par ſe les attacher par des confeſſions »générales, puis par des viſites actives »& paſſives : les Dames ont des clefs de »ſa maiſon, ſous prétexte d'entrer plus »commodement à l'Egliſe ; & quand el»les vont à la Meſſe, à Vêpres, au Prô»ne, elles ne s'en retournent jamais ſans »lui avoir porté leurs adorations, & ſans »lui avoir fait leurs offrandes. Sa maiſon »ne déſemplit pas de femmes, auxquel»les il fait des careſſes, comme font les »galans les plus paſſionnés. Il les prend »par les mains & par les bras, & les pin»ce même avec un aïr de familiarité : il »les touche au viſage, en diſant quelques »mots d'édification ſur la dévotion & ſur »l'amour de Dieu, & en ſe recomman»dant à leurs priéres.

»Il tient long-tems en pénitence celles »qui ont de la difficulté à lui donner ; & »il épouvante des jugemens de Dieu »celles qui lui réſiſtent : il y en a plu»ſieurs qui en ſont mortes : d'autres en »ſont devenuës folles. Dans l'Egliſe, il »ſe compoſe le viſage à la modeſtie, »toujours les yeux baiſſés : hors de l'E»gliſe, ce ne ſont que careſſes, qu'il aſſai»ſonne toujours de paroles de piété. Il »paſſe quelquefois les trois heures en-

Digitized by Google

»tiéres refermé avec des femmes dans »ſon cabinet, avec leſquelles on le voit »ailleurs prendre des airs trop familiers.

»Il a une maiſon dans ſa Paroiſſe, ſous »le nom d'un certain Lombart, proche »le Cloître : on y reçoit les Dames qui »ſe rangent de nouveau ſous ſa direc»tion : il les y éprouve ; il s'y enferme »ſeul avec elles : il y fait des conféren»ces pour les convertir, durant pluſieurs »mois, & pluſieurs fois la ſemaine, deux »ou trois heures chaque fois, ſelon le »mérite des perſonnes, ſi elles ſont bel»les, mondaines & riches Il ſe moque »de ceux du Parti qui ſe piquent de doc»trine, ſçachant bien qu'il a des attraits »plus puiſſans pour ſe faire rechercher.

Voilà une partie des traits qu'Amyot emploie pour peindre Duhamel, & le faire connoître au Père Confeſſeur du Roi. On voit par-là ce que ces nouveaux Apôtres retenoient pour eux de la morale & de la pénitence publique qu'ils faiſoient pratiquer aux autres avec tant de ſévérité.

Cependant un accident arrivé à Paris décria un peu la direction de Duhamel. Une fille qu'il avoit miſe en pénitence, troublée des idées affreuſes que ce Directeur lui donnoit des jugemens de Dieu, ſe

Digitized by Google

précipita de déſeſpoir, de la fenêtre de ſon logis dans la ruë : elle ne ſe tua point; mais on la fit diſparoître, & on n'en entendit plus parler. On l'avoit vûë peu de tems auparavant en habit de pénitente, entre le Bourg d'Iſſy proche Paris, & la Ferme de Molineau appartenante aux Chartreux : elle ſe tenoit ſous une eſpèce de grotte cavée dans une petite roche qui ſortoit de terre : elle étoit en grande réputation de ſainteté parmi les dévotes du Parti : elles alloient la voir comme une autre Pélagie la pénitente.

Telles étoient les momeries, pour ne rien dire de plus, par où le diſciple d'Arnaud accréditoit la doctrine de ſon maître : amuſant les eſprits par les idées d'une pénitence à ſa mode, il anéantiſſoit réellement le véritable eſprit de pénitence, & on ne penſoit guères ni à ſe confeſſer, ni à communier : ainſi, ſans preſque qu'on s'en apperçût, ſe réaliſoit le projet de B. F. Duhamel, avec tant de talens, eût ſans doute bien avancé les affaires du Parti, ſi le Roi n'y eut mis ordre, en l'envoyant (*t*) en éxil à Quimper-Corentin.

(*t*) *Hiſtoire du Janſéniſme, ſous l'année* 1657.

Digitized by Google

§. III.

LE Parti chercha à se dédommager de la perte de Duhamel, en faisant valoir de tout son possible le Livre de la fréquente Communion : mais enfin on se lasse de tout ; & quand on cessa de l'attaquer, après en avoir bien découvert les erreurs & le poison, il cessa d'être à la mode Le Jansénisme alors en enfanta d'autres, de toute espèce, & qui ont tous la même fin : il ne faut qu'en indiquer quelques-uns, à peu près selon l'ordre des tems où ils ont paru, l'éxécution du projet de B. F. se montrera d'elle-même.

Des Heures sont un Livre propre à passer entre les mains de tout le monde, & par-là même sont très-propre, si elles sont mauvaises, à infecter tout un peuple de l'erreur. Les Jansénistes n'ont pas crû devoir négliger ce moyen pour l'éxécution de leur projet : ils jettérent donc les yeux sur M. le Maître de Sacy, neveu de M. Arnaud, pour en composer, qu'on a données au public, tantôt (*u*) sous le nom de Dumont, tantôt sous celui de Laval. L'Exercice durant la Messe est tiré, sans aucun changement, de la *Théologie fami-*

(*u*) *La première édition a paru en 1670. Il y en a eu beaucoup d'autres depuis.*

Digitized by Google

liére de St. Cyran : l'Auteur ne s'eſt pas embarraſſé de la condamnation qu'a faite de cette Théologie M. de Gondy, Archevêque de Paris, en 1643. & Rome en 1644. Dans les priéres qui compoſent cet Exercice, on ne dit pas un mot qui paroiſſe ſuppoſer la préſence réelle : voici celle de l'Élévation : *Je vous adore élevé en la Croix, au Jugement général, & à la droite du Père éternel.* Celle qui eſt preſcrite à la Communion du Prêtre, quoique tirée des Pſeaumes, eſt encore plus bizarre, à raiſon de la circonſtance où elle eſt miſe : *J'ai ouvert ma bouche, & j'ai attiré l'eſprit, parce que je déſire vous obéir.* Quel raport cela a-t'il, je ne dis pas ſeulement avec la Communion, mais même avec la préſence réelle ? Calvin n'auroit eu aſſûrément nulle peine à citer de telles priéres. Fontaine, Auteur de la traduction Neſtorienne des Homélies de St. Chryſoſtôme, dans ſa traduction des Heures d'Horſtius, preſcrit à peu près la même formule d'adoration, tant elle plaît à ces Novateurs. (x) *A l'Élévation*, dit-il, il faut ſe repréſenter J. C. élevé *en la Croix, & l'adorer.* Eſt-ce là adorer J. C. dans l'Euchariſtie ? Ou plûtôt n'eſt-ce pas ac-

(x) *La premiére édition eſt de 1685. On cite ici celle de 1715. tom. 1 pag. 497.*

Digitized by Google

coûtumer artificieuſement les Fidéles à ne pas même l'y reconnoître préſent ?

(*y*) Deux ans après que M. de Sacy eut publié ſes Heures pour la prémiére fois, le Parti donna au public un Ouvrage tout différent. Il avoit pour titre : *Traité de l'Expoſition du St. Sacrement* Il eût été intitulé plus éxactement : *Traité contre l'Epoſition du St. Sacrement.* Cet Ouvrage parut avec les éloges des plus conſidérables Docteurs du Parti. Il eſt partagé en trois Livres : dans le premier, l'Auteur (*z*) *fait voir les ſentimens de l'Egliſe ancienne & des SS. PP. touchant l'Expoſition du St. Sacrement*, & ne trouve rien dans toute l'antiquité qui n'y ſoit contraire. Dans le ſecond, il (*a*) *montre que l'expoſition fréquente du St. Sacrement eſt contraire à l'eſprit, à l'intention & aux régles de l'Egliſe.* Dans le troiſiéme, il (*b*) *explique en quel tems, & en quelle occaſion le St. Sacrement peut être expoſé en évidence, ſelon l'eſprit, l'intention & les régles de l'Egliſe.* Cette explication ſe réduit à dire, (*c*) que le St. Sacrement ne peut être expoſé habituellement aucun jour de la ſemaine, ni du

(*y*) *En 1672. L'Auteur eſt le Sr. Thiers.*
(*z*) *Pag. 1. dans le titre.* (*a*) *Pag. 149 dans le titre.* [*b*] *Pag. 296. dans le titre.* [*c*] *Voyez depuis le chap. 11. juſqu'au chap. 19.*

Digitized by Google

mois, ni de l'année, ni aux Fêtes des Patrons ou Titulaires des Egliſes, ni aux ſolemnités des Ordres Religieux, ni aux Béatifications ou Canonizations des nouveaux Saints, ni aux Conſécrations des Egliſes, ni aux Jubilés, ni aux Priéres des Quarantes-Heures, ſur-tout à celles des trois derniers jours gras, ni ſous prétextes d'Indulgences pléniéres : cette derniére Expoſition ſeroit (*d*) *ſans doute un grand abus*, dit l'Auteur : ſa premiére raiſon eſt qu'il *eſt dit dans les Conſtitutions du Monaſtère de P. R. que ce n'eſt pas l'intention de l'Egliſe Romaine que cela ſe faſſe ſi fréquemment*. On eſt tenté de demander ici : quand donc ſera-t'il permis d'expoſer le très-ſaint Sacrement ? Le voici : (*e*) *ſelon les ſentimens de l'Egliſe, le S. Sacrement ne doit être expoſé que pendant l'Octave de la Fête-Dieu, & pour une cauſe extraordinaire, publique & importante à la Religion ou à l'Etat*. Une doctrine ſi nuiſible à la piété, ſi contraire aux uſages autoriſés de tous côtés dans l'Egliſe, ſur-tout depuis l'erreur de Calvin ſur la préſence réelle, ſcandaliſa les Fidéles, qui n'y étoient pas encore aſſez préparés ; quelques Diocèſes cependant, où le Janſéniſme dominoit, l'adoptérent.

(*d*) *Pag.* 389. (*e*) *Préface, pag.* 17.

Digitized by Google

(*f*) Deux ans après la publication de ce téméraire Ouvrage, nouvelle attaque aux deux Sacremens : M. de Gondrin Archevêque de Sens, fit publier, à l'uſage de ſon Diocèſe, un Livre intitulé : *De l'uſage des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie.* C'étoit le Livre de la fréquente Communion mis ſous un autre titre, ſous une forme un peu differente, & débarraſſé d'une partie des textes de l'antiquité : à cela près, l'Auteur a copié le Livre d'Arnaud mot à mot, à peu près comme le Sr. Arnaud lui-même avoit copié l'ouvrage ſcandaleux *de la République Eccléſiaſtique* du Schiſmatique de Dominis. C'eſt ainſi qu'au moyen de quelques petits changemens, les Janſéniſtes font ſouvent revivre leurs ouvrages flétris.

Le Parti étoit ſi déterminé à ne jamais laiſſer tomber *la fréquente Communion* d'Arnaud, que (*g*) deux ans après encore, on lui donna une nouvelle tournure. Le Sr. Treuvé Théologal de Meaux, en conſervant tout l'eſprit de ce Livre, en changea beaucoup la forme, & le donna au public ſous ce titre : *Inſtructions ſur les diſpoſitions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie.* (*h*) Il y a peu

(*f*) *En* 1674. (*g*) *En* 1676. (*h*) *Il eſt dédié à Madame la Ducheſſe de Longueville.*

Digitized by Google

d'ouvrages auſſi chers au Parti que celui-là, & auſſi répandus : depuis près de 80. ans, preſque chaqu'année en a vû une nouvelle édition. Les Villes & les Bourgades en ſont inondées. L'Auteur vivant dans un tems où le Parti avoit déja pris des forces, a été plus hardi que ne le pouvoit être le Sr. Arnaud, quand il a écrit ſa *fréquente Communion*. Treuvé débite ſes erreurs beaucoup plus crûment : par exemple, en parlant des diſpoſitions où il faut être pour recevoir l'abſolution, il dit qu' (*i*) » elles ſont ſi difficiles à ob»tenir, & tellement au-deſſus de l'hom»me, que vous ne pourriez croire ſans »folie que Dieu vous les donnera toutes »les fois qu'il vous plaira de les deman»der : cela s'appelle, ſelon les Conciles, »une éxécrable préſomption. » Il ne faut qu'un peu de hardieſſe pour citer ainſi tous les Conciles : les bonnes gens pour qui ce Livre eſt fait, croiront aiſément l'Auteur ſur ſa parole.

Un peu plus bas, en ſe couvrant de l'autorité de Tertullien & de St. Auguſtin, il enſeigne que nous ne pouvons obtenir le pardon de nos péchés qu'une ſeule fois en toute notre vie, & jamais plus : ce méchant Livre eſt entre les mains de

(*i*) *Première Partie, chap. 7.*

tout

tout le monde ; on peut ne s'en raporter qu'à ſes yeux, pour croire qu'une erreur ſi déſeſpérante s'y trouve : qu'on ſe donne la peine de chercher le chapitre 7. de la premiére Partie, on y lira ces paroles : »Conſidérez que l'Egliſe dans les pre»miers ſiécles n'accordoit la grace de la »réconciliation pour les péchés mortels »qu'une ſeule fois. Dieu qui prévoyoit, »dit Tertulien, les artifices de notre en»nemi, a voulu que la porte du Baptê»me étant fermée, il y en eût une ſe»conde, qui eſt celle de la ſeconde pé»nitence, laquelle ſeroit ouverte à ceux »qui frapperoient, mais POUR UNE FOIS »ſeulement, & JAMAIS PLUS à l'avenir : »car n'eſt-ce pas bien aſſez que Dieu »nous accorde cette grace, même une »ſeule fois ? .... Ç'a été par une ſage & »ſalutaire conduite, dit St. Auguſtin, »qu'on a ordonné dans l'Egliſe de ne re»cevoir les pécheurs QU'UNE FOIS à cette »humble pénitence, de peur que le re»méde ne devînt moins utile aux mala»des, en devenant vil & commun. » Ce qui ſuit eſt une déclamation contre la maniére dont on adminiſtre le Sacrement de Pénitence aujourd'hui dans l'Egliſe.

De cetre horrible doctrine, que concluront tant de gens ſimples & ignorans,

Digitized by Google

qui font usage de ce méchant Livre ? Il ne faut donc pas, diront-ils, recevoir l'absolution avant la mort ; car si nous retombions dans le péché après l'avoir reçûë, il n'y auroit plus de moyen d'en sortir : & l'usage fréquent du Sacrement de pénitence s'abolira sous ce beau prétexte. Avertissons donc ici par charité ces bonnes gens, que leur Livre les trompe : l'Auteur abuse, ou par ignorance, ou par artifice, des paroles des Auteurs qu'il cite : Tertulien & St. Augustin n'ont parlé dans les endroits cités que de la pénitence publique, qui ne s'accordoit qu'une fois ; & Treuvé applique leurs paroles au Sacrement de Pénitence, qui peut, selon la Doctrine constante de l'Eglise, se réïtérer aussi souvent qu'on en a besoin. Rien cependant de plus commun que la doctrine contraire dans les Livres du Parti : en voici encore un exemple, que je raporte d'autant plus volontiers, qu'il est tiré d'un Livre dont les Jansénistes recommandent fort la lecture : l'Auteur dans un Hymne exprime ainsi son erreur en quatre petits vers :

(k) » Ceux qui vont à Jesus se plaindre,
» Sentent leurs maux fûir à sa voix,

(k) *Exercice du pénitent, avec des régles & des maximes sur la Pénitence, &c. On cite ici l'édition*

Digitized by Google

» Mais, que la rechûte eſt a craindre !
» Il n'en guérit aucun DEUX FOIS.

C'eſt ainſi qu'on accoûtume les Fidéles petit à petit & comme par dégrés, aux fauſſetés les plus déſeſpérantes, qu'on appuie ſans pudeur de l'autorité des Conciles & des Pères : par-là, le fréquent uſage des Sacremens s'anéantit de tous côtés, *ſans qu'on s'en apperçoive*, & le projet de B. F. s'éxécute.

Parmi ceux qui ont joüé les premiers rôles dans l'éxécution de ce déteſtable projet, Queſnel tient ſans doute un des premiers rangs. Il a eu tout le ſecret du projet formé pour l'établiſſement du Déïſme ſur les ruines de l'Evangile : la façon dont il y a travaillé en fait foi : en qualité de Chef de Cabale, il a traité les quatres moyens propoſés à B. F. contre la Religion ; ce qui me donnera ſouvent occaſion de parler de lui : je ne dirai ici qu'un mot de ce qu'il a fait pour concourir avec les autres à l'anéantiſſement des Sacremens. Dans ſes *Réfléxions morales ſur le nouveau Teſtament*, à l'occaſion de la Parabole de l'Enfant prodigue,

de 1737. pag. 478. *La même erreur ſe trouve dans les* Inſtructions dogmatiques & morales pour faire ſaintement ſa premiére Communion, *à l'article* de la ſtabilité de la juſtice, *pag.* 247. *& ſuiv.*

Digitized by Google

il imagine seize dégrés de la conversion du pécheur : au sixiéme, il dit que (*l*) *la meilleure pénitence est de vouloir bien toute sa vie être traité comme pécheur, par la privation des avantages qui ne sont dûs qu'aux innocens.* Que signifie cette *privation* qui doit durer *toute la vie* ? Il est aisé de le deviner, dès qu'on sçait que le Père Quesnel est le disciple du Sr. Arnaud. C'est sous ce maître qu'il a encore appris que le pécheur ne peut assister au saint Sacrifice de la Messe en état de péché, &, selon lui, on n'a droit d'y assister que quand on est réconcilié ; c'est ce qu'il appelle le quatorziéme dégré de conversion. Au quinziéme, qui est si élevé, qu'il n'est pas aisé d'y arriver, le Père Quesnel accorde enfin au pécheur le droit de communier : une très-grande partie des Fidéles, sous pretexte de faire *la meilleure* de toutes les pénitences, ne communieront donc jamais : les mêmes Fidéles seront exclus de la Messe presque pour toute leur vie, & la Communion sera toujours plus *inaccessible*, sous les plus spécieux prétextes, ainsi qu'on en étoit convenu à B. F.

Est-ce donc en imposer aux Jansénistes, de dire qu'ils travaillent avec le plus parfait concert, au renversement de la

(*l*) *Voyez l'Evangile de St. Luc. ch. 15. ℣. 19*

Digitized by Google

Religion & qu'ils commencent l'exécution de ce projet par l'anéantiſſement des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie? Mettons-les plus hors d'état que jamais d'en diſconvenir, en pénétrant un peu plus avant dans les myſtères de leur Cabale : les Fidéles en appercevront mieux le précipice qu'on creuſe ſous leurs pieds.

On ſera étonné ſi j'avance ici que les Janſéniſtes font de tous les Fidéles, des femmes comme des hommes, autant de Prêtres qui conſacrent véritablement : la choſe eſt ſi éxtravagante, que perſonne n'a droit d'éxiger qu'on l'en croie ſur ſa parole. Auſſi je ne l'éxige point ; je demande même qu'on ne s'en raporte qu'à ce qu'ils enſeignent & à ce qu'ils font, au vû & ſçû de tout le monde : entrons dans quelque détail, en attendant que nous raportions ailleurs quelque choſe de plus frappant.

La maniére la plus parfaite d'aſſiſter à la Meſſe chez les Janſéniſtes, c'eſt de la dire avec le Prêtre : de là le Miſſel traduit, qui, quoique défendu par l'Aſſemblée du Clergé de France en 1660. ſous peine d'excommunication, & condamné par Alexandre VII. l'année ſuivante, a été réimprimé en détail dans les 11. Vo-

Digitized by Google

lumes de l'Année Chrétienne de le Tourneux, & eſt encore en grande vogue parmi les dévotes de la Secte. De-là, l'Ordinaire de la Meſſe traduit en langue vulgaire contre l'intention du Concile de Trente, (*m*) & mis à la tête de preſque tous les Livres de piété du Parti, pour la commodité de ceux qui ne peuvent avoir le Miſſel François. De-là, la récitation du Chapelet, la lecture des Pſeaumes, la méditation même, tout cela proſcrit pendant le tems de la Meſſe : la raiſon pourquoi ſes Novateurs en uſent ainſi, c'eſt, diſent-ils, que (*n*) *nous ne pouvons employer pour prier Dieu, des paroles qui lui ſoient plus agréables que celles de la Meſſe.* De-là, l'affection par où les Prêtres Janſéniſtes ſe font reconnoître, de réciter, contre l'uſage & les défenſes de l'Egliſe, tout le Canon de la Meſſe, & ſpécialement les paroles de la conſécration à haute voix : la raiſon foncière de cette pratique, & qui en fait voir la néceſſité dans l'Egliſe Janſénienne, c'eſt que, ſelon ces Novateurs, (*o*) *en aſſiſtant*

(*m*) *Seſſ.* 22. *ch.* 8.

(*n*) *Directeur ſpiritnel pour ceux qui n'en ont point. Ch.* 9. *pag.* 78.

(*o*) *Morale chretienne ſur l'Oraiſon Dominicale, Liv.* 3. *ſect.* 3. *art.* 1.

Digitized by Google

au saint Sacrifice de la Messe, nous offrons & consacrons tous ensemble le Corps de J. C. Il faut donc que tous les Laïcs, toutes les femmes ayent leur Missel, ou au moins l'Ordinaire de la Messe : Il faut que le Prêtre prononce les paroles de la consécration à haute voix, & d'une maniere distincte, afin que la consécration du Corps de J. C. se fasse par *tous ensemble* : afin aussi que si par malheur celui qui paroît à l'Autel, étoit dépoüillé du Sacerdoce par un de ces péchés, qui, selon St. Cyran, l'anéantissent, quelqu'un des assistans plus innocent que le Prêtre, consacrât à sa place C'est ainsi qu'en faisant de tous les Chrétiens autant de Prêtres, les Jansénistes travaillent sourdement, & *sans qu'on s'en apperçoive*, à l'entiére abolition du Sacerdoce, & perfectionnent ce que St. Cyran leur Chef n'a que commencé.

Voilà donc un système très-suivi contre les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : ces deux Sacremens sont attaqués par tous les endroits imaginables : le projet de B. F. s'éxécute donc sous nos yeux ; & une infinité d'ames sont séduites, sans avoir la moindre défiance de la séduction : eh ! comment s'en défieroient-elles ? On se cache de la maniére la plus

Digitized by Google

artificieuſe pour les tromper : les loups ne paroiſſent que bien déguiſés ſous la peau de brebis l'Auteur des (*p*) *Entretiens avec J. C. dans le St. Sacrement*, peut très-bien ſervir ici d'éxemple.

Une bonne ame entend ce Janſéniſte lui dire d'un ton très-dévot dès le commencement de ſon Livre, qu' (*q*) *il n'eſt rien au monde que nous devions déſirer avec plus d'ardeur & de zéle, que de nous approcher du divin Myſtère de nos Autels.* Il lui en apporte les raiſons les plus touchantes. (*r*) *Que vous connoiſſez peu*, lui dit-il avec tendreſſe, *que vous connoiſſez peu, en fans du ſiécle, la grandeur du bien que vous perdez, en vous éloignant de la Communion ! qui de vous ne voleroit après un tréſor immenſe, s'il ſçavoit où le trouver ?* Il déplore enſuite avec amertume le malheur d'une perſonne qui communie rarement : il lui repréſente, d'une maniére vive, la Communion comme le plus grand bonheur dont on puiſſe joüir ſur la terre. Quoi de plus vrai, de plus beau, de plus conſolant ? Et comment une ame chrétienne refuſeroit-elle ſon affection à un Livre qui favoriſe ſi hautement le déſir qu'elle

(*p*) *Depuis* 50. *ans on a fait preſque tous les ans une édition de ce Livre : on cite ici celle de* 1730.
(*q*) *Chap.* 1. *pag.* [illegible]

Digitized by Google

a de s'unir à ſon Dieu ? Elle lit donc avec une ſainte avidité, & ſans la moindre défiance de ſon guide.

Que deviendra alors cette ame, ſi quelqu'un plus éclairé qu'elle, ne lui dit : prenez garde : cet Auteur, que vous eſtimez tant, vous préſente la Communion d'une main, & vous en éloigne de l'autre : c'eſt un loup ſous la peau de brebis : il enveloppe ce qu'il vous dit d'un air de dévotion ; mais le poiſon qu'il vous prépare n'en ſera que plus dangéreux : vous dites que rien n'eſt ſi touchant, ſi propre à engager à communier ſouvent, que ſon premier chapitre : ſoit : c'eſt la peau de la brebis, ou, ſi vous le voulez, c'eſt la main qui préſente la Communion : mais dès le ſecond chapitre, ne détruit-il pas tout ce qu'il avoit dit de bon dans le premier ? Jugez-en par vous-même : liſez à la page 25. & peſez bien chaque parole : » Le mon»de a été quatre mille ans à ſe préparer »pour recevoir J. C.... Quatre mille »ans, & même des millions d'années ne »ſuffiroient pas pour nous diſpoſer à le »recevoir d'une maniére convenable à »ſa grandeur : ſi nous ne pouvons pas y »employer de ſi longs eſpaces de tems, »conſacrons-y du moins avec fidélité le »peu que nous avons à vivre. » Voyez-

Digitized by Google

vous le poiſon ? On vous donne à entendre que la ſainteté de celui qui communie doit ſi fort approcher de celle de J. C. que des millions d'années ne ſuffiſant pas pour acquérir cette ſainteté, ni par conſéquent pour vous préparer à communier, il faut *du moins* que vous y employiez toute votre vie : c'eſt-à-dire, qu'on vous permet de communier au plûtôt à la mort.

Liſez à la page 32. » Quel rayon du »ſoleil ne doit donc pas céder en pureté »à un cœur qui a le bonheur de recevoir »J. C. puiſqu'il faut que la pureté de ce »cœur ait du rapport avec celle du Pere »éternel, avec celle de ſon Fils J. C. & »avec celle de ſa divine Mere ? » Que de perfection une ame ſimple ne croit-elle pas appercevoir ſous ce galimathias ſi dévot ! Vous concevrez tout-à-l'heure que quand même vous vivriez *quatre mille ans* & plus, vous ne parviendrez jamais à avoir *ce rapport* néceſſaire pour communier, cette pureté à laquelle doivent céder les rayons du ſoleil : quelle eſt-elle donc ? Il va vous l'expliquer par dégrés.

A la page 35. il ſemble n'éxiger de vous qu'une pureté égale à celle des Anges, pour vous permettre la Communion : mais il ne s'en tiendra pas là : » C'eſt ici, »dit-il, le pain des Anges : il faut être

Digitized by Google

»Ange pour en manger : ceux qui ne »vivent pas comme des Anges par la pu»reté de leurs mœurs, par la perfection »de leur amour, par la persévérance de »leur retraite, par la sainteté de leurs »actions, ne méritent pas d'en être re»pus. » Voyez le piége qu'on vous tend : on éxige de vous, pour communier, une sainteté à laquelle vous pourrez être un jour élevé dans le Ciel, mais qui vous est impossible sur la terre, dans le cours ordinaire de la Providence : vous ne pourrez donc jamais communier.

Vous sera-t'il plus permis de le faire, si vous écoutez ce qu'on vous débite à la page 37. & 38. Jugez-en par vous-même : on vous y enseigne que quand il s'agit de communier, » ce n'est pas assez à »une ame de se conserver sans tâche, »pour plaire aux yeux de ce divin Epoux.... »Elle doit ajoûter à son innocence la pra»tique des plus éminentes vertus. » N'est-ce pas là rendre la Communion *inaccessible aux hommes de ce tems* ? Vous n'oseriez vous flatter d'être dans la pratique *des plus éminentes vertus* ? Gardez-vous donc bien de communier.

Admirez avec quelle sublimité de style votre Janséniste vous présente le même poison à la page 42. » Il n'y a que les

Digitized by Google

»ames qui, comme des oiseaux mysté-
»rieux, s'élévent généreusement au-des-
»sus de toutes les choses de la terre, &
»volent au milieu du Ciel par une con-
»versation toute céleste, & par l'ardeur
»avec laquelle elles recherchent les biens
»éternels : il n'y a, dis-je, que ces ames
»qui méritent d'avoir part à ce magnifi-
»que festin : si vous rampez encore sur
»la terre, ou si vous ne la perdez pas
»de vûë dans vos intentions & dans vos
»desseins, vous n'êtes pas digne d'y être
»reçu. »

Avoüez que les Jansénistes portent la perfection de leur nouvel Evangile beaucoup plus loin que J. C. n'a porté la perfection du sien : ce Dieu plein de compassion pour nous, pauvres, infirmes & misérables, veut qu'on reçoive à son festin les pauvres, les infirmes, les boiteux, les aveugles, &c c'est-à-dire, ceux qui étant justes ont encore bien des imperfections ; & nos sévéres Réformateurs ne veulent y admettre que ces oiseaux qui perdant la terre de vûë, *volent au milieu du Ciel* : ô que voilà la Communion efficacement renduë *inaccessible* ! Avec de tels principes les Jansénistes ont bien raison d'en éloigner tout le monde autant qu'ils le peuvent ; & il faut être bien téméraire pour

Digitized by Google

le faire une seule fois en toute sa vie.

Jusqu'à présent l'Auteur des *Entrétiens* a fait entrevoir où il en veut venir, quand il enseigne qu'il faut recevoir J. C. *d'une manière convenable à sa grandeur*, avec une pureté qui ait du *rapport* avec celle de Dieu même ; que si on n'est aussi parfait qu'un Ange, on ne mérite pas de communier ; qu'une innocence *sans tâche* ne suffit pas pour le faire, si on n'est pas dans la pratique des plus éminentes vertus, & si on ne vole pas au milieu du Ciel : toutes ces expressions artificieusement hazardées, sont autant de dégrés par où, à la façon des Hérétiques, il conduit insensiblement les esprits à une derniére maxime, qui eût révolté tout le monde, s'il l'eût avancé d'abord : cette maxime est que pour communier nous sommes dans l'obligation d'être saints & parfaits comme J. C. Il va nous le dire nettement à la page 69. » La »Communion du Corps de J. C. ne nous »oblige pas seulement à celle de son es»prit, pour ne pas faire une monstrueuse »séparation de l'un d'avec l'autre, mais »encore à celle de ses lumiéres, de ses »ardeurs, de ses pensées, de ses désirs, »de ses actions, de ses souffrances, de »ses perfections : nous sommes dans l'o»bligation de participer à tout cela, &

Digitized by Google

»par conſéquent d'être ſaints & parfaits »comme lui. » Si cela eſt, pardonnons à cet Auteur d'avoir enſeigné d'abord, que quatre mille ans, & même des millions d'années ne ſuffiroient pas pour nous diſpoſer à communier une ſeule fois comme il faut : pardonnons-lui d'éxiger qu'on y emploie toute la vie : il a dû parler de la ſorte pour raiſonner conſéquemment. Mais où ménent de pareils principes ? A un éloignement total des Sacremens, au déſeſpoir, & enfin au plus affreux libertinage, qui eſt le grand chemin de ce qu'on appelle Déïſmes, c'eſt-à-dire, à l'extinction de tous les ſentimens de Religion dans les cœurs, objet du projet de Bourg-Fontaine.

§. IV.

TOus les Livres des Janſéniſtes qui traitent des Sacremens, vont au même but avec un concert ſi parfait, que ce ſeroit perdre le tems d'en citer d'avantage : ils ſe copient les uns les autres : je m'expoſerois donc moi-même à des redites ennuyeuſes. J'ai cependant encore deux perſonnages vraiment originaux, à faire paroître ſur la ſcéne, l'un déja ancien, l'autre moderne, tous les deux très-ſinguliers dans leur eſpèce, tous deux très-

Digitized by Google

eſtimés dans le Parti, très dignes de l'être, & par-là même très-dignes auſſi de trouver place ici. Le premier eſt un Médecin de P. R. c'eſt le Sr. Hamon, Auteur de quantité de Livres de piété. Le ſecond eſt le Diacre de St. Médard, François de Paris, auſſi Auteur : *riſum teneatis, amici.* Parlons d'abord du Médecin; le Diacre paroîtra enſuite.

Avant que de donner un précis des impiétés qu'Hamon a débitées contre les Sacremens dans le Livre dont je vais parler, il eſt néceſſaire de dire dans quelles conjonctures il a été compoſé, & de faire connoître la haute réputation de ce perſonnage dans la Secte.

En 1664. Lorſque M. Hardoüin de Péréfixe prit poſſeſſion de l'Archevêché de Paris, on regardoit déja la maiſon de P. R. comme le boulevard du Janſéniſme; ou, pour m'exprimer dans les termes de la Bulle de ſuppreſſion qui en fut expédiée en 1708. on la regardoit comme *le nid de l'héréſie.* Un des premiers ſoins du nouvel Archevêque fut de travailler avec autant de charité que de zéle à ramener ces Vierges folles à la ſoumiſſion dûë à l'Egliſe. A peine eut-il publié ſon Mandement pour la ſignature du Formulaire, qu'il indiqua pour le 9. de Juin une

Digitized by Google

Visite Pastorale à P. R. de Paris, pour engager les Religieuses à signer. Les Sts. Cyrans, les Singlins, les Arnauds avoient trop bien formé à la guerre contre l'Eglise cette troupe d'Amazones, pour qu'elles missent si-tôt bas les armes : le Prélat ne trouva en elles toutes que la plus invincible indocilité : il leur donna jusqu'au 12. Août suivant pour réfléchir. A la seconde Visite que leur rendit alors le Prélat, même opiniâtreté de la part de ces Filles qu'à la premiére : il leur interdit l'usage des Sacremens, & peu après envoya l'Abbesse Agnès de St. Paul Arnaud, & plusieurs autres des plus mutines, dans différentes maisons Religieuses. Au mois de Novembre de la même année 1664. le Prélat va pour la même fin à Port Royal des Champs : il y trouve le même esprit de révolte contre l'Eglise ; & par une Ordonnance du 17. du même mois, il les traite comme leurs Sœurs de Paris, en leur défendant d'approcher des Sacremens ; mais il ne les disperse pas comme elles.

Des Filles, la gloire & la force de la nouvelle Eglise naissante, méritoient de n'être pas abandonnées dans cette *persécution* : le Parti craignoit que ces mêmes Filles qu'on avoit accoûtumées à se passer

Digitized by Google

des Sacremens, quand elles auroient pû les recevoir, n'euſſent trop d'envie d'en approcher, quand elles ne le pouvoient plus. Celles de P. R. de Paris qui étoient diſperſées pouvoient ſe laiſſer ébranler : celles de P. R. des Champs pouvoient en faire autant par la crainte de l'éxil. Elles ne recevoient plus de ſecours de ces braves Solitaires, qui, de crainte d'être obligés par la Cour d'abandonner leur ſolitude, s'étoient prudemment cachés. La tentation pour ces Religieuſes étoit donc délicate ; le danger preſſoit, & demandoit un prompt ſecours. Il falloit quelqu'un d'un courage à l'épreuve, qui pût les fortifier dans la *perſécution*, ſans exciter la défiance des *perſécuteurs*.

Le Sr. Hamon Médecin, Solitaire de P. R. fut (*s*) *cet homme ſage affermi ſur la pierre*, ſur qui on jetta les yeux pour ſoutenir les reſtes d'Iſraël : il s'étoit caché comme les autres, *pour prévenir l'ordre* de ſe retirer, *qu'il devoit recevoir*. A la faveur de ſon art, on trouva moyen de le faire rentrer à P. R. ſous prétexte d'y avoir ſoin

(*s*) *Tout ce qui eſt dit ici du Sr. Hamon, eſt tiré des Mémoires de Fontaine, Tom. 2. dans l'éloge d'Hamon, des Mémoires du Sr du Foſſé, de la Préface que les Janſéniſtes ont miſe à l'édition [illegible] d'Hamon dont je vais parler.*

Digitized by Google

des malades, mais, dans la réalité, pour quelque chose de bien plus important que la santé des corps. Ce généreux Confesseur s'occupoit avant sa fuite, *à labourer* ou *à tricoter* dans ses momens de loisir : c'est sous ces vils métiers que *son humilité extrêmement ingénieuse* lui faisoit cacher les plus grands talens ; & quoiqu'à P. R. il n'y eût que de *grands* hommes, que des hommes *fameux*, que de *sçavans*, *pieux*, *saints*, *célébres*, *illustres* personnages, comme leurs Mémoires & leur Nécrologe en font foi, cependant Hamon *a été un des plus grands ornemens d'entre eux.*

Son rare talent pour la guérison des ames a mérité qu'on lui transférât l'éloge que lui-même donnoit souvent à St. Luc : *Lucas bis Medicus.* Il ne paroissoit qu'avec des haillons, qui le faisoient *prendre pour un paysan fort ignorant & fort grossier* ; & ces haillons couvroient *l'admirable M. Hamon*, c'est-à-dire, *le plus grand ornement & la principale gloire de toute sa Faculté.... la gloire & l'exemple* de P. R. C'est peut dire : ces haillons couvroient *un Théologien très-habile.... que Dieu avoit en quelque sorte tiré du rang des Laics, pour le faire passer au rang des Docteurs les plus éclairés* ; un homme qui, en cette qualité, *a fait ce qu'auroient dû faire les Evêques & les plus saints Ecclésiastiques* :

Digitized by Google

il faiſoit pour les Religieuſes de P. R. *à qui Dieu l'avoit donné pour être leur conſolation* dans le *tems d'une perſécution qu'on aura peine à croire*, il faiſoit *ce qu'un Evêque charitable auroit dû faire, il rendoit inutile ce que des Evêques impitoyables*, tels que M. de Péréfixe, *faiſoient contre ces ſaintes Religieuſes.*

Quels ſont donc les importans ſervices que ce Médecin *Théologien*, ce Laïc que Dieu lui-même a fait *Docteur*, & qui a rempli les fonctions Epiſcopales avec tant de zéle & de charité; quels ſont, dis-je, les ſervices qu'il a rendus aux Religieuſes de P. R. ſes chères oüailles? Informons-en le public pour la gloire d'un ſi grand homme. Il a employé ſon eſprit, ſes talens, la plus belle partie de ſes jours, avec un zéle qui *ne s'effrayoit de rien*, à apprendre aux Religieuſes de P. R. à mourir excommuniées & privées de tous les ſecours de l'Egliſe, plutôt que de ſe ſoumettre à l'autorité de J. C. réſidante dans les premiers Paſteurs? il leur a appris que cette réſiſtance à la voix du ſouverain Pontife & des Evêques qui veulent qu'on ſigne le Formulaire, n'eſt rien moins que ce qu'en penſent les Catholiques; que réſiſter en ce cas, c'étoit (*t*) *défendre la vérité, ſouf-*

[*t*] *Expreſſions répanduës de côté & d'autre dans le Livre de Hamon.*

Digitized by Google

frir pour la Justice, soutenir la cause de J. C. être fidéle à Dieu, vaincre la tentation, défendre l'innocent Janſénius, *vivre de la foi & de la vie des Saints* : en un mot, que c'étoit *ſervir de témoignage au droit de J. C. & lui faire gagner ſa cauſe.* Il leur a appris à mettre en pratique la doctrine que leur inculquoient leurs Directeurs depuis un demi ſiécle, c'eſt-à-dire, à mépriſer la Confeſſion, l'Euchariſtie, le St. Viatique, l'Extrême-Onction, l'aſſiſtance des Prêtres à la mort, & la ſépulture Eccléſiaſtique. C'eſt là l'objet d'un de ſes Livres intitulé : *Traité de piété, compoſé par M. Hamon, pour l'inſtruction & la conſolation des Religieuſes de P. R. à l'occaſion des différentes épreuves auxquelles elles ont été expoſées.*

Comme il s'agiſſoit de donner à ces Filles un ſecours prompt & efficace ; un Livre fait pour cela devoit s'exprimer nettement & d'une maniére à étouffer tous remords de conſcience : c'eſt ce qu'Hamon a fait : la Doctrine de la Cabale eſt beaucoup moins envelopée dans ſon Livre que dans la plûpart des autres : providence de Dieu ſur ſon Egliſe, de forcer ainſi l'héréſie à ſe démaſquer elle-même, à ſe produire au grand jour, ſans fard & dans toute ſa laideur, dans le tems qu'elle auroit plus d'intérêt à ſe cacher : faſſe le

Digitized by Google

Ciel qu'en la voyant & en l'écoutant, ceux qu'elle a séduits reconnoissent le danger qui menace leur salut. L'héréſie Janſénienne va donc s'énoncer clairement par la plume du conſolateur de P. R. nous ne ferons que rapporter quelques-unes de ſes maximes : leur propre fanatiſme en ſera ſeul la critique.

I.

Motifs de conſolation pour tous Janſéniſtes privés juridiquement des Sacremens.

1°. *La privation de la Confeſſion efface les plus grands crimes.*

(*u*) » DAns cette impuiſſance ou l'on » eſt de ſe confeſſer (parce qu'on »refuſe de ſigner le Formulaire) non»ſeulement il n'y a point de crimes qui »ne ſoient remis ; mais j'oſe même dire, »que le refus ſeul qu'on fait d'admettre »le pénitent à la Confeſſion, eſt capable »de le laver, s'il le ſouffre dans un eſprit »d'humilité & de pénitence. *

(*u*) *Page* 92.

* *On ſe ſert ici de l'édition de* 1727. *du Livre d'Hamon, comme plus commune que la premiére, qui eſt de* 1675.

Digitized by Google

2°. *La privation de la Confeſſion eſt beaucoup plus méritoire que la Confeſſion même.*

(*x*) » Il y a double mérite à ne point »ſe confeſſer, quand c'eſt pour l'amour »de Dieu qu'on ne ſe confeſſe pas : je dis »trop peu, car je ne doute point qu'il »n'y ait un centuple à ſe priver de cet »avantage. » On entend aſſez ce que ſignifie ici *pour l'amour de Dieu.*

3°. *La privation de la Confeſſion eſt une excellente pénitence.*

(*y*) » Si nous avons de la ſanté, ce re»tranchement de la Confeſſion l'augmen»tera, & nous donnera plus de force.... »Si nous ſommes encore fort imparfaits »(ce retranchement) eſt une peine; mais »en la ſouffrant, nous ſatisferons à Dieu »pour nos péchés, il nous tiendra lieu de »pénitence. (*z*) Nous ne pouvons pas »dire que nous perdions au change : on »nous ôte la Confeſſion, mais on nous »augmente la pénitence, qui eſt la fin de »la Confeſſion.... Il n'y a que la ſeule »Confeſſion au Prêtre que nous perdons.... »mais ce défaut.... eſt tellement récom»penſé par le comble de la ſatisfaction, »qu'on ne peut pas dire que nous per»dions rien.

[*x*] *Page* 95. [*y*] *Page* 99. [*z*] *Page* 113.

Digitized by Google

4°. Plus la privation de la Confession dure long-tems, mieux elle dispose à se bien confesser.

(*a*) » Après avoir passé un tems si long »sans nous confesser, nous nous confesse»rons mieux un jour, & ce pain de péni»tence nous nourrira d'avantage, parce »que l'usage que nous en ferons alors aura »été précédé d'un jeûne très-long.

II.

Moyens de se passer de la Confession faite aux Prêtres.

1°. Se confesser à Dieu.

C'Est toujours Hamon qui va parler. (*b*) » Sommes-nous privés de la »Confession, puisque nous pouvons tou»jours nous confesser à J. C. qui est le »Grand-Prêtre, & qui ne peut jamais »nous manquer, quand tous les autres »Prêtres nous manquent; nous ne som»mes pas tant privés de la Confession, »que nous sommes délivrés de l'attache »que nous avions à la Confession.... (*c*) »Les Prêtres sont des hommes.... assez

(*a*) *Page* 110. (*b*) *Page* 96. (*c*) *Page* 97.

Digitized by Google

»souvent ils croient nos fautes moindres »qu'elles ne sont.... quel reméde à cela, »sinon de nous confesser à J. C..... (*d*) »Nous avons tant de fois parlé aux Mi»nistres de J. C. sans que nous en soyions »plus avancés; parlons à présent à J. C..... »(*e*) On peut nous empêcher de nous »confesser à un Prêtre; mais qui nous »ravira J. C. & qui peut nous empêcher »de nous confesser toujours au Prince »des Pasteurs, qui est l'Evêque de nos »ames?.... (*f*) Il n'y a rien que de spi»rituel dans cette sainte Confession où les »sens ne peuvent avoir aucune part, ce »qui est cause qu'elle est toujours utile, »& n'est point sujette au danger des au»tres Confessions.... (*g*) Quand nous »nous confessons à Dieu nous n'avons »point sujet d'aucun scrupule, comme »lorsque nous nous confessons à un hom»me mortel, qui est encore environné »d'ignorance & d'infirmités, parce qu'il »est homme.

2°. *Se confesser aux Laïcs.*

(*h*) »Nous avons moyen de nous con»fesser avec encore plus d'humilité que »si nous nous confessions à un Prêtre:

[*d*] *Page* 99. [*e*] *Page* 181. (*f*) *Page* 187. (*g*) *Page* 195. [*h*] *Page* 99.

Confession

»confeſſons-nous à nos freres, puis que »nous ne pouvons plus nous confeſſer à »nos peres; il me ſemble que je ſerois »auſſi long-tems qu'on voudroit ſans aller »à confeſſe, pourvû que je connuſſe une »perſonne qui fût à Dieu, & qui voulût »bien me donner conſeil quand je le lui »demanderois, afin que je ne fuſſe point »réduit à me juger moi-même. . . . . (*i*) »Qui trouvera étrange qu'un Laïc étant »dans l'impuiſſance d'ouvrir ſa conſcien»ce à un Prêtre, l'ouvre à un autre Laïc, »qui aura peut-être plus de lumiéres & »plus de vertu que pluſieurs Prêtres. . . . »pourvû que je reſpecte la puiſſance des »Prêtres, & que je l'aime; il n'y a point »de Laïc qui dans le beſoin & dans le cas »préſent ne me tienne lieu d'un Prêtre »pour me juger: outre que j'ai le miniſ»tère divin de Jeſus-Chriſt, comme j'ai »dit, qui eſt le Prince des Prêtres.

3°. *Déſobéir à l'Egliſe.*

(*k*) »Vous me direz: un Laïc ne vous »donnera point d'abſolution: il eſt vrai: »mais J. C. me la donnera: je ſerai ab»ſous, parce que j'ai en lui la foi, qui »eſt ſuffiſante pour me guérir. . . . Voulez»vous que je vous diſe en un mot? Je

(*i*) *Page* 100. (*k*) *Page* 101.

Digitized by Google

»ſerai abſous par le mérite de la cauſe »pour laquelle je ne ſuis point abſous: »cela ſuffiroit quand j'aurois commis plu»ſieurs crimes, cela ſuffiroit quand même »je n'aurois pas été baptiſé.... (*l*) La »cauſe pour laquelle je ne ſuis point ab»ſous (qui eſt le réfus d'obéir à l'Egliſe »en ſignant le formulaire) peut ſuppléer »ſeule avec le vœu du Sacrement, non»ſeulement à l'abſolution du Prêtre; mais »à la réception de l'Euchariſtie même & »des autres Sacremens.

III.

Secrets pour ſe paſſer de l'abſolution des Prêtres.

Premier ſecret. La Foi.

(*m*) »NOn-ſeulement la foi nous ab»ſout de nos péchés, qui ſont »toutes nos maladies; mais il n'y a rien »qui nous donne cette abſolution avec »plus d'avantage.... (*n*) Voyez quelle »eſt la prérogative de cette médecine qui »eſt ſi univerſelle, qu'elle a lieu dans tou»te ſorte de tems, dans toute ſorte de »lieu, à l'égard de toutes ſortes de per»ſonnes, & qui eſt ſi efficace, qu'elle peut »nous guérir de tous nos maux.

(*l*) *Page* 124. (*m*) *Page* 126. (*n*) *Page* 128.

Digitized by Google

Second secret. Aller au Confessionnal de J. C.

(*o*) » Comment J. C. nous absoudroit-»il ? Nous ne pensons presque point à »lui : nous allons trouver ses Ministres, »afin d'en recevoir l'absolution ; nous »sçavons bien qu'ils ne nous la donneront »pas dans les ruës, & nous allons les »attendre aux pieds des Confessionnaux : »pourquoi traitons-nous J. C. avec moins »de respect ? Pourquoi ne l'allons-nous »pas trouver où il est ? Son Confessionnal »est notre cœur.... C'est-là qu'il entend »la confession de nos fautes ; c'est-là qu'il »nous en donne l'absolution.... (*p*) Les »hommes nous réfusent l'absolution, & »ils ne veulent pas même nous confesser ; »confessons-nous à Dieu, humblement, »dans l'amertume de notre cœur, & nous »sommes assûrés qu'il nous absoudra. Il »n'est pas sûr de changer de Pasteur, »mais il est toujours permis d'avoir recours »au Prince des Pasteurs. Allons à J. C.... »il nous invite à nous confesser à lui, & »il ne demande qu'à nous absoudre.

Troisieme secret. Louer Dieu.

(*q*) » La loüange de Dieu éloigne de

(*o*) *Page* 136. (*p*) *Page* 138. (*q*) *Page* 153.

Digitized by Google

»nous les démons, affoiblit notre concu-
»piſcence, nous délivre de nos péchés,
»ſatisfait à Dieu pour nos péchés, &
»par conſéquent ſupplée au bienfait de
»l'abſolution.

Quatriéme ſecret. La parole de Dieu.

(*r*) » Qu'ils ne s'inquiétent donc pas
»(les ſaints Janſéniſtes perſécutés) de ce
»qu'on leur a bouché une ſource, puiſ-
»qu'ils trouvent par-tout des ſources en ſi
»grande abondance, qu'on ne peut pas
»même les compter: mais je crois qu'une
»des plus univerſelles, des plus efficaces
»& des plus délicieuſes, eſt la parole de
»Dieu, qui peut renfermer elle ſeule tou-
»tes les autres, & l'on ne peut pas douter
»qu'elle n'ait la force de ſuppléer à l'ab-
»ſolution du Prêtre.

Cinquiéme ſecret. Se confeſſer les uns aux autres, & demander l'abſolution à J. C.

(*s*) » Je ne vois pas quel mal on nous
»aura fait de nous empêcher d'aller à
»confeſſe, puiſque d'ailleurs nous pou-
»vons pratiquer le conſeil de St. Jacques,
»en nous accuſant humblement de nos
»fautes devant nos freres: mais comme

(*r*) *Page* 166. (*s*) *Page* 169.

Digitized by Google

»ils ne peuvent pas nous absoudre, si cela »nous rend plus soigneux de nous adresser »à J. C.... ceux qui nous ont privés de la »Confession, au lieu de nous nuire, nous »ont servi.

IV.

Motifs de consolation dans la privation de l'Eucharistie.

1°. *Cette privation est un effet de la miséricorde de Dieu.*

(*t*) » QUi n'admirera les miséricordes » infinies de J. C. il a bien vû que »nous étions trop foibles pour répandre »notre sang, & que nous n'étions pas en »état de mourir pour son service : qu'a-t'il »fait ? .... Il a permis que nous eussions »à souffrir la privation de l'Eucharistie : »& jamais cet auguste Sacrement ne nous »a été peut-être si utile, lorsque nous »l'avons reçû, qu'il nous l'est à présent »en ne le recevant point.

2°. *Cette privation est une grace singuliére.*

(*u*) » Ne craignez point (c'est J. C. »qu'Hamon fait parler) d'être séparés

(*t*) *Page* 208. (*u*) *Page* 209.

Digitized by Google

»de ma table pour la confeſſion de mon »Nom : c'eſt une grace que je vous fais, »qui eſt bien rare. Réparez une infinité »de Communions ſacriléges qui vous dés»honorent, par une privation ſainte qui »me glorifie..... Je vous ai donné mon »propre Corps & vous me le redonnez »lorſque vous en êtes ſéparés pour mon »ſervice... votre reconnoiſſance égale, par »la miſéricorde que je vous fais, la gran»deur même du don que je vous ai fait.

3°. *Cette privation eſt plus précieuſe devant Dieu que le martyre.*

(*x*) » En ſouffrant cette ſéparation »(de l'Euchariſtie) dans un eſprit de »paix, nous donnons en un ſens à J. C. »quelque choſe de plus, que ſi nous lui »donnions notre propre vie.... (*y*) Con»ſolez-vous de votre foibleſſe, (c'eſt en»core J. C. qui parle aux Janſéniſtes) »vous ne pouvez pas me donner votre »ſang, & vous n'avez pas la force de mes »Martyrs; voilà le mien pour y ſuppléer: »toutes les fois qu'on vous empêche de »le boire, je vous en tiendrai le même »compte que ſi vous aviez répandu le »vôtre.

(*x*) *Page* 208. (*y*) *Page* 209.

Digitized by Google

4°. *Cette privation eſt une grande marque d'amour.*

(z) » Nous répandons quelque choſe »de plus que notre propre ſang, pour »ainſi dire, toutes les fois.... qu'on nous »empêche de boire le ſang de l'Agneau. »Ce n'eſt point notre ſang qui nous fait »vivre, c'eſt le Sang de J. C. C'eſt pour»quoi nous ſacrifions notre propre vie »quand nous donnons ce qui l'entretient: »il me ſemble qu'on pourroit dire alors, »qu'on ne peut marquer un plus grand »amour, *majorem charitatem nemo habet.*

5°. *Cette privation eſt beaucoup plus précieuſe que l'Euchariſtie même.*

(a) » On ne peut donc douter que »nous ne trouvions l'Euchariſtie éminem»ment dans cette ſéparation de l'Eucha»riſtie. (b) Quoique nous obéiſſions à »Dieu en communiant, notre ſoumiſſion »éclate beaucoup davantage en ne com»muniant point, à cauſe du déſir parti»culier que nous avons de communier. (c) »Il y a donc une grande Euchariſtie dans »cette ſéparation de l'Euchariſtie. (d)

(z) *Page* 219. (a) *Page* 211. (b) *Page* 218. (c) *Page* 224. (d) *Page* 228.

Digitized by Google

»Sans doute dans l'occaſion préſente (où »les Supérieurs Eccléſiaſtiques nous in»terdiſent la Communion) celui qui eſt »ſéparé du Corps de Jéſus-Chriſt fait »beaucoup plus pour ſa gloire que celui »qui le reçoit.

6°. *Il eſt inutile de communier pluſieurs fois pendant la vie.*

(*e*) Quelle différence y a-t'il d'avoir «reçu le Corps de J. C. il y a ſix jours, »ou, il y a ſix ans, puiſque J. C. ne vieil»lit point, & que ce pain de la vie éter»nelle ne ſe conſume point ? (*f*) Nous »le recevons encore tous les jours en »l'adorant tous les jours : voilà comme »il ſuffit de l'avoir reçu une ſeule fois, »il ſuffit à proportion qu'on le croit.

V.

Secrets pour communier réellement ſans l'Euchariſtie.

Premier ſecret. Aimer.

(*g*) »ON communie toujours en ai»mant, au lieu qu'on n'aime »pas toujours en communiant.

(*e*) *Page* 239. (*f*) *Page* 242. (*g*) *Page* 251.

Digitized by Google

Second ſecret. Communier par Procureur.

(*h*) » Quand il n'y auroit qu'une ſeule »perſonne dans l'Egliſe qui communie»roit en un jour, ſi nous avions la foi de »la Communion des Membres de J. C. »telle que nous devons l'avoir, nous »communions: je dirai bien davantage: »ſi nous ſommes dans une plus ſainte diſ»poſition que ceux qui communient, nous »communions plus qu'eux. (*i*) Toute »l'Egliſe eſt ſanctifiée par le Corps de J. C. »quelle reçoit: que m'importe, pour ain»ſi dire, par quelle porte il ſoit entré, »ſi c'eſt auſſi pour moi qu'il eſt entré, »je n'en jouis pas moins, de quelque »côté qu'il y ſoit entré. (*k*) Si nous avons »une véritable charité, nous devons croi»re que nous communions en effet, »quand nous en voyons qui communient, »ou même que nous le ſçavons.

Troiſiéme ſecret. Emprunter la méthode de communier des Calviniſtes.

(*l*) » Toutes les fois que nous croyons »comme il faut l'avoir reçu, nous le re»cevons (le Corps de J. C.) toutes les »fois que nous nous réjoüiſſons de le voir

(*h*) *Page* 234. (*i*) *P.* 236. (*k*) *P.* 237. (*l*) *P.* 242.

Digitized by Google

»recevoir aux autres, & que nous aimons »parfaitement ceux qui le recoivent, nous »le recevons. Toutes les fois que nous »croyons qu'il n'a beſoin de rien pour nous »ſauver, & que c'eſt aſſez de ſon amour, »nous le recevons. Enfin, toutes les fois »que nous le prions avec ferveur, & que »nous nous uniſſons à lui, nous le recevons.

VI.

Motifs de conſolation pour un Janſéniſte privé de l'Euchariſtie en Viatique, de l'Extrême-Onction, de l'abſolution à l'agonie, & de la Sépulture Eccléſiaſtique.

1°. *Il y a un Viatique meilleur que l'Euchariſtie.*

(m) »IL n'y a point de meilleur Viatique que la Croix, & qui nous »rende plus terribles à nos ennemis. (n) »Je ne ſçai même ſi le démon ne fuit pas »davantage la Croix que l'Euchariſtie.

2°. *On ne perd rien à être privé du Viatique.*

(o) »La Vierge ne communia point »le jour de la Céne du Seigneur, & Ju-

(m) Page 350. (n) Page 351. (o) Page 353.

Digitized by Google

»das y communia..... Mais eſt-ce que »Judas gagna beaucoup pour avoir com»munié, & que la Ste. Vierge perdit quel»que choſe pour n'avoir point communié? »Eſt-ce qu'elle en fut moins Sainte? .... »Elle n'en eut pas moins de fermeté, »(au Calvaire) n'en ayions donc pas »moins auſſi, ſi comme elle, nous n'avons »pas communié, ne laiſſons pas d'aller à »la mort avec joye.

3°. *On ne perd rien à être privé de l'Extrême-Onction.*

(*p*) »Si nous ne perdons rien, étant »privé de cette ſorte de l'Euchariſtie, »parce que J. C. y ſupplée, & qu'il ſe »donne à nous par une autre voie, pou»vant entrer dans notre cœur les portes »fermées, comment perdrions-nous »quelque choſe en ne recevant point »l'Extrême-Onction. (*q*) Eſt-ce que, »pouvant bien recevoir J. C. ſans l'Eu»chariſtie, nous ne pourrons recevoir le »Saint-Eſprit ſans l'Huile, qui toute »ſanctifiée qu'elle eſt par les priéres de »l'Egliſe, eſt beaucoup moins que l'Eu»chariſtie. (*r*) Le refus de l'Extrême»Onction eſt pour nous une véritable onc»tion, qui nous fortifie tellement contre

(*p*) Page 370. (*q*) Page 371. (*r*) Page 386.

»nos ennemis, qu'ils..... ne pourront »pas même nous approcher.

4°. *On ne perd rien d'être privé de l'absolution même à l'agonie.*

(*s*) » Je parle exprès d'absolution, par»ce qu'on nous la refuse même à l'agonie, »& qu'on ne veut pas nous délier les moin»dres péchés, dans un tems où l'Eglise, »dans la plus grande rigueur des Canons, »les remettoit tous aux plus coupables : »mais nous n'y perdons rien ; nous trou»vons notre absolution dans notre inno»cence, dans la Croix de Jesus-Christ.

5°. *On ne perd rien à être privé de la Sépulture Ecclésiastique.*

(*t*) » Non-seulement nous devons »croire que nous ne perdons rien dans »cette privation de la Sépulture & des »cérémonies de l'Eglise, nous devons »au contraire être persuadés que nous y »gagnons. (*u*) Ce que Dieu veut que »nous souffrions pour son service, nous »ne le souffrirons que dans un tems où »l'on ne sent point ce que l'on souffre : y »a-t'il rien de plus aisé ? Il sera content »de nous, si..... nous consentons vo-

(*s*) *Page* 393. (*t*) *Page* 423. (*u*) *Page* 435.

Digitized by Google

»lontiers que notre corps ſoit enterré ſans »aucune cérémonie, ou qu'il ſoit même »privé de Sépulture, pour rendre un té»moignage à la vérité, qui ſoit autenti»que, dont on ne puiſſe douter, & qui »ayent quelque choſe d'éclatant & d'ex»traordinaire, ſoit capable de réveiller »pluſieurs de ſes ſerviteurs qui ſont dans »l'aſſoupiſſement.

VII.

Nouvelle mode ſur la Sépulture introduite à la Cour de Jeſus-Chriſt.

(*x*) »L'Imagination ſe fait aux modes: »la Cour de J. C. n'auroit-elle »pas, pour ainſi dire les ſiennes? N'y »a t'il point de certaines choſes dans le »Royaume de Dieu à l'égard deſquelles »on doit ſe conformer aux tems? .... »S'il arrivoit donc dans l'Egliſe que les »Princes de la Cour (de J. C.) & les »perſonnes qui lui ſeroient le plus agréa»bles, ne fuſſent plus enterrées, ceux »qui ſont ſenſibles au véritable honneur, »devroient avoir quelque honte de n'a»voir point de part à cette glorieuſe igno»minie .... Conformons nous donc avec »joie à ces modes ſaintes & glorieuſes de »l'Egliſe .... ſoyons contens d'être un

(*x*) *Pages* 437. & 438.

Digitized by Google

»jours enterrés, selon l'usage devenu »commun parmi les Saints, *sicut mos est »sepelire.*

VIII.

Les Anges servent de Musiciens aux funérailles des Jansénistes privés de la Sépulture Ecclésiastique.

(y)» QU'on ne nous menace donc plus » qu'on ne chantera point à notre »enterrement, puisque nous aurons cette »grande consolation, en demeurant fidé»les à Dieu, que les Anges y chante»ront. Nous ne devons point nous affli»ger d'être privés du chant des hom»mes, quand leur silence nous procure »le chant des Anges. J'aime mieux la »musique du Ciel que celle de la terre. »Les hommes qui n'ont que de oreilles »corporelles, ne l'entendent pas; mais »Dieu qui souvent n'entend pas la nôtre, »entend bien celle-là »

Par des maximes de cette espèce, ce fanatique Médecin réussit parfaitement à maintenir les Religieuses de P. R. dans leur révolte contre l'Eglise, & dans le mépris de ce qu'elle a de plus saint. Dans l'espace de dix mois que dura ce que les Jansénistes appellent *la persécution*, cinq

(y) *Page 416.*

de ces mutines aimérent mieux mourir ſans Sacremens & excommuniées, que de donner la moindre marque de répentir; effet de la charité meurtriére de leur *Docteur* Hamon.

Les Janſéniſtes auroient dû rougir de faire imprimer ces *Traités de piété*, qui mettent au jour leur art diabolique de perdre les ames, & qui confirment trop viſiblement la réalité de leur déteſtable projet : je me trompe : l'héréſie ne ſçait rougir de rien : les Traités d'Hamon ménent droit au mépris de ce qu'il y a de plus ſacré dans la Religion : comme tels, le Janſéniſme a dû les mettre en vogue : auſſi a-t'il dit que ces Traités étoient des ouvrages pleins de piété, de lumiéres, d'onction, que c'étoit un tréſor dont il falloit enrichir le public : & qui a-t'on choiſi pour lui faire ce préſent ? L'entrepriſe a paru digne de la meilleure tête du Parti : un Nicole, ce n'eſt pas trop pour recuëillir des ouvrages ſi précieux, & ſur leſquels on fonde de ſi grandes eſpérances pour la ruine de l'Evangile : c'eſt donc Nicole qui en eſt chargé.

Ce n'eſt pas tout : les Chefs les Janſéniſtes voient avec bien du chagrin que dans la plûpart des Diocèſes on ſe met ſur le pied de refuſer les Sacremens & la

Digitized by Google

Sépulture Eccléſiaſtique à leurs frères : cela les fait connoître pour ce qu'ils ſont, met en garde contre eux les Fidéles, & arrête l'exécution du projet : pour lever cet obſtacle, ils n'ont crû pouvoir rien faire de mieux, que de donner une nouvelle édition du mauvais Livre dont nous parlons, & de mettre à la tête de cette édition le plus imprudent éloge, tant du Livre que de l'Auteur. (z) » Le ſeul nom »de M. Hamon, diſent-ils, fait l'éloge de »tout ce qui eſt ſorti de ſa plume ou, »pour mieux dire, de ſon cœur : & tous »ſes ouvrages portent un caractère de »piété, d'onction & de lumiére, ſi reſ»pectable, qu'on ne peut aſſez ſentir »l'obligation qu'on a à M Nicole de »s'être donné la peine de les recuëillir »lui-même, &d'avoir enrichi le public »d'un tréſor dont il joüit depuis long»tems. »

Et où débite-t'on cet ouvrage, & avec qu'elle précaution ? M. de Marſeille nous l'apprend dans le Mandement qu'il a fait pour condamner & arracher des mains de ſes Diocèſains, ce Livre qu'il qualifie à bien juſte titre de *ſéditieux, impie & plein d'un eſprit hérétique.* Voici les paroles de

(z) *Commencement de l'avert. de l'édition de 1725.*

ce vigilant Pasteur : (*a*) « On le donne »furtivement à ceux que leur révolte »rend indignes de la participation des »Sacremens ; on en fait des extraits que »l'on répand & parmi les Laïcs & dans »les Monastères ; on le cite avec éloge »dans des manuscrits qui en sont com»me les abrégés, afin d'exciter la curio»sité des lecteurs, & de les engager à »chercher dans la source le poison qui »en découle. C'est sur tout dans les Dio»cèses où il est plus difficile de tromper »la vigilance des Confesseurs, que l'on »distribuë cet ouvrage avec plus de zele »& avec plus de secret » Image bien naturelle des allures des Jansénistes : elles sont par tout uniformes, & par tout elles tendent à la réüssite de leur projet contre l'Eglise de J. C.

Il est tems de faire paroître le second personnage, par où j'ai promis de finir : c'est le Diacre de St. Médard, François de Paris. Tout le monde devroit, ce semble, le bien connoître en France : les Livres du Parti sont remplis de ses éloges : (*b*) *M. de Pâris est un don & un grand don fait à l'Eglise* ; c'est de quoi *il n'est pas per-*

(*a*) *Mand. de M. de Marf. page 5. voyez aussi la page 72.* (*b*) *Instr. & Prat. &c. à la fin du 4. gémis. sur la Const. pag. 437.*

Digitized by Google

mis de douter : c'eſt un homme à qui (*c*) *la cauſe de Dieu eſt aujourd'hui dévoluë*, & cela *au défaut du Concile d'Evêques :* (*d*) *c'eſt un autre Etienne mort ſous un tas d'anathêmes injuſtes, comme ſous un tas de pierres :* en un mot, ne l'oublions pas, c'eſt par excellence (*e*) *le Saint des Appellans de la Bulle Unigenitus.* Les reliques, la vie, ou au moins le portrait du *Saint* Appellant ſont les dévots meubles de l'oratoire des plus minces dévotes du Parti ; le bruit de ſes miracles retentit de tous côtés : l'œuvre des convulſions ſeule lui a fait après ſa mort une réputation auſſi étenduë que le fut autrefois celle du fameux Apollonius de Tyanes. Avec tout cela on ne le connoît pas encore. Le ſoin qu'ont les Janſéniſtes de ne pas laiſſer tomber certains Livres favoris en mains ennemies, dérobe aux Catholiques la connoiſſance d'un rare talent du Diacre. Ils ſont tous dans la perſuaſion, par l'idée que donnent de lui ſes portraits & ſa vie, que le Sr. Pâris étoit ſi imbécille, qu'il n'étoit propre qu'à faire de bas au métier, ou à *tricoter* au milieu des *poiſſardes* : il faut les détromper, & leur apprendre que le fameux Diacre de St. Médard eſt Au-

(*c*) Ibid. *pag.* 445. (*d*) Ibid. *pag.* 433.
(*e*) Ibid. *pag.* 404.

Digitized by Google

teur : oüi, M. de Paris eſt Auteur : le public Janſéniſte a de lui pluſieurs ouvrages, entr'autres une petite brochure intitulée : * *Eclairciſſement ſur la ſtabilité de la juſtice chrétienne, par M. l'Abbé de Paris : pour ſervir d'addition à ce qui en eſt dit au ſixiéme chapitre de ſon explication de l'Epître aux Romains.* Je ne parlerai ici que de cet *éclairciſſement*, ouvrage vraiment digne de ce *Saint* de nouvelle fabrique. C'eſt une recette infaillible pour devenir auſſi ſaint que lui, ſans Confeſſion, ſans Communion, ſans Meſſe, en un mot, ſans ſe gêner ſur rien ; & où on peut dire qu'il met le dernier ſceau à l'impiété des Déiſtes de B. F. & de leurs ſucceſſeurs contre les Sacremens.

En voyant le nom de *M. l'Abbé de Paris* à la tête de cette brochure, j'avois crû qu'on ne l'y avoit mis que pour lui en faire honneur : mais la maniére dont on raiſonne dès la premiere page, peut permettre de croire qu'il en eſt l'Auteur. Je le ſuppoſe donc : ſuivons-le ; la piéce eſt curieuſe.

Le Sr. Pâris montre par les mêmes raiſons, à peu près, que Calvin, que nous

* *Cet éclairciſſement ſe trouve inſéré dans le Tome 2. de ſon* explic. de l'Epître aux Romains, *après le ch. 6. p. 298.*

Digitized by Google

n'avons ni ne pouvons avoir besoin du Sacrement de Pénitence dans la Religion que J. C. a établie, & que c'est faire injure au Sang de J. C. que d'offrir le sacrifice de la Messe, du moins comme propitiatoire, ce qui est un grand acheminement à son entiére abolition.

Pour anéantir l'usage du Sacrement de Pénitence, & en démontrer l'inutilité, il ne fait que donner de l'étenduë à ce raisonnement-ci : le Sacrement de Pénitence est inutile, si la justice chrétienne est si stable, qu'on ne puisse la perdre sans le plus grand de tous les miracles : or la justice chrétienne est telle ; par conséquent le Sacrement de Pénitence est inutile : écoutons là-dessus sa Théologie.

(f) » Je vais, dit-il, exposer ce qu'ont »pensé sur ce sujet les Théologiens, qui »se sont divisés en trois sentimens. Selon »les uns, (c'est Calvin) la justice est tel»lement stable, qu'elle est inamissible : la »justice n'est pas inamissible, ont dit quel»ques Théologiens Catholiques, qui sont »tombé dans un excés oppose : .... d'au»tres enfin tenant le milieu, & évitant »l'erreur des uns & des autres, ont dit »contre les premiers, que la justice se »peut perdre, & contre les seconds, que

(f) *Eclairciss. pag.* 1. & 2.

Digitized by Google

» cela n'arrive que très-rarement. » Remarquons en passant, 1°. que voilà deux propositions éxactement contradictoires, *la justice est inamissible*, *la justice n'est pas inamissible*, toutes les deux taxées d'erreur par le Sr. Pâris ; 2°. qu'il prétend assigner une proposition mitoyenne, vraie entre ces deux contradictoires fausses : ce sont là deux héréſies en fait de Dialectique, qu'on peut lui pardonner : il n'en sçait pas davantage : passons outre.

Après avoir combattu doucement le sentiment de Calvin sur l'inamissibilité de la justice, il y revient, & fait tous ses efforts pour l'établir, avec la précaution cependant de changer le nom d'*inamissibilité* en celui de *stabilité*. Ce qui anime le zéle de ce Diacre dans son entrepriſe, ne doit pas surprendre : les Laïcs & les femmes ayant le pouvoir d'entendre les Confessions, & de se mêler de direction chez les Jansénistes, un Diacre peut bien, à plus forte raison, s'en mêler aussi : ce qui anime donc son zéle, c'est (*g*) » la » pernicieuse pratique des ces Directeurs » aveugles & relâchés, qui, sans craindre » de profaner la sainteté de nos Sacre- » mens, donnent l'absolution à tous ceux » qui se présentent au tribunal de la Con-

(*g*) Ibid. *pag.* 3.

Digitized by Google

»feſſion. » Pratique bien pernicieuſe ſans doute : mais quand on a recours à la doctrine de Calvin pour la combattre, on a d'autres vûës que celle d'en réformer l'abus : c'eſt ce qu'a fait le Diacre d'abord en apportant une multitude de paſſages de l'Ecriture, dont il abuſe manifeſtement, & ſur quoi je ne le releverai pas, pour m'en tenir aux propoſitions qu'il avance de ſon fonds.

Il commence donc par dire qu'(*h*) » il »n'eſt preſque pas poſſible que le vieil »homme, ou la cupidité ayant été cru»cifiée dans le Baptême, vienne jamais » à l'emporter en nous ſur le nouvel hom»me, ſur la charité, qui s'eſt renduë maî»tre de notre cœur par ce Sacrement. » En réduiſant ce langage alambiqué, & qui eſt le pur Janſéniſme à ſa juſte valeur, cela ſignifie qu'après le Baptême, *il n'eſt preſque pas poſſible* que nous péchions. Les Hérétiques, comme je l'ai déja obſervé, ne débitent leurs erreurs que par dégrés : le Sr. Pâris a un droit acquis de faire comme eux : il va donc faire un ſecond pas, & nous enſeigner qu'il eſt ſi difficile qu'un baptiſé perde la grace par le péché, que ſi la choſe arrivoit, ce ſeroit un événement miraculeux. (*i*) » Il en eſt

(*h*) Ibid. *pag.* 6. (*i*) *Pag.* 6. & 7.

Digitized by Google

»donc, dit-il, d'un baptisé par raport au »péché, comme d'un mort par raport à »la vie; & comme c'est une chose rare, »miraculeuse, extraordinaire, que de »voir un mort revenir au nombre des »vivans, c'est donc aussi une chose rare, »& qui tient du prodige, que de voir un »Chrétien qui est une fois mort au pé»ché, vivre encore dans le péché.» Malgré la conviction intime qu'ont tous les hommes de leur fragilité, Pâris ose dire que tomber une seule fois dans le péché après le Baptême, cela *tient du prodige*: faisons avec lui un troisiéme pas en avant, nous apprendrons que ce seroit le plus grand de tous les miracles: il faut l'entendre lui-même, sans cela on ne le croiroit jamais capable d'une telle extravagance, quoique ce ne soit pas la plus grande que nous entendrons de lui.

(*k*) »Ne seroit-ce pas, dit-il, le plus »grand de tous les miracles, que de voir »un cadavre dont les os sont épars, & »qui est presque réduit en cendres, re»tourner à la vie? Ce n'est pas un moin»dre miracle, de voir un Chrétien, après »que son vieil homme a été enterré, le »ressusciter, lui rendre la vie, en s'aban»donnant de nouveau au péché.» Un

[*k*] *Pag.* 7.

Digitized by Google

baptisé qui tombe dans le péché, & un mort pourri ressuscité, sont deux miracles égaux, & aussi rares l'un que l'autre, selon *le Saint des Apellans* : il est donc aussi rare qu'un Chrétien ait besoin de recourir au Sacrement de Pénitence, qu'il est rare de voir sortir vivant du tombeau un cadavre pourri, & dont les os sont épars : la justice chrétienne étant inamissible jusqu'à ce point, le Sacrement de Pénitence est donc fort inutile, pour ne pas dire une chimère : Calvin l'a dit : les Jansénistes se contentent de le prouver, sans oser encore le dire. Souvenons-nous qu'à B. F. on est convenu qu'on n'iroit pas si vîte, & qu'on éviteroit tant qu'on pourroit de parler si crûment.

Les *Saints* Jansénistes ont des lumiéres qui furent de tous tems inconnuës à toute l'Eglise Catholique : en voici encore un rayon frapant, dont le Diacre canonizé fait part à sa Secte : c'est toujours sur l'impossibilité de perdre la justice chrétienne. Après avoir dit que la vie de J. C. ressuscité est comme celle de Dieu, invariable, éternelle, immuable, il dit du Chrétien sortant des eaux du Baptême, qu'*il est comme J. C.* (*l*) » Vie par conséquent, » ajoûte-t'il, persévérante, incapable de

(*l*) *Pag* 8. & 9.

» vicissitudes

»viciſſitudes continuelles, incompatible »avec de fréquens paſſages de l'état du »péché à celui de la grace, & de l'état »de la grace à celui du péché.» Les mots de *continuels*, de *fréquens*, adouciroient le Calviniſme de ſa propoſition, & corromproient par-là ſa penſée s'il ne les ôtoit pas ſur le champ, en ajoûtant tout de ſuite :» En un mot, le Chrétien baptiſé »étant en quelque ſorte transformé en »J. C. & crucifié, on peut dire que c'eſt »un égal miracle de voir un juſte tom»ber, que de voir J. C. quitter la vie »glorieuſe dans laquelle il eſt à la droite »de ſon Père, & revenir dans les humi»liations de ſa vie mortelle.» Un peu plus bas, ſur ces mots de Saint Paul, *in ſempiternum ſedet, conſummavit in ſempiternum ſanctificatos.* Voici le beau raiſonnement du Sr. Pâris, & la démonſtration qu'il en tire non-ſeulement de la ſtabilité, mais de l'inamiſſibilité de la juſtice : (*m*) » Il faut ſur-tout remarquer, dit-il, »que l'Apôtre ſe ſert du même terme »pour exprimer & l'état de la ſtabilité de »J. C. à la droite de ſon Père, & l'état »de ſtabilité dans lequel la juſtice met »le Chrétien.... St. Paul compare donc »ici.... notre juſtice & la ſéance de J. C.

(*m*) *Page.* 12.

à la droite de ſon Père par raport à la »ſtabilité: or la ſéance de J. C. à la droite »de ſon Père n'a point d'interruption, »(& n'en peut point avoir ;) donc la juſ»tice, la ſainteté conferée par J. C. ne »ſouffre point d'alternative de péchés, » (& n'en peut point ſouffrir ; donc elle eſt inamiſſible.)

Je ſomme ici tous les Janſéniſtes de l'Univers, c'eſt-à-dire, de France & de Hollande, de me répondre : n'eſt-il pas vrai qu'avec de tels principes le Sacrement de Pénitence eſt auſſi inutile aux hommes ſur la terre, qu'aux Anges dans le Ciel ? Or, vous débitez ces principes comme les oracles d'un Saint : votre deſſein eſt donc d'abolir l'uſage du Sacrement de Pénitence, ſelon la convention faite à B. F.

Votre *Saint* a eu aſſez d'eſprit pour s'appercevoir qu'il heurtoit le bon ſens par une doctrine ſi impie, qu'il a le front d'attribuer à St. Paul, ſelon l'uſage qui vous eſt commun avec les autres Hérétiques, de s'appuyer toujours ſur l'Ecriture. Pour affermir les eſprits que ſa doctrine pourroit révolter, que fait-il ? Il fait de ſon dogme impie ſur la ſtabilité de la juſtice, un myſtère & un article de foi, comme ſi l'obſcurité de la foi pouvoit ſer-

Digitized by Google

vir de passe-port à toutes les rêveries des Novateurs. (*n*) » Quand même nous ne »pourrions pas répondre, dit le Sr. Pâ»ris, aux objections qu'on peut faire »contre la stabilité de la justice, nous »ne devrions pas moins l'admettre, puis»que c'est évidemment la doctrine de St. »Paul. Elle choque étrangement nos »idées; mais il faut les réprimer, les »soumettre au joug de la foi, & croire »dans ces choses qui surpassent infini»ment notre portée, plûtôt les vérités »que l'esprit de Dieu nous révéle, que »les sentimens que le relâchement nous »inspire. »

Ici le Sr. Pâris paroît sentir le labyrinthe dans lequel il s'est jetté. L'échapatoire ordinaire aux Jansénistes en pareil cas, qui consiste à crier au relâchement, vient fort à propos à son secours: en l'employant il nous donne sur le relâchement un éclaircissement très-intéressant: ne le laissons pas échapper. Jusqu'à présent on n'avoit pas sçû fort précisément ce que les Jansénistes appelloient *relâchement* & sévérité de morale. L'Oracle du Parti nous dévelope l'un & l'autre d'une maniére nete & précise. *Les sentimens que le relâchement inspire*, ou la morale relâchée, c'est

(*n*) *Pag.* 9.

Digitized by Google

celle qui autorise l'homme à croire qu'il est capable de pécher après son Baptême, & même qu'il ne péche que trop souvent, & cela sans un miracle aussi rare que la résurrection *d'un cadavre presque réduit en cendres, & dont les os sont épars*, qu'il péche même sans aucun miracle. La morale relâchée nous apprend donc avec l'Eglise Catholique, que la justice est amissible, & que nous avons besoin de recourir souvent au Sacrement de Pénitence, pour recouvrer la grace de Dieu perduë par le péché.

Les vérités que l'esprit de Dieu nous révéle, opposées au relâchement, autrement la morale sévère, c'est celle qui oblige l'homme à croire, comme étant *évidemment la doctrine de St. Paul*, qu'il est aussi impossible qu'*un juste tombe*, qu'il est impossible que J. C. revienne *dans les humiliations de sa vie mortelle*, ou que *la séance de J. C. à la droite de son Père ait quelqu'interruption.* La morale sévère nous apprend donc avec Calvin, que quand les élûs sont une fois justifiés par le Baptême, ils ne péchent plus, ils ne peuvent plus pécher, & que par conséquent ils n'ont nul besoin du Sacrement de Pénitence pour recouvrer la grace de Dieu qu'ils ne sçauroient perdre. Secret bien

Digitized by Google

efficace pour devenir bien-tôt un autre *Saint des Appellans*, ſans qu'il en coûte rien à la nature : une Secte qui poſſéde un ſi beau ſecret, peut aiſément faire des proſélytes, & ſe décorer d'un grand nombre de Saints.

J'ai dit que le Diacre non-ſeulement aboliſſoit le Sacrement de Pénitence, mais qu'il ne vouloit plus du ſaint Sacrifice de la Meſſe du moins comme propitiatoire, ce qui tendoit à l'abolir bien-tôt tout-à-fait, auſſi-bien que l'Euchariſtie : cela demande ſa preuve, & eſt trop avantageux à mon deſſein pour ne la pas donner.

Le ſaint Concile de Trente a déſini contre Calvin, que le ſaint Sacrifice de la Meſſe eſt vraiment propitiatoire ; & il lance anathême contre quiconque oſera dire le contraire. *Le Saint des Appellans* n'étoit pas homme à s'éffrayer de l'anathême d'un Concile, lui qui *eſt mort ſous un tas d'hanathêmes, comme ſous un tas de pierres* : l'anathême en queſtion n'eſt pour lui qu'une pierre de plus. En continuant donc à établir la ſtabilité de la juſtice, ou plûtôt ſon inamiſſibilité, il entreprend de prouver avec Calvin, & par les mêmes raiſons que Calvin, qu'offrir le Sacrifice de la Meſſe pour la rémiſſion des pé-

Digitized by Google

chés, c'eſt une choſe inutile, & même criminelle. Dévelopons encore ces horreurs, en éxaminant la reſſemblance qu'il y a entre le maître & le diſciple.

Premiérement; Calvin établit pour principe, que Dieu a ſi ſolidement affermi dans ſes élûs ſa juſtice & la grace de ſon adoption, qu'ils ne la perdent jamais, qu'elle eſt ſtable & fixe en eux, qu'ils ſont impeccables, (o) *ut ſolos electos ſemine incorruptibili Deus in perpetuum regenerat, ut numquam diſpereat ſemen vitæ eorum cordibus inſitum, ita ſolidè in illis obſignat adoptionis ſuæ gratiam, ut* STABILIS *ac rata ſit.* En conſéquence cet Héréſiarque a dû dire & a dit, que le Sacrifice de la Meſſe ne ſervoit de rien pour laver les Fidéles de leurs péchés, puiſqu'ils n'en commettent plus, & que ce Sacrifice n'étoit point propitiatoire, (p) *Miſſam Papiſticam Sacrificium propitiatorium dici non poſſe.*

Voilà comment parle Calvin: écoutons ſon diſciple, *le Saint des Appellans.*

Après avoir aſſigné à ſa mode la différence qui eſt entre les ſacrifices de l'ancienne Loi, & celui de la nouvelle, il dit de J. C. (q) » Il ſuffit que dans le

(o) *Inſtit. L. 3. c. 2. n°. 11.*
(p) Ibid. *L. 4. c. 18. n°. 14. ad marginem.*
(q) *Eclairciſſ. pag. 10.*

Digitized by Google

»cours des siéles il offre une fois son sa»crifice, parce que cette unique oblation »détruit entiérement le péché, & les pé»chés passés qu'elle remet, & les futurs »dont elle nous préserve. » Ces paroles seroient susceptibles de quelque bénigne interprétation, & je la saisirois volontiers, si les suivantes n'en fixoient pas le sens d'une maniére trop décisive. (*r*) » Pour»quoi ajoûte le Sr. Pâris, ne s'offre-t'il »qu'une fois pour porter les péchés de »plusieurs ? C'est que par cette unique »obligation les péchés de ses élûs sont épui»sés, la source en est entiérement tarie, »on est lavé des péchés passés, on n'en »commettra plus à l'avenir. » Les élûs sont donc régénérés chez le Sr. Pâris comme chez Calvin, *semine incorruptibili*; chez l'un comme chez l'autre ils sont impeccables, *ut numquam dispereat semen vitæ eorum cordibus insitum*, & cela par le sacrifice de la Croix offert une seule fois. Le sacrifice de la Messe qui est une nouvelle oblation de celui de la Croix, ne leur sert donc de rien, ni pour expier les péchés passés, puisqu'ils le sont, ni pour les préserver des futurs, puisqu'il n'y a plus pour eux de péchés futurs; *la source en est tarie, on est lavé des péchés passés, on n'en commettra*

(*r*) Ibid. *page* 11.

Digitized by Google

plus à l'avenir. Il eſt donc évident, ſuivant le Sr. Pâris, *Miſſam Papiſticam Sacrificium propitiatorium dici non poſſe.* Il eſt donc inutile de l'offrir pour les péchés. C'eſt le premier aſſaut que le Sr. Pâris livre au ſaint Sacrifice de la Meſſe avec Calvin. Voici le ſecond.

Calvin fait un pas en avant contre la Meſſe. Il prétend que la victime offerte ſur la Croix étant toute puiſſante, les effets que le Sang de J. C. produit en nous, n'ont aucune borne, & qu'ainſi non-ſeulement on n'a plus beſoin de l'offrir de nouveau pour le péché, mais qu'on ne l'offre plus : que ſi on l'offroit encore, ce ſeroit une action criminelle, puiſque ce ſeroit metre le Sang de J. C. de niveau avec celui des victimes légales, dont on ne réïtéroit l'oblation, que parce qu'elles étoient inefficaces & de trop peu de valeur : (*s*) *Haud dubiè vis atque efficacia ejus Sacrificii nullo fine perſtat : alioquin nihil honorificentius de Chriſto ſentiremus, quam de bobus & vitulis qui ſub lege immolabantur, quorum oblationes ex eo inefficaces arguuntur & imbecillæ, quòd ſæpiùs iterabantur.*

Le Sr. Pâris eſt encore ici le très-fidéle écho de Calvin. (*t*) „ Pourquoi, dit-il

(*s*) *Inſt. L. 4. c. 18. n°. 3.*
(*t*) *Eclairciſſ. pag. 11. & 12.*

Digitized by Google

« n'offre-t'il cette unique victime qu'une » fois ?.... C'eſt que cette unique victi- » me qu'il a offerte eſt une victime toute- » puiſſante : c'eſt que par une ſeule obla- » tion de cette unique victime nous avons » été ſanctifiés .... Qu'eſt-ce à dire ſanc- » tifiés ? C'eſt-à-dire, que nous avons été » rendus parfaits, mais pour toujours. » On peut donc dire, ſelon le Sieur Pâris avec Calvin : *Haud dubiè vis atque efficacia ejus Sacrificii nullo fine perſtat.* Pâris peut donc conclure avec Calvin, que nous n'avons pas beſoin du Sacrifice de la Meſſe ; & c'eſt ce qu'il fait en ces termes : (*u*) » Si une ſeule oblation de cette uni- » que victime nous a ſanctifiés & rendus » parfaits pour toujours, donc nous n'a- » vons pas beſoin de nouvelles victimes, » NI MESME DE NOUVELLE OBLATION » DE CETTE UNIQUE VICTIME. »

Des oblations réïtérées du Sang de J. C. telles que nous en faiſons à la Meſſe, non-ſeulement ſeroient inutiles, mais criminelles, ſelon Calvin, puiſque ce ſeroit mettre le Sang de J. C. de niveau avec celui des victimes légales. Le Sieur Pâris penſe de même, & s'exprime preſque mot à mot comme Calvin. (*x*) » C'eſt » en effet, dit-il, faire injure à l'efficace

(*u*) Ibid. (*x*) Ibid. *page* 15.

Digitized by Google

» du Sang de J. C. &[le mettre presque »au rang des victimes légales, que d'en » faire un reméde qui ne donne qu'une „ santé passagère & de peu de durée; „ *Alioquin nihil honorificentius de Christo sentiremus, quam de bobus & vitulis qui sub lege immolabantur.*

Enfin Calvin a crû pouvoir & devoir appuyer sa doctrine contre la Messe sur l'autorité de St. Paul. L'Apôtre, dit-il, soutient que non-seulement nous n'avons point d'autre sacrifice que celui de la Croix, mais que cet unique Sacrifice qui a été une fois offert, ne doit plus se réïtérer: (y) *Contendit Apostolus, non modò nulla alia esse sacrificia, sed illud semel oblatum fuisse, nec amplius iterandum.*

Le Sieur Pâris ayant établi les mêmes principes que Calvin contre la Messe, n'a crû pouvoir rien faire de mieux que de s'appuyer, comme lui, de l'autorité de l'Apôtre, & de copier cet Héréſiarque en ces termes: (z) „ Non-seulement, „ dit St. Paul, quand le Sang de J. C. „ nous a été une fois appliqué, l'on n'a plus besoin de nouvelle oblation pour „ le péché, mais il n'y en a plus. „ Vous manifeste de ce texte de St. Paul que cite

(y) *Inst. L. 4. c. 18. n. 30.*
(z) *Eclairciss. pag. 15.*

Digitized by Google

le Sieur Pâris, *jam non relinquitur hostia pro peccatis*, où, selon les Interprètes Catholiques, St. Paul ne parle que d'une grande difficulté d'obtenir le pardon pour ceux qui par choix renoncent à la foi de J. C. pour retourner au Judaïsme ou au Paganisme.

Pour peu que des maximes si scandaleuses prévalussent, (& elles ne prévalent déja que trop !) ne serions-nous pas bien-tôt obligés, nous Ministres de J. C. de nous cacher pour célébrer les saints Mystères ? Le vrai Fidéle ne seroit-il pas réduit à en faire autant pour y assister, comme on a été contraint de le pratiquer en Allemagne & en France, en conséquence des fureurs d'un Luther & des impiétés d'un Calvin, les mêmes que celles du prétendu Saint Janséniste ? Ce sont cependant ces impiétés que le Sieur Pâris appelle (*a*) „ le grand plan de la nou„ velle alliance, & le caractère auquel chacun de nous peut reconnoître s'il y a part. „ Il eût parlé plus juste en disant que c'étoit *le grand plan de la nouvelle* Eglise projettée par les Déïstes de B. F. qui se sont proposé d'abolir les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, & la croyance de nos plus saints Mystères, comme

(*a*) Ibid. *page* 14.

Digitized by Google

étant *illusoire & inutile*. Est-il rien en effet de plus *illusoire*, que de croire au saint Sacrifice de la Messe, si on s'en tient à l'idée que le Diacre voudroit en donner? Doit-on être surpris qu'il ait fait * *quelque distribution de ses biens à de pauvres Ecclesiastiques, afin de rendre les Messes moins communes*, lui qui *auroit souhaité toute sa vie en abolir la célébration trop fréquente*? Doit-on être surpris que lui-même il passât des années entières sans communier, sans même faire ses Pâques, comme nous l'apprend l'histoire de sa vie? Quand on est élû, & par conséquent impeccable *& parfait pour toujours*, on n'a pas plus besoin de la Communion que de la Confession: quand on fait aussi peu de cas du saint Sacrifice de la Messe, qu'il en faisoit, on ne croit guères à l'Eucharistie.

§. V.

QUe les Jansénistes ne se plaignent donc plus si amèrement de ce que les Catholiques leur reprochent qu'ils ne croient pas la présence réelle. Il y a près d'un siécle qu'on leur a prouvé qu'ils étoient d'intelligence avec Géneve sur l'Eucharistie: depuis ce tems-là ils se sont expliqués si clairement, & ont si bien dé-

* *Vie de Pâris, à Bruxelles chez Foppens* 1733.

velopé le fonds de leurs sentimens en ce point, que les Calvinistes ont crû devoir renoncer à cette alliance parce qu'ils se sont apperçûs que les Jansénistes alloient plus loin qu'eux, & ne croyoient rien sur l'Eucharistie: c'est ce que le Ministre Jurieu leur a prouvé d'une maniére à laquelle le Docteur Arnaud, qui n'étoit pas endurant, n'a rien eu à répliquer. Voici les paroles de Jurieu: (*b*) « Tout cela me »persuade qu'encore que M. Arnaud ait »beaucoup écrit pour défendre la transs»ubstantiation & la présence réelle, il »ne les croyoit pourtant pas. Au reste, »quand même ces Messieurs (de P. R.) »croiroient quelque présence réelle, que »sçait-on quel monstre ils cachent dans »leur sein? Ce qui est certain, c'est qu'ils »ne peuvent croire ni la présence réelle »ni la transsubstantiation, comme le »Concile de Trente les a exprimées. Mais »comme ces Messieurs sont fertiles en »expédiens, & abondent en imagina»tions, peut-être se sont-ils forgé quel»que chimère, à laquelle il leur plaît de »donner le nom de transsubstantiation.... »Quant à moi, pour le dire franche„ment, j'en reviens à dire qu'ils ne sont »rien, & qu'ils ne croient rien là-dessus. »

(*b*) *Esprit de M. Arnaud Tom. 2. pag. 166. & 167.*

Digitized by Google

Rendons justice à qui elle est dûë. Ce que dit Jurieu n'est pas encore vrai à l'égard de ce qu'on peut appeller *la populace Janſénienne*, c'est-à-dire, à l'égard de quantité d'Eccléſiaſtiques, de Religieux, de Religieuſes, de Laïcs, de femmes de tout étage, qui ſont Janſéniſtes ſans trop ſçavoir ce que c'eſt que le Janſéniſme, qui ne le ſont que par entêtement, par intérêt, par éducation, ou par ſéduction, qui vont dans le précipice ſans ſçavoir où on les conduit, & qui par-là même ne ſeroient dignes que de compaſſion, s'ils pouvoient ignorer qu'ils ſont rébelles à l'Egliſe. Mais pour les Chefs, les Héros du Parti, en un mot ceux qui ont le ſecret de la Cabale, leur doctrine, leur conduite, leur langage les trahiſſent ſi ſouvent, qu'il eſt évident que le reproche qu'on leur fait de ne pas croire à l'Euchariſtie ne les pique que parce qu'il les démaſque : donnons-en une derniére preuve, une preuve tirée de la pratique; nous en avons aſſez dit ſur leur doctrine.

Pourquoi St. Cyran recommandoit-il ſi ſouvent à ſes amis qu'on ne le laiſſât pas mourir ſans Viatique ? N'a-t'il pas trahi les ſentimens de ſon cœur par la raiſon qu'il en apportoit ? C'eſt d'après l'Hiſto-

Digitized by Google

rien de sa vie que je parle : de peur, leur disoit-il, que *s'il arrivoit qu'on fut surpris* mes ennemis *ne fissent des contes, & ne disent que je serois mort en Huguenot.* Un Calviniste caché prendroit la même précaution par le même motif : est-ce donc là croire à l'Eucharistie ?

Comment le Docteur Arnaud est-il mort ? S'il fût mort sans Viatique, n'étoit-il pas dangéreux qu'on ne dit de lui comme de son maître *qu'il seroit mort en Huguenot* ? Il l'a donc reçu ; mais par les mains de qui, & dans quelle disposition ? Voici ce que nous en apprend M. de Choisy dans son Histoire de l'Eglise. (*c*) »M. Arnaud craignoit si fort d'être re»connu en Flandre, de peur qu'on n'é»xigeât de lui une soumission parfaite »aux Décrets de l'Eglise, que sentant »approcher sa derniére heure, il n'osa »jamais faire appeller un Prêtre approu»vé de l'Ordinaire, & aima mieux ex»pirer entre les bras du P. Quesnel son »disciple, qui lui administra le Viatique »& l'Extrême-Onction, quoiqu'il n'en »eût pas les pouvoirs. » Ainsi a-t'il prétendu mettre à l'abri son honneur, celui de sa Secte, & empêcher qu'on ne dit *qu'il étoit mort en Huguenot,*

(*c*) *Tom. 11. année 1694.*

Digitized by Google

Le Père Quesnel lui-même, ce digne disciple & successeur du Docteur Arnaud, quels étoient ses sentimens intimes sur l'Eucharistie, & dans qu'elles dispositions a-t'il reçu le Viatique à la mort : par les mains de qui ? Ses sentimens sur ce divin Mystère ne sont pas équivoques ; on les sçait de lui-même, & de la maniére la plus autentique. En 1699. il adressa dans une lettre écrite de sa main, des réglemens à une Religieuse de Roüen, alors digne d'une telle confidence par son entêtement. Ces réglemens avec la lettre originale sont depuis venus par M l'Archevêque de Roüen entre les mains de M. le Régent, & ensuite en celles de M. l'Evêque de Sisteron, qui en a fait part au publlic. (*d*)

Selon ces réglemens secrets, & par conséquent, selon le P. Quesnel qui les faisoit mettre en pratique, on ne doit jamais dire la Messe qu'en présence des peuples ; on rejette généralement toutes les Messes privées ; on ne veut plus de Messes basses, où personne ne communie avec le Prêtre ; il faut détruire toutes les Chapelles, ou du moins n'y offrir jamais le Sacrifice : qu'on sçache, y est-il dit, qu'il n'y a point d'Eglises pour les Religieux ; qu'ils ne peu-

(t) *Voyez l'Hist. de la Const. Liv. 5. sous 1719.*

Digitized by Google

vent avoir que des Chapelles ou Oratoires ; que s'il leur eſt permis d'y célébrer les ſaints Myſtères, ce doit toujours être portes clauſes, & que c'eſt un péché pour les externes que d'y aſſiſter en s'abſentant de leurs Egliſes.

Le Père Queſnel, organe des Janſéniſtes en qualité de Chef, interdiſant la plûpart des Egliſes, détruiſant les Chapelles, condamnant toutes meſſes où le peuple ne communie pas, & les Janſéniſtes empêchant autant qu'ils peuvent, le peuple de communier, n'eſt-il pas évident que c'eſt vouloir abolir totalement la Meſſe ? Ce qui eſt dit dans les réglemens de la préſence réelle, en eſt une nouvelle preuve. « Si dans leurs réglemens, dit »M. de Siſteron, les Chefs du Parti »ſembloient tomber d'accord, que le »Corps de N. S. eſt préſent dans le Sa»crement de l'Euchariſtie, bien-tôt après »ils rétractoient cette eſpèce d'aveu : à »la vérité, diſoient-ils, il n'y eſt pas par »la foi ni en figure, comme les Calvi»niſtes le prétendent ; mais auſſi, pour»ſuivoient-ils, il n'y eſt ni réellement ni »ſubſtantiellement, comme l'Egliſe Ro»maine nous l'enſeigne. Comment faut»il donc dire qu'il y eſt, ſe demandent»ils à eux-mêmes ? D'une maniére in-

Digitized by Google

»concevable, répondent-ils, d'une ma»niére indicible.» Voilà donc *la chimère que ces Meſſieurs ſe ſont forgée*, ſelon la conjecture de Jurieu, & *le monſtre qu'ils cachent dans leur ſein* ſe reproduit malgré eux. Voilà la doctrine ſecrette des Janſéniſtes ſur l'Euchariſtie, & ſpécialement du P. Queſnel, qui en étoit le dépoſitaire & le propagateur.

A-t'il changé de ſentimens à la mort? Pas plus que ſes maîtres Quelque tems avant qu'il mourût, un homme de mérite qui vit encore, faiſant un voyage en Hollande, alla pour le voir à Amſterdam: à la troiſiéme fois qu'il ſe préſenta, il parvint à être introduit dans l'appartement du P. Queſnel. Cette perſonne fit habilement tomber la converſation ſur le ſcandale qu'il cauſoit dans l'Egliſe: le P. Queſnel frappé de ce qu'on lui dit, demeura quelques momens interdit & réveur; puis d'un ton chagrin, de mauvaiſe humeur, & avec l'opiniâtreté naturelle aux Hérétiques, il répondit: *Je me ſuis trop avancé; le vin eſt tiré, il faut le boire.* Il ne recula effectivement jamais, & mourut peu après dans tous ſes ſentimens, l'appel à la main, comme l'acte des *diſpoſitions du P. Queſnel mourant* en fait foi. Le même acte nous apprend que le 28 Novem-

bre il avoit demandé *les Sacremens de l'Egliſe Romaine, qu'il reçut des mains de ſon Paſteur* d'Amſterdam. Des diſpoſitions ſi criminelles en recevant le Viatique, montrent bien que la crainte de paſſer pour *être mort en Huguenot*, eſt héréditaire chez les Janſéniſtes, & ſe tranſmet des pères aux enfans.

Quel ſcandaleux perſonnage n'a pas joüé un des plus grands hommes du Parti, le Sr. Elie Dupin? Je ne prétens pas ici parler du deſſein qu'il avoit conçû de réunir l'Egliſe de France à l'Egliſe Anglicane; fait bien conſtant, qui trouvera ſa place ailleurs: il n'eſt queſtion ici que de ce qu'a fait & dit ce Docteur, rélativement à la matiére préſente.

(*e*) Dans les papiers qui furent ſaiſis chez lui par ordre de M. le Régent le 10. Février 1719. M. de Siſteron qui aſſiſta à l'éxamen qu'on en fit, aſſûre qu'il étoit dit, *qu'on peut permettre le mariage des Prêtres.* Tout le monde ſçait quel intérêt avoit le Docteur Dupin de pouſſer la ſévérité de la morale juſques-là. Il y étoit encore dit, » que ſans altérer l'intégrité »du dogme, on peut abolir la Confeſ»ſion auriculaire, & ne plus parler de »tranſſubſtantiation dans le Sacrement

(*e*) Ibid.

»de l'Euchariſtie.» Dupin a joint ici, comme dans ſa doctrine ſur le mariage des Prêtres, la pratique aux paroles, par le mépris qu'il a fait du Viatique à la mort.

Réduit à l'extrêmité, & ſe mettant plus courageuſement que ſes maîtres au-deſſus de la crainte de paroître *mourir en Huguenot*, il ne voulut d'abord point recevoir le Viatique : les Janſéniſtes qui l'environnoient lui repréſentérent vivement l'intérêt qu'ils ont à laiſſer croire qu'ils tiennent encore au Chriſtianiſme, le tort, le déshonneur qu'il alloit faire à tout le Parti, ſi l'on venoit à ſçavoir qu'il avoit refuſé les Sacremens dans cette derniére heure. Ces grands motifs ébranlent la complaiſance du moribond : il ſe laiſſe perſuader ; on lui apporte le ſaint Viatique ; on lui demande, ſelon l'uſage, & pour garder tous les dehors, une profeſſion de foi ſur la préſence réelle, comme elle ſe trouve communément dans les Rituels : alors ſes vrais ſentimens lui échapent : *paſſez, paſſez*, dit l'impie moribond, *il y a long-tems que nous ſçavons à quoi nous en tenir ſur tout cela.* Pour prévenir une plus ample déclaration, le Prêtre bruſque la Communion : chacun ſe retire très-peu ſatisfait du ſuccès de la comédie ſacrilége qu'on venoit

Digitized by Google

de joüer, par la repréſentation de laquelle ils avoient révélé ce qu'ils vouloient tenir caché. On a ſçû ce fait par le célébre M. Andry Médecin du Sr. Dupin, & qui étoit auſſi inſtruit des ſentimens de ſon malade, qui ne les cachoit pas, que de ſa maladie. On l'a encore ſçû par Madame l'Huilier femme du Bibliothécaire de M. le Duc, laquelle fut ſpectatrice de toute la ſcéne.

Il me ſemble déja entendre les Janſéniſtes crier de toutes leurs forces, à la calomnie, à l'impoſture, dire d'un ton plaintif, qu'on déchire ſans pudeur des hommes reſpectables, morts en odeur de ſainteté; car il ſuffit d'être des leurs pour mourir de la ſorte. Eh bien! il faut donc encore leur montrer d'une maniére contre laquelle ils n'oſent s'inſcrire en faux, que les Héros formés de leurs mains, nourris du lait du plus pur Janſéniſme à P. R. dans *le nid de l'héréſie*, meurent tous ſans Sacremens, ſoit qu'ils n'aient pas le tems de les recevoir, ſoit qu'on ne ſoit pas dans l'uſage de penſer à les leur adminiſtrer: ce ſera leurs propres Auteurs qui le leur apprendront.

Ouvrez donc, Meſſieurs, vos mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de P. R. vous y trouverez la vie de ceux qu'il vous plaît

Digitized by Google

d'appeller *les ſaints Solitaires de P. R.* c'eſt-à-dire, des perſonnes de toutes conditions, Prêtres & autres, qui y ont vécu déguiſés en Vignerons, en Laboureurs, en Cordonniers, en Lanterniers, &c. Leur édifiante mort eſt décrite juſqu'aux moindres circonſtances, juſqu'à des minuties; de plus de ſoixante ou quatre-vingt *Saints* de votre Secte, dont il y eſt fait mention, combien en trouverez-vous dont il ſoit dit qu'ils ont reçu le Viatique? Deux préciſément; & St. Cyran, qu'on ſçait bien ne l'avoir pas reçu, eſt un des deux.

Vous y verrez un Letourneux mort ſubitement, (*f*) *en mettant un bas.* (*g*) *Le Bienheureux Solitaire* Antoine le Maître ne meurt pas ſubitement; mais il n'y gagne pas d'avantage: on a tout le tems de lui adminiſtrer les Sacremens; on n'y penſe pas; il ne penſe pas à les demander, & il meurt ſans les recevoir.

Singlin, ce digne ſucceſſeur de St. Cyran dans la direction de P. R. de qui la Mère Angélique Arnaud diſoit qu'elle aimeroit autant être canoniſée de ſa façon que de celle du Pape, *ce ſaint Eccléſiaſtique* comment eſt-il mort? Fontaine, entre les bras de qui il a rendu le dernier

[*f*] *Mém. de Fontaine, Tom. 2. pag.* 433.
[*g*] Ibid. *page* 167.

Digitized by Google

ſoupir, raconte mille circonſtances de la mort de *ce ſerviteur de Dieu*, comme autant de traits édifians qu'il faut précieuſement conſerver à la poſtérité : concourons à cette bonne œuvre, en rapportant ici quelques-unes des paroles de cet Auteur. (*h*) » Le dernier jour de ſa maladie »(c'eſt-à-dire le ſeptiéme) on vint de »bonne heure me réveiller pour ſuccé»der à M. Dufoſſé (qui avoit veillé le »moribond.) Sur les ſix heures du ma»tin on vint lui donner un boüillon ; on »me pria de le lever par-deſſous les bras, »afin qu'il pût le prendre facilement : »l'ayant pris ſans aucune peine, on lui »demanda ce qu'il aimoit le mieux pour »ſe dégraiſſer la bouche, une tranche de »citron ou d'orange de Portugal : il aima »mieux l'orange ; on lui en donna, moi »le ſoutenant toujours, juſqu'à ce qu'il »l'eût ſucée. Mais Madeſoiſelle Bourneau »qui étoit au pied du lit, & qui le »regardoit en face, fit tout d'un coup »un grand cri, & dit en pleurant : voilà »mon pauvre père mort : je ne fus jamais »plus ſurpris. J'avançai la tête, & le »regardant, je vis que cela n'étoit que »trop vrai, & que cette tranche lui ſor»toit de la bouche à demie ouverte....

Ibid. *page* 290.

Digitized by Google

»Ainſi mourut M. Singlin le 17. Avril 1664.» ſans qu'aucun de ſes amis, qui le veilloit nuit & jour, ait penſé à lui faire adminiſtrer les Sacremens, ſans que le malade, qui conſerva juſqu'au dernier ſoupir aſſez de connoiſſance pour témoigner qu'*il aimoit mieux une tranche d'orange qu'une de citron*, ait penſé à les demander.

Vos Héroïnes de P. R. ne le cédent pas en cette matiére aux plus grands hommes de ces *ſaints & ſacrés déſerts* : elles vont en un ſens plus loin ; & ſi elles meurent ſans Sacremens, c'eſt par choix, c'eſt qu'elles aiment mieux en être privées que de les mériter par leur ſoumiſſion à l'Egliſe. Témoin Madame de Saint-Ange, appellée en Religion Sœur Anne-Fugénie. (*i*) » Elle fut compriſe, dit Fontai»ne, dans cette douzaine de Religieuſes »d'élite qu'on enleva de P. R. pour les »diſperſer ailleurs.... Madame de Saint»Ange fut rappellée avec les autres, »après avoir été inébranlable dans le »lieu de ſa priſon, & conſerva ſa fer»meté juſqu'à ſa mort, qui arriva dans »le fort de la perſécution, ſans que la »privation du ſaint Viatique, qu'on eut »ſa dureté de lui refuſer, l'affoiblît, ou

(*i*) Ibid. *page* 437.

que

»que la menace de n'être point enter-»rée en terre ſainte, l'étonnât ? *J. C. a »bien été enterré dans un jardin*, répondit-»elle. »

On eut la dureté de lui refuſer le ſaint Viatique : elle le demanda donc, direz-vous ; elle vouloit donc recevoir les Sacremens : il eſt donc faux que nous ne penſions pas à les recevoir à la mort. Doucement, Meſſieurs, il n'y a ici nul ſujet de triomphe pour vous : voici le myſtère : vous voulez, à quelque prix que ce ſoit, paroître encore membres de l'Egliſe Catholique, qui vous a retranchés de ſon Corps : pour cela, quelque mépris que l'on ait dans votre Secte pour les Sacremens, vos malades les demandent très-vivement, quand ils ne peuvent les recevoir que de la main des Catholiques, qu'ils ſçavent bien ne devoir pas les leur adminiſtrer : il les éxigent même juſqu'à intenter des procès pour cela devant des Tribunaux Laïcs, à ceux qui les leur refuſent ; & ces mêmes malades ont la conſolation de mourir en verbaliſant, en faiſant des ſommations en ſollicitant quelqu'Arrêt, ou même en ſe faiſant donner le Viatique à main armée comme a fait la Dame de Mouſtelon à Montpellier au mois d'Avril de cette année 1755. Il y a

Digitized by Google

aujourd'hui tant d'exemples de ces scandales, que vous voudrez bien me dispenser d'en raporter d'autres. Revenons donc à ce que disent toujours là-dessus vos faiseurs de mémoires, & faisons avec eux encore un tour à P. R.

Vos Prêtres Solitaires disoient-ils quelquefois la Messe ? Selon ce qu'en raportent vos Historiographes, on ne les voyoit guères paroître à l'Autel ; on ne sçavoit pas même s'ils étoient Prêtres. Ecoutez ce que dit le Sr. Dufossé du Fermier chargé de la conduite du *grand ménage des Granges* : c'étoit *M. Charles*, qui eut l'adresse de se déguiser si bien, que le Sr. Dufossé avouë, (*k*) que pendant plus de trois ans qu'il l'a vû dans cette Ferme, quelque liaison qu'il ait euë avec lui, il n'a jamais pû découvrir qui il étoit. « Il »se tint, dit-il, toujours dans l'état le »plus rabaissé, comme s'il eût été en »quelque sorte un domestique : jamais »il ne lui échapa de dire un mot de La»tin, quoiqu'il le sçût ; & voulant passer »pour ignorant, il y réussit si bien, que »je n'ai jamais connu qu'après sa mort »ce qu'il sçavoit, & qui il étoit. „ Qui étoit-il donc ce Fermier, ce Laboureur, ce domestique, prodige d'humilité ? C'é-

[*k*] *Mém. de Dufossé, pag.* 109. & 110.

Digitized by Google

toit un (*l*) *humble Prêtre, qui se nommoit M. Charles Duchemin, qui gouvernoit seul le temporel de la Ferme des Granges depuis près de 27. ans* C'est-à-dire, que pendant près de 27. ans, les yeux les plus clairvoyans n'ont apperçû en lui que l'extérieur d'un Payſan, & ne lui ont jamais vû faire la moindre fonction de Prêtre.

Letourneux étoit-il Prêtre, ne l'étoit-il pas? On ignoreroit ce qui en eſt, ſi un Hiſtorien de P. R. ne nous avoit appris, qu'après avoir quitté (*m*) *un Vicariat de campagne, ou il ſubſiſtoit aſſez pauvrement* il n'éxerça *plus aucune fonction Eccleſiaſtique*, prit le parti *de ſe condamner lui-même comme un uſurpateur du Sacerdoce de J. C.... quitta la ſoutane avec joie, & par conſéquent toutes les fonctions ſacrées, & ſe réduiſit à l'habit gris & à une vie très-pénitente* (L'uſage des habits rouges pour les Prêtres *pénitens* n'étoit alors permis qu'à ceux que le ſervice de la petite Egliſe tiroit de leur ſolitude: on a depuis étendu cette permiſſion juſqu'aux Prêtres qui *ſouffrent perſécution pour la vérité*: Paris en eſt rempli.)

Se déguiſer ainſi, & ne plus dire la

(*l*) Ibid. *voyez la note.*
(*m*) *Mém. de Fontaine, Tom. 2 pag.* 427. 428. & 429

Digitized by Google

Messe, c'est ce qui s'appelle en langue de P. R. *entrer dans la voie de pénitence.* »Quoi, s'écrie le même Historien, des »Prêtres sont obligés de se dégrader, & »ni le privilége de leurs fonctions sa»crées, ni l'onction Sacerdotale qu'ils »ont reçuë ne les dispensent pas d'entrer »dans la voie de la pénitence !... Je l'ai »vû, mon Dieu, dans son état d'humi»liation.... J'entrevis dans un coin de »galetas un petit homme rechigné, mal »fait d'habit & de mine, & comme je »ne le connoissois pas, je lui fis un fort »petit salut. » Tel étoit, au raport d'un témoin occulaire, l'air pénitent de Letourneux après sa dégradation volontaire.

Que des Prêtres dans P. R. s'habillassent de gris ou en payſan, & ne célébrassent jamais les saints Mystères, personne ne pouvoit en être scandalisé; c'étoit le train commun. Il n'en est pas de même dans les Provinces, où différentes raisons de bienséance ou d'intérêt obligent les Prêtres Jansénistes à dire la Messe, même souvent. Un Religieux D. de cette espèce, a révélé à Châlons sur Marne, à une de ses pénitentes, la façon dont il se tiroit de ce mauvais pas: on me permettra bien d'avancer ce fait ci sans preuve;

Digitized by Google

cela ne m'arrivera guères. Ce Religieux exhortant un jour vivement sa pénitente à ne pas communier si souvent, à raison de ses imperfections, la dévote lui demanda respectueusement comment il osoit dire la messe tous les jours, lui qui n'étoit pas plus exempt des fragilités humaines qu'un autre : *je le fais*, répondit-il, *parce que je ne puis m'en dispenser ; mais je veux bien vous avoüer que je ne consacre pas toutes les fois que je monte à l'Autel.* Peut-on se joüer plus indignement des peuples & de tout ce qu'il y a de plus saint dans la Religion ?

Dans vos Seminaires, où l'envie de gagner de jeunes gens au Parti, devroit, ce semble, vous rendre plus circonspects, comment ne s'y échape-t'on pas de tems en tems ? Un trait là-dessus : M. l'abbé Ricard faisant son Séminaire chez les Pères de l'Oratoire à St. Magloire, tomba dangéreusement malade : il se confesse : point d'absolution : réduit a l'extrémité, & craignant de mourir sans l'avoir reçuë, il presse son Confesseur, qui étoit le fameux P. Foucquet de l'Oratoire, de la lui donner : pour toute réponse, on lui dit que s'il a la contrition, l'absolution n'est pas nécessaire; que s'il ne l'a pas, elle est inutile ;& sur ces beaux prin-

Digitized by Google

cipes de la Secte, on le laisse inhumainement exposé à mourir sans Confession & sans Viatique.

Le même Abbé servant un jour la Messe dans ce même Séminaire, le Prêtre en célébrant laissa tomber l'hostie consacrée: il fait signe à l'Abbé de la ramasser: celui-ci se retire, & fait voir par sa contenance respectueuse, qu'il n'ose faire ce qu'on éxige de lui. Le célébrant réduit à prendre la peine qu'il n'avoit pas d'abord jugé à propos de se donner, ramasse lui-même la sainte Hostie. De retour à la Sacristie, il témoigne son mécontentement à l'Abbé, d'une maniére très vive: le Séminariste expose ses raisons; *eh*, dit le Prêtre Janséniste, *voilà bien des difficultés pour un morceau de pain*! La bouche parle de l'abondance du cœur: de quels sentimens un cœur est-il rempli, quand la bouche vomit de pareils blasphêmes?

Pénétrons maintenant jusques dans la nouvelle Chartreuse établie à deux ou trois lieuës d'Utrecht, à Schonaw: à vous entendre, c'est l'image de la primitive Eglise. Une trentaine d'apostats s'y sont rendus en habits déguisés, conduits par des Ecclésiastiques aussi déguisés en cavaliers: eh! pourquoi cette démarche? (*n*) *Pour y*

(*n*) *Dans le septiéme Mém. sur les projets des*

Digitized by Google

apprendre les devoirs d'un véritable Religieux. Là, dans cette école de perfection, communie-t'on ? Dit-on la Messe ? Fait-on du moins ses Pâques ? Voici ce que dit là-dessus un de ces Religieux fugitifs, que la grace a ramené : (*o*) *Ils ont consenti sans peine à ne plus dire la Messe, & à ne plus communier, pas même à Pâques, dont j'ai été témoin deux années de suite.* Quelle ferveur, pour des commençans ! c'est par où finissent vos Saints : témoin le *Saint* Diacre, qui (*p*) *en* 1724. *se jugea indigne de célébrer la Pâque avec les Fidèles, & passa encore avec cette humiliation volontaire & édifiante la Pâque de* 1725.

On ne finiroit pas si on vouloit raporter tout ce qui prouve que ces Novateurs ne croient rien sur l'Eucharistie. J'en ai assez dit pour montrer que de tous côtés tout se soutient dans l'éxécution de leur affreux projet contre les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : si les autres moyens proposés à B. F. pour l'établissement du Déïsme sur les ruines de l'Evangile, sont mis en usage avec autant

Jans. dont les originaux sont déposés dans la Bibliot. du Roi.

(*o*) *Lett. de Dom Hudelet à son Général*, ibid.
(*p*) *Vie de M. Pâris. page* 95.

Digitized by Google

de juſteſſe, & d'une maniére auſſi ſyſtématique, chacun ſçaura ce qu'il doit penſer de la conduite des Janſéniſtes, qui d'une part font tous leurs efforts, afin de faire paſſer l'aſſemblée de B. F. pour fabuleuſes, tandis que par tous les moyens imaginables, ils avancent l'éxécution de leur projet.

Digitized by Google

LA RÉALITÉ
DU PROJET
DE BOURG-FONTAINE,
DÉMONTRÉE PAR L'ÉXÉCUTION.

QUATRIE'ME PARTIE.

LA ruine des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie ne fut regardée par les Déïſtes de B F. que ſur le pied d'un moyen propre à diſpoſer les eſprits à faire un bon accuëil au Déïſme qu'ils ſe propoſoient d'établir. Rien en effet n'étoit plus capable d'accoûtumer peu à peu les peuples à ne rendre à Dieu aucun culte, que de leur ôter l'uſage des Sacremens, que de détourner les Prêtres de la célébration des ſaints Myſtères, & les Fidéles d'y aſſiſter.

Malgré de ſi juſtes meſures, les eſprits n'euſſent pas laiſſé d'être révoltés, ſi on leur eût prêché ſans déguiſement, comme St. Cyran & Janſénius en étoient d'avis, que *la créance de nos Myſtères eſt illuſoire & inutile*, que *la rédemption des hom-*

Digitized by Google

mes par la passion de J. C. est une histoire apocriphe. Il falloit donc, pour n'effaroucher personne, une espèce de corps de doctrine, par lequel, en paroissant retenir la créance des Mystères qu'on vouloit combattre, on parvînt adroitement à la faire passer en effet pour *illusoire & inutile.* Voici comment la proposition de cette espèce de corps de doctrine fut faite dans l'assemblée.

» On y proposa aussi d'élever la Grace »à un tel point, qu'elle opérât tout toute »seule, de nier celle qui est suffisante »aux hommes, de renverser la liberté »du franc arbitre, de lui imposer une »nécéssité de plier sous la Grace victo»rieuse, de publier que N. S. J. C. n'é»toit point mort pour tous les hommes; »& cela, à dessein de prévenir les es»prits, & leur ayant persuadé ces fauss»etés, de tirer par après des conséquen»ces, qui ruineroient facilement l'Evan»gile, les Mystères & les Sacremens. »Car, disoient-ils, si nous pouvons une »fois imprimer cela dans l'esprit de ceux »qui nous écouteront, ou liront les ou»vrages que nous ferons sur telles ma»tières, ils ne pourront plus rester fermes »dans leur premiére créance, & il nous »sera facile de leur persuader que l'ou-

Digitized by Google

„ vrage de la rédemption des hommes
„ eſt ſuppoſé, puiſque tout ne dépend
„ que de la Grace ſeule efficace, & à
„ laquelle on ne peut réſiſter, & que d'ail-
„ leurs, quelques efforts qu'on faſſe pour
„ accomplir les Commandemens de Dieu,
„ il y en a qui ſont impoſſibles, & que
„ même la Grace manque pour les ren-
„ dre poſſibles. A quoi donc un Rédemp-
„ teur, à quoi des Sacremens, à quoi
„ tous ces conſeils Evangéliques? On ſera
„ ſauvé ou damné, quelque choſe qu'on
„ faſſe, ſelon qu'il plaira à Dieu. „

Montrons d'abord en peu l'oppoſition de cette doctrine avec la Doctrine Catholique. En ſecond lieu, comment elle conduit directement au Deïſme & à l'irréligion. En troiſiéme lieu, que c'eſt celle de Janſénius & des Janſéniſtes. En quatriéme lieu, que depuis 1621. juſqu'à préſent, ces Novateurs ont pris toutes les formes imaginables pour empoiſonner de cette doctrine toutes ſortes de perſonnes, de tous ſéxes & de toutes conditions. Après cela tout lecteur tirera aiſément la concluſion en ce qui regarde l'éxécution du projet de B. F.

Digitized by Google

ARTICLE PREMIER.

Opposition de la doctrine de B. F. avec la Doctrine Catholique.

PAR l'extrait de la rélation de l'assemblée de B. F. que je viens de rapporter, il est évident que l'objet assigné à celui qui devoit être chargé d'employer ce second moyen, étoit de combattre cinq vérités de l'Eglise Catholique, & d'établir les cinq impiétés qui leur sont opposées. Pour faire sentir cette opposition, je ne me servirai que du Concile de Trente : on pourra remarquer en passant, que St. Cyran avoit bien ses vûës, quand il blasphémoit contre ce saint Concile, comme il l'a fait.

Premiére vérité de l'Eglise Catholique.

Le saint Concile de Trente enseigne que la grace est telle, que lorsque nous faisons l'action pour laquelle elle nous est donnée, nous avons part à cette action, nous coopérons à la Grace, nous agissons avec la Grace, en sorte qu'elle ne fait pas tout toute seule : dire le contraire, c'est être anathême : (a) *Si quis dixerit*

(a) *Sess. 6. Can. 4.*

Digitized by Google

liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum, nihil cooperari assentiendo Deo excitanti, anathema sit.

Doctrine de Bourg-Fontaine.

La Grace opére tout toute seule, & on ne peut lui résister.

Seconde vérité de l'Eglise Catholique.

Le saint Concile de Trente enseigne, que quand la Grace nous est donnée, nous nous en servons, si nous le voulons; nous ne nous en servons pas, si nous ne voulons pas nous en servir: dire le contraire, c'est être anathême. La Grace dont on se sert, on l'appelle communément *Grace efficace*, parce qu'elle a l'effet pour lequel elle a été donnée. La Grace dont on ne se sert pas, s'appelle dans l'école du nom de *Grace suffisante*, parce qu'elle suffisoit pour l'action pour laquelle elle étoit donnée, & qu'elle auroit eu sûrement son effet, si celui à qui elle a été donnée eût voulu s'en servir, comme il pouvoit le vouloir: (*b*) *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium.... Deo excitanti atque vocanti.... non posse dissentire si velit.... anathema sit.*

(*b*) Ibid.

Digitized by Google

Doctrine de Bourg-Fontaine.

On convient à B. F. *de nier la Grace qui est suffisante aux hommes.*

Troisiéme vérité de l'Église Catholique.

Le saint Concile de Trente enseigne, que, même depuis le péché d'Adam, l'homme est libre de cette liberté exempte de la nécessité d'agir, à laquelle les Théologiens ont donné le nom de *liberté d'indifférence*, qui consiste à pouvoir indifféremment faire le bien, ou ne le pas faire, faire le mal, ou ne le pas faire, selon que l'homme juge à propos de se déterminer à l'un ou à l'autre : dire le contraire, c'est être anathême : (*c*) *Si quis liberum hominis arbitrium, post Adæ peccatum, amissum & extinctum esse dixerit.... anathema sit.* Le Concile parle ici de la liberté d'indifférence, opposée à la nécessité de pécher : l'anathême suivant en est la preuve : (*d*) *Si quis dixerit non esse in potestate hominis vias suas malas facere.... anathema sit.*

Doctrine de Bourg-Fontaine.

On y proposa de renverser la liberté, de lui imposer une nécessité de plier sous la Grace victorieuse.

(*c*) Ibid. *Can.* 5. (*d*) Ibid. *Can.* 6.

Digitized by Google

Quatriéme vérité de l'Eglise Catholique.

Le saint Concile de Trente enseigne, que J. C. est mort pour tous les hommes, quoique tous les hommes ne participent pas à ce bienfait, mais ceux-là seuls à qui le mérite de sa Passion est appliqué : (*e*) *Et si ille* (Christus) *pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ii duntaxat quibus meritum Passionis ejus communicatur.*

Doctrine de Bourg-Fontaine.

A quoi bon un Jesus-Christ né & mort pour les hommes ? C'est *une bistoire apocriphe* une erreur dont il faut *détromper les peuples, en publiant que J. n'est pas mort pour tous les hommes.*

Cinquiéme vérité de l'Eglise Catholique.

Le saint Concile de Trente enseigne, que Dieu ne fait aucun commandement qu'on ne puisse accomplir, parce que, ou nous avons la Grace pour cela, ou nous pouvons l'avoir en la demandant : (*f*) *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet & facere quod possis, & petere quod non possis, & adjuvat ut possis.* Anathême à quiconque osera dire le contraire : (*g*) *Si quis*

[*e*] Ibid. *Cap.* 3. [*f*] Ibid. *Cap.* 11.
[*g*] Ibid. *Can.* 18.

Digitized by Google

dixerit Dei præcepta homini etiam justificato & sub gratia constituto esse ad observandum impossibilia, anathema sit.

Doctrine de Bourg-Fontaine.

Quelques efforts qu'on fasse pour accomplir les Commandemens de Dieu, il y en a qui sont impossibles, & même la Grace manque pour les rendre possibles.

ARTICLE SECOND.

Les cinq articles de B. F. conduisent directement au Déïsme & à la ruine de toute Religion révélée.

TElle est la Doctrine, ou plutôt le langage sous lequel il fut convenu à B. F. qu'on se masqueroit, pour travailler directement, *& sans qu'on s'en apperçût*, à l'établissement du Déïsme sur les ruines de toute Religion révélée : rien n'y peut mener plus sûrement & plus directement. Qu'est-ce en effet que le Déïsme le plus pur ? C'est la créance de ceux qui n'ont aucune Religion particuliére, mais qui reconnoissent seulement l'éxistence d'un Dieu, sans obligation de lui rendre aucun culte extérieur. A. B. F on se proposa deux choses ; la premiére, de substituer cette

Digitized by Google

créance à la Religion établie par J. C. la seconde, de faire cette substitution en se cachant, & sans paroître vouloir renverser la Religion de J. C. de peur d'effaroucher les esprits des peuples, & de peur aussi d'être mis *à l'épreuve des peines & des prisons*. Pour réussir dans ce double projet, il étoit nécessaire de conserver quelques termes usités dans la réligion Chrétienne, & en paroissant enseigner quelque chose de ses mystères, anéantir réellement l'obligation de rendre à Dieu quel que culte. Les cinq articles de B. F. sont choisis au mieux pour en venir là : & quiconque les admettra, deviendra bien-tôt aussi Déïste que le plus déclaré de tous les Déïstes, s'il ne l'est déja. Convainconsnous-en par la comparaison des Déïstes déclarés avec les partisans de la doctrine de B. F.

Les Déïstes déclarés n'admettent rien de semblable à ce que nous appellons graces surnaturelles : ils se regardent comme dispensés de rendre à Dieu aucun culte ; la Grace seroit fort inutile : il n'est donc question parmi eux, ni de Grace suffisante, ni de Grace efficace, non plus que de disputer sur la liberté.

A B. F. on résolut de paroître admettre une Grace *qui fait tout toute seule*, &

Digitized by Google

à la quelle *on ne peut réſiſter* : point par conſéquent de Grace ſuffiſante, point de vraie liberté.

Le partiſan de cette doctrine, s'il raiſonne juſte, dira : ſi j'ai la Grace pour rendre à Dieu quelque culte, je ne puis lui réſiſter ; *elle fera tout toute ſeule :* je n'ai que faire de me gêner pour cela : ſi je n'ai pas la Grace, quelque peine que je me donne pour rendre à Dieu quelque culte, je ne le puis : je ne puis donc mieux faire que de me tenir tranquille. Admettre une Grace qui fait tout toute ſeule, & à laquelle on ne peut réſiſter, ſelon le langage de B. F. c'eſt donc le moyen d'être bien-tôt auſſi Déïſte que ceux qui n'en admettent aucune.

Les Déïſtes déclarés ſont bien éloignés d'admettre un Dieu fait Homme, Sauveur & Rédempteur des hommes : l'incarnation du Verbe eſt pour eux *une hiſtoire apocriphe.*

A B. F. où cette hiſtoire n'étoit pas moins apocriphe, on convint de retenir le nom de JESUS-CHRIST, comme ſi effectivement il y avoit eu *un JESUS-CHRIST* : on convint même d'aller juſqu'à dire qu'il étoit mort pour les hommes, mais non pas pour tous : pour leſquels donc ? Pour ceux-là ſeuls qui ſeront ſauvés.

Digitized by Google

Pour être partisan de cette doctrine, en sera-t'on plus obligé à rendre à Dieu quelque culte ? Non assûrément ; pour peu qu'on raisonne conséquemment, on dira : J. C. n'étant mort que pour ceux qui seront sauvés, s'il est mort pour moi, je serai sûrement sauvé ; je n'ai donc rien à faire pour cela : s'il n'est pas mort pour moi, je serai sûrement damné, quoi que je fasse ; je n'ai donc aucun culte à rendre à Dieu, soit pour gagner le Ciel, soit pour éviter l'enfer. Me dira-t'on que quoique J. C. soit mort pour moi, il me reste encore quelque chose à faire pour mériter d'être du nombre des prédestinés ? Dans les principes de B. F. cela est faux : mais, soit : la Grace, répondrai-je à laquelle on ne peut résister, me le fera faire quand elle viendra, sans que je m'en mêle, puisqu'*elle fait tout toute seule.* C'est ainsi qu'en croyant la mort de J. C. pour les seuls élûs, on doit conséquemment se croire très-dispensé de rendre à Dieu aucun culte. Dire donc que J. C. est mort pour les seuls élûs, selon le langage de B. F. c'est un nouveau moyen d'être bientôt aussi Déïste que les Déïstes les plus déclarés, qui nient absolument la rédemption des hommes par JESUS-CHRIST.

Selon les Déïstes déclarés, Dieu ne

fait aucun commandement aux hommes ; il les laisse pour ce qu'ils sont ; & les hommes réciproquement, qu'on me permette cette horrible expression, laissent Dieu pour ce qu'il est,

Selon le langage de B. F. Dieu fait des commandemens aux hommes ; mais ils n'ont rien d'incommode, parce que, ou ils sont impossibles, & Dieu ne les rend pas possibles par sa Grace ; auquel cas il est fort inutile de faire le moindre effort pour les accomplir : ils n'obligent donc à rien. Un homme chargé de chaînes seroit-il obligé d'obéïr à un Roi assez insensé & assez cruel pour lui commander de courir, sous peine de lavie ? Que si Dieu rend ces commandemens possibles par sa Grace, en ce second cas ils ne seront pas plus incommodes que dans le premier, parce que la Grace de B. F. qui *fait tout toute seule*, & à la quelle *on ne peut résister*, accomplira ces commandemens sans qu'on s'en mêle.

Le partisan de cette doctrine ne sera donc nullement gêné par de tels commandemens : que Dieu commande ou ne commande pas, dira-t'il : qu'il donne la Grace pour accomplir ses commandemens, ou qu'il ne la donne pas, peu m'importe : si ces commandemens sont

Digitized by Google

impoſſibles, je ne puis que les mépriſer comme ridicules : s'ils ſont poſſibles, ce n'eſt que par le ſecours de la Grace qui les éxécutera en moi ſans moi. Avec de tels principes, qu'eſt-ce qui pourra troubler ce proſélyte du Déïſme dans la tranquille poſſeſſion de ne rendre à Dieu aucun culte, aucune obéïſſance ? Sera-t'il plus gêné que les Déïſtes les plus déclarés, qui n'admettent que l'éxiſtence de Dieu pour objet de la véritable créance ? Reconnoître donc avec l'aſſemblée de B. F. que Dieu fait des commandemens impoſſibles, ſans les rendre poſſibles par ſa Grace, c'eſt le grand chemin pour parvenir bien-tôt au parfait Déïſme, ſi on n'y eſt déja arrivé ; puiſque c'eſt dire équivalemment avec les Déïſtes déclarés, que Dieu ne commande rien aux hommes, & n'éxige d'eux aucun culte. Voilà donc la connéxion qu'ont avec le Déïſme les cinq articles que les Déïſtes de B. F. ſe propoſerent *d'enſeigner au monde*, & que j'ai réduit ici à trois, parce que les trois premiers ſont aſſez liés pour n'en faire qu'un.

Digitized by Google

ARTICLE TROISIÉME.

Les cinq articles de B. F. ſont la pure doctrine de Janſénius & des Janſéniſtes.

SI les Déïſtes aſſemblés à B. F. euſſent mis au jour de pareils monſtres, comme des productions de leur cerveau, ils euſſent porté l'horreur & l'effroi dans tous les eſprits Catholiques ; & ils n'auroient pû éviter d'être punis comme de vrais ſéducteurs : ils convinrent donc entre eux de faire comme les Calviniſtes, de ne divulguer leurs impiétés que comme des dogmes enſeignés long-tems avant eux par St. Auguſtin, de qui ils ne faiſoient que renouveller la doctrine : » Et » d'autant, dit la rélation de l'aſſemblée, » que de tous les docteurs de l'Egliſe, il » n'y en a aucun qui ait donné tant d'eſſor » à ſon eſprit que St. Auguſtin, & dont » on puiſſe mieux abuſer des paſſages mal » expliqués, que même les Calviniſtes » s'en étoient ſervis, il fut réſolu qu'ils » ſe diroient tous défenſeurs de la doctri- » ne de St. Auguſtin, que ſon autorité » ſerviroit de voile à la nouveauté de leur » doctrine, & de piége pour ſurprendre » les foibles eſprits. » De-là, le titre d'*Auguſtinus* donné au Livre, où on met

Digitized by Google

en œuvre le second moyen d'etablir le Déïsme : de-là, le titre de *disciples de St. Augustin*, dont les Jansénistes aiment tant à se décorer.

Le choix de celui qui devoit traiter ces cinq articles méthodiquement, les insinuer avec art dans un ouvrage dont ils feroient le fonds, & les réduire en corps de doctrine, ce choix, dis-je, ne fut pas difficile. St. Cyran qui distribua les rôles, connoissoit les talens de ses associés : il sçavoit à quel genre d'étude son ami Cornélius Jansénius s'appliquoit depuis plusieurs années. Ce fut donc à lui que fut déférée la gloire de composer le Livre fondamental de la nouvelle Secte, sur le plan qu'on venoit d'en tracer. Quelque connu que soit ce Hollandois, par les maux qu'il a faits à la Religion, mon dessein éxige que j'en dise ici quelque chose.

C. Jansénius étoit fils d'un paysan d'un Village nommé Accoy proche Léerdam. Il commença ses études à Utrecht, & les acheva à Louvain, où il trouva, pour son malheur, un vieux Docteur nommé Janson, fort attaché aux erreurs de Baïus quoique condamnées. Ce Docteur prit Jansénius en amitié, le regarda comme un homme capable d'entrer dans ses vûës,

Digitized by Google

& de rétablir un Parti ruiné. Il lui découvrit le deſſein qu'il méditoit de faire revivre dans l'Univerſité les ſentimens de Baïus, qui étoient, ſelon lui, la pure doctrine de St. Auguſtin.

Le jeune homme flatté de cette confidence, & animé d'un ſi beau motif, travailla jour & nuit pour ſe mettre en état de réuſſir. Sa ſanté bien-tôt altérée par une étude forcée, lui fit prendre le parti d'aller en France pour s'y rétablir par le changement d'air. Il trouva à Paris Jean du Verger, qui acheva de gâter ſon eſprit par le long commerce qu'ils eurent enſemble, à Paris, à Bayonne, ailleurs, dans diverſes entrevûës, & enfin toute leur vie par des lettres très-fréquentes.

Quoique Janſénius, depuis la liaiſon qu'il avoit faite avec Janſon, ſe fût appliqué infatigablement à lire tout ce qui pouvoit l'aider à faire revivre les ſentimens de Baïus; cependant le projet de ſon Livre n'a commencé à ſe débroüiller dans ſon eſprit qu'immédiatement après l'aſſemblée de B F. On y fixa les principaux points qu'il y traiteroit; il ſe vit par-là en état de prendre ſon deſſein ſelon les vûës de ſon ami l'Abbé de St. Cyran.

Ce que j'avance ici eſt fondé ſur les lettres de Janſénius à St. Cyran: deux de ces lettres,

Digitized by Google

lettres, qui se suivent immédiatement dans le recuëil, & dont l'une est cependant postérieure à l'autre de sept mois, vont mettre ce fait en évidence. Dans presque toutes les lettres que Jansénius a écrites à St. Cyran depuis la fin de l'année 1621. jusqu'à sa mort, il lui rend un compte fidéle de son *Pilmot*, du *Procès*, de l'*Affaire spirituelle*; ce sont les différens noms qu'il donne à son Livre. Avant 1621. il ne lui parle que de son progrès dans la lecture de St. Augustin. Sa lettre du 5. Mars 1621. nous apprend qu'il en étoit alors au septiéme volume de la lecture de St Augustin, sans avoir encore fait aucune remarque sur ce Pére; qu'il étoit embarrassé de son projet; qu'il souhaitoit en conférer avec St. Cyran, n'osant le faire avec aucun autre. » Je n'ose, lui écrit-il, »dire à personne du monde, ce que je »pense, selon les principes de St. Augus»tin, d'une grande partie des opinions »de ce tems, & particuliérement de cel»les de la Grace & Prédestination, de »peur qu'on ne me fasse le tour à Rome »qu'on a fait à d'autres, (à Baïus) de»vant que toutes choses soient mûres & »à son tems.... Je suis dégoûté un peu »de St. Thomas, après avoir sucé St. »Augustin.... Je vous en dirai plus, si

Digitized by Google

» Dieu nous fait la faveur de nous voir » un jour. »

Il eſt évident qu'ils ſe ſont vûs entre le mois de Mars & celui de Novembre de l'année 1621. car la lettre du 4. Novembre 1621. qui ſuit immédiatement celle du 5. Mars commence ainſi : » Vos » larmes que notre ſéparation vous a fait » fondre, ont eu tant de pouvoir ſur mon » humeur froide, qu'elles ont émû les » miennes. » Ce n'eſt pas tout : dans cette entrevûë ils ont concerté le deſſein de ſon Livre, dont il avoit déſeſpéré juſqu'alors : car c'eſt préciſément dans cette même lettre du 4. Novembre qu'il commence à lui en rendre compte, comme d'un ouvrage naiſſant, dont il eſpère bien : c'eſt ce qu'il témoigne dans le jargon dont ils étoient convenus : voici comme il en parle à mots couverts : *Les affaires de Sulpice*, (c'eſt un des noms que ſe donne ſouvent Janſénius) *dont il vous avoit parlé, s'avancent peu à peu : il croit qu'il a trouvé certaines racines d'où ſortiront des arbres pour en bâtir une maiſon ſur une matiére de Pilmot*, (ſon Livre) *de laquelle il avoit preſque déſeſpéré, comme il vous l'avoit dit. Il en écrit tous les jours, & a bonne eſpérance que tout viendra à ſon point.* Tout ce que Janſénius témoigne craindre, c'eſt que *s'il fait voir*

Digitized by Google

ces choſes à Chimer, (c'eſt un des noms qu'il donne aux ennemis de ſa doctrine) *il ſera décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on a vû de ſon tems.* On doit lui ſçavoir quelque gré de s'être ainſi rendu juſtice par avance.

C'eſt donc en 1621. immédiatement après l'aſſemblée de B. F. c'eſt-à-dire, entre le 5. de Mais & le 4. Novembre, que Janſénius a commencé à mettre en œuvre, ſous un point de vûë fixe, les matériaux qu'il avoit préparés depuis pluſieurs années, ſans trop ſçavoir juſqu'à ce moment quel ordre il garderoit dans ſon ouvrage. Il y a travaillé juſqu'au dernier ſoupir avec une aſſiduité qui ne l'a pas empêché de ſe mêler de bien des choſes : il a montré le premier de ſa Secte, que quand on eſt devenu infidéle à l'Egliſe, on devient bien-tôt après infidéle à ſon Roi.

M. de Morgues Abbé de St. Germain, premier Aumônier de la Reine Mère de Louis XIV. avoit bien connu Janſénius en Flandre : M. de Chaumontel, Gentilhomme de Caën, le pria de lui apprendre quelle eſpèce d'homme étoit ce Janſénius dont on parloit tant : l'Abbé lui en fait le portrait, & dit qu'» il avoit trahi »le Roi d'Eſpagne dans l'Aſſemblée des

Digitized by Google

»Etats Généraux des Pays-Bas tenus l'an »1633. & avoit dreſſé des mémoires »pour unir les Catholiques Flamands »avec les Hollandois Proteſtans, pour »faire des Cantons comme ceux des Suiſ»ſes, compoſés des deux créances. » Janſénius avoit toujours crû avoir aſſez de mérite pour être élevé à l'Epiſcopat : il avoit déja manqué l'Evêché d'Anvers, nonobſtant la protection de l'Archevêque de Malines : la trahiſon dont je viens de parler étoit parvenuë à la connoiſſance de la Cour d'Eſpagne : pour parvenir à la mitre, il falloit que Janſénius ſe lavât de cette tache. » Le *Mars Gallicus*, continuë »l'Abbé de Morgues, qu'il fit contre la »France, & qui eſt rempli de blaſphê»mes contre nos Rois anciens & moder»nes, fut l'expiation de ce crime, & lui »valut l'Evêché d'Ypres, » qui lui fut donné l'année ſuivante.

Janſénius ne joüit pas long-tems de ſa nouvelle dignité. Un jour, après une longue diſpute avec ſon Chapitre au ſujet de quelques réglemens, comme il s'étoit emporté à de grand excès de colére, la fiévre lui prit, & le lendemain il fut attaqué de la peſte, dont il n'y avoit eu aucun veſtige dans la Ville avant cet accident, & il n'en reſta aucun après. L'Auteur de

Digitized by Google

l'abrégé de ſa vie qui eſt à la tête de ſon Livre, aſſûre avoir appris du Chapelain de l'Evêque d'Ypres, qu'avant de mourir il fit une Confeſſion générale: Leydeker Auteur Proteſtant de la vie de Janſénius, ajoûte de plus qu'il reçut le Viatique & l'Extrême-Onction. Après cela il ſe fit apporter ſon ouvrage, & écrivit ſur la premiére feüille, qu'il le donnoit à Renaud Laimé ſon aumônier, à condition qu'il en concerteroit l'impreſſion avec Libert Fromond & Henry Calénus ſes amis intimes, qu'ils ne ſe ſerviroient point d'aûtre copie pour l'édition que de celle-là: il ajoûta qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien changer à ſon ouvrage: que cependant, ſi le Saint Siége jugeoit à propos d'y changer quelque choſe, il étoit enfant d'obéiſſance, & vouloit être obéïſſant à l'Egliſe juſqu'à la mort.

Il mourut ce jour-là même, 6. de Mai de l'année 1638. âgé de 54. ans, après 18. mois d'Epiſcopat. On mit ſur ſon tombeau une épitaphe qui contentoit un magnifique éloge de ſon ouvrage: dans la ſuite François de Robles ſon ſucceſſeur, la fit ôter par ordre du Pape Alexandre VII. de l'agrément de l'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-bas. Le Parti témoigna par ſes cris combien il étoit ſen-

ſible à cette honteuſe flétriſſure faite à la mémoire de ſon Chef : il fallut ſe conſoler par les juſtes loüanges que la Gazette de Londres donna quelque tems après au défunt & à ſa doctrine, en raportant l'événement de la tombe enlevée. (*h*) *Cet homme*, dit-elle, *quoiqu'Evêque Papiſte, ſoutenoit la doctrine Auguſtinienne touchant le mérite, le franc arbitre, la juſtification, &c. laquelle en beaucoup de choſes eſt la même que celle des Egliſe réformées.* Voici le texte Anglois en faveur de ceux qui aiment tout ce qui vient d'Angleterre : THAT MAN, THOUG A POPISHBISOPH, MAINTAYNED THE AUGUSTINIAN DOCTRIN ABOUT MERIT, FREEWILL, JUSTIFICATION, &C. WHICH MUCH THE SAME WITH THAT OF THE REFORMED CHURCHES.

A peine l'Evêque d'Ypres eut-il les yeux fermés, que Fromond & Calénus agirent avec toute la chaleur dont Janſénius lui-même eût été capable, pour faire imprimer l'*Auguſtinus*. L'Hiſtorien du Janſéniſme dit, que (*i*) » quelque ſoin qu'on prit »pour tenir la choſe fort ſecrette, les Jé»ſuites de Louvain, par l'adreſſe du P. »Viskerk qui ſuborna un des ouvriers de

(*h*) *Gazette de Londres du 3. Janvier 1656. dans l'art d'Ypres en Flandre, du 25. Déc. 1655.*
(*i*) *Hiſt. du Janſ. ſous l'an 1640.*

Digitized by Google

»l'imprimeur, & recevoit de lui toutes »les feüilles, ſçurent que cet ouvrage »devoit bien-tôt paroître. » D'autres racontent la révélation de ce myſtère avec moins de malignité, & diſent qu'un vent ſubit & impétueux ayant donné dans le lieu où on faiſoit ſécher les feüilles de l'*Auguſtinus* ſur des cordages, ce vent en enleva une partie, qui ſe répandit dans le voiſinage, & qui furent ramaſſées par les paſſans. Quoi qu'il en ſoit, la choſe vint à la connoiſſance de Paul Richard Stravius, Internonce dans les Pays-Bas, qui agit ſur le champ pour faire arrêter l'impreſſion, & enſuite le débit du Livre: tout fut inutile. Le Livre parut, & peu après fut réimprimé à Paris avec l'approbation de ſix Docteurs de Sorbonne. Auſſi tôt les Miniſtres de Hollande le traduiſirent, Jacques Ariglandy préſida à cette traduction: Gilbert Voët fit l'éloge du Livre à ſon troupeau; & le fameux Grotius dit que ſi les Catholiques reçevoient les ſentimens de Janſénius, les deux Egliſes ſeroient bien-tôt réünies.

Peu après il ſe fit encore à Roüen une édition du Livre de l'Evêque d'Ypres, en ſorte qu'il ſe répandit & excita de grands ſcandales de tous côtés. Urbain VIII. le condamna dès le 6. de Mars. 1641. par

Digitized by Google

la Bulle *In eminenti*, comme renfermant & soutenant, *au grand scandale des Catholiques, & au mépris de l'autorité du St. Siége, plusieurs propositions de celles qui avoient été condamnées par ses prédécesseurs.*

Jacques Boonen Archevêque de Malines, que Jansénius avoit sçû mettre dans ses intérêts, empêcha avec une opiniâtreté que rien ne put surmonter, que cette Bulle ne fût publiée en Flandre Après sept ans de résistance à toutes les Puissances, après avoir refusé de se rendre à Rome, où le Pape, par un Décret du 18. Novembre 1651. avoit voulu l'obliger de comparoître, d'abord personnellement, ensuite par Procureur, à raison de son grand âge, pour y rendre compte de sa conduite, le Pape déclara par un autre Décret, du 19. Décembre, que l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand, qui étoit à peu près dans le même cas, avoient encouru l'interdit & la suspension *à Divinis*. L'Archiduc Léopold, pour maintenir la subordination qui doit régner dans l'Eglise, ordonna que le Décret sortiroit son effet. Cet fut là un des premiers fruits d'opiniâtreté, de rébellion à l'Eglise & à toutes les Puissances légitimes, que produisit la doctrine de l'Evêque d'Ypres, si féconde depuis en pareilles productions.

Digitized by Google

La Bulle d'Urbain VIII. ayant été portée à la Faculté de Théologie de Paris, avec une Lettre de cachet du Roi, qui ordonnoit de la recevoir selon l'intention du Pape; en conséquence la Faculté défendit le 15. Janvier 1644. aux Bacheliers d'aprouver ou de soutenir les propositions censurées par les Bulles de Pie V. de Grégoire XIII. & d'Urbain VIII. Nonobstant cette défense, quelques Bacheliers firent imprimer dans leurs Théses quelques-unes de ces propositions, quoique le Syndic, en les revisant, les eût biffées; dautres faisant imprimer les Théses telles qu'on les avoit corrigées, déclaroient publiquement qu'ils pensoient le contraire de ce qu'on les forcoit d'y mettre.

M. Nicolas Cornet Docteur de la Maison de Navarre & Syndic de la Faculté, se plaignit de ce désordre à l'assemblée de Sorbonne, & proposa à la Faculté d'éxaminer six de ces propositions, dont cinq étoient tirées du Livre de Jansénius. La Cabale qui vit qu'on en vouloit à la doctrine de son Chef, se remua si vivement, qu'elle vint à bout, par le moyen du Parlement, d'arrêter cet éxamen. Les Docteurs bien intentionnés, qui ne vouloient point s'engager dans un affaire dont le

Digitized by Google

Parlement avoit pris connoiſſance, ſe déſiſtérent de cet examen, pour prendre des meſures plus efficaces, & engager Rome même à parler.

M. Habert Evêque de Vabres, qui le premier s'étoit déclaré hautement en France contre la doctrine de Janſénius, compoſa une lettre au Pape, qui fut ſignée par 85. Evêques. Sur cette lettre Innocent X. établit une Congrégation pour examiner les propoſitions dénoncées. On s'en tint aux cinq extraites de l'*Auguſtinus* & deux ans après que le Clergé de France en eut fait la dénonciation au Pape, elles furent toutes condamnées, comme autant d'héréſies, par une Bulle du dernier jour de Mai de l'an 1653. Dans un Bref du 29. Septembre 1654. adreſſé à l'Aſſemblée du Clergé de France. Sa Sainteté, après avoir donné de grandes loüanges au zéle & à la piété de ces Evêques, déclare en termes exprès, que par ſa Conſtitution du 31. Mai, Elle *a condamné dans les cinq propoſitions de la doctrine de Cornélius Janſénius contenuë dans ſon Livre intitulé* Auguſtinus.

Il n'y a point de mouvemens que les partiſans de l'Evêque d'Ypres ne ſe ſoient donnés pour empêcher une condamnation ſi autentique, ſi préciſe & ſi flétriſ-

Digitized by Google

ſante. J'en ai aſſez dit là-deſſus, rélativement à l'objet que je me ſuis propoſé : ceux qui voudront être plus au fait pourront avoir recours à l'*Hiſtoire des cinq propoſitions*, qui dévelope toutes les intrigues de la Cabale avec beaucoup d'ingénuité & de netteté.

Il eſt tems de montrer, comme je l'ai promis, que Janſénius a fait ſon Livre en éxécution du Projet de B. F. qu'il a ſuivi avec la plus ſcrupuleuſe éxactitude le plan qu'on jugea dans cette aſſemblée le plus convenable pour rendre la créance de nos ſaints Myſtères *illuſoire & inutile*, & ruiner l'Evangile, *ſans qu'on s'en apperçût*. Pour mettre ce fait dans tout ſon jour aux yeux de ceux qui ſçavent encore reſpecter l'Egliſe, je n'ai beſoin que des déciſons de cet organe infaillible de J. C.

L'Egliſe a condamné cinq propoſitions qu'elle déclare par la bouche d'Innocent X. être la doctrine contenuë dans le Livre de Janſénius. Aléxandre VII. définit que ces mêmes propoſitions ſont condamnées dans le ſens même expliqué par l'Auteur Les paroles de la Bulle de ce ſouverain Pontife ſont ſi énergiques, ſi capables d'interdire tout faux fuyant à l'erreur, qu'il eſt à propos de les raporter.

Digitized by Google

(k) »Quelques enfans d'iniquité, dit »la Bulle, ayant l'assûrance de soutenir, »au grand scandale de tous les Fidéles »Chrétiens, que ces cinq propositions »ne se trouvent point dans le Livre de »C. Jansénius, mais qu'elles ont été feintes & forgées à plaisir, ou qu'elles n'ont »pas été condamnées au sens au quel cet »Auteur les soutient : Nous.... ayant »résolu de léver & de rétrancher tous les »doutes qui pourroient naître à l'avenir »au sujet des propositions ci-dessus allé»guées.... Nous, dis-je..... déclarons »& définissons que ces cinq propositions »ont été tirées du Livre du même C. »Jansénius Evêque d'Ypres, intitulé *Au»gustinus*, & qu'elles ont été condamnées »dans le sens auquel cet Auteur les a »expliquées, & comme telles, les con»damnons de rechef, &c.»

Ces cinq propositions, selon la plus autentique définition de l'Eglise, sont donc tirées du Livre de Jansénius; elles en sont comme le fonds, ou, si l'on veut, la quintessence : ce Livre est fait pour établir & expliquer ces cinq héréfies : encore une fois, c'est la définition de l'Eglise; il n'en faut pas davantage à un vrai Fidéle pour croire sans autre éxamen.

(k) *Bulle d'Alex. VII. de 1656.*

Digitized by Google

Raprochons maintenant les cinq propositions tirées du Livre de Janſénius, des cinq articles de B. F. Par le raport de ces cinq propoſitions avec les cinq articles, on jugera de ce que Janſénius a prétendu.

Parallele de cinq propoſitions tirée du Livre de Janſénius, avec les cinq articles de Bourg-Fontaine.

Premiére propoſition de Janſénius. Quelques commandemens de Dieu ſont impoſibles à des juſtes qui déſirent & qui tâchent de les garder ſelon les forces qu'ils ont alors, & ils n'ont point de grace par le moyen de laquelle ils leur ſoient rendus poſſibles.

Article de B. F. Quelqu'effort qu'on faſſe pour accomplir les commandemens, il y en a qui ſont impoſſibles, & même la grace manque pour les rendre poſſibles.

Seconde propoſition de Janſénius. Dans l'état de la nature corrompuë, on ne reſiſte jamais à la grace intérieure.

Article de B. F. La grace opére tout toute ſeule, & on ne peut lui réſiſter.

Troiſiéme propoſition de Janſénius. Pour mériter & démériter dans l'etat de la na-

Digitized by Google

ture corrompuë, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécéſſité d'agir ; mais il ſuffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.

Article de B. F. on renverſera la liberté, on lui impoſera une néceſſité de plier ſous la grace victorieuſe.

Quatrieme propoſition de Janſénius. Les Sémipélagiens admettoient la néceſſité d'une grace intérieure & prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi ; & ils étoient Hérétiques, en ce qu'ils prétendoient que cette grace étoit de telle nature, que la volonté de l'homme avoit le pouvoir d'y réſiſter ou d'y conſentir.

Article de B. F. On niera la grace qui eſt ſuffiſante aux hommes.

Cinquiéme propoſition de Janſénius. C'eſt une erreur des Sémipélagiens de dire que J. C. ſoit mort, ou qu'il ait répandu ſon Sang pour tous les hommes ſans exception.

Article de B. F. On publiera que J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes.

Il ſeroit difficile qu'il ſe trouvât plus de reſſemblance entre des propoſitions faites les unes ſur le champ dans une aſſem-

Digitized by Google

blée, où on trace à la hâte le plan d'un grand projet, & les autres faites à loisir, de sens rassis, & dans le cabinet.

C'est en 1621. qu'on donna à Janssénius la commission d'établir d'une maniére systématique, & dans un ouvrage fait exprès, le cinq articles de B. F. Environ trente ans après, d'habiles Théologiens, scandalisés de ce Livre, & qui ne sçavent rien de l'assemblée de B. F. éxaminent cet ouvrage, en font l'analyze avec le plus grand soin, pour en exprimer le venin; & qu'en sort-il? Cinq propositions, qui sont les mêmes en substance, & presque quant aux termes, que les cinq articles qu'on lui a assignés pour bâse de son ouvrage; les autres erreurs du Livre se réduisant à ces cinq avec tant de justesse, que, selon ce que dit un jour *en chaire* M. Bossuet. (*l*) *elles sont tout le Livre* de Janssénius. On vient de voir la parfaite conformité des cinq propositions, & par conséquent, *de tout le Livre* de Janssénius, avec les cinq articles de B. F. On se souvient de la connéxion de ces mêmes ar-

(*l*) *Voyez une* Lettre de feu M. l'Evêque de Mirepoix, (*Pierre de Broüe*) à M. le Cardinal de Bissy. *Cette Lettre se trouve à la page* 109. *du Recuëil des piéces qui ont servi à l'Instruct. Past. de M. de Bissy en* 1722.

Digitized by Google

ticles avec les maximes du plus pur Déïſme ; qu'on juge donc à préſent du but de cet ouvrage.

Autre trait de l'exactitude de Janſénius à ſuivre les conventions faites à B. F. Il y avoit été réglé qu'à l'imitation des Calviniſtes, on feroit ſervir l'autorité de St. Auguſtin, *de voile* aux nouveautés qu'on publieroit ; comme ſi le nom de ce grand & ſaint Docteur, ainſi deshonoré, pouvoit ſervir de ſauve-garde à des héréſies, contre les anathêmes de l'Egliſe ! Que fait Janſénius ? Auſſi effronté qu'un Jean wiclef, qui pour montrer qu'il n'enſeignoit que la doctrine de l'Evêque d'Hipponne, ſe faiſoit appeller JEAN D'AUGUSTIN, Janſénius, pour la même raiſon, fait appeller ſon Livre *AUGUSTINUS*. N'eſt-ce pas-là, en fait d'éxactitude, de quoi contenter les eſprits les plus difficiles ? Le Livre de Janſénius eſt donc évidemment fait en exécutiou du projet de B. F: c'eſt-à-dire pour ſubſtituer le Déïſme à l'Evangile & renverſer toute Religion révélée, il eſt donc bien digne des anathêmes qui l'ont tant de fois foudroyé.

Les Catholiques n'auront pas de peine à en convenir : les Janſéniſtes ſimplement ſéduits pourront bien auſſi en faire autant, & ouvrir les yeux ſur le précipice

Digitized by Google

qu'on creuſe devant eux : mais pour les Chefs de la Secte, un des principaux canons de B. F. eſt la réſiſtance aux déciſions de l'Egliſe, & le mépris de ſes anathêmes, comme nous le dirons en ſon lieu : n'eſpérons donc pas qu'ils faſſent autrement qu'ont fait leurs pères : bien loin de ſe ſoumettre à la condamnation de la Doctrine de Janſénius, ils n'ont penſé qu'à l'éluder ; & pour cela, à quelle prodigieuſe oppoſition de langage n'ont-ils pas eu recours ! Apprenons à connoître les enfans par la conduite des pères en ce point.

Il n'y a point d'éloges que les premiers Janſéniſtes n'ayent faits du Livre de leur Patriarche : ce n'étoit rien de moins que la pure doctrine de St. Auguſtin, & ſelon tout le Parti, les cinq propoſitions étoient dans ce Livre, (*m*) *quant aux termes, ou quant au ſens*, ainſi que s'exprime l'Abbé de Bourzeis. Tous le confeſſoient hautement ; mais en même tems tous ſoutenoient que ces cinq propoſitions étoient très-ortodoxes, & le ſoutenoient avec la plus grande vivacité. De-là, les mouvemens pour empêcher que la Sorbonne ne les examinât, & enſuite n'en jugeât au-

(*m*) *Dans l'écrit qui commence par ces mots :* In nomine Domini.

Digitized by Google

trement : de-là, les députations du Parti à Rome, pour en empêcher la condamnation : de-là, les termes mépriſans, & les injures même prodiguées contre ceux qui avoient contribué à les faire condamner, contre le Pape Innocent X. qui les a condamnées, & contre la Bulle par laquelle ils les voyoient ſi ignominieuſement flétries : cette Bulle étoit *une cenſure extorquée, informe, inouïe, faite contre toute ſorte d'équité & de régles :* le Pape *n'entendant pas les termes de la matiére dont il s'agit, s'étoit laiſſé prévenir* : il ne s'eſt conduit dans cette affaire *que par politique, il a négligé toutes ſortes de formes, & les moyens les plus néceſſaires pour découvrir la vérité* ; il n'y a employé que *des perſonnes ignorantes, ſuſpectes, mal intentionnées*, enfin cette comdamnation des cinq propoſitions eſt ſi peu méſurée, quelle a *attiré le mépris des perſonnes intelligentes, tant ils y voyoient de partialité de paſſion, & peu de juſtice.*

Eſt-ce Genéve qui parle avec tant d'indignité d'une Bulle dogmatique émanée du St Siége, & reçue enſuite de toute l'Egliſe ? On s'y méprendroit aiſément : non ce n'eſt pas Genéve ; ce ſont les Théologiens, qui, ſelon qu'il avoit été réglé à B. F. ſe diſent *les diciples de Saint Auguſtin & les défenſeurs de ſa doctrine.* Ce

Digitized by Google

ſont là en effet les belles expreſſions dont (*n*) le *Journal* de St. Amour, un de leurs députés à Rome, eſt rempli. La Bulle d'Innocent X. ſelon le langage des Janſéniſtes de ce tems-là, avoit donc condamné cinq vérités très catholiques dans les cinq propoſitions. Prenons garde que la petite digreſſion que je vais faire, ne nous faſſe oublier ce fait.

On connoît les vrais amis au beſoin : les Janſéniſtes conſternés de ſe voir condamnés, trouvérent dans la plus fameuſe Univerſité de Hollande, ce qu'ils n'auroient pû trouver dans tout le monde Catholique, un ami chaud, habile dans ſa Religion, qui leur prêta main-forte contre le ſouverain Pontife & contre ſes déciſions. Ce généreux ami étoit le Miniſtre Samuël Deſmarez, Docteur & premier Profeſſeur de Théologie en l'Univerſité de Groningue, & Miniſtre ordinaire du Temple Académique. Il apprend le coup terrible qu'Innocent X. venoit de porter aux Janſéniſtes : ſur le champ il prend leur défenſe par un Ouvrage qu'il intitule : *Derniere Apologie de Samuel Deſmarez pour St. Auguſtin, Janſénius & les Janſéniſtes, contre le Pape & les Jéſuites : ou, Examen Théologique à trois Parties, de la derniére*

(*n*) *Voyez l'Hiſt. des 5. prop. ann.* 1653.

Digitized by Google

Constitution d'Innocent X. par laquelle on prononce sur cinq propositions dogmatiques, en faveur des Jésuites & des Pélagiens, contre St. augustin & les partisans de Jansénius.

Cette Apologie est dédiée aux Jansénistes en ces termes honorables : A ces sçavans hommes de la Communion Romaine, de tous les Etats, qui jusqu'à présont ont soutenu sur la Grace & la prédestination, la doctrine de Paul, d'Augustin & de Jansénius contre les Jésuites : *Prafatio ad eruditos illos viros Communionis Romanæ, omnium Ordinum, qui hactenùs steterunt pro Pauli, Augustini & Jansenis doctrinâ, de Gratiâ & Prædestinatione contra Jesuitas.*

Qu'un Ministre Calviniste soit si vivement touché de voir les Jansénistes condamnés par le souverain Pontife ; qu'il prenne leur défense avec tant de chaleur ; c'est ce qui peut paroître un vrai paradoxe à bien des gens, sur-tout à ceux qui sont Jansénistes sans connoissance de cause. Je vais leur développer ce mystère, ou plûtôt, laissons parler le Ministre, il le développera au mieux. (*o*) » Personne,

(*o*) Nemini verò mirum debebit videri, quòd reformatus & adversarius Sedis Romanæ susciplam defensionem eorum qui adhuc extrinsecè adhæresçunt : ; nam qui veritati se auctoravit eam

»dit-il dans cette Préface, ne doit s'é-
»tonner qu'un homme de la Religion ré-
»formée, ennemi du Siége Romain,
»prenne la défense de ceux qui sont en-
»core extérieurement unis à ce Siége:
»la raison est que quand on s'est déclaré
»pour la vérité, on l'aime par tout où
»elle se trouve.... D'ailleurs, ce n'est pas
»ici une affaire qui intéresse les seuls Jan-
»sénistes; c'est encore l'affaire des Réfor-
»més, qui au sujet des cinq propositions
»pensent comme vous: car ils puisent
»dans la même source de l'Ecriture &
»d'Augustin, & dans ces controverses
»Augustin ne nous apppartient pas moins
»qu'à votre Jansénius. Nous reconnois-
»sons avec vous la même impuissance de

amat ubicumque sit.... Neque Jansenitarum modò hæc causa est, sed etiam Reformatorum, quos in damnatis à Pontifice propositionibus habetis *Homodoxous*, hauriunt enim omnes eo respectu ex eodem fonte Scripturarum & Augustini. Nec minùs noster Augustinus in his controversiis, quàm vestri Jansenii. Eandem bene agendi in natura lapsa impotentiam agnoscimus.... Eandem gratiæ medicinalis Prædestinatione divinâ præparatæ efficaciam & infallibilitatem propugnamus: eandem liberi & necessarii amicam conjunctionem in actibus humanis defendimus: eandem Sanguinis Christi superfluam taxationem, sive redemptionem universalem omnium & singulorum rejicimus

Digitized by Google

»bien faire dans la nature corrompuë ; »nous ſoutenons la même efficacité & »infaillibilité de la grace médicinale pré»parée par la divine predéſtination ; nous »défendons cet admirable accord de la »néceſſité avec la liberté du franc arbi»tre dans les actions humaines ; nous re»jettons cette même taxe ſuperfluë du » Sang de J. C. ou cette rédemption uni»verſelle de tous les hommes & de cha»cun en particulier. »

Voilà donc les Calviniſtes dans une union parfaite de ſentimens avec les Janſéniſtes ſur les cinq propoſitions ; ils penſent & parlent les uns comme les autres : le Miniſtre de Groningue a donc bien raiſon de dire que l'affaire préſente regarde les Réformés auſſi bien que les Janſéniſtes.

Après s'être déclaré ſi généreuſement pour ſes nouveaux aſſociés, il ſe croit autoriſé à leur faire un reproche, qui pourroit bien n'être pas ſi mal fondé. « Il faut »avoüer, leur dit-il, qu'il y a un peu de »foibleſſe d'eſprits dans vos Héros : ils »emploient toute la force de leur génie »à prouver que leurs ſentimens, qui ſont »ceux d'Auguſtin, tout oppoſés à ceux »des Jéſuites, ſont différens des nôtres : »LORSQUE DEUX PERSONNES DISANT

Digitized by Google

»LA MEME CHOSE, NE DIRONT PAS LA »MEME CHOSE, ALORSIL FAUDRA METTRE DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LA »DOCTRINE DES JANSÉNISTES ET CELLE DES RÉFORMÉS.» *Certè aliquid eſt in veſtris Heroibus infirmitatis, dum omnem ingenii ſui aciem eò intendunt, ut ſuas ſententias Auguſtinis, Jeſuitis oppoſitas, à noſtris differre contendant; ubi duo ſic idem dicent ut non ſit idem, tum Janſenianæ opiniones à doctrinâ Reformatorum erunt diſtinguendæ.* Il n'eſt guères poſſible d'exprimer une identité de doctrine d'une maniére plus énergique.

Le Miniſtre conclut cette Préface ſi honorable aux Janſéniſtes, en leur faiſant une exhortation des mieux placée. « Le »meilleur avis que je puiſſe vous donner, dit Deſmarez, ce ſeroit de renoncer courageuſement à la communion »du Pape, lui qui vous en a ſéparé ſi autentiquement, qu'il ne vous reſte plus »pour la ſuite, ou que de trahir la vérité par un lâche ſilence, ou que de »ſubir ces ignominieuſes peines canoniques & temporelles, auxquelles ſont »expoſés dans le Papiſme ceux que le »Pape a déclarés Hérétiques: » *Optimum conſilium foret CORDATÉ valedicere communioni illius qui vos ab eà ita palam reſecuit, ut debeatis deinceps aut turpi ſilentio*

Digitized by Google

prodere veritatem, aut illis contumeliis & pœnis canonicis ac temporalibus subjacere, quibus exponuntur in Papatu ii quos Papo Hæreticos declaravit. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, comme on le voit, que le Janſéniſme ne trouve nulle part plus d'approbateurs qu'en Hollande. J'aurai encore occaſion de prouver l'inviolable attachement du Miniſtre de Groningue pour les Janſéniſtes, & je lui en ferai honneur. Revenons aux variations de nos Novateurs.

Un Canon de B. F. portoit, que lorſque *le Pape auroit prononcé quelqu'anathême contre leurs nouveautés, on en appelleroit à un Concile, auquel toutefois ils ne croiroient pas davantage qu'au Pape & à l'Evangile.* Le cas où ſe trouvoit le Parti après la Bulle d'Innocent X. étoit preſſant : les Janſéniſtes regardoient la doctrine de leur Maître, comme très-réellement condamnée. L'Apologie de Deſmarez leur donnoit un ridicule difficile à ſoutenir, ſans donner aucun ſigne de vie : ils crurent donc que le moment d'en appeller du Pape au futur Concile général étoit arrivé. Les Chefs de la Cabale s'aſſemblérent à P. R. pour délibérer ſur le parti qu'il y avoit à prendre dans des conjonctures ſi fâcheuſes. J'ai pour garant de ce fait un Auteur dont les ouvrages contre le Janſéniſme

ſont

Digitized by Google

ſont demeurés ſans réplique ; preuve inconteſtable de leur ſolidité pour quiconque les a lûs : voici comment il raconte que la choſe s'eſt paſſée dans cette aſſemblée.

(*p*) » Mr. Arnaud laiſſa parler chacun »ſur l'affaire préſente, & les ſentimens »furent partagés : les uns diſoient qu'il »falloit ſe ſoumettre à la déciſion de Ro»me, & abandonner la doctrine de Jan»ſénius ; les autres au contraire vouloient »qu'on continuât de défendre cette doc»trine, & qu'on appellât du Jugement »de Rome à celui du prochain Concile »œcuménique. Les deux Partis ſuppo»ſoient donc que la doctrine de Janſé»nius étoit condamnée : & M. Arnaud »ne s'aviſa point de dire qu'ils ſe trom»poient en cela. Mais ne pouvant ſe ré»ſoudre à abandonner la doctrine de »Janſénius, ni à courir le danger de la »ſoutenir en avoüant qu'elle étoit con»damnée, il ouvrit un troiſiéme avis, »qui fut de diſtinguer le droit du fait, »& de dire, que les cinq propoſitions »étoient condamnées avec juſtice dans »un certain ſens ; mais que le ſens con»damné dans les cinq propoſitions n'é»toit point le ſens du Livre de Janſé-

(*p*) *Entretiens de l'Abbé. Sixiéme Entretien.*

»nius, comme le Pape le déclaroit par «une erreur de fait : on ne nous tirera «jamais de là, dit M. Arnaud, & ſon «autorité entraîna tout le reſte de l'aſ-«ſemblée dans ſon parti. » Par ce faux fuyant l'appel projetté à B. F. fut réſervé pour une meilleure occaſion.

Avant la condamnation des cinq propoſitions, les partiſans de Janſénius diſoient donc : *Les cinq propoſitions ſont de Janſénius ; mais elles ne ſont pas hérétiques.* Après la condamnation, ils ſont convenus de dire *Les cinq propoſitions ſont hérétiques ; mais elles ne ſont pas de Janſénius.* On a tant fait d'ouvrages où ſe trouve le paralléle des termes des cinq propoſitions avec les termes du Livre de Janſénius, qu'enfin ils n'ont plus oſé ſoutenir qu'elles ne ſe trouvoient pas dans ſon Livre. Ils ſont donc revenus à dire : *Les cinq propoſitions ſont à la vérité dans le Livre de Janſénius ; mais elles n'ont pas été condamnées dans le ſens de cet Auteur.* Cela s'appelle ſçavoir parler ſelon les tems.

C'eſt ce dernier langage qui ſert encore aujourd'hui de retranchement à la populace Janſéniene : j'appelle de ce nom tous ceux du ſecond ordre, de quelqu'état qu'ils ſoient, qui ſervent à faire nombre, ſans être au fait du deſſein conçû par leurs

Digitized by Google

pères, de renverser toute Religion révélée. Le Sr. Arnaud a prophétisé, qu'*on ne les tireroit jamais de-là.* S'il a prophétisé juste, contentons-nous de déplorer leur malheureux sort, ne pouvant rien faire de plus pour eux, & passons à autre chose.

ARTICLE QUATRIÉME.

Les Jansénistes, depuis 1621. jusqu'à présent, ont composé des Livres de toute espèce, pour répandre le venin des cinq articles de B. F. ou des cinq propositions, dans l'esprit de toutes sortes de personnes.

I.

Jansénius a écrit pour séduire les Sçavans, & leur faire embrasser la doctrine de Bourg-Fontaine.

DE tous ceux que les Déïstes de B. F. prétendoient entraîner avec eux dans le Déïsme, les Sçavans durent leur paroître les plus difficiles à tromper: aussi prévirent-ils que s'ils n'usoient pas de beaucoup d'artifice dans la publication de leur dogmes, *les Doctes s'opposeroient aux premières démarches, & feroient passer leur doctrine pour impie.* Ils jugérent donc à propos de tenter d'abord la séduction des

Digitized by Google

Sçavans, comme la plus importante. C'eſt évidemment Janſénius qui a travaillé pour cela : Son *Auguſtinus* n'eſt à la portée que des Sçavans : c'eſt (*q*) *un Livre qui a été fait pour les Sçavans*, dit l'Apologiſte de l'Evêque d'Ypres, *qui a été écrit en la langue des Sçavans.* L'Auteur y prend *la Grace pour matiére*, *la Tradition pour régle*, *Saint Auguſtin pour Maître*, *les Sçavans pour Arbitres*, *le Pape pour Juge.* Si Janſénius n'a trompé aucun vrai Sçavant par ſes mauvais principes, il pourroit bien en avoir gagné quelques-uns par leurs conſéquences.

Les Livres faits pour répandre dans tous les états la doctrine de cinq articles de B. F. ou des cinq propoſitions, ſont ſans nombre : jamais héréſie n'a été étayée par tant de ſortes d'écrits que celle-ci. Je ne parlerai que de quelques-uns d'entre ceux qui ont fait le plus d'éclat, & qui ont été mis au jour par les arcboutans du Parti, dépoſitaires du ſecret de B. F. Les Libelles d'une infinité de petits Ecrivains qui impriment tous les jours pour faire du bruit avec les autres, je les laiſſerai-là: ce ſera bien aſſez que ces petits ouvrages de ténébres ſervent, pour ceux qui les connoîtront, à confirmer ce que je vais

(*q*) *Préf. de la premiére Apol. pour Janſ. pag.* 5.

Digitized by Google

démontrer ; ſçavoir, que depuis Janſénius juſqu'à préſent, les Janſéniſtes ont travaillé ſur le plan tracé à B. F. à renverſer la Religion de J. C. dans tous les états, en inſinuant par-tout le poiſon de leurs erreurs.

II.

Le Docteur Arnaud a écrit pour faire goûter aux Dames la doctrine de B. F. ou des cinq propoſitions.

L'Evêque d'Ypres étant mort, & St. Cyran ne lui ayant guères ſurvécu, le Docteur Arnaud, qui juſqu'alors n'avoit fait la guerre à l'Égliſe qu'en ſecond, ſe trouva Chef de la Cabale. Un homme à la tête d'un projet tel que celui de B. F. devoit être doüé d'une intrépidité qui le rendît incapable de plier ſous quelqu'autorité que ce pût être : il devoit travailler ſans relâche à gagner du terrein par de nouveaux ouvrages propres à avancer la perverſion des peuples, tandis que ſes adverſaires s'occuperoient à combattre les anciens : il falloit que ces ouvrages fuſſent ſur-tout propres à mettre les Dames les plus oiſives aſſez au fait des matiéres controverſées, pour qu'elles ſe cruſſent Théologiennes : cette idée flatteuſe les attache à leurs Docteurs, qui en font enſuite ai-

Digitized by Google

ſement autant de (r) *Priſques* & de *Maximilles*. Enfin il étoit eſſentiel que ce nouveau Chef tînt dans ſes ouvrages le même langage que ſes prédéceſſeurs, autant que cela eſt poſſible, quand on défend l'erreur & le menſonge. Le Docteur Arnaud, en grand Capitaine, a rempli toutes ces obligations d'une maniére à ne rien laiſſer à déſirer.

Le Livre de Janſénius ayant été condamné par Urbain VIII. c'étoit fait du projet de B. F. ſi les Fidéles dociles à la voix du Vicaire de J. C. reſpectoient cette condamnation : Janſénius étoit déja au rang des Héréſiarques, & ſa doctrine regardée par tous les vrais Fidéles, comme celle de Luther, de Calvin & des autres Chefs d'héréſie. M. Habert, depuis Evêque de Vabres, profitoit avec un zéle infatigable de tout l'avantage que lui donnoit ſa place de Théologal de l'Egliſe de Paris, pour ſoutenir les Fidéles de la Capitale dans la foi de leurs pères, & pour leur inſpirer envers l'héréſie naiſſante, l'horreur que mérite une doctrine qui, ſous le voile de la Morale la plus ſévère, ménoit droit au plus affreux libertinage & à l'extinction de toute Religion.

(r) *Deux Dames qui ont beaucoup contribué au progrés de l'héréſie des Montaniſtes.*

Digitized by Google

C'eſt ce qu'il montra avec force dans pluſieurs Sermons, & enſuite dans ſon Livre de *la Défenſe de la foi de l'Egliſe.*

M. Arnaud fit voir dans ces conjonctures qu'il étoit digne de la place qu'il occupoit. Le ſouverain Pontife condamne la doctrine de Janſénius : le Docteur Arnaud compoſe & publie ſur le champ deux grandes Apologies de cette même doctrine & de ſon Auteur. Il les écrit en François en faveur des Dames ; il leur apprend comment elles pourront répondre à ceux qui s'autoriſeroient de la Bulle d'Urb in VIII. pour attaquer la doctrine de l'Evêque d'Ypres : elles n'auront qu'à leur dire avec lui, que cette Bulle (*s*) *a été extorquée par artifices & faux raport ; qu'elle ne doit pas être conſidérée comme une véritable Bulle.*

M. Habert dans ſes Sermons porte les peuples à la ſoumiſſion dûë à la Bulle ; le Docteur Arnaud dans ſes Apologies s'éléve contre le Prédicateur avec indignation ; & pourquoi le traite-t'il ſi mal ? C'eſt qu' (*t*) » il faut, dit-il, que nous » laiſſions une marque & un témoignage » à tout le monde, que nous avons été » touchés d'une juſte indignation à la

(*s*) *Seconde Apol. Ch.* 11.
(*t*) *Premiére Apol. Préf. pag.* 33.

Digitized by Google

» vûe d'une entrepriſe ſi étrange, que nous » ne ſommes pas demeurés muets. » ſous ce beau prétexte, le voilà au large; il ne ménage plus rien; il fait face à tous les dangers; il trouve des expédiens pour tout.

M. Habert continuë-t'il à décréditer la nouvelle doctrine? L'infatigable Arnaud n'eſt point embarraſſé; il le décrédite lui-même par les injures qu'il ſéme contre lui dans ſes Apologies: c'eſt un ignorant: un homme qui ſe laiſſe emporter par ſa paſſion un calomniateur du *grand & ſaint Evêque* Janſénius, *l'ornement de toute l'Egliſe parmi les Evêques*: il n'oublie pas ſur tout de traiter ſouvent M. Habert de Sémipélagien, qui veut détruire la Grace victorieuſe de J. C. qui veut établir le dogme de la mort de J. C. pour tous les hommes. Ces reproches auront en tems & lieu bien de la grace dans la bouche des Dames.

Nouveau trait de la bravoure du Chef de la Cabale. La doctrine de Janſénius étant flétrie, les vrais Catholiques s'élevant de tous côtés contre cette peſte, le Sr. Arnaud auroit pû ſaiſir l'occaſion de ſes Apologies pour adoucir ce qu'elle a de trop cru, & l'inſinuer ainſi d'une maniére palliée; cet artifice réüſſit tous les

Digitized by Google

jours au Parti : le Docteur Arnaud le juge indigne de lui ; ce seroit paroître lâcher le pied : bien loin donc de s'en servir, il déclare généreusement que, (*u*) » tant » s'en faut que nous craignons le repro- » che de copier & traduire Jansénius, » qu'au contraire nous le tenons à hon- » neur, comme la chose du monde qui » nous est la plus avantageuse. » Examinons donc à present avec quelle éxactitude le disciple a copié le maître, précisément sur les cinq articles de B. F. Un parallele racourci du langage de l'un & de l'autre suffira pour cela.

Un des articles de B. F. est, qu'on niera la grace suffisante. Jansénius traitant cet article, appelle cette grace *un monstre de grace*, qui n'est propre qu'à faire faire de nouveaux péchés, & à procurer aux hommes une condamnation plus sévére, & qui n'a été imaginée que pour excuser la justice de Dieu qui damne les pécheurs. (*x*) *Videtur monstrum quoddam singulare gratiæ, solummodó peccatis faciendis, mojorique damnationi accersendæ serviens. ideoque lapsis hominibus citra Dei invidiam damnandis excogitatum.*

Le Sieur Arnaud parlant de la même

(*u*) *Seconde Apologie. Avant-propos, pag.* 5.
(*x*) *Tom.* 3. *L.* 3. *C.* 3.

Digitized by Google

grace dans un ouvrage qui devoit être écrit poliment, n'a pû avec bienséance prendre le ton de son maître ; les Dames auroient eu peine à répeter ses expressions ; il a mieux aimé prendre un ton badin, & qui approche un peu du précieux.(y)«La » grace suffisante, dit-il, est une faveur » si particuliére, que si le diable avoit le » pouvoir de donner quelque grace aux » hommes, il y a de l'apparance qu'il ne » leur en donneroit point d'autres que cel- » le-là, puisqu'elle favorise tant le dessein » qu'il a de les damner.... Cette préten- » duë grace suffisante ne sert qu'à justifier » Dieu dans la condamnation de l'hom- » me. » L'un appelle donc la grace suffisante *un monstre de grace* : l'autre la définit *une grace du diable* : ce n'est pas trop s'écarter l'un de l'autre.

Un second article de B. F. est, qu'on n'admettra qu'une seule sorte de grace de J. C. toujours efficace, *qui fait tout toute seule*, & à la quelle *on ne peut résister*. L'accord sur cet article entre Jansénius & son disciple est parfait. Ecoutons le maître ; Il n'y a absolument aucune grace de J. C. qui n'ait son effet ; mais toute grace fait que la volonté veut & agit : (z) *Nulla*

(y) *Prémiére Apol. pag.* 88. & 89.
(z) *Tom.* 3. *L.* 2. *C.* 25.

Digitized by Google

omninò medicinalis Christi gratia effectu suo careat : sed omnis efficit ut voluntas velit, & aliquid operetur. Cette erreur est de nature à demander que l'autorité de St. Augustin vienne la voiler ; aussi y vient-elle après celle de la sainte Ecriture. C'est là, continuë Jansénius, une vérité clairement exprimée dans l'Ecriture & dans St. Augustin : *Veritas est in Scripturis sacris & Augustini scriptis explorata.* D'où il s'enfuit que, selon l'Ecriture & St. Augustin, on ne péche jamais que quand la grace manque, c'est-à-dire, que quand on est nécessité à pécher. Le disciple ne nous laissera pas ignorer cette conséquence : écoutons-le.

(*a*) « Selon le grand Saint Augustin, » toute véritable grace de J. C. est efficace.... (*b*) Il est donc visible que ceux » qui tombent dans le péché, ne reçoivent point la grace de n'y point tomber, puisque s'ils la recevoient, ils n'y » tomberoient pas, cette grace de J. C. » ne manquant jamais d'avoir son effet. »

Il est donc très-vrai que nous ne péchons jamais, selon Jansénius & son fidéle éco, que quand la grace pour éviter le péché nous manque. Les hommes sont dont bien injustes & bien déraisona-

(*a*) *Seconde Apol. L. 2. Ch. 21.*
(*b*) Ibid. *L. 3. pag. 17.*

Digitized by Google

bles de ſtatuer des peines ſi ſévères pour les voleurs, les homicides, les adultères & autres qui ne volent, ne tuent, ne ſont adultères, que parce qu'ils n'ont point reçu la grace pour ne point voler, pour ne point tuer, pour ne point ravir l'honneur à la femme d'autrui, *puiſque s'ils la recevoient, ils ne tomberoient pas* dans ces crimes. Tout ce qui peut excuſer les hommes qui portent & font exécuter des loix ſi injuſtes, oſerai-je écrire ce blaſphème? c'eſt que Dieu leur donne l'exemple de cette injuſtice horrible, en puniſſant dans les réprouvés des crimes qu'ils n'ont pû éviter, qu'ils ont commis néceſſairement. Voilà le Dieu de Bourg-Fontaine, de Janſénius & des Janſéniſtes.

Un troiſiéme article de B. F. eſt, qu'on renverſera la liberté. L'Evêque d'Ypres combat en cinquante endroits de ſon *Auguſtinus* la liberté qu'on nomme d'indifférence, & que l'Egliſe reconnoît néceſſaire pour mériter & déméríter: il n'admet, avec Calvin, qu'une ſimple néceſſité. A la vérité, dit-il, cette néceſſité qui fait violence à la volonté, qui la contraint, qui la force, répugne eſſentiellement à la liberté, ſelon la doctrine de St. Auguſtin, mais il n'en eſt pas ainſi de cette néceſſité qui eſt en même tems volontaire, par la-

Digitized by Google

quelle il eſt ſimplement néceſſaire que quelque choſe ſe faſſe, la volonté ne réſiſtant point, mais voulant cette même choſe d'une maniére immuable. (*c*) *Doctrina Auguſtini eſt, neceſſitatem illam, quæ nihil aliud eſt reſpectu voluntatis, quàm quædam vis, aut violentia, aut coactio.... capitaliter repugnante libertati....non autem illam neceſſitatem quæ eſt ſimul voluntaria, quâ ſcilicet ſimpliciter neceſſe eſt aliquid fieri, non repugnante, ſed immutabiliter volente voluntate.* Janſénius n'a pas crû que ce fût aſſez d'attribuer une fois cette erreur à St. Auguſtin; il craint ſi fort qu'on ne l'en croie pas ſur ſa parole à la premiére fois qu'il dit que c'eſt la doctrine de ce ſaint Docteur, qu'il le répéte une ſeconde Cette doctrine, continuë-t'il, étonnera les Scholaſtiques; & cependant elle eſt ſolidement fondée ſur les principes de St. Auguſtin: *Mira videbitur Scholaſticis iſta doctrina; & tamen in Auguſtini principiis eſt indubitata.* A l'autorité de St. Auguſtin Janſénius ajoute celle d'une vingtaine d'anciens Scholaſtiques, qu'il interpréte à ſa façon.

Prêtons l'oreille à l'écho de Janſénius. (*d*) » C'eſt, dit-il, la doctrine des an-

(*c*) *Tom.* 3. *L.* 6. *C.* 6.
(*d*) *Tom.* 3. *L.* 3. *C.* 13.

Digitized by Google

» ciens Scholaſtiques, auſſi-bien que de » Saint Auguſtin, que la liberté ſubſiſte » avec la néceſſité inévitable d'agir.» Arnaud appuie cette erreur de l'autorité de tous les mêmes anciens Scholaſtiques cités par ſon maître. Jamais écho rendit-il un ſon de voix avec plus de fidélité, & mieux articulé ? Le concert à enſeigner les articles de B. F. eſt donc encore ici dans ſa perfection.

Un quatriéme article de B. F. eſt, qu'il y a des commandemens impoſſibles, & que même la grace manque pour les rendre poſſibles. L'Evêque d'Ypres & ſon Apologiſte ne voulant point admettre d'autre grace de J. C que celle qui n'éceſſite notre volonté, à laquelle on ne peut réſiſter, il faut, par une conſéquence néceſſaire, qu'ils diſent qu'il y a des commandemens impoſſibles aux hommes, dans quelque condition qu'ils les ſuppoſent, puiſque dans toutes les conditions on péche, c'eſt-à-dire, on tranſgreſſe quelques commandemens, & que, ſelon leurs principes, on ne peut les tranſgreſſer, ou pécher, que quand la grace manque pour les obſerver, ou pour ne pas pécher. Cette conſéquence, qui ne préſente à l'eſprit qu'un Dieu cruel, puniſſant ce qu'on n'a pû éviter, qu'un Dieu

Digitized by Google

insensé, qui commande ce qu'on ne peut faire, sans donner le moyen de le faire, cette conséquence impie n'a point fait horreur à Jansénius : il la tire sans pudeur de ses déteſtables principes ; à la vérité, c'eſt toujours avec la précaution de la mettre sur le compte de St. Auguſtin.

De cette doctrine, dit-il, qui eſt la pure doctrine de St. Auguſtin, on tire quelques conséquences qui ne ſont pas peu importantes, la premiére eſt qu'il y a quelques commandemens impoſſibles à l'homme ſelon ſes forces préſentes, & l'état dans lequel il ſe trouve. La ſeconde, c'eſt que nous n'avons pas toujours la grace avec laquelle nous puiſſions accomplir ces commandemens. La troiſiéme, c'eſt que ce ne ſont pas ſeulement ceux qui ſont dans l'aveuglement, dans l'endurciſſement, ou dans les ténébres de l'infidélité, qui ſont dans l'impuiſſance d'accomplir ces commandemens, mais encore les Fidéles, les juſtes, ceux qui croient en J. C. & qui ſont dans l'amour de Dieu. La quatriéme eſt que les Fidéles ſe trouvent dans cette impuiſſance, non-ſeulement quand ils ne veulent pas accomplir les préceptes, mais même quand ils veulent les accomplir : *Ex hac indubitata* (Auguſtini) *doctrina, quadam non parvi momen-*

Digitized by Google

*ti.... inferuntur & clareſcunt. Primum quidem, eſſe quædam homini præcepta, ſecundùm ſtatum & vires in quibus conſtitutus eſt, impoſſibilia.... Secundum, non adeſſe ſemper gratiam quâ poſſimus, hoc eſt, qua illa eadem præcepta implere ſufficiamus.... Tertium, hanc impotentiam reperiri non ſolùm in excæcatis & obduratis, & infidelibus, ſed etiam in * fidelibus & juſtis, qui & fidem Chriſti & charitatem juſtitiæ ſuſceperunt.... Quartum, hanc impoſſibilitatem accidere fidelibus, non tantùm quando nolunt præcepta facere, ſed etiam quando volunt.*

A s'en tenir à la bonne foi de Janſénius, on croiroit qu'il n'eſt par tout que le fidéle Interprète de St. Auguſtin : il faut avoüer que cet Héréſiarque & ſes diſciples ont bonne grace de ſe voiler à tout propos de l'autorité de ce ſaint Docteur, lui qui avoit en exécration la doctrine de Janſénius & des Janſéniſtes, plus de 1200. ans avant qu'ils la lui attribuaſſent. Nous avons en éxécration, dit ce ſaint Docteur, le blaſphême de ceux qui diſent que Dieu commande quelque cho.

* *Dans l'édition de Roüen de 1552. dont on s'eſt ſervi, on lit fideles & juſti, de même que dans l'édition de Louvain. Le changement qu'on a fait, paroît néceſſaire pour rendre la phraſe correcte, & il ſe trouve dans l'édition de Paris.*

Digitized by Google

ſe d'impoſſible à l'homme : (*e*) *Execramur etiam blaſphemiam eorum qui dicunt impoſſibile aliquid homini à Deo eſſe præceptum.* Soit dit en paſſant.

Le Sr. Arnaud a mieux aimé s'accorder ici comme par tout ailleurs, avec l'*Auguſtin* d'Ypres, qu'avec celui d'Hippone : il paroît cependant appréhender que ce que la doctrine de ſon maître a d'impie, ne faſſe un peu de peine aux perſonnes en faveur de qui il la met en François : il ſemble donc oublier quel *honneur* c'eſt pour lui de *copier & traduire Janſénius* : il embroüille la matiére ; il parle ferme ; puis il lâche le pied, & s'embarraſſe en tâchant de débarraſſer ſon maître. Suivons-le un inſtant. Il dit d'abord hardiment, que (*f*) »c'eſt une maxime indubitable dans la »doctrine de St. Auguſtin, que les juſ»tes mêmes ſe trouvent quelquefois dans »l'impuiſſance d'obſerver quelques com»mandemens de Dieu, ne le pouvant »faire que par une grace plus forte que »celle qu'ils ont, & qu'ils ne peuvent »recevoir que de ſa pure miſéricorde. » C'eſt le titre du chapitre où il traite cette matiére : dans le corps de ce même chapitre, il eſſaye de donner le change, com-

(*e*) *Serm. 171. de Temp.*
(*f*) *Seconde Apol. L. 3. ch. 1.*

Digitized by Google

me ſi ce que Janſénius a avancé ſur l'impoſſibilité des commandemens, ne regardoit que les commandemens par leſquels Dieu ordonne d'éviter les péchés véniels, qui échappent aux plus juſtes : ne pouvant cependant pas excuſer par-là tous les blaſphêmes de ſon maître, il ſe borne à dire : (*g*) » Une grande partie des preuves »qu'apporte Janſénius pour montrer que »les juſtes ſe trouvent quelquefois dans »l'impuiſſance d'obſerver les comman»demens de Dieu.... montre ſeulement »que Dieu ne donne pas toujours aux »juſtes toutes les graces dont ils ont be»ſoin pour éviter tous les péchés véniels, »*ce qui eſt*, ajoute-t'il, *une vérité de foi.*» Le Dieu des Catholiques donne, ou eſt toujours prêt à donner les graces néceſſaires pour faire tout ce qu'il commande, quelque léger qu'il ſoit : ce que le Sieur Arnaud appelle *une vérité de foi*, n'eſt donc qu'une interprétation ridicule *d'une grande partie des preuves de Janſénius*, & un blaſphême que l'Egliſe univerſelle avec St. Auguſtin a en éxécration.

Après que le Sr. Arnaud a jetté ſur les erreurs de ſon maître ce voile trop tranſparent pour en cacher la laideur, il re-

(*g*) Ibid.

Digitized by Google

vient adroitement sur ses brisées ; (*h*) il répète mot à mot, adopte & justifie, autant qu'il peut, tout ce que l'Evêque d'Ypres a dit sur l'impossibilité des commandemens de Dieu, & attribuë, comme lui, toutes ces impiétés à St. Augustin. Il étoit si déterminé à ne s'éloigner jamais en rien du langage de Jansénius sur cette matiére que dix ans après avoit écrit ses Apologies de la Doctrine de Jansénius, il osa avancer que St. Pierre avoit été, faute de grace, dans l'impossibilité de ne pas renier J. C. (*i*) « Les Peres, dit-il, nous montrent un juste en la personne de Saint »Pierre, à qui la grace, sans laquelle on »ne peut rien, a marqué dans une occa»sion, où on ne peut pas dire qu'il n'ait »point péché. » Aussi-tôt que l'ouvrage où il avançoit ce blasphême, parut, on employa tous les moyens imaginables pour l'engager à se reconnoître : mais bien loin de-là ; il inonda le monde de plaintes apologétiques Latines & Françoises, & aima mieux être chassé honteusement de la Sorbonne, & degradé du Doctorat, que de reconnoître son erreur.

Une si parfaite uniformité de sentimens, ou plûtôt de langage, soutenuë avec tant

(*h*) *Voyez la seconde Apol. L. 3. c. 1. pag. 6.*
(*i*) *Seconde Lett. à un Duc & Pair, pag. 126.*

Digitized by Google

d'opiniâtreté pendant si long-tems, est l'effet d'un hazard bien singulier, si elle est sans convention, & que l'esprit de Cabale n'en soit pas le principe. Ce concert paroîtra bien plus surprenant, quand nous serons sortis des Apologies pour Jansénius & sa doctrine. Nous n'en dirons plus qu'un mot.

Un cinquiéme & dernier article de B. F. est, qu'on publiera le dogme désespérant de la mort de J. C. pour les seuls élûs. C'est un de ceux qui tient le plus au cœur à Jansénius, & sur lequel il s'explique avec plus de force, l'autorité de St. Augustin appuyant toujours le blasphême qu'il ose avancer. Il n'est, dit-il, nullement conforme aux principes de St. Augustin, de penser que J. C. soit mort, ou qu'il ait versé son Sang, ou qu'il ait prié son Père pour le salut éternel des Infidéles, qui meurent dans leur infidélité, ou pour le salut des justes qui ne persévérent pas en la justice.... Selon ce très-saint Docteur, J. C. n'a pas plus prié pour le salut éternel de ceux-là, que pour celui du diable: (k) *Nullo modo principiis Augustini consentaneum est ut Christus Dominus vel pro infidelium in infidelitate morientium, vel pro justorum non perseverantium æterna salute mortuus*

(k) *Tom. 3. L. 3. cap. ultimo.*

Digitized by Google

esse, sanguinem fudisse, semet ipsum redemptionem dedisse, Patrem oravisse sentiatur.... Juxta sanctissimum Doctorem non magis Patrem pro æterna liberatione ipsorum, quàm pro diaboli deprecatus fuerit,

Le Docteur Arnaud dans sa première Apologie emploie près de cent pages, en se tournant en tous sens pour établir la même erreur : il use sur-tout du secret dont Calvin s'est si heureusement servi avant les Jansénistes, pour faire dire là-dessus à l'Ecriture sainte tout le contraire de ce qu'elle enseigne Finissons le parallele du langage de Jansénius & de son écho par ce dernier trait.

St. Paul dit en termes formels : *J. C. est mort pour tous les hommes.* Jansénius dit : J. C. n'est pas mort pour tous les hommes. Qui des deux se trompe ! Arnaud va concilier ces deux contradictoires, de façon cependant que Jansénius parlera plus correctement que St. Paul : (*l*) « Cette proposition de l'Apôtre ; dit-il, *J. C. est mort pour tous les hommes*, ne voulant » dire autre chose, selon St. Augustin, si- » non que J. C. est mort pour tous les » fidéles & tous les élûs, qui sont appel- » lés tous les hommes, parce qu'ils sont » pris des hommes de toutes sortes de

(*l*) *Première Apol. pag.* 179

»conditions, il eſt clair qu'elle n'eſt point »contradictoire à cette autre propoſition : »*J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes* : » c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt point mort pour »tous les hommes en particulier, n'étant »point mort, à proprement parler, pour »la juſtification des Infidéles & pour le »ſalut des réprouvés. »

Voilà donc St. Paul qui, en diſant expreſſément que J. C. eſt mort pour tous les hommes, moyennant l'interprétation du Docteur Arnaud, dit, avec Janſénius, que J. C. n'eſt mort que pour les élûs : c'eſt ainſi que Saint Jean diſant expreſſément que *J. C. s'eſt offert pour expier nos péchés, non pas ſeulement les nôtres, mais encore ceux de tout l'Univers*, (*m*) moyennant l'interprétation de Calvin, dit que J. C. ne s'eſt offert que pour l'expiation des péchés des élûs. Sous le mot de *tous*, dit cet Héréſiarque, St. Jean ne prétend pas comprendre les réprouvés, mais ſeulement ceux qui devoient croire en J. C. & qui étoient diſperſés dans tous les pays du monde : (*n*) *Sub omnibus reprobos non comprehendit, ſed deſignat qui ſimul credi-*

(*m*) Ipſe eſt propitiatio pro peccatis noſtris, non pro noſtris autem tantùm, ſed etiam pro totius mundi. *Ep. prima. Joan. c. 2. v. 2.*

(*n*) Calvinus in primam Joan. *C. 2. v. 2.*

Digitized by Google

turi erant, & qui per varias mundi plagas dispersi erant. On voit que Janſénius & le Docteur Arnaud poſſédoient bien leur Calvin, & ſçavoient mettre à profit leur érudition.

Le venin du Livre de l'Evêque d'Ypres, dégagé de tout air de pédantiſme dans les deux Apologies, & paré des graces du plus beau langage, plut extrêmement aux Dames, ſur-tout à celles qui juſques-là n'avoient eu du goût que pour les Romans & la Comédie: on les vit dès-lors s'appliquer avec tout le ſérieux dont elles étoient capables, à devenir profondes Théologiennes, à pénétrer les myſtères de la Grace & de la prédeſtination, & à expliquer St. Auguſtin: elles avoient entre elles de fréquentes conférences ſur ces matières chez la Comteſſe Dupleſſis au bout du Pont-Neuf: elles méritérent bien-tôt qu'on leur donnât le nom de *Dames de la Grace*, pour honorer leur mérite, & les diſtinguer de ces Dames qui ne ſçavent que régler leur ménages. Le attentions de la Comteſſe à empêcher que le ſérieux de ces conférences n'allât trop loin, la politeſſe de ſa maiſon, la délicateſſe de ſa table, mille aiſances qu'on trouvoit chez elle, & dont elle ſe faiſoit honneur, donnérent du goût

Digitized by Google

pour les nouvelles conférences à tout ce qu'il y avoit de plus brillant parmi la jeuneſſe de qualité. Cet heureux ſuccès des deux Apologies détermina la Cabale en France à ne plus écrire que dans une langue intelligible aux Dames : celles-ci de leur côté reconnurent par toutes ſortes de retours des égards ſi flatteurs pour leur ſéxe.

III.

Mathieu Faydeau, Docteur de Sorbonne, a compoſé un Catéchiſme pour inſtruire le peuple de l'excellence de la Grace *de Bourg-Fontaine.*

LA parfaite éxécution du projet de B. F. vouloit que par quelque moyen on inſtillât les nouvelles erreurs dans l'eſprit de la populace auſſi-bien que des autres : il n'eſt rien de tel que de s'attacher la multitude : cela demandoit un libelle à ſa portée, dont on pût à peu de frais inonder les Villes & les Bourgades. La Cabale tenta cette conquête du petit peuple par le moyen du *Catéchiſme de la Grace*, qu'elle fit compoſer ſpécialement (*o*) *pour inſtruire le peuple de l'excellence de la Grace*, comme dit le P. Gerberon. L'Au-

(*o*) *Hiſt. du Janſ. Tom.* 1. *pag.* 381

teur

teur de ce fameux libelle, selon quelques-uns, c'eſt le Sr. Godefroy Hermant Chanoine de Beauvais, qui a fait l'Apologie pour M. Arnaud, pour laquelle il fut chaſſé de Sorbonne & de ſon Chapitre de Beauvais. Samuël Deſmarez attribuë ce Catéchiſme à Henry Duhamel Curé de St. Mery, ce qui n'a pas de vraiſemblance, Duhamel ayant, comme nous l'avons dit, des talens plus fructueux pour la Secte, que celui d'écrire. L'Hiſtorien du Janſéniſme, qui a dû être mieux inſtruit que perſonne, en fait honneur (*p*) à Mathieu Faydeau, Docteur de Sorbonne, qui le compoſa à la priére de M. François de Caumartin, Evêque d'Amiens, Prélat tout dévoüé à la propagation des nouvelles erreurs.

Ce libelle n'eſt que d'une vingtaine de feüillets, longueur proportionnée à la capacité des lecteurs pour qui il eſt fait: c'eſt cependant un des Livres du Parti qui a fait le plus d'éclat. Il contient en ſtyle populaire les erreurs fondamentales du Livre de Janſénius. On a pris toutes les précautions convenables pour qu'il pénétrât juſques dans les plus viles boutiques & ſous les halles: il a été imprimé en Flandre, à Lyon, à Paris, & traduit

(*p*) Ibid.

en diverſes langues. Innocent X. le condamna l'année même qu'il parut, comme renouvellant les erreurs condamnées par ſes prédéceſſeurs. Les Janſéniſtes craignirent que cela ne décréditât le libelle dans l'eſprit du peuple, qu'on n'avoit pas encore eu le tems d'accoûtumer à ſe mettre au-deſſus de ces ſortes de condamnations. Que firent-ils ? L'artifice ordinaire vint à leur ſecours : ſans perdre de tems, il firent réimprimer leur Catéchiſme, en lui ôtant ſon premier titre devenu odieux, & en l'intitulant : *Eclairciſſemens ſur quelques difficultés touchant la Grace.*

Tout l'art de ce petit ouvrage de Cabale conſiſte à maſquer l'erreur ſous fort peu d'expreſſions Catholiques, pour renverſer dans l'eſprit du ſimple peuple les idées communes & orthodoxes qu'il a pour l'ordinaire dès l'enfance, & ſubſtituer à ſa foi tout le ſyſtême Janſénien ou de B. F. Nous donnerons très-peu d'extraits du Livre, pour pouvoir nous étendre davantage ſur les ſuites ſinguliéres qu'il a euës : elles ſont intéreſſantes, & des plus propres à en faire ſentir tout le venin.

Qu'eſt-ce que les ſimples Fidéles penſoient ſur la Grace, avant que le Janſéniſme eût appris à tout le monde à en par-

Digitized by Google

der à tort & à-travers ? Les peuples, ſans ſçavoir les termes de l'école, dont ils ſe paſſent bien, ſans même avoir de la Grace une notion bien diſtincte, ce qui ne leur eſt pas autrement néceſſaire, inſtruits par leurs Catéchiſmes, & encore plus par l'expérience, ils penſoient bonnement avec l'Egliſe, qu'on pouvoit réſiſter à la Grace, & qu'on n'y réſiſte que trop ſouvent. Dans cette créance, ils étoient attentifs ſur eux-mêmes, pour ne pas ſe rendre criminels en réſiſtant aux bons mouvemens que Dieu excitoit dans leur volonté, après avoir éclairé leur entendement : par cette fidélité conſtante, ils opéroient leur ſalut. Cette méthode de ſe ſanctifier, ſi ſûre, tirée des vieux Catéchiſmes, croiſoit les vûës du Janſéniſme : pour l'abolir inſenſiblement, le Catéchiſme de la Grace en donne une toute nouvelle, qui conſiſte à ſi bien laiſſer tout faire à la grace *toute ſeule*, qu'il ne reſte plus rien à faire à celui qui la reçoit : écoutons-le.

Au chapitre ſecond, il fait cette demande : » *Eſt-ce le propre de cette Grace* »(de J. C.) *de nous faire accomplir la loi* ? »R. Oüi.... Il ne ſuffit pas que Dieu nous »donne le pouvoir d'accomplir la loi, ſi »nous le voulons ; il faut encore qu'il nous

Digitized by Google

»la faſſe accomplir, en nous le faiſant »vouloir par le puiſſant ſecours d'une »grace victorieuſe. D. *Cette grace eſt-elle »toujours efficace?* R. Oüi : car elle pro»duit toujours l'effet que Dieu veut pro»duire par elle. D. *On ne peut donc pas re»jetter cette Grace?* R. On le peut, ſi on »le veut. (On croiroit ici entendre un »Catéchiſme bien Catholique : écoutons »juſqu'au bout.) On le peut, ſi on le »veut ; mais le propre effet de cette Gra»ce, c'eſt de nous ôter le vouloir de la »rejetter, & par conſéquent empêcher »que ce pouvoir ne paſſe en acte : quel»quefois même on y réſiſte ; mais cette »Grace étant victorieuſe ſurmonte enfin »notre réſiſtance. » Pour ſentir tout le ridicule, diſons mieux, la fourberie de ce langage, dont l'héréticité ſaute aux yeux, ne faiſons que raprocher les termes les uns des autres, avec les conſéquences immédiates qui en réſultent. *La Grace de J. C. a toujours ſon effet* : donc on n'y réſiſte jamais ; car réſiſter à la Grace, & empêcher ſon effet, chez tous les Théologiens Catholiques, c'eſt une même choſe : ſi donc on y réſiſtoit quelquefois, elle n'auroit pas toujours ſon effet : cette conſéquence eſt juſte. *Quelquefois* cependant *on y réſiſte* : donc elle n'a pas toujours ſon

Digitized by Google

effet : elle ne l'a pas lorſqu'on y réſiſte : cette conſéquence contradictoire à la premiére eſt encore juſte. *Mais cette même Grace* à laquelle on réſiſte, *ſurmonte enfin notre reſiſtance* : elle fait donc qu'en y réſiſtant, on n'y réſiſte pas, & qu'elle a toujours ſon effet, ne l'ayant pas toujours. J'avouë que ces *Eclairciſſemens ſur la grace* auroient bon beſoin d'être éclaircis : de pauvres peuples à qui on arrache la foi Catholique, pour y ſubſtituer ces hérétiques rêveries cachées ſous un reſte de termes Catholiques, ſont bien à plaindre.

Pour ôter à ce même peuple l'eſprit de priére, & lui inſinuer en même tems l'impoſſibilité d'éviter le péché, & de pratiquer la vertu, faute de graces, & faute de pouvoir les demander, voici ce qu'enſeigne l'hérétique faiſeur de Catéchiſme. »(*q*) D. *La Grace néceſſaire pour prier eſt-*»*elle donnée à tous les hommes* ? R. Non : »puiſque tous les hommes ne reçoivent »pas la Grace de croire, ils ne reçoivent »non plus la grace de prier.... Et quant »à ceux qui croient, tous ne priant pas, »il s'enſuit qu'ils n'ont pas la Grace de »J. C. pour prier, puiſque ſon propre »effet eſt de nous faire prier. » La concluſion qui ſuit naturellement de ce dé-

(*q*) *Ch.* 5.

Digitized by Google

teſtable principe, eſt à la portée des plus ſimples Fidéles : attendons que la Grace vienne nous faire prier, diront-ils, alors nous prierons ſans pouvoir vouloir ne pas prier ; car notre nouveau Catéchiſme dit que *le propre effet de la Grace eſt d'ôter ce vouloir*, & *de nous faire prier* : que cette Grace eſt commode, puiſqu'elle fait ainſi *tout toute ſeule* en nous, ſans que nous nous mêlions de rien ! Epargnez-vous donc la peine, Miniſtres de J. C. de nous exhorter à prier : abſtenez-vous de tous reproches à l'égard de ceux qui ne prient plus ; laiſſez-nous tranquilles dans nos déſordres : nous n'écoutons plus ceux qui nous diſent de prier pour demander la grace d'en ſortir : le Catéchiſme de la nouvelle Egliſe nous en diſpenſe, & met les hommes très au large là-deſſus. (r) » Si la »Grace leur eſt donnée, dit-il, ils fe»ront (le bien, ils prieront) infailliblement, ſans qu'il ſoit beſoin de les ex»horter : ſi cette Grace leur eſt refuſée, »ils ne feront jamais (le bien, ils ne prie-

(r) *Cette propoſition eſt une conſéquence de la doctrine répandue dans le Catéchiſme : l'Auteur la met en objection dans la 46ème. demande, contre l'utilité des exhortations : il l'adopte comme vraie, & ſe contente de répondre qu'*il ne faut pas laiſſer d'exhorter les hommes.

Digitized by Google

»ront jamais,) quelqu'exhortation qu'on »emploie. » Dans quel abyme ne précipite-t'on pas le pauvre peuple avec de ſi abominables principes ? Eſt-ce donc trop s'avancer de dire qu'ils ménent droit au plus affreux libertinage, à l'irréligion, au pur Déïſme ?

Afin de faire voir aux plus obſtinés Janſéniſtes le parfait accord de leur Catéchiſme avec les articles de B. F. & la doctrine de Janſénius, diſons encore un mot ſur ce qu'enſeigne ce miſérable libelle contre la mort de J. C. pour tous les hommes, & contre la volonté de Dieu de les ſauver tous.

J'interroge un vrai Fidéle, & je lui demande : Dieu veut-il ſincérement ſauver tous les hommes ? Oüi, dira-t'il avec les anciens Catéchiſmes, oüi, ſans en excepter un ſeul. Je continuë, & je lui demande : d'où le ſçavez-vous ? Il me répond : C'eſt St. Paul qui me l'apprend, & qui me dit que (*s*) *Dieu veut que tous les hommes faſſent leur ſalut, & parviennent à la connoiſſance de la vérité.* Je fais la même queſtion à un Candidat du Janſéniſme, inſtruit dans le Catéchiſme de la Secte : Dieu veut-il ſincérement ſauver tous les hommes ? R. (*t*) *Non, il ne veut ſauver*

(*s*) *Prima ad Tim. C.* 2. (*t*) *Ch.* 7.

Digitized by Google

que ceux qu'il a prédestinés, & il n'a prédestiné que ses élus. N'est-ce pas là la désespérante doctrine de B. F. Je demande encore : que veut donc dire St. Paul, quand il nous enseigne que Dieu veut sauver tous les hommes ? Voici du pur Calvinisme, en prenant toujours le sens de l'Auteur.

Rép. (*u*) » Cette proposition de l'Apô»tre, Dieu veut que tous les hommes »soient sauvés, ne se doit point entendre »de tous les hommes en particulier, sans »en excepter un seul, mais de tous les »élûs & prédestinés, qui sont de tous »états, âge, sexe, pays & condition. » Je fais une derniére question, le Catéchisme Janfénien à la main : (*x*) *Est-ce donc seulement pour* les élûs ou *prédestinés, que J. C. est mort* ? R. *Il est mort pour tous les hommes*, en ce sens qu'il est mort *pour donner la gloire aux élûs, des graces passagères à quelques-uns d'entre les reprouvés . . . . non toutefois à dessein que tous les hommes en particulier, sans en excepter un seul, reçussent le fruit de sa mort.* Rien de plus conforme que cette réponse aux principes de Janfénius : (*y*) *Pro istis (electis) in æternum vivificandis mortuus est. . . . Pro his (in peccato morien-*

(*a*) Ibid. (*x*) Ibid.
(*y*) *Janf. T. 3. L. 3. Cap. ultimo.*

Digitized by Google

tibus) in tantum mortuus est ... in quantum temporalibus quibusdam divinæ gratiæ effectibus exornandi sunt. On voit que le faiseur de Catéchisme sçavoit traduire littéralement, & possédoit la doctrine de son maître. Les élûs, selon le catéchisme de la Grace, seront donc sauvés; quoi qu'ils fassent : les pécheurs, à qui Dieu ne donne aucune grace, quoi qu'ils fassent, seront sûrement réprouvés : & les justes temporels, ou ceux qui reçoivent *des graces passageres*, ne le seront pas moins : c'est donc une folie de se donner la moindre peine pour son salut, puisque tout est réglé par avance : aucun Déiste refusera-t'il jamais de souscrire à ces blasphêmes ? C'est ainsi que les Jansénistes *instruisent le peuple de l'excellence de la Grace.*

En voilà plus qu'il n'en faut pour juger que ce misérable petit ouvrage n'est qu'un tissu d'impiétés & de maximes de libertinage. Venons à ses suites ; si l'exposé que j'en vais faire paroît un peu m'écarter de mon objet principal, je me flatte qu'on me pardonnera volontiers cette espèce de digression.

Il est rare qu'on découvre le but des héréſies, tandis qu'elles sont encore dans le berceau : elles prennent même souvent un grand accroissement, sans qu'on puisse

Digitized by Google

s'appercevoir du monstre que leurs auteurs & fauteurs cachent dans leur sein. Le Livre de l'Evêque d'Ypres & les démarches faites pour le soutenir contre l'Eglise, avoient fait soupçonner les partisans de cet Evêque de vouloir s'unir aux Protestans ; ceux-ci s'accordoient dans ce supçon avec les Catholiques : cependant quelques restes de Catholicité faisoient que ni les uns ni les autres ne sçavoient encore que penser de certain là-dessus.

Le Jansénisme n'étoit âgé que d'environ dix ans : l'orsqu'il lâcha dans le public son Catéchisme de la Grace. Cette démarche fit croire qu'il se démasquoit totalement, & que tout le dessein des Jansénistes étoit de s'incorporer aux Eglises réformées. Les Ministres Calvinistes de presque tous les coins de l'Europe leur tendirent les mains, les aimérent comme leurs frères en l'Evangile, se conjoüirent avec eux de leur générosité à soutenir la vérité ; ils les regardérent comme un nouveau corps de troupes fraîches, qui venoit les aider à renverser le trône de l'Antechrist, comme ils disent, c'est-à-dire, du souverain Pontife Vicaire de J. C. Genéve adopta le nouveau Catéchisme sans y faire aucun changement, comme contenant la pure doctrine de son Réforma-

Digitized by Google

teur. Les Réformés de Hollande offrirent fraternellement aux Jansénistes des Pays-Bas & de France de les recevoir dans leur communion. Tobie Sellius, ministre de Dantzic, ayant eu plusieurs exemplaires du Catéchisme de la Grace, se hâta de les communiquer à ses confrères, & de leur faire part de la bonne nouvelle. Le bon & fidéle ami de Groningue, Samuel Desmarez, dont j'ai déja parlé, donna aux Jansénistes une marque autentique du plus parfait dévouëment: il traduisit le Catéchisme en Latin, & le fit imprimer à Groningue en 1651. enrichi de notes & d'une longue & belle Préface. Là, il louë St. Cyran sur son *Petrus Aurelius*; il dit obligeamment du Docteur Arnaud, *qu'il a travaillé à rétablir la pénitence publique, à abroger la fréquente Communion, introduite principalement par les Jésuites.* Il y fait un bel éloge de Jansénius & de son *Augustinus*, comme renouvellant la doctrine de Michel Baïus, *homme de mérite, & peu éloigné du Royaume des Cieux.* Il louë avec la même équité les Jansénistes. *Je remarque*, dit-il, *que les Jansénistes croient en effet tout ceque nous enseignons dans nos Eglises, & qui a été décidé dans les Canons du Synode National de Dordrecht.* N'est-ce pas de quoi être aussi *peu éloigné du Royaume des Cieux* que leurs maîtres?

Digitized by Google

Ce Miniſtre étoit ſi perſuadé que la doctrine des Janſéniſtes & la ſienne étoit la même, que peu content d'avoir traduit le Catéchiſme de la Grace en Latin, *en faveur de toutes les Nations*, comme il le déclare, il le réduiſit en Théſes, (z) qu'il fit ſoutenir publiquement à ſes Ecoliers pendant trois jours conſécutifs. Et quelle pathétique exhortation ne fait-il pas aux Janſéniſtes dans cet ouvrage? On y reconnoît un ami plein de feu, qui parle à ſes amis à cœur ouvert. (*a*) » Courage, leur dit-il, généreux & ſçavans »Janſéniſtes : puiſque vous ne craignez »pas de réſiſter en face à cet impie Pontife Romain, (Innocent X) qui pour »faire plaiſir à ſes Jéſuites, a pris l'infame protection du pur Pélagianiſme, en »condamnant une doctrine très-orthodoxe. Je vois que Platon eſt votre ami; »Ariſtote l'eſt auſſi : mais vous aimez »par-deſſus tout la vérité. »

(z) *Ces Théſes ont été imprimées à Groningue en 1655. ſous ce titre :* Synopſis veræ catholicæque doctrinæ de Gratia.

(*a*) Macte illâ veſtrâ virtute, viri docti, quòd audeatis in os reſiſtere impio illi Pontifici, qui in ſuorum Jeſuitarum gratiam, damnatâ orthodoxiſſimâ ſententia, puri puti Pelagianiſmi putidam & impiam protectionem ſuſceperat. Amicus vobis Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magis amica veritas.

Digitized by Google

Les Cantons Suiſſes Proteſtans ne prirent pas moins de part à la joie commune que tous les autres Proteſtans de l'Europe. Henri Ottius, Miniſtre & Profeſſeur à Zurich, ayant reçu un éxemplaire du Catéchiſme de la Grace, prononça, en préſence des Magiſtrats & de toute la Seigneurie, une belle harangue, (*b*) dont le ſujet étoit, *de cauſa Janſenitica*. Il y fait éclater la joie qu'il a de voir ſon Parti renforcé ; il y montre ſa tendreſſe pour les Janſéniſtes avec encore plus de vivacité que le Miniſtre de Groningue. Partout c'eſt une juſteſſe de raiſonnement, une droiture, une bonne foi admirable.

L'Orateur Calviniſte débute par montrer qu'il eſt rempli d'eſtime pour les Docteurs Janſéniſtes. » Ce que nous n'avions »pû obtenir, dit-il, juſqu'à préſent par »les argumens les plus irréfragables, »aujourd'hui ces hommes incomparables »nous l'accordent d'eux-mêmes. » Ses propres termes ſont d'une toute autre énergie qu'une traduction. (*c*) *Id quod nullis hactenùs, quanquàm invictiſſimis argu-*

(*b*) *Cette harangue fut imprimée à Zurich en* 1653. *un peu avant la Bulle d'Innocent X. Elle fut répanduë en France, où les Janſéniſtes en ſupprimérent les exemplaires autant qu'ils le purent : on voit bien pourquoi.*

(*c*) In dedicatione.

mentis obtinere ullatenùs potuimus, nunc ultrò nobis TANTI LARGIUNTUR VIRI.

Dans le corps du discours, il fait habilement observer la différence qu'il y a entre la doctrine de Janfénius & le Pélagianisme du Pontife Romain, & le raport éxact de cette même doctrine avec l'orthodoxie Calvinienne : ici, il n'est plus le maître de contenir sa joie, voyant le nouveau lustre que les Eglises réformées vont recevoir, comme il le croyoit, de leur union avec le Janfénisme ; *In nostras*, s'écrie-t'il, *in nostras Janfenius transit partes* : oüi, Janfénius, ou plûtôt tout le Janfénisme se range de notre côté, il s'enrôle pour combattre sous nos étendarts. Après plusieurs exclamations d'un homme qui ne se posséde pas de joie, le Ministre prend un air plus rassis, & s'applique à former cette nouvelle milice. Il adresse donc la parole aux Janfénistes, & leur donne quelques avis, qu'on jugera aisément ne pouvoir partir que d'un grand fonds d'expérience.

Premier avis de Henry Ottius, Ministre de Zurich, aux Janfénistes.

Réservez-vous toujours le droit d'en appeller du Pape au futur Concile, & n'oubliez jamais ce beau mot de vos pré-

Digitized by Google

déceſſeurs : Si le Pape nous excomunie, nous l'excomunierons lui-même : *A Papa ad Concilium provocandi jus vobis reſervate: illud prædeceſſorum veſtrorum uſurpate : Si Papa nos excommunicet, nos ipſum excommunicabimus.*

Second avis. Ne vous aviſez plus de dire que notre doctrine eſt mauvaiſe: & quand vos adverſaires comparent vos dogmes avec ceux de Luther & de Calvin, ne regardez pas cela comme une impiété de leur part & comme une choſe inſupportable : ſouffrez patiemment leurs calomnies, leurs injures, les noms inf mans qu'ils vous donnent : apprenez de-là à juger de l'eſprit qui les anime, comme nous en jugeons : priez pour leur converſion : faites triompher la vérité. Sortez de Babylonne, bonnes gens que vous êtes: *Prava dogmata noſtra ne amplius vocate : intolerabile vobis impiumve ne ulterius videatur, ſi adverſarii veſtram cum Lutheri & Calvini doctrina conferant : calumnias, injurias, infames titulos, & alia quibus vos gravant atque onerant antagoniſtæ, patienter ferte, ac ſpiritum ipſorum exinde nobiſcum dijudicate, proque converſione eorumdem Deum orate. Per vos autem triumphet veritas.... Exite Babylone, ô boni viri !*

Troiſiéme avis. Vos ſentimens ſur la Gra-

Digitized by Google

ce ſont ſi purs, qu'il ne faut plus perdre votre tems & vos peines à faire voir qu'ils peuvent s'accorder avec les rêveries du Concile de Trente. Croyez-moi : ou ſuivez les erreurs de Pélage & des autres Hérétiques, ou rejettez les erreurs du Concile de Trente, qui ſont le pur Pélagianiſme : ne vous étonnez pas de ce que je vous parle de la ſorte ; ce n'eſt pas ſans raiſon : je ne veux point d'autres Juges que vous mêmes de ce que j'avance. Répondez-moi : n'eſt-il pas vrai que vous traitez les erreurs des Jéſuites d'erreurs Pélagiennes ? Les traits qu'ils lancent contre vous, ne dites-vous pas qu'ils les prennent dans le carquois des Pélagiens ? Or, repondez-moi encore : les Jéſuites ne penſent ils pas, ne parlent-ils pas comme le Concile de Trente ? Ne ſont-ils pas dans un parfait accord de ſentimens avec le Pape ? Vous le ſçavez bien ; ils ne font avec lui qu'une même corps, une même ame : *Ecquid vos, Janſenitæ, veſtram de Gratia Dei puram doctrinam cum abſurdiſſimis illius (Concilii Tridentini) figmentis conciliare nitimini ? Aut Pelagium alioſque ſuſcipite aut Tridentini Concilii errores repudiate. Ac ne quis veſtrum hoc à me ita dici miretur, ipſos vos Judices appello : an non Pelagionos Jeſuitarum errores vigatis ? An non ex Pela-*

Digitized by Google

gianorum pharetris tela Jesuitæ contra vos depromunt ? At verò dissentiunt-ne iidem Jesuitæ à Concilio Tridentino ? Discordant-ne cum Papa ? Nonne unum corpus sunt, una anima ? Le Ministre laisse aux Jansénistes à tirer la conclusion que voici : donc si le Pape & les Jésuites sont Pélagiens, comme vous en convenez, vous devez regarder le Concile de Trente comme Pélagien, & par conséquent ne plus vous amuser à tâcher de concilier vos sentimens avec ceux de ce Concile. Quelle justesse de raisonnement, quelle droiture d'esprit dans ce Protestant !

Quatriéme avis. Gardez-vous bien de vous en rapporter au Pape, comme Juge de votre cause en dernier ressort : si vous le faites, c'est fait de vous ; vos ouvrages seront flétris ; vos plumes seront émoussées ; on vous fermera la bouche ; vos adversaires vous riront au nez, & vous tomberez dans le dernier mépris : *Si papam pro supremo litis diremptore agnoveritis, si eundem Judicem exoptaveritis, actum erit de vobis, supprimentur scripta vestra, obtusi reddentur calami, ora obturabuntur, dentatos risus adversariis dabitis, malèque peribitis.*

Cinquiéme avis. Mettez-vous une bonne fois dans l'esprit que votre doctrine & la nôtre, ce n'est qu'une même doctrine : pour

Digitized by Google

achever de vous en convaincre, prenez, je vous en prie, nos Catéchismes, nos Confessions de foi & nos autres Livres doctrinaux, pésez avec attention ce qu'ils disent : peut-être l'avez-vous déjà fait : eh bien, ne vous en tenez pas là : éxaminez mûrement chaque article de foi arrêté dans le Synode de Dordrech, & vous serez convaincus qu'il n'y a pas une ombre de différence entre vos articles de foi & les nôtres. Lisez la profession de foi dressée à Leyde, les ouvrages de Dumoulin & de plusieurs autres qui ont écrit contre les Arminiens: parcourez du moins ce que nous avons défini contre eux, & que nous tenons comme articles de foi : certainement vous verrez, clair comme le jour, que votre Cathéchisme de la Grace ne contient rien autre chose, qu'il ne dit rien de plus, qu'il ne dit rien de moins que nous : *Librata, amabo, Cathechismos nostros, Confessiones atque alia excutite, vel saltem, si jam excussistis, evolvite Dordracena fidei capita, & omnia ex asse vestris consentire cum articulis cognoscetis. Oculos itendite in Leydensium professionem, in Molina atque plurium aliorum contra Arminianos edita scrita, seu obiter saltem ea quæ nos contra eosdem inibi statuimus & credimus, expendite:* SANE NEC ALIUD, NEC PLUS NEC MINU

CATECHISMUM VESTRUM GRATIÆ COMPREHENDERE, FACILE DEPRENDETIS.

Enfin l'Orateur apostrophe la Seigneurie, & d'un air triomphant leur dit : Les Jansénistes & nous, en dépit des Jésuites, nous pensons, nous parlons de même, disons mieux, nous chantons sur le même ton : *Homophonous itaque adversantibus ac ringentibus Jesuitis, doctissimos Jansenitas habemus.*

Tous ces bons Ministres, en parlant ainsi, agissoient rondement, comme avec des amis sur qui ils croyoient pouvoir compter ; & si les Jansénistes eussent eu réellement en vûë de ne plus faire qu'un même corps avec les Protestans, l'occasion de faire une levée de bouclier contre l'Eglise étoit des plus belles : mais ils étoient bien éloignés de se séparer extérieurement de l'Eglise : le projet de B. F. demandoit qu'ils parussent toujours unis avec les Catholiques : en effet, une fois unis aux Calvinistes, les Catholiques se seroient défiés d'eux ; ils les eussent eu en horreur, & les eussent mis par-là hors d'état de faire plus de mal à l'Eglise, que n'en font aujourd'ui les Calvinistes, qui ne voient plus guères passer chez eux que

Digitized by Google

quelques Moines ennuyés de la ſolitude & de la vie réglée.

Le complot infernal des Chefs des Janſéniſtes éxigeoit donc qu'ils reſtaſſent toujours dans le ſein de l'Egliſe pour pouvoir le déchirer plus commodément & plus ſûrement. Ainſi, bien loin de ſçavoir gré aux Calviniſtes de toutes leurs loüanges, de tous ces témoignages d'une amitié ſi bien fondée, & qui ne paroiſſoit que trop ſincère, ils en ſentirent tous les inconvéniens, & crurent devoir en paroître fort mécontens. Godefroy Hermant écrivit pour le Parti, & tâcha de montrer que Deſmarez ſur-tout avoit voulu leur inſulter : mais il n'y eut de dupes de ces vains efforts que ceux qui voulurent bien l'être : les Livres parloient, & diſoient à quiconque vouloit l'entendre, que Calvin & Janſénius, que les Calviniſtes & les Janſéniſtes avoient préciſément la même doctrine, *nec plus nec minùs*. Ces Livres faiſoient foi que les uns & les autres ſe cachoient ſous l'autorité de St. Auguſtin, que les uns comme les autres traitoient également la doctrine Catholique de doctrine Pélagienne : en un mot, que les erreurs étant communes, les artifices pour les pallier l'étoient auſſi.

Digitized by Google

IV.

Le Père Gerberon a écrit pour former la conduite *des perſonnes de piété* ſur les maximes de la Grace *de B. F. & n'a pas réuſſi.*

LEs Janſéniſtes s'étoient jettés eux-mêmes ſans y penſer dans de grands embarras par la conformité trop peu déguiſée de leur Catéchiſme avec ceux des Calviniſtes & les Canons du Synode de Dordrech. Tirés de ce mauvais pas, ils reprirent leur route, & continuérent à avancer l'éxécution de leur projet, en répandant ſous mille formes différentes les principes qui ménent au Déïſme. Juſqu'alors ils les avoient proportionnés au goût des Sçavans par la plume de Janſénius, à la curioſité des Dames par celle d'Arnaud, à la ſimplicité du peuple dans le Catéchiſme de la Grace : reſtoit à travailler d'une maniére ſpéciale pour ſéduire les perſonnes de piété, qui, lorſqu'on eſt venu à bout de les gagner, ne ſont pas les moins propres à donner du relief à une Secte, ſur tout ſi elles ſont riches : de tout tems les Héritiques ont tâché de ſe les attacher.

S'imaginoit-on que c'eſt un moine ré-

Digitized by Google

fugié en Hollande, qui s'y est fait naturaliser sous la qualité de *Bourgeois de Roterdam*, & sous le nom d'Augustin Kergré, en un mot, que c'est Dom Gerberon qui est chargé de composer pour faire des conquêtes à la nouvelle Secte parmi les personnes de piété ? Si le Parti fit ce choix, pour cette fois il se trompa dans la distribution de ses personnages. Pour tromper des gens de bien, ce n'étoit pas trop que l'homme de la Secte le plus hypocrite, le plus habile dans l'art de déguiser ses sentimens : le visage de Dom Gerberon ne fut jamais fait pour porter le masque de l'hypocrisie ; & quoique dans les faits il se permit sans scrupule le déguisement, il avoit cela de bon, qu'il ne pouvoit le souffrir dans les opinions : il le blâmoit à toute outrance jusques dans ses confrères en hérésie. Que les disciples de St. Augustin, leur dit-il dans un de ses ouvrages, trop foibles & trop timides, rentrent en eux-mêmes, & que revêtus de la vertu d'enhaut, ils cessent de se masquer sous des expressions trompeuses : (*d*) *Ad cor redeant timidiores Augustini discipuli, & virtute induti ex alto verborum larvas deponant.* Il falloit encore que l'Ecrivain destiné à cette fonction sçût au moins enveloper le poi-

(*d*) Discordiæ Jansenianæ Enarrator, *pag.* ♣

son de l'erreur sous une espèce d'onction style étranger au Père Gerberon, s'il en fut jamais ; il ne travailla toute sa vie que dans le style fougueux & emporté.

Voilà cependant l'homme qui entreprend de joüer le personnage d'homme intérieur, qui veut former les ames à la vie spirituelle : dans cette vûë il fait un ouvrage où il avertit que c'est pour cela qu'il travaille. » L'on a dessein, dit-il dans son »Avertissement, de donner seulement »un modéle aux ames chrétiennes qui »désirent former leur conduite sur les »maximes de la Grace, & consacrer leurs »pensées aussi-bien que leur amour au »mystère de l'amour même. » Si le nom de l'Auteur eût paru à la tête de l'ouvrage, il eût mis les ames chrétiennes en garde contre la séduction : Dom Gerberon a donc la complaisance de le supprimer, & d'y substituer celui de *Flore de Sainte-Foi* A l'exemple des autres Auteurs de la Secte, il donne à son Livre un titre spécieux, qui ne peut qu'exciter la pieuse curiosité des bonnes ames : il l'intitule, *Le Miroir de la Piété Chrétienne*. Dom Gerberon fait encore un effort : il prend sur lui d'adoucir un peu l'âpreté de son style, tantôt en semant de côté & d'autre des expressions de dévotion assez tendres,

Digitized by Google

comme : (*e*) *Mon Dieu, que votre amour est délicat ! c'est que la gloire de sa grace est toute sa jalousie* ; tantôt en parlant aux ames, comme si sérieusement il vouloit leur manifester les plus beaux secrets de la vie intérieure : (*f*) *Voulez-vous*, leur dit-il, *ames chrétiennes, vous élever bien-tôt à une sainteté éminente ?* C'est à peu près tout l'artifice qu'il a crû pouvoir se permettre : du reste les maximes par où il travaille dans tout le corps du Livre a élever les ames à une *sainteté éminente*, ne sont point déguisées, ou le sont très-peu : il a seulement eu la précaution, comme il le dit, & selon la convention faite à B. F. (*g*) *d'attacher à chaque vérité un témoignage, sur-tout de St. Augustin, qui la puisse persuader.*

Mais qu'appelle-t'il *sainteté éminente* ? Il s'éloigneroit du projet dont il veut avancer l'exécution, si par cette expression il entendoit autre chose que le parfait Déïsme : aussi n'entend-il que cela, & c'est uniquement à cette perfection que les maximes du *Miroir de piété* fidélement pratiquées peuvent élever les ames ; en sorte que la conclusion la plus naturelle qu'on puisse tirer de chacune, est cette maxime

(*e*) *Miroir, &c. pag. 140. seconde édition.*
(*f*) *Pag. 35.* (*g*) *Ibid dans l'Avertissement.*

fondamentale

fondamentale du plus pur Déïsme, *laissons Dieu pour ce qu'il est, vivons comme nous voudrons, sans nous mettre en peine de rien.* Pour juger si je n'avance rien de trop faisons à l'égard de Dom Gerberon comme nous avons fait à l'égard des autres : écoutons-le lui-même, & n'écoutons que lui.

Maximes de perfection données par le P. Gerberon pour élever les ames à une *éminente sainteté* Janſénienne.

Précis de la premiére Maxime. *Dieu sauve qui il lui plait, & damne qui il lui plait, sans autre raison que parce que telle est sa volonté.*

Paroles de Dom Gerberon. (*h*) » Dieu, »sans avoir aucun égard aux mérites, & »ne considérant que sa miséricorde, a dès »l'éternité formé un dessein absolu & ef»ficace de séparer quelques uns de la »masse du péché, & de leur donner sa »grace & sa gloire, abandonnant les au»tres, & les prédestinant aux supplices »que leur crime (le péché d'Adam) a »mérités. »

Je serai donc sauvé sûrement si je suis

(*h*) *Pag.* 123.

Digitized by Google

des premiers, sûrement damné si je suis du nombre des seconds: en attendant que cela se décide, je puis donc vivre au gré de mes passions, sans rien craindre de la part de Dieu, qui ne peut rien changer à son dessein *absolu & efficace*.

Précis de la seconde Maxime. *Il y a une partie des hommes, & c'est la plus grande, que Dieu ne veut pas sauver: quoi qu'ils fussent, ils ne seront pas sauvés, parce que Dieu ne veut pas les sauver.*

Paroles de Dom Gerberon. (*i*) „ Saint »Paul a dit que Dieu veut que tous les »hommes soient sauvés, non pas qu'il »n'y en ait plusieurs qu'il ne veut pas »sauver; mais parce qu'il n'y en a point »de sauvé que ceux dont il a voulu le »salut... (*k*) Pour tous les autres qu'il »laisse en la masse du péché, & pour »lesquels il n'a point de pensées de salut, »il ne leur prépare point de secours avec »lesquels ils puissent, au moins d'un pou»voir prochain, arriver où il ne les des»tine pas; & s'ils ne sont pas sauvés, ce »n'est pas toujours parce qu'il ne le veu»lent point, MAIS PARCE QUE DIEU NE VEUT PAS LES SAUVER... (*l*) Quant à

(*i*) *Pag.* 130. (*k*) *Pag.* 136. (*l*) *Pag.* 131.

Digitized by Google

»J. C. quelqu'empreſſement que ſa cha»rité lui donnât pour le ſalut des hom»mes, il n'a pû vouloir ſauver ceux que »ſon Père abandonnoit à leur perte; il »n'a pû mériter la gloire à ceux qu'il »ſçavoit que la juſtice de ſon Père avoit »condamnés à des ſupplices éternels.... »il eſt mort pour tous les hommes au »même ſens que Dieu veut qu'ils ſoient »tous ſauvés. »

Le Dieu de B. F. veut ſauver un très-petit nombre d'hommes; il veut poſitivement damner tous les autres: un Dieu de cette nature mérite bien qu'on aille à Roterdam apprendre à le ſervir, comme a fait l'Auteur de toutes ces impiétés.

Précis de la troiſiéme Maxime. *L'autre partie des hommes, qui eſt très-petite, Dieu veut la ſauver: quoiqu'ils faſſent, ils ſeront ſauvés, quand même ils ne le voudroient pas, aucun crime ne pouvant les perdre.*

Paroles de Dom Gerberon. (*m*) »Rien »ne pouvant perdre ceux que Dieu veut »ſauver, & rien ne pouvant ſauver ceux »que Dieu veut damner, dans le deſſein »que Dieu a de ſauver ceux-là, & de laiſ-

(*m*) *Pag.* 139.

Digitized by Google

»ſer les autres, il eſt ſenſible que le nom»bre de ceux qu'il a choiſis, & de ceux »qu'il réprouve, eſt réglé, ſans que l'on »y puiſſe rien ajoûter, ni rien ôter; & »qu'ainſi il ne ſe peut faire qu'aucun des »prédeſtinés ſoit damné, ni qu'aucun «des réprouvés ſoit ſauvé. »

Principe admirable de paix intérieure juſqu'au milieu des plus affreux déſordres: ſi je ſuis élû, aucun crime ne peut empêcher que je ne ſois ſauvé: ſi je ne ſuis pas élû, quand je quitterois mes déſordres, je n'en ſerois pas plus avancé: je puis donc, élû ou non élû, vivre dans mes crimes avec la plus grande ſécurité. Que *l'éminente ſainteté* Janſénienne eſt accommodante!

Précis de la quatriéme Maxime. ***Soit que nous faſſions le bien, ſoit que nous péchions, c'eſt toûjours néceſſairement que nous agiſſons.***

Paroles de Dom Gerberon. (*n*) »Lorſ»que le plaiſir que la grace nous inſpire »pour la juſtice eſt plus grand que celui »que la cupidité nous donne pour le pé»ché, nous ſuivons néceſſairement, quoi»que très-librement, ſon attrait qui nous »porte au bien: comme au contraire,

(*n*) *Pag.* 190.

»lorſque le plaiſir du péché eſt plus fort »que celui de la juſtice, nous ſommes »néceſſairement vaincus & entraînés au »mal. »

Un Catholique veut-il acquérir la perfection, il faut qu'il ſe donne bien des peines, qu'il ſoit extrêmement attentif ſur lui-même, qu'il évite les moindres réſiſtances à la grace, qu'il ſe reproche ſes infidéli és, qu'il les répare par la pénitence : ô que les Janſéniſtes l'entendent bien mieux ! *Voulez-vous, ames* Janſéniennes, *vous élever bien-tôt à une éminente ſainteté?* Attendez la grace ; quand elle viendra, vous ſuivrez *néceſſairement ſon attrait* : ſi elle ne vient pas, c'eſt un mal ſans remède : il faut s'en conſoler, & vos crimes ne doivent pas vous troubler : vous êtes alors *néceſſairement vaincues & entraînées au mal.* Voyez comme *le miroir de la piété* affermit, conſolide les ames dans la paix intérieure.

Précis de la cinquiéme Maxime. *Quand on n'accomplit pas les Commandemens de Dieu, c'eſt qu'on n'a pas la grace pour les accomplir ; car on ne réſiſte jamais à cette grace.*

Paroles de Dom Gerberon. (*o*) » En

(*o*) *Pag.* 272.

Digitized by Google

»cet état (de l'homme rétabli) on ne »réſiſte jamais à la grace qui donne un »plein pouvoir de faire... & il n'y a point »en cet état de grace qui ſoit purement »ſuffiſante.... Il arrive quelquefois qu'un »homme juſte n'a pas une grace qui lui »donne un pouvoir prochain & ſuffiſant »pour garder un commandement de »Dieu, quoiqu'il en ait quelque déſir. »

Si on ne réſiſte jamais à la grace, elle fait accomplir les commandemens ſans qu'on s'en mêle, lorſqu'elle vient : ſi elle ne vient pas, perſonne n'étant tenu à l'impoſſible, on n'eſt plus tenu d'obéïr à Dieu. Voilà la perfection de la liberté des enfans du Dieu de B. F. c'eſt-à-dire, le comble du libertinage.

Pour mieux graver ces belles maximes dans les eſprits, Dom Gerberon s'eſt donné la peine de les tourner en actes ou aſpirations vers Dieu : c'eſt le lait dont il veut que les ames ſe nourriſſent : ces actes ſont trop moëlleux pour n'en pas rapporter ici quelques-uns.

Acte d'étonnement. (*p*) » Quoi ! la créa»ture raiſonnable, quelqu'élevée que ſoit »ſa nature, ne peut éviter aucun péché,

(*p*) *Pag.* 38.

Digitized by Google

»ne peut surmonter aucune tentation, »ni aimer Dieu, ni accomplir aucun »point de sa Loi que par un autre péché, »si elle n'est aidée de la grace qui lui »donne ce pouvoir!

Acte de confusion. (*p*) » O mon Dieu! »en quel état le péché a-t'il réduit ma »liberté, qui ne peut plus qu'assujettir au »péché la grace même qui lui seroit con»fiée, pour s'en servir à son choix! jusqu'où »va la corruption de mon cœur, qui ne »peut plus que corrompre la sainteté »même de la grace qui lui seroit aban»donnée!

Acte d'admiration. (*r*) » Que les con»seils de Dieu sont profonds!..... Il a ré»servé à l'homme criminel des forces in»vincibles pour faire éclater en lui les »merveilles de sa grace!

Actes de tremblement. (*s*) » Ce qui me »fait trembler, c'est la rigueur de cette »justice, qui laissant en la masse du pé»ché tous ceux que sa miséricorde n'a »pas choisis, ne leur prépare aucun se»cours qui les puisse sauver.. (*t*) O aby»me des jugemens de Dieu! je tremble,

(*q*) *Pag.* 101. (*r*) *Pag.* 106.
(*s*) *Pag* 140. (*t*) *Pag.* 147.

Digitized by Google

»lorſque je penſe que de ceux mêmes qui »ont reçu la foi, & qui ont vécu dans »les ſentimens & dans les exercices de »la piété chrétienne, il y en a pluſieurs »à qui vous n'avez donné cette grace »que pour un tems ; & que, par un ſe»cret jugement, vous devez les laiſſer »tomber dans l'erreur & dans le crime, »& enfin les laiſſer mourir dans leur pé»ché pour ne leur pardonner jamais. »

Ces déteſtables maximes, qui ne ſont que des lambeaux tirés du Livre de Janſénius, ſont ſi évidemment conformes aux cinq articles de B. F. qu'il ne paroît pas néceſſaire de montrer davantage leur liaiſon avec le parfait Déïſme. Dès que *le Miroir de la piété* parut, les Janſéniſtes le prônérent à leur ordinaire comme un excellent Livre : les Catholiques en apperçûrent d'abord le venin ; & l'autorité de St. Auguſtin, dont l'Auteur fait par-tout parade, ne mit pas ce Livre à l'abri des foudres de l'Egliſe. Innocent XI. le condamna : les Cardinaux Grimaldi Archevêque d'Aix, le Camus Evêque de Grenoble, & quantité d'autres Prélats du Royaume, entre leſquels ſe trouve même M. le Tellier Archevêque de Reims, en firent autant : la puiſſance temporelle

Digitized by Google

s'unit à la ſpirituelle contre ce pernicieux ouvrage, & par Arrêt du Parlement d'Aix, il fut brûlé par la main du bourreau.

Abandonner un ouvrage flétri ſi ignominieuſement, ſe ſoumettre au jugement qu'en portoient toutes les puiſſances Eccléſiaſtiques; c'étoit l'unique parti ſage que pouvoit prendre l'Auteur: mais les Janſéniſtes ne ſont pas dans cet uſage-là: Dom Gerberon tint une conduite toute oppoſée: il reprit ſon ſtyle naturel en faveur de ſon *Miroir de la piété*, & le défendit par un autre *Miroir*, qu'il nomme *ſans tache*. Il y ſoutient avec opiniâtreté les erreurs du premier, comme autant de vérités tirées de St. Auguſtin. Ailleurs il ſe fait gloire de ce que ſon Livre a été condamné au feu. (*u*) » Ne vous imaginez pas, dit-il, que cet ouvrage paſſe »pour l'ouvrage de quelque démon, par»ce qu'il a ſubi ce que les démons ſouffrent, c'eſt-à-dire, qu'il a été brûlé: »c'eſt ce qui fait aujourd'hui la gloire »de cet ouvrage, puiſque c'eſt en cela »qu'il a eu le ſort qu'ont eu les plus ex»cellens Livres, & ceux même que le »St. Eſprit a dictés.» M. le Tellier avoit des titres par où il auroit pû mériter d'être

(*u*) *Procès du Père Gerberon, ch. 2. pag. 35.*

Digitized by Google

épargné ; il ne le fut pas plus que les autres Prélats : Dom Gerberon l'appelle (x) *cet enflé d'orgueil dont parle Saint Paul, ce Docteur qui ne sçait rien de la science des Saints, & ce possédé d'une maladie d'esprit, d'où naissent les envies, les médisances, les mauvais soupçons, & des disputes pernicieuses.* Bel exemple sans doute de soumission, d'obéissance, de douceur, de modération que donna aux dévots & dévotes du Parti le premier qui dans cette Secte s'est avisé de composer pour *élever bientôt les ames à une éminente sainteté* !

Le Lecteur Catholique vient de voir avec indignation les scandaleux excès de Dom Gerberon : voici de quoi le dédommager, & lui donner une idée juste des miséricordes de Dieu, qui, quoi qu'en dise le Jansénisme, montre tous les jours qu'il veut sincérement le salut de tous les hommes, même des plus grands pécheurs. Ce même Pere Gerberon, après avoir affligé l'Eglise par une honteuse apostasie, après l'avoir persécutée pendant plus de cinquante ans par une prodigieuse multitude d'écrits scandaleux, & avoir perdu par-là une infinité d'ames rachetées du Sang de J. C. a enfin servi lui-même de

(x) *Lett. d'un Théologien à M. l'Archevêque de Reims.*

Digitized by Google

triomphe à la divine miséricorde, qu'il avoit si souvent blasphémée. Il a reconnu autentiquement que son Eglise Janséniene n'étoit qu'une Eglise chimérique, & que c'étoit uniquement dans la soumission sincère aux Evêques unis au Vicaire de J. C. qu'on pouvoit trouver l'assûrance de son salut. La tribulation fit tomber les écailles de dessus ses yeux: voici comment la chose arriva.

M. Humbert de Precipiano Archevêque de Malines, pénétré de douleur de voir les pertes que causoit à la Religion en Flandre une inondation de libelles Jansénistes, voulut absolument en arrêter le cours. Ayant appris que Dom Gerberon vagabond depuis plus de 20. ans sous un habit séculier, étoit à Bruxelles, il le fit arrêter le 30. Mai 1703. On instruisit son procès, & après plusieurs interrogatoires, il se trouva convaincu par ses dépositions d'avoir enseigné hautement l'héresie, surtout depuis qu'il avoit changé sa qualité de Religieux de Saint Benoît en celle de Bourgeois de Roterdam, d'avoir déchiré la réputation des Papes, des Princes & de tous ceux qu'il regardoit comme les ennemis de sa Secte. Sa Sentence lui fut lûë le 7. Décembre de la même année. Elle le condamnoit à faire profession de foi, à

abjurer la doctrine des cinq propositions, à signer le Formulaire, à être ensuite remis entre les mains de ses Supérieurs dans son Abbaye de Corbie, pour être plus amplement corrigé par eux, selon qu'ils le jugeroient expédient en N. S. & enfin à ne jamais remettre le pied dans le Diocèse de Malines, sous peine d'une prison perpétuelle.

Si Dom Gerberon eût été assez à lui-même pour se rendre justice, il se fût attendu à une Sentence plus sévère : mais il n'étoit pas encore matté : il ne voulut rien faire de ce qu'on exigeoit de lui. Cette opiniâtreté obligea Louis XIV. de le redemander comme son sujet. Il le fit enfermer d'abord dans la Citadelle d'Amiens, puis à Vincennes. Ce que six mois de prison n'avoient pû faire à Malines sur cet esprit rebelle, six ans le firent en France.

Ce Vieillard octogénaire, peu éloigné d'aller rendre compte à Dieu, rentra en lui-même, ouvrit les yeux sur le danger prochain de perdre son ame : ses préjugés se dissipérent ; il se sentit touché de la grace, & y correspondit fidélement, en prenant le parti de rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique. Le 18. Avril 1710. il signa le Formulaire, & fit entre les

Digitized by Google

mains de M. Vivant, Vicaire Général de M. l'Archevêque de Paris, une rétractation en bonne forme, & révêtué de toutes les marques de sincérité qu'on pouvoit souhaiter. Par cet acte autentique, il abjure toutes erreurs, condamne & rétracte nommément celles qu'il a enseignées dans *le Miroir de la Piété* & dans *le Miroir sans tache*, comme contenant ou favorisant les erreurs de Jansénius. Il demande pardon au Roi, dont il reconnoît avoir mérité l'indignation & la colére, sur-tout par son Livre intitulé, *l'Eglise de France affligée*, ouvrage dans lequel il met Loüis le Grand de niveau avec les Tyrans persécuteurs de l'Eglise naissante. Il demande pardon à l'Eglise, au Pape, aux Evêques, & à tous les Supérieurs Ecclésiastiques, & généralement à tous ceux qu'il a offensés dans ses écrits. Il témoigne souhaiter que pour satisfaire au public & à sa conscience, on fasse sçavoir à tout le monde ses sentimens présens, dans lesquels il demande à Dieu la grace de mourir. Après cette démarche on le fit sortir de prison, pour aller passer le reste de ses jours dans l'Abbaye de S. Germain des Prez.

Le nouveau Converti étoit trop au fait du génie des Sectaires qu'il abandonnoit, pour ne pas prévoir qu'ils attribueroient

Digitized by Google

sa rétractation à la violence *des persécuteurs*, comme ils disent, ou à l'ennui que causent les incommodités d'une longue prison. Il déclara donc quelque tems après, en présence de M. Vivant & du Prieur de St. Germain des Prez, *qu'étant présentement en liberté & au milieu de ses frères, il ratifioit tout ce qui est contenu dans le procès verbal* (du 18. Avril,) *se soumettant entiérement, comme il a fait, à l'Eglise & à ses Supérieurs.* Heureux de n'avoir pas attendu plus tard à se soumettre, étant mort dix mois après, le jour de la Conversion de St. Paul de l'année suivante.

V.

Le Père Quesnel a écrit avec plus de succès que Dom Gerberon, pour faciliter aux personnes dévotes la méditation de la doctrine de Janſénius ou de Bourg-Fontaine.

LA trop grande sincérité de Dom Gerberon à débiter les erreurs de la Secte, ne servit guères qu'à mettre les gens de bien à l'abri de la séduction. Les Jansénistes ne crurent pas pour cela devoir se rebuter. Dom Gerberon avoit manqué son coup : le Parti le vit avec chagrin, & lui fit des reproches qui mirent quelque division dans la petite Eglise. Un autre

Digitized by Google

Ecrivain s'y prit mieux, pour ne pas échoüer : ce fut le Pere Paſquier Queſnel : il eut la conſtance de travailler pendant 22. ans à répandre tout le venin du Janſéniſme dans un ouvrage qu'il intitula : *Le nouveau Teſtament en François, avec des Reflexions morales ſur chaque verſet, pour en rendre la lecture plus utile & la méditation plus aiſée.* Il s'appliqua à l'y ſi bien cacher, que les perſonnes qui ſont dans l'uſage de la méditation, puſſent à coup ſûr y être trompées. Il faut convenir que les impiétés qu'on étoit convenu à B. F. d'enſeigner *au monde*, s'y trouvent envelopées avec une adreſſe, un air d'onction, que ni Janſénius, ni Arnaud, ni St. Cyran lui-même, ni aucun autre ne leur avoit donné juſqu'alors : *Molliti enim ſunt ſermones ejus ſuper oleum ; ſed ipſi ſunt jacula, & quidem intento arcu ita ad nocendum parata, ut ſagittent in obſcuro rectos corde.* C'eſt le caractère que fait de ce Livre la Bulle *Unigenitus*.

Le Pere Queſnel a travaillé dans cet ouvrage à éxécuter le projet de B. F. dans ſa totalité, à un point près, dont il a crû néceſſaire de s'écarter : voici en quoi il n'a pas ſuivi ce qui avoit été réglé à B. F. & pourquoi il ne l'a pas ſuivi.

Un des quatre moyens propoſés à B. F.

pour renverser la Religion, etoit, comme nous l'avons dit, de *décréditer les Directeurs & Conducteurs des consciences, en faisant paroître leur direction totalement intéressée.* Quesnel a entiérement abandonné ce point dans ses *Réflexions morales* : en homme habile, il s'est conformé aux tems, & au lieu de s'amuser à décréditer les Directeurs, il s'est donné deux objets infiniment plus importans, à raison des pressans besoins de la Secte. Il a vû que les souverains Pontifes & grand nombre de Prélats anathématisoient tous les Livres du Parti, & retranchoient du Corps de l'Eglise ceux qui les lisoient ; il a donc jugé que rien n'étoit plus à propos que d'accoûtumer les peuples à se mettre au-dessus des censures de l'Eglise, & à (y) *souffrir en paix*, comme il dit, c'est-à-dire, à mépriser *l'excommunication & l'anathême*, sous prétexte qu'il est *injuste.*

Quesnel a vû que les Puissances temporelles, & en particulier Loüis le Grand employoit avec zéle son autorité Royale pour préserver l'Eglise de France des maux dont le Jansénisme la menaçoit : il a encore fallu faire face de ce côté-là. Quesnel s'efforce donc de représenter les

(y) *Voyez la prop. 92 & suivantes, condamnées par la Bulle* Unigenitus.

Digitized by Google

Puiſſances ennemies de ſa Secte, comme autant de tyrans, de perſécuteurs, comme des gens qui ſont ſi (z) *aveuglés par leurs propres paſſions, ou par celles des autres, qu'ils croient honorer Dieu en perſécutant la vérité & ſes diſciples, en pourſuivant des gens de bien à feu & à ſang.* Ne diroit-on pas que ce Novateur parle du tems des Nérons & des Dioclétiens ? Il a pouſſé ſi loin l'inſolence en ce point, que le Parti en a été effrayé, & le Sr. Villard ſon ami particulier, lui écrivit en 1697 pour le conjurer avec les plus vives inſtances de retoucher ſon Livre, parce que l'eſprit de révolte y eſt trop ouvertement inſpiré, & que *les Réflexions*, dit la lettre, *montrent comme au doigt les perſécuteurs & les perſécutés.*

A ce changement près dans le plan de B. F. il n'eſt pas poſſible de le ſuivre plus exactement que l'a fait Queſnel. Nous avons dit ailleurs que pour faire tomber l'uſage des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, il avoit parlé le même langage que ſes maîtres : nous montrerons en ſon lieu ce qu'il a fait pour anéantir l'autorité des ſouverains Pontifes, des Conciles, & *abattre la puiſſance de l'Egliſe.* L'ordre des matiéres demande que nous nous bornions ici à faire voir l'accord parfait du

(z) *Voyez la prop.* 100.

Digitized by Google

Livre des *Réfléxions morales* avec les cinq propositions de Janſénius, ou ce qui eſt le même, avec les cinq articles de B. F.

Le Père Queſnel eſt venu à bout de ſe rendre ſi fameux par les maux dont il a affligé l'Egliſe de France, qu'avant d'entrer en matiére, il faut faire à ſon égard comme nous avons fait à l'égard des autres Chefs du Parti; il faut dire un mot de ſa perſonne & de ſes avantures.

Ce Novateur naquit à Paris en 1634. Il étoit fils d'un Libraire. Il entra jeune dans l'Oratoire. Le Parti connut bientôt l'acquiſition qu'il faiſoit. Le jeune Oratorien fit voir un dévoüement entier aux nouvelles erreurs, malheureuſement trop à la mode dans cette Congrégation dès ſa naiſſance: ont peut juger à quel point elle en étoit infectée par une Théſe dédiée par les Oratoriens d'Angers à leur Evêque: ils diſent que leur Général ne permettoit pas qu'on enſeignât dans la Congrégation d'autre doctrine que celle des Sieurs d'Andilly & Arnaud, & ne vouloit pas que ſes enfans ſuçaſſent d'autre lait: (a) *Non alio quàm Andilii & Arnaldi doctrinæ lacte enutri i filios paſſus eſt generalis noſter Præpoſitus.*

Quelques Supérieurs que le torrent n'a-

[a] Cauſa Queſnelliana, pag. 32.

voit pas entraînés, voulurent apporter du remède à un mal qui ne pouvoit que ruiner avec le tems leur Congrégation : dans une assemblée générale tenuë à Paris en 1678. ils vinrent à bout de faire faire un Statut, par lequel il étoit défendu à tous les sujets de l'Oratoire d'enseigner le Jansénisme. Quelques Oratoriens souscrivissent à ce Statut : il y en eut qui aimérent mieux quitter l'Oratoire : d'autres abandonnérent le Royaume. Le Père Quesnel choqué du Statut, fut du nombre de ces derniers. Il se retira à Bruxelles en 1685. où il demeura long-tems caché avec le Sr. Arnaud, en habit séculier, sous différens noms de guerre, tels que *de Rebeck*, *de Frêne*, *le Père Prieur*.

C'est le Père Quesnel lui-même qui nous apprend qu'il ne s'est ainsi expatrié que pour n'être pas exposé ou à signer le Statut contraire à la doctrine de Jansénius, ou à être chassé de l'Oratoire. Il le dit dans une lettre qu'il écrivit deux ans après sa fuite au Père Henry Noris, depuis Cardinal : après lui avoir détaillé ce qui s'est passé dans l'assemblée de l'Oratoire de 1678. Il ajoûte : (*b*) *Ut utrique necessitati me subducerem, meum amicorum que consilium fuit. Ab integro igitur biennio, sic*

(*b*) Ibid. *pag.* 9.

Digitized by Google

privatam vitam agere instituí, ut à solito hominum commercio segregatus, locum vix paucis amicis notum, paucioribus pervium.... hactenùs incoluerim. Quesnel étoit-il donc si persuadé de la bonté de la doctrine qu'il défendoit avec tant d'opiniâtreté & à si grands frais ! On peut juger de ce qu'il en pensoit par la lettre suivante, qui est tombée entre les mains de M. l'Evêque d'Angers. (*c*)

Lettre du Sieur Pinson Sculpteur, neveu du Père Quesnel, au Sieur Curé de Loiré, Diocèse d'Angers.

(*d*) » Monsieur, j'ai reçu l'honneur de »la vôtre, & pour y répondre, vous avez »eu raison de soutenir, comme vous me »le marquez, que je vous avois dit qu'é»tant allé conduire mon oncle Quesnel, »Père de l'Oratoire, en Hollande, je lui »avois demandé à quoi donc m'en tenir »sur toutes les disputes qu'on voyoit au»jourd'hui au sujet de son Livre ; qu'il »m'avoit répondu de me tenir attaché »au gros de l'arbre de l'Eglise, & qu'il

(*c*) *Michel Poncet de la Rivière.*

[*d*] *Cette Lettre se trouve imprimée à la fin d'un ouvrage qui a pour titre*, Réflexions consolantes, *&c. adressées par M. l'Evêque d'Angers aux Fidéles de son Diocèse, pour les confirmer dans leur foi, en 1719.*

Digitized by Google

»n'y avoit que les maniéres outrageantes »des Jéſuites qui l'avoient engagé à ſou»tenir avec opiniâtreté ce qu'il ſoutenoit »aujourd'hui ; & puiſqu'on ne veut pas »vous croire, je prens la liberté de vous »aſſûrer par cette lettre que cela eſt très»vrai, mon oncle Queſnel me l'ayant dit »plus de vingt fois. Je ſuis, Monſieur, »avec reſpect votre très-humble & très»obéiſſant ſerviteur.

» *Signé*, PINSON Sculteur.
» *A St. Aignan le* 18. *Septembre* 1718.

(*e*) » J'ai déclaré, dit M. d'Angers, »& je déclare tout de nouveau que j'ai »cette lettre en original en ma poſſeſ»ſion : j'ajoute que je la garderai très-ſoi»gneuſement, & qu'il ne tiendra pas à »moi qu'elle ne contribuë à apprendre à la »poſtérité que le P. Queſnel de ſon vivant »a fait un grand nombre de duppes. »

Quand le P. Queſnel ſe retira à Bruxelles, le Sr. Arnaud, Chef de la Cabale depuis la mort de St. Cyran, étoit fort vieux. Il étoit tems qu'il penſât à ſe donner un ſucceſſeur : il s'appliqua le reſte de ſes jours à former Queſnel de ſa main & ſous ſes yeux, pour le mettre la tête

(*e*) *Lettre du même Prélat du* 30. *Octob.* 1718

Digitized by Google

du Parti après lui : il y fut mis en effet neuf ans après, le Docteur Arnaud étant mort en 1694. âgé de 82. ans.

Quesnel devenu cher à la Cabale par sa nouvelle qualité, se crut obligé plus que jamais à veiller soigneusement à sa propre conservation. Les différens noms qu'il s'étoit donnés jusqu'alors pour n'être pas découvert, ne lui parurent pas une précaution suffisante : il en prit une plus sûre, qui fut de s'éclipser de tems en tems, & d'errer de Ville en Ville, pour rentrer ensuite secrettement à Bruxelles.

Malgré des précautions portées si loin, l'Archevêque de Malines vint à bout de le déterrer, & muni de l'autorité du Roi d'Espagne, il le fit arrêter en 1703. avec le P. Gerberon. On saisit tous ses papiers : il fut conduit à Malines dans les prisons de l'Archevêché. Le Parti commença dès lors à le regarder comme *le Paul de nos jours*, & à lui en donner le nom.

On devoit bien s'attendre qu'au défaut d'Ange libérateur, les enfans d'un père si cher feroient tout l'imaginable pour procurer sa délivrance : c'est à quoi ils réüssirent trois mois après sa détention. Un François fort gueux, instruit au juste de la situation de la prison du P. Quesnel, crut sa fortune faite s'il le rendoit au Par-

Digitized by Google

re: il fait un trou à la muraille : le prisonnier s'échape par cette ouverture ; & c'est ce que les Jansénistes appellent (*f*) *une voie* de s'échaper, *qui tient du prodige*. Cette opération ne surpasse cependant pas de beaucoup les forces de la nature.

Restoient les papiers saisis : ils servirent à faire au prisonnier évadé le procès par contumace ; & par Sentence du 10 de Novembre 1704. (*g*) il fut déclaré excommunié, condamné à se retirer dans un Monastère jusqu'à ce qu'il eût satisfait au St. Siége, & qu'il eût reçu l'absolution, & défense lui fut faite de rentrer dans le Diocèse de Malines, & d'y rien imprimer, sous peine de prison perpétuelle. Ce procès a été rendu public ; & quoique Quesnel l'appelle *monstrum horrendum, informe, ingens*, quoiqu'il dise que ce n'est qu'un tissu de calomnies, il n'ose cependant s'inscrire en faux contre les extraits de ses papiers, qui déposent contre lui les choses les plus horribles, & qui ont servi de fondement à sa condamnation.

Quesnel échappé de prison se retira en Hollande, où gens de cette espèce trouvent toujours un azile assuré : ce fut de là

(*f*) *Instruction familiére sur la constitution, pag.* 9.

(*g*) Causa Quesn. in fine

qu'il continua à faire la guerre à l'Eglise jusqu'à sa mort, qui arriva en 1719. à Amsterdam.

Par les piéces du procès du P. Quesnel, il est démontré qu'il n'avoit ni plus de droiture, ni plus de modération que M. Arnaud son maître Deux traits le dépeindront quant à ce point autant que la matiére présente le demande. Ce Novateur craignant l'issuë d'un nouvel examen que faisoit faire M. de Noailles des *Réflexions morales*, il écrivit à cette Eminence en ces termes :

(*g*) » MONSEIGNEUR, souffrez s'il vous »plaît, que je me jette à vos pieds pour »vous demander votre sainte & paternelle bénédiction, & en même tems la »permission de vous représenter, comme à mon Père & à mon Juge, avec le »plus grand respect, ce qu'il me semble »que je ne pourrois dissimuler à V. G. »La part que j'y ai (aux Réflexions morales) n'est pas ce qui me tient le plus »au cœur : comme je suis très-capable »de me tromper, & de faire des fautes, »je ne rougirois pas de les reconnoître, »de les voir effacer, de les rétracter publiquement moi-même. »

La plus parfaite docilité ne s'exprima

(*h*) Ibid. *pag.* 423.

jamais

Digitized by Google

jamais en termes plus soumis, plus respectueux, ni plus édifians. Comparons maintenant ce langage avec ce que le même P. Quesnel écrit confidemment à un de ses amis à l'occasion de ce même examen (*i*) » Je laisse faire le bon Abbé Dom »Antoine de St. Bernard; (c'est le nom »qu'il donne au Cardinal de Noailles) »car comment faire pour l'empêcher? »Je suis bien aise de n'être point consul»té: ce qui sera bien, sera avoüé: s'il y »a quelque chose qu'on ne puisse approu»ver, on en sera quitte pour dire qu'on »n'y a point de part.... Je sçai qu'il avoit »dit à des gens qu'il avoüeroit sous le »nom de sa première (*k*) Abbaye les »quatre-Frères, & il le devroit faire pour »repousser l'insolence des contredisans: »mais je vois bien qu'il saigne du nez.» A la simple vûë de ces deux extraits, on apperçoit toute la droiture du P. Quesnel. Voici la modération & son respect pour les Puissances Ecclésiastiques.

M. l'Archevêque de Malines ayant condamné le Livre de *la fréquente Commu-*

[*i*] Causa Quesn. *pag.* 424.

[*k*] *Il paroît qu'il y a ici une faute d'impression, & qu'au lieu de* première, *il faut lire* nouvelle Abbaye: *il entend l'Archevêché de Paris. Les quatre Frères sont les quatres Tomes des* Réflexions morales.

Digitized by Google

nion & la Méthode du Docteur Huygens ; Quesnel, comme Chef du Parti, en prit la défense dans une libelle qu'il publia sous le titre de *Très humble Remontrance à Messire Humbert de Précipiano*, &c. Là, Quesnel parle à ce grand Prélat avec toute l'humilité d'un Chef de Parti (*l*) » Tou»tes les personnes sages & équitables, »lui dit-il, le regarderont (le Décret du »Prélat) comme une Sentence injuste, »nulle & abusive, à laquelle non-seule»ment on n'est point obligé d'obéïr, mais »à laquelle on est obligé de n'obéïr pas, »pour ne pas prendre part à une injustice »si visible.... (*m*) Je ne sçai si jamais il y »eut une Ordonnance Episcopale plus »contraire à la vérité que la vôtre, Mon»seigneur, en quelque sens qu'on la »prenne.... (*n*) Ne croyez pas, s'il vous »plaît, qu'on soit assez simple pour avoir »peur d'une Ordonnance si contraire aux »vérités du salut, ni que votre autorité »puisse nous persuader d'en fuir la lu»mière, (des deux Livres condamnés) »parce qu'il vous plaît de les traiter com»me des ténébres d'erreurs.... (*o*) Il n'y »a jamais eu de tyran, quelque furieux

[*l*] *Très-humble Rem. pag.* 25.
(*m*) Ibid. *pag.* 30. [*n*] Ibid. *pag.* 32.
[*o*] Ibid. *pag.* 34.

Digitized by Google

»qu'il ait été, qui ait publié des loix pour »défendre à ſes ſujets d'uſer de la nour»riture propre à entretenir la ſanté, & »à conſerver la vie du corps : c'eſt à vos »Conſeillers d'achever la comparaiſon.... »(*p*) Ce qu'on vous a fait faire à la fin »de votre Décret au ſujet de M. Hen»nebel eſt bien la choſe la plus mal-hon»nête, la plus lâche, la plus indigne de »vous, Monſeigneur, &c. »

Trouve-t'on ailleurs que chez les Hérétiques les plus furieux, des exemples de pareilles inſolences ? C'eſt cependant ce que Queſnel appelle une *très-humble Remontrance*. Son ſtyle s'y ſoutient d'un bout à l'autre Ceux qui ſeront curieux de voir cet humble perſonnage caractériſé d'une maniére plus étenduë, trouveront ſon portrait de la main de l'Auteur des Entretiens de *la Comteſſe* & de *la Prieure* après ceux de St. Cyran, de Janſénius & d'Arnaud. (*q*) Ce ſeroit m'écarter de mon ſujet, d'en dire ici davantage.

Venons au Livre des *Réfléxions morales* : ce ſera le dernier dont la conformité avec les cinq articles de B. F. ſervira dans la Partie que je traite à démontrer l'éxécution du projet formé par les Pratriarches

(*p*) Ibid. *pag.* 78.

(*q*) *Entretiens de l'Abbé. Quatriéme Entrétien & ſuivans.*

Digitized by Google

du Janſéniſme contre notre ſainte Religion.

Il y a peu de mauvais Livres dont on ait relevé les erreurs auſſi ſouvent & en autant de façons différentes, qu'on a relevé celles de celui-ci. L'Egliſe elle-même les a manifeſtées de la maniére la plus autentique, en tirant de ce Livre 101. propoſitions qu'elle a anathématiſées par la Bulle *Unigenitus :* Bulle qui par la ſolemnelle acceptation qu'en ont faite tous les Evêques du monde, à un très-petit nombre près, fait aujourd'hui pour toute l'Egliſe une régle dans l'ordre de la foi : d'où il réſulte que tout Fidéle eſt obligé, ſous peine de damnation, de regarder les 101. propoſitions tirées du Livre de Queſnel, comme 101. propoſitions reſpectivement fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, ſéditieuſes, impies, blaſphématoires, hérétiques, &c. (r)

Les Janſéniſtes ſont bien éloignés d'avoir cette ſoumiſſion pour les oracles de l'Egliſe : depuis plus de 40. ans que ces 101. propoſitions ſont anathématiſées, ils n'ont ceſſé de dire, ou plûtôt de publier ſur les toits que la Bulle *Unigenitus*, en condamnant les 101. propoſitions,

(r) *Voyez les qualifications des* 101. *prop. dans la Bulle* Unigenitus.

Digitized by Google

avoit condamné 101. vérités : c'eſt de quoi je prie le Lecteur de ſe bien ſouvenir. Par de tels propos débités d'un ton devot, ils avancent la ſéduction des peuples, inſpirent la rebellion contre l'Egliſe, font mépriſer ſes déciſions, & conduiſent inſenſiblement les eſprits au terme où ils ont projetté de les mener, c'eſt-à-dire, à l'irréligion. Je ne dis rien ici qui ne ſoit au vû & ſçû de toute la France.

Quel eſt donc le but de ces propoſitions ? Elles ſe réduiſent en grande partie aux cinq articles de B. F. ou aux cinq propoſitions de Janſénius ſur l'impoſſibilité de garder les commandemens, ſur la grace, ſur la liberté & ſur la mort de J. C. pour les ſeuls élûs : cela eſt ſi palpable, qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit en état d'appercevoir le mutuel raport de ces propoſitions avec ces cinq articles & avec la doctrine de l'Evêque d'Ypres.

Le Pere Queſnel, ſous prétexte de *rendre la méditation plus aiſée*, comme le porte le titre de ſon Livre, n'a donc travaillé que pour jetter dans l'eſprit des perſonnes de piété des ſemences de Déïſme, & achever de l'établir par-tout *ſur les ruines de l'Evangile*. Pour cela il répand dans ſes *Réfléxions morales* tout le venin des cinq articles de B. F. & avec un ſtyle *plus doux*

Digitized by Google

& plus coulant que l'huile, il ne nous représente Dieu que comme un tyran cruel & souverainement déraisonnable, qui commande des choses qu'on ne peut faire, ne donne pas les secours pour les faire, quoique lui seul puisse les donner, & damne ensuite les hommes pour ne les avoir pas faites. Qu'on se donne la peine de lever l'écorce de dévotion sous laquelle il cache son poison, on ne doutera plus que son ouvrage ne tende uniquement à cela.

Les Jansénistes crieront ici tant & si fort qu'ils voudront, au blasphême, à l'imposture : ce n'est point leurs clameurs qui, chez les gens sensés, décideront ; ce sera la nature des preuves de ce que j'avance. Venons donc à la preuve ; elle sera courte, pour ne pas rebattre ici ce qui a été dit mille fois ailleurs: & puisque Quesnel s'est proposé de *rendre la méditation plus aisée*, donnons pour un moment dans le piége qu'il nous tend, faisons quatre ou cinq méditations sous sa direction : les articles de B. F. feront le sujet de ces méditations : Quesnel le dévelopera, & nous n'aurons que la peine de former les affections & résolutions sur les principes qu'il aura posés : nous connoîtrons par-là à coup sûr le précipice où il veut nous conduire.

Digitized by Google

Premier ſujet de méditation.

Les commandemens de Dieu ſont impoſſibles à ceux qui ne les obſervent pas.

Le Père Queſnel *rend aiſée la méditation* de cet article de B. F. par les huit premiéres propoſitions condamnées par la Bulle ; contentons-nous de *méditer* ſur la premiére & la troiſiéme que voici.

»Que reſte-t'il à une ame qui a perdu »Dieu & ſa grace, ſinon le péché & ſes »ſuites, une orgueilleuſe pauvreté & une »indigence pareſſeuſe, c'eſt-à-dire, une »impuiſſance générale au travail, à la »priére & à tout bien ? .... Envain vous »commandez, Seigneur, ſi vous ne don»nez vous-même ce que vous comman»dez. »

AFFECTIONS. Que je ſuis malheureux, ô mon Dieu, d'avoir *perdu votre grace & votre amour* ! Je me trouve par-là réduit dans une *impuiſſance générale* de faire le moindre bien : tous vos commandemens me ſont devenus impoſſibles ! Que ferai-je dans cet affreux état ? Ah ? je fléchirai votre colére par mes priéres & mes larmes, comme vous me l'ordonnez ! Mais que dis-je ? Je ſuis dans *l'impuiſſance* de prier, quoique vous me commandiez de

Digitized by Google

le faire : bien plus, si je priois, ma priére seroit *un nouveau péché*, comme me l'apprend une des 101. vérités condamnées : que ferai-je donc, encore une fois ?

RESOLUTION. Je fais le ferme propos de prendre l'unique parti qui me reste ; je demeurerai sans inquiétude dans mon *péché* & dans *ses suites*, dans mon *orgueilleuse pauvreté*, dans ma paresse & mon *impuissance à tout bien* ; ne pouvant faire autrement, j'y demeurerai jusqu'à ce que vous jugiez à propos de m'en tirer. Vous me commandez de travailler à en sortir : je vous laisserai tranquillement commander parce que vous le faites *envain*, & sans me donner le moyen de vous obéir, que je ne puis recevoir que de vous.

Second sujet de méditation.

On ne résiste jamais à la grace, & on ne peut jamais lui résister.

Le Père Quesnel *rend aisée la méditation* de ces deux articles de B. F. par dix propositions (*s*) condamnées par la Bulle : quatre seulement serviront à développer le sujet de cette *méditation*.

»Quand Dieu veut sauver une ame,

[*s*] *Voyez les prop.* 9. 11. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20.

Digitized by Google

»& qu'il la touche de la main intérieure »de sa grace, nulle volonté humaine ne »lui résiste.... La grace de Dieu n'est au»tre chose que sa volonté toute puissan»te.... La grace est une opération de la »main toute-puissante de Dieu, que rien »ne peut empêcher ni retarder.... Dieu »nous a donné lui-même l'idée qu'il veut »que nous ayions de l'opération toute »puissante de la grace, en la figurant par »celle qui tire les créatures du néant, & »qui redonne la vie aux morts. »

AFFECTIONS. Quelle éclatante lumiére ces vérités condamnées par la Bulle ne font-elles pas briller aux yeux de mon esprit ! Elles me manifestent le bonheur d'une ame que vous *voulez sauver* : ô qu'il en coûte peu à cette ame pour avoir le Ciel ! Elle vous laisse tout faire, sans se mêler de rien, non plus qu'une *créature que vous tirez du néant*, & son salut se trouve fait. O merveilleuse toute-puissance de la grace, à laquelle on ne peut résister ! heureuses les ames que *vous touchez de votre main*, puisqu'elles ne vous *résistent jamais* !

Mais laissons-là ce qui regarde les autres, & rentrons en nous-mêmes ; voyons ce qui s'y passe, & quel est le principe de nos désordres. Je péche : c'est donc, ô

Digitized by Google

Dieu terrible ! uniquement parce que *vous ne me touchez pas de la main de votre grace* ; car si vous me touchiez de cette main, *ma volonté ne vous résisteroit pas*, je ne pécherois pas : je péche donc nécessairement. Je péche : pourquoi encore ? Ah c'est que vous n'employiez pas votre *toute puissance*, ou votre grace, qui est la même chose, pour m'en empêcher ! si vous l'employez à mon égard, comme vous faites à l'égard de ceux que *vous voulez sauver*, le bien se feroit en moi sans que *je pusse ni l'empêcher ni le retarder*. O désespérante vérité ! je ne suis donc pas du nombre de ceux que *vous voulez sauver*.

RÉSOLUTIONS. Dieu plein de bonté pour quelques ames, plus que terrible pour une infinité d'autres, du nombre desquelles je suis ! je vous promets que le reste de ma vie, 1°. Je ferai étonné de votre conduite envers les ames. 2°. J'admirerai votre bonté excessive pour celles que vous sauvez en les tirant du péché, *comme vous tirez les créatures du néant, comme vous redonnez la vie aux morts*, sans qu'il leur en coûte rien 3°. Je frémirai de vos rigueurs envers toutes les autres, qui ne restent dans le péché, & ne sont ensuite damnées que faute de graces ou d'une *opération de votre main toute-puissante*,

Digitized by Google

qui les tire du péché & les ſauve. 4°. Je me dirai ſans ceſſe à moi-même : *quand Dieu me touchera de la main de ſa grace*, je ſortirai de mon péché, je changerai de vie, puiſque *nulle volonté ne lui réſiſte* : en attendant, c'eſt une fatale néceſſité d'y reſter. Enfin je déplorerai mon ſort, je gémirai dans l'attente d'une reprobation qu'il m'eſt auſſi impoſſible d'éviter, qu'il eſt impoſſible *à un mort de ſe redonner la vie.*

Troiſiéme ſujet de méditation.

La liberté de l'homme plie néceſſairement ſous la grace victorieuſe.

Le Père Queſnel *rend aiſée la méditation* de ce quatriéme article de B. F. par cinq propoſitions. (*t*) Méditons les trois que voici.

»Le pécheur n'eſt libre que pour le »mal ſans la grace du Libérateur.... La »volonté que la grace ne prévient point, »n'a de lumiére que pour s'engager, d'ar»deur que pour ſe précipiter, de force »que pour ſe bleſſer, capable de tout »mal, impuiſſante à tout bien.... Sans »la grace de J. C. nous ne pouvons rien »aimer qu'à notre condamnation. »

(*t*) *Voyez les prop.* 38. 39. 40. 41. 42.

Digitized by Google

AFFECTIONS. Dans quels égaremens n'ai-je pas vécu jusqu'à présent, ô mon Dieu ! J'ai toujours pensé avec l'ancienne Eglise, qu'étant pécheur je pouvois encore faire quelques actions qui ne fussent pas des péchés à vos yeux divins : dans cette créance, je priois, je faisois l'aumône, je soulageois les misérables, j'aimois mes père & mère, mes enfans, mon épouse : mais, graces soient renduës au *saint* Auteur des 101. vérités condamnées par la Bulle, je suis aujourd'hui d'désabusé. Quelles lumineuses instructions ne me donne-t'il pas ? Que de péchés il va me faire éviter ! il m'apprend que quand j'agis sans *la grace du Libérateur*, si je prie, je péche ; si je fais l'aumône, je péche ; si je soulage les misérables, je péche ; si j'aime mes père & mère, mes enfans, mon épouse, je péche, parce qu'alors *je ne suis libre que pour le mal*, & sans être forcé à pécher, je ne puis rien faire qui ne soit péché.

RÉSOLUTIONS. Afin de ne pas multiplier mes péchés, ô Dieu souvairenement rigoureux ! je fais aujourd'hui la ferme résolution, 1°. De n'aimer aucune des personnes que vous m'ordonnez d'aimer : *je les aimerois à ma condamnation* 2°. De ne jamais prier, tandis que je serai pécheur,

Digitized by Google

3. De ne faire dans cet état aucune œuvre de piété : eh quoi ! en uſer autrement ce ſeroit vous offenſer, vous, ô mon Dieu ! que je devrois aimer, quand même je ſerois né dans le centre de l'Infidélité & du Paganiſme. Mais que dis-je ? Je m'égare encore ici. Hélas ! ſi dans cet état j'avois pour vous cet amour naturel que vous doivent tous les hommes, mon amour pour vous ſeroit encore un péché ; *je vous aimerois à ma condamnation.* Je fais donc une derniére réſolution : je n'aimerai que le péché, de peur de *m'égarer*. de me *précipiter*, de me *bleſſer* davantage : & tandis que la grace de J. C. ne viendra pas néceſſiter ma volonté, ou la rendre libre uniquement pour le bien, je ne leverai pas même les yeux vers vous, je ne penſerai pas à vous ; ce regard, cette penſée ſeroit un péché : le dirai-je ? Je vous laiſſerai pour ce que vous êtes, comme vous me laiſſez pour ce que je ſuis, *capable de tout mal, impuiſſant à tout bien.*

Quatriéme ſujet de méditation.

Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, & J. C. n'eſt mort que pour les élûs

Le Père Queſnel *rend aiſées la méditation* de ce dernier article de B. F. par cinq

Digitized by Google

propoſitions. Méditons-les toutes les cinq, pour ne rien perdre de l'onction dont elles ſont remplies.

(*u*) » Quand Dieu veut ſauver l'ame, »en tout tems, en tout lieu, l'indubita»ble effet ſuit le vouloir d'un Dieu.... »Tous ceux que Dieu veut ſauver par »J. C. le ſont infailliblement.... Les ſou»haits de J. C. ont toujours leur effet.... »J. C. s'eſt livré à la mort, afin de dé»livrer pour jamais par ſon Sang les aî»nés, c'eſt-à-dire, les élûs, de la main »de l'Ange exterminateur.... Combien »faut-il avoir renoncé aux choſes de la »terre & à ſoi-même, pour avoir la con»fiance de s'approprier, pour ainſi dire, »J. C. ſon amour, ſa mort & ſes myſ»tères, comme fait St. Paul, en diſant: »il m'a aimé, & s'eſt livré à la mort »pour moi? »

AFFECTIONS. Grand Dieu! que d'ames ſe trouveront trompées à la mort, faute d'avoir bien médité les 101. vérités que la Bulle condamne! Elles auront vécu dans la perſuaſion que vous vouliez ſincérement leur ſalut, qu'en conſéquence J. C. étoit mort pour elles comme pour les autres. Leurs yeux s'ouvriront alors: elles ſe verront condamnées, parce que

(*u*) *Prop.* 12. 30. 31. 32. 33.

Digitized by Google

vous n'aurez pas voulu leur ſalut, ou que vous ne l'aurez voulu que d'une maniére ſimulée : nous avons donc été trompées, diront-elles : devenuës par le Baptême enfans de Dieu, membres de J. C. nous avons crû que *Dieu vouloit nous ſauver par J. C.* & il ne le vouloit pas, puiſque nous ne le ſommes pas : s'il eût voulu, *nous l'euſſions été infailliblement* : ſi J. C. eût témoigné par ſa mort qu'il ſouhaitoit notre ſalut, nous euſſions été *indubitablement* ſauvés ; car nous ſçavons maintenant que *ſes ſouhaits ont toujours leur effet.* Quel ſujet de déſeſpoir pour ces âmes ſi peu ſoigneuſes pendant leur vie de *méditer* les vérités condamnées !

RÉSOLUTIONS. Pour moi, ô Dieu infiniment redoutable ! je ne ſerai pas ainſi trompé. Mon aſſiduité à la *méditation* de ces mêmes vérités me fera prévenir ce malheur : par ma fidélité à en faire la régle de ma conduite, je ſçai déja à quoi m'en tenir : à la mort je vous dirai avec confiance : ô Dieu, qui m'avez créé pour me perdre éternellement, ſi vous euſſiez *voulu ſauver mon ame, l'indubitable effet eût ſuivi votre divin vouloir* ! Je vois donc venir ce terrible moment ſans rien eſpérer de vous par J. C. Eh ! comment pourrois-je eſpérer quelque choſe ? *Attaché aux choſes*

Digitized by Google

ſes de la terre & à moi-même, comme je le ſuis, puis-je *avoir la confiance* de me croire du nombre de ceux que *J. C. a délivrés par ſon Sang de la main de l'Ange exterminateur* ? Loin de moi l'horrible préſomption d'oſer *m'approprier ſes mérites*, d'oſer *croire qu'il m'aime, qu'il eſt mort pour moi* : un St. Paul a pû le penſer & le dire : un pécheur attaché à la terre & à ſoi-même, comme j'y ſuis attaché, ne peut que penſer & dire : *il ne m'a pas aimé, & ne s'eſt pas livré à la mort pour moi* : je n'ai donc, encore une fois, rien à eſpérer.

NOUS venons de *méditer* les vérités condamnées par la Bulle ; nous avons rempli nos ames des affections qui en naiſſent naturellement : nos réſolutions, ne ſont que des concluſions pratiques tirées de ces mêmes vérités : eh bien ! quelles idées nous laiſſent de Dieu ces onctueuſes affections ? Laiſſent-elles autre choſe dans nos ames, que la douleur & le déſeſpoir de voir que nous ſommes les malheureuſes créatures d'un Dieu fantaſque, qui néceſſite quelques-unes de ſes créatures à faire ce qu'il leur commande, & les ſauve comme ſi elles l'avoient bien mérité ; d'un Dieu tyran, qui laiſſe toutes ſes autres créatures dans la néceſſité de mal faire, de tranſgreſſer ſes commandemens, puis

Digitized by Google

les damne, parce qu'elles ne lui ont pas obéï ; d'un Dieu trompeur, qui en impose au plus grand nombre des Chrétiens, en les faisant parvenir à la grace du Baptême, comme si J. C. étoit mort pour eux, quoiqu'il ne soit mort que pour les élûs ; d'un Dieu cruel, qui a tiré du néant la plus grande partie des hommes, uniquement pour les damner, & qui se repaît de les voir souffrir un éternel supplice, qu'ils n'ont pû éviter. Voilà donc le Dieu de Quesnel : n'est-ce pas aussi le Dieu de B. F. ce Dieu qui sauve *ceux qu'il veut sauver, & damne les autres* : ce Dieu qui *n'est pas mort pour tous les hommes*, mais dont *l'Incarnation est une histoire apocriphe* ; ce Dieu dont *on ne peut accomplir les commandemens, quelques efforts qu'on fasse* ; ce Dieu déterminé *à nous sauver, ou à nous damner, quelque chose que nous fassions, selon qu'il lui plaira.*

Quel culte pouvons-nous rendre à un Dieu de cette espèce ? Selon B. F. tout le culte qu'on lui doit se réduit à *croire qu'il est l'unique objet de notre véritable créance* ; c'est-à-dire, à croire qu'il éxiste, & à le laisser pour ce qu'il est. Le P. Quesnel en demande-t'il davantage ? Laisse-t'il même aux hommes la liberté d'en faire davantage ? Il a beau se cacher, le venin

Digitized by Google

de ſes principes ſe laiſſe aiſément appercevoir à travers le voile dont il les couvre. En effet, ſous l'opération de la main toute-puiſſante de Dieu, ou ſous l'empire de la grace, on eſt néceſſité au bien : on eſt donc diſpenſé de rien faire pour honorer Dieu, la grace fait tout ſans qu'on ſe mêle de rien : ſans la grace on eſt néceſſité au mal, on eſt incapable de tout bien ; on eſt donc dans l'impoſſibilité de rendre à Dieu aucun culte : le juſte & le pécheur doivent donc s'en tenir à croire un Dieu comme unique objet de leur véritable créance, du reſte laiſſer ce Dieu pour ce qu'il eſt : c'eſt donc le pur Deïſme que Queſnel inſpire aux ames à qui *il rend la méditation plus aiſée.*

Parmi les partiſans de Queſnel, tout ce qu il y a de plus diſtingué pour le mérite, ſe propoſe la même fin. Je ne leur prête rien ; montrons-le par eux-mêmes.

Les conſéquences de la doctrine de Queſnel, n'ayant rien de forcé, mais coulant naturellement de leurs ſources, les Chefs du Parti, qu'on éxalte comme gens ſi pleins d'eſprit & de lumiéres, les voient ſans doute ces conſéquences, ou bien ils ne ſont pas tels qu'on les dit ; or ces prodiges d'eſprit ne publient-ils pas par-tout avec autant d'impudence que d'affecta-

Digitized by Google

tion, que les 101. propositions condamnées par la Bulle, sont 101. vérités condamnées? Par-là ne font-ils pas passer dans l'esprit des peuples pour fausse la doctrine de l'Eglise, toute opposée à ces prétendues vérités? Ils travaillent donc comme Quesnel leur maître, à faire goûter à ces mêmes peuples la pestilente doctrine renfermée dans ces prétendues vérités. Ils veulent donc, comme Quesnel, arracher aux peuples insensiblement, *& sans qu'on s'en apperçoive*, la Religion de J. C. combattue par ces prétendues vérités. Ils prétendent donc, comme Quesnel, engager doucement les peuples à laisser tomber toute pratique de Religion, tout le culte qu'ils rendent à Dieu, & à se contenter simplement de *croire un Dieu comme unique objet de leur véritable créance*, ainsi que l'inspirent ces prétendues vérités. Ils avancent donc de tout leur possible l'exécution du projet de B. F. où on ne s'est rien proposé de plus. Développons encore un dernier mystère de cette Cabale.

Tandis que d'un côté les Jansénistes représentent notre Dieu comme le plus cruel, le plus implacable de tous les tyrans, de l'autre ces Novateurs affectent de parler à tout propos de l'amour de

Digitized by Google

Dieu ; tout le monde le ſçait : ils ont ſans ceſſe à la bouche *la charité*, *la charité* ; ils débitent dans les cercles, ils publient dans tous leurs ouvrages que la Bulle qui foudroye leurs erreurs, anéantit le précepte de l'amour de Dieu : à les entendre, ils ne ſont rien moins que les défenſeurs nés du premier de tous les commandemens, contre les atteintes que lui donne le Vicaire de J. C. à la tête de l'Egliſe univerſelle.

Que ſignifie ce prétendu zéle ? Il ne peut qu'être très-ſuſpect dans des gens ſyſtématiquement révoltés depuis plus d'un ſiécle contre l'Egliſe de J. C. Seroit-ce ſeulement un maſque dont ils tâcheroient de ſe couvrir ? Ne ſeroit-ce pas plûtôt un nouveau piége qu'ils tendroient à la piété des Fidéles, un nouvel artifice pour réuſſir dans le renverſement total de la Religion ? Suivons-les encore un moment dans leurs détours, eux-mêmes nous aideront à pénétrer ce myſtère : Queſnel nous ſervira de guide.

Pourquoi, depuis l'aſſemblée de B. F. juſqu'à préſent, ce parfait concert entre les Ecrivains du Parti, à réduire toutes les vertus chrétiennes à la ſeule charité ; en ſorte qu'à les en croire, il n'y a point de foi, point d'eſpérance, point d'obéiſ-

Digitized by Google

ſance à la Loi, en un mot point de vertu, point même de Religion où il n'y a point de charité ? D'où vient dans Queſnel, qui n'eſt que l'écho de ſes Prédéceſſeurs, d'où vient cette affectation à réduire tous motifs propres à nous faire mériter quelque couronne, quelque récompenſe dans le Ciel, au ſeul amour de Dieu ? J C. ne nous a-t'il donc enſeigné que celui-là ? A quel deſſein ce Novateur réduit-il encore tout moyen d'honorer Dieu au ſeul amour de Dieu ? Notre ſainte Religion nous en fournit mille autres. Quel eſprit l'anime, quand il prononce d'un ton ſi déciſif: (*x*) *Il n'y a ni Dieu ni Religion, où il n'y a point de charité ?* L'Egliſe de J. C. ne nous apprend pas cela.

Ce langage nouveau caractériſe ſi bien l'eſprit d'erreur, qu'aſſûrément il renferme, tout dévôt qu'il paroît, il renferme ſon poiſon particulier : *Molliti ſunt ſermones ejus ſuper oleum, ſed ipſi ſunt jacula.* Quel eſt-il ce poiſon ? Pour le découvrir, recourons à ce qui s'eſt paſſé à l'aſſemblée de B. F. c'eſt la clef de tout ce qui ſe paſſe dans le Janſéniſme. Rappellons-nous donc que les Déïſtes aſſemblés à B. F. projetterent *la deſtruction des Myſteres dont la créance eſt illuſoire & inutile*, ou, com-

(*x*) *Prop.* 58.

Digitized by Google

me ils s'exprimerent, *d'abolir l'Evangile*, pour enſuite accoûtumer les hommes à ſe contenter de croire un Dieu à qui ils ne ſeroient obligés de rendre aucun culte. Souvenons-nous encore, qu'en gens prudens ils convinrent *qu'en la conduite du deſſein propoſé, il n'étoit pas à propos de ſe découvrir ſi-tôt, qu'il falloit uſer d'autres moyens plus ſpécieux pour s'inſinuer dans les eſprits*

C'eſt-là au juſte ce qui ſe paſſe ſous les yeux de toute la France depuis plus de cent ans. Les Janſéniſtes *uſent du moyen le plus ſpécieux* qui fut jamais, en parlant à tort & à travers de l'amour de Dieu: voilà par où ils *s'inſinuent dans les eſprits*: & voici comment ils détruiſent ſous prétexte d'édifier. Si en parlant de la charité ils vouloient s'exprimer catholiquement, ils diroient que la charité eſt la plus parfaite, la premiere, la Reine des vertus, la plus parfaite maniere d'honorer Dieu, le plus parfait motif qui puiſſe animer nos actions, la plus abondante ſource de nos mérites: ce ſeroit animer ſolidement les Fidéles à aimer Dieu. Au lieu de parler ainſi avec toute l'Egliſe, ils uſent d'un langage tout différent, & diſent que (*y*) *la ſeule charité fait les actions chrétiennes chrétiennement*, c'eſt-à-dire, eſt la ſeule

(*y*) *Voy. la prop* 53.

Digitized by Google

vertu chrétienne ; par-là ils détruiſent toutes les autres : que (*z*) *la charité ſeule honore Dieu* ; par-là ils détruiſent tout culte de Dieu qui n'eſt pas l'amour même de Dieu ; que la charité eſt le ſeul bon motif de nos actions, que (*a*) *Dieu ne couronne que la charité, que qui court par un autre mouvement court en vain* ; par-là ils anéantiſſent toutes les bonnes œuvres faites par les autres motifs ſurnaturels, & font tomber généralement toutes les pratiques de piété, *ſans qu'on s'en apperçoive.*

La Religion ainſi ébranlée ſous prétexte de maintenir la prééminence de l'amour de Dieu par-deſſus tout, la deſtruction totale de cette même Religion eſt bien facile : il ne s'agit plus que de rendre la charité où l'amour de Dieu impraticable : or les dogmes impies que nous avons expoſés juſqu'à préſent peuvent-ils produire un autre effet ? Comment aimer un Dieu qu'on repréſente comme ayant créé la plus grande partie des hommes ſans vouloir leur ſalut, c'eſt-à-dire, pour les damner éternellement ? Un Dieu qu'on fait auteur & complice de tous les crimes qui ſe commettent, en diſant qu'il ne donne pas ſa grace pour obſerver ſes commandemens ? Un Dieu dont on pu-

(*z*) *Voy. la prop.* 56. (*a*) *Prop.* 55.

Digitized by Google

blie qu'il damne tous ceux qu'il n'a pas élûs, & qu'il les damne pour des actions qu'ils n'ont pû ne pas faire ? Un Dieu enfin à quoi on ne peut guères attribuer d'autre qualité que celle de *Dieu terrible* ?

Encore une fois, par où ce Dieu pourra-t'il paroître aimable ? Un Janséniſte, pour m'inſpirer la charité, me dira-t'il que J. C. eſt mort pour moi ? C'eſt l'unique motif d'aimer Dieu qu'il puiſſe me préſenter avec quelqu'apparence de raiſon: mais s'il eſt inſtruit des principes de ſa Secte, l'oſera-t'il ? Je lui répondrai : je n'en ſçai rien : J. C. ſelon vous, n'eſt mort que pour les élus : que ſçai-je ſi je ſuis élû ? A cela qu'aura-t'il à répliquer ? Mais voici quelque choſe de plus embarraſſant pour lui : vous me parlez, lui dirai-je, de la mort de J. C. pour les hommes, comme du plus preſſant motif pour aimer Dieu : mais le croit-on dans votre Secte ce myſtère d'amour ? Vos peres le croyoient-ils, quand ils ont dit que c'étoit une *hiſtoire apocriphe* ? Le croyoient-ils, lorſqu'à B. F. St. Cyran en pleine aſſemblée, oſa bien propoſer à ſes aſſociés, *de commencer leurs inſtructions par la deſtruction des Myſtères dont la créance eſt illuſoire & inutile, & particuliérement de celui de l'Incarnation, qui étoit comme la bâſe & le fondement de tous*, & ajoûta : *à quoi bon*

bon un J. C. né & mort pour les hommes ? & ce blaſphême aucun de l'aſſemblée ne réclame ; tous ſont de ſon avis ; ils ne diffèrent de ſentimens que quant aux moyens d'éxécuter le projet : eſt-ce là croire le Myſtère de l'incarnation ?

Mon Janſéniſte ſe retranchera-t'il à dire que quand il ſeroit vrai que leurs pères auroient nié ce Myſtère, les Janſéniſtes d'aujourd'hui ne le nient pas ? La réponſe eſt aiſée : ils n'ont garde, pourra-t'on lui répondre : on eſt convenu à B. F. d'en uſer ainſi. S'ils le nioient, comme leurs pères, ce ſeroit *ſe découvrir trop tôt* : leur héréſie, quelque progrès qu'elle ait faits, n'eſt pas encore aſſez dominante : il eſt donc vrai que les Janſéniſtes d'aujourd'hui ne nient pas ce myſtère d'amour, comme leurs pères : mais ils ne reſtreignent la grace à un ſi petit nombre, ils éxigent des ames une perfection ſi ſublime pour leur permettre de *s'approprier J. C. ſon amour, ſa mort & ſes myſtères*, que perſonne, à moins d'être un autre St. Paul, ne peut dire ſans témérité, *J. C. m'a aimé, & s'eſt livré à la mort pour moi.* N'eſt-ce pas nier équivalemment le Myſtère de l'Incarnation, que de le rendre inutile ? Les Janſéniſtes d'aujourd'hui ne nient pas ce Myſtère ! Mais, ſans le nier, n'entrent-ils pas dans les vûës

Digitized by Google

de leurs pères, n'éxécutent-ils pas le projet de leurs pères, en portant l'impiété contre J. C. au point où ils la portent ? Un Chrétien peut-il entendre, sans frémir d'horreur, un le Tourneux parler de J. C. comme si c'étoit un pur homme, sujet à se tromper comme les autres, qui (*b*) ne sçachant quel parti prendre, *délibere*, prend mal son parti, *se corrige* ? Parle-t'on ainsi d'un Homme-Dieu, quand on est bien convaincu de sa Divinité ?

* Un autre Ecrivain du Parti, qui a crû devoir cacher son nom, n'a-t'il pas poussé l'insolence jusqu'à blâmer la doctrine de notre divin Maître, comme s'il eût donné dans la morale relâchée, en nous instruisant par la touchante parabole de l'Enfant prodigue, sur la facilité & la tendresse avec laquelle Dieu reçoit tous les pécheurs qui viennent à lui ? Le fait est si étrange, que le Lecteur n'en voudra jamais croire qu'à ses yeux : il faut donc raporter ici les paroles mêmes de cet Ecrivain de la Secte : elles sont tirées d'un Livre intitulé, *la Dévotion des pé-*

(*b*) *Il* (*le Fils de Dieu*) délibéra *s'il prieroit son Père de le dispenser de mourir, ou peut-être même qu'il fit en effet cette prière ; mais* il se corrigea *aussi-tôt. Ann. Chr. Tom. 4. pag. 368. édit. de Josset en 1683.*

* *Le Père de Cluny de l'Oratoire.*

Digitized by Google

cheurs pénitens, du Chapitre cinquiéme, qui a pour titre, *du poids du péché*: voici comment il s'exprime.

» Je ne voudrois pas tout-à-fait condamner un autre pécheur, qui moins »hardi que cet Enfant prodigue, & par »un esprit de pénitence, voudroit pendant quelque tems porter le poids de »son crime: il semble que l'Enfant prodigue en fut trop tôt quitte LE DROIT »DU JEU ET LA JUSTICE vouloit qu'il »demeurât, au moins pendant quelque »tems, non plus par désordre, mais par »punition & par châtiment, c'est-à-dire, »par pénitence, éxilé de la maison de »son père. IL FALLOIT le laisser un peu »avec ses pourceaux, enfoncé dans leurs »ordures; & LE BON DE L'AFFAIRE auroit été de l'y tenir noyé SI LONG-TEMS »que crévant d'infection, il en conçût »un dégoût éternel. Il est vrai que la »bonté de Dieu, qui paroît EXTREME »dans toute cette parabole, tint une autre conduite: mais cela n'empêche pas »qu'il ne fasse toujours DES MERVEILLES, lorsqu'au lieu de nous considérer »comme ses enfans, il voudra nous traiter avec la Cananée COMME DES CHIENS.

Que les Jansénistes taxent leurs adversaires de relâchement dans la morale,

c'eſt adreſſe de Novateurs, c'eſt ruſe de guerre ; on peut les laiſſer dire : mais qu'ils oſent faire ce reproche à J. C. même, comme ils le font ici, n'eſt-ce pas attaquer directement ſa Divinité, & aller ſourdement à la ſappe du Myſtère de l'Incarnation ?

Déſire-t'on des preuves encore plus marquées de cet éxécrable deſſein ? Le Janſéniſme en fournit tous les jours de nouvelles à choiſir. Les Livres ne peuvent pas pervertir tout le monde : les Janſéniſtes ont recours aux eſtampes, qui ſont les Livres des ignorans : c'eſt par-là que nous les inſtruiſons de nos myſtères : c'eſt par-là que le Janſéniſme en avance la deſtruction dans leurs eſprits. J'en ai une actuellement ſous les yeux, dont je ne prens que ce qui a rapport à la matiére préſente : ils y ont repréſenté les plus grands Héros de la Secte en médaillons attachés en ſymmétrie aux branches d'un arbre qui repréſente la petite Egliſe : un peu au-deſſus de cet arbre myſtérieux eſt le Pere éternel : le St. Eſprit eſt placé, comme dans la plûpart des tableaux de la ſainte Trinité, ſur le ſein du Pere éternel : J. C. devroit être placé de façon que le St. Eſprit ſe trouvât entre le Pere & le Fils : point du tout, c'eſt Queſnel qui oc-

Digitized by Google

cupe cette place : pour J.-C. il n'en eſt fait aucune mention.

Après un trait pareil, dont on ne trouve aucun modéle dans l'hiſtoire des ſiécles les plus pervers, doit-on s'étonner que l'image de J. C. crucifie déplaiſe ſi fort aux Janſéniſtes, qu'ils la banniſſent, autant qu'ils le peuvent, même de deſſus nos Autels ? Si l'uſage n'en eſt pas aboli dans un Diocèſe de France qui a été un des plus gâtés, ils n'ont rien à ſe reprocher. (*c*) Le nouveau Miſſel de ce Diocèſe, qui a fait tant de fracas, à raiſon des nouvelles erreurs qu'il favoriſe en tout, inſinuë que l'uſage du Crucifix ſur l'Autel eſt un uſage nouveau, & dit qu'il ſeroit plus à propos qu'il n'y en eût point. Voici les termes de la Rubrique : ſuivant l'uſage reçu préſentement, on met une Croix ſur l'Autel : au pied de la Croix, ou derriére, on poſe les tables des Secrettes, qu'on appelle Canon, & des chandeliers des deux côtés avec des cierges : MAIS IL SEROIT MIEUX de ne mettre ſur l'Autel que ce qui eſt néceſſaire pour le Sacrifice de la Meſſe : (*d*) *Ex uſu nunc recepto ſuper Altare collocatur Crux, ad cujus pedem vel retrò apponitur tabella Secretorum*

[*c*] *Miſſel de Troyes imprimé en* 1736.
[*d*] *Rubric VI.*

Digitized by Google

quæ dicitur Canon, & hinc inde candelabræ cum cereis : ATSATIUS ESSET ut nihil ſuper altare poneretur, niſi quod ad Miſſæ Sacrificium neceſſariò requiritur.

Les Janſéniſtes hors d'état de nier ce fait, envain voudront dire que cette tentative faite dans le Diocèſe de Troyes, pour y abolir l'uſage du Crucifix, n'eſt que l'entrepriſe de quelques particuliers, à laquelle le reſte de l'Egliſe Janſénienne n'a point de part : pur faux-fuyant ! on ſçait qu'en cela le Parti n'a voulu introduire dans ce Diocèſe que ce qu'il pratique en Hollande, ou la petite Egliſe eſt dans toute ſa ſplendeur, parce qu'elle n'y trouve point de *perſécuteur*. Mais ſans aller ſi loin, n'a-t'on pas vû, il y a 30. ou 35. ans, dans le cœur du Royaume, à *Aniéres* aux portes de Paris, le Sr. Petitpied introduire une Liturgie toute nouvelle. (*e*) » Il commença par conſtruire »un nouvel Autel, & lui donna la for»me d'un tombeau.... Il l'appella *Autel* »*Dominical*.... Hors le tems de la céléb»ration des Myſtères, l'Autel étoit dé»poüillé comme tous nos Autels le ſont »le jour du Jeudi-Saint après l'Office. »Au moment ſeulement qu'on y alloit »dire la Meſſe, on le couvroit d'une ſim-

(*e*) *Hiſt. de la Conſt. Tom. 2. pag. 94. ſous 1719.*

Digitized by Google

»ple nappe : dans le tems même du Sacrifice, on n'y voyoit ni Croix ni chan»deliers. » Ce ſcandale à duré pluſieurs années, au vû & ſcû de tout Paris, & ſur-tout de ceux dont la place auroit éxige qu'ils en arrêtaſſent le cours.

Eſt-ce encore là ſimplement l'effet de l'imagination d'une tête brûlée ? Si les Janſéniſtes oſent tenter de s'échapper en déſavoüant ainſi un de leurs Héros, qu'ils expliquent donc en même tems ce que ſignifie l'eſtampe que leurs pères ont miſe, il y a plus de cent ans, à la tête de divers petits Traités de dévotion de leur Patriarche St. Cyran. Au frontiſpice (*f*) d'une des plus anciennes éditions de la *Théologie familiére* de cet Abbé, qui comprend auſſi deux *Exercices de dévotion durant la Meſſe*, on trouve la décoration de l'Autel telle que la veulent les Janſéniſtes, quand le Prêtre eſt prêt à celébrer. L'eſtampe répreſente un Autel couvert d'une grande nappe : ſur cet Autel ſont deux chandeliers portant chacun un cierge allumé, rien de plus : il n'y a pas le moindre veſtige du Crucifix, ni ſur l'Autel, ni même aux environs.

N'eſt-ce pas là en eſtampe *l'Autel Do-*

(*f*) *Cinquiéme édit. de* 1644. in-12. *à Paris, chez Jean le Mire.*

Digitized by Google

minicial du Sr. Petit-pied ? N'eſt-ce pas en eſtampe ce que le Miſſel de Troyes donne en rubrique quand il dit : *Satiùs eſſet ut nihil ſuper Altare poneretur, niſi quod ad Miſſæ Sacrificium neceſſariò requiritur.* Réduire nos Autels à des tables de prêche, & ſur-tout en bannir l'image de J. C. crucifié n'eſt donc pas ſimplement une entrepriſe conçuë dans le Diocèſe de Troyes, ni à *Aniéres* ni en Hollande, mais un effet du deſſein formé à B. F. de détruire tous les myſtères de notre ſainte Religion, *& particuliérement celui de l'incarnation, qui eſt comme la báſe & le fondement de tous.*

Fin du premier Tome.

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Google